PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031 MRC DE TÉMISCOUATA

Projet de plan de gestion adopté par le Conseil de la MRC de Témiscouata le 12 février 2024.

Transmis à Recyc-Québec le 26 juin 2024 suite à une consultation publique tenue le 22 avril 2024.

Plan de gestion adopté par règlement du Conseil de la MRC de Témiscouata le 19 août 2024.

Plan de gestion entré en vigueur le 9 septembre 2024.



CONSEIL DES MAIRES

Auclair	M. Bruno BONESSO	MRC de Témiscouata (préfet)	M. Serge PELLETIER
Biencourt	M. Raymond LAVOIE		
Dégelis	M. Gustave PELLETIER		
Lac-des-Aigles	M. Pierre BOSSÉ		
Lejeune	M. Pierre DAIGNAULT		
Packington	M. Jules SOUCY		
Pohénégamook	M. Benoît MORIN		
Rivière-Bleue	M. Claude H. PELLETIER		
St-Athanase	M. Mario PATRY		
St-Elzéar-de-Témiscouata	M. Réjean DESCHÊNES		
St-Eusèbe	M. Gaston CHOUINARD		
St-Honoré-de-Témiscouata	Mme Andrée DUBÉ		
St-Jean-de-la-Lande	M. Léo-Paul CHAREST		
St-Juste-du-Lac	M. Alain CARON		
St-Louis-du-Ha! Ha!	Mme Mélissa LORD		
St-Marc-du-Lac-Long	M. Marcel DUBÉ		
St-Michel-du-Squatec	M. Bruno MALENFANT		
St-Pierre-de-Lamy	Mme Francine DUBÉ		
Témiscouata-sur-le-Lac	M. Denis BLAIS		

COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE

Représentant du milieu des affaires	Pascal Dubé – Responsable Environnement *Cascades Emballage carton-caisse - Cabano*
Représentant du milieu sociocommunautaire	Jean-Philippe Bélanger – Directeur général *Service Accès-Emploi*
Représentant des groupes de protection de l'environnement	Anne Allard-Duchêne – Directrice générale *Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean*
Représentant des municipalités	Simon Grenier -Directeur général *Ville de Pohénégamook*
Représentants des élus municipaux	Andrée Dubé – Mairesse *Municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata*
	Claude H. Pelletier – Maire *Municipalité de Rivière-Bleue*
Représentant de la MRC de Témiscouata	Mathieu Lehoux – Directeur du service de l'aménagement *MRC de Témiscouata*
Représentant de la RIDT	Maxime Groleau – Directeur général *Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata*

Ce document a été réalisé par M. Mathieu Lehoux de la MRC de Témiscouata et M. Maxime Groleau de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata.

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes et abréviations 6

INTRODUCTION 8
Contexte réglementaire 9
Processus de révision du PGMR 12

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA 14
Description Géographique 15
Description démographique 19
Description socio-économique 24

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 32
Entente intermunicipale 33
Règlements municipaux 34
Coûts liés à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités 41
Recensement des services sur le territoire 43
Intervenants et installations sur le territoire 56

INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 64
Bilan des matières résiduelles générées 65
Inventaire du secteur résidentiel 70
Inventaire du secteur des Industries, Commerces et Institutions (ICI) 83
Inventaire du secteur de la Construction, Rénovation et Démolition (CRD) 89
Inventaire du secteur des boues municipales et d'installations septiques 92

DIAGNOSTIC, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 96
Bilan du précédent PGMR 2016-2020 97
Identification des principaux enjeux 111
Orientations et objectifs du PGMR 120

PLAN D'ACTION ET MESURES 2024-2031 121

ANNEXES 135
ANNEXE 1 Document d'information sur le fonctionnement de la RIDT 136
ANNEXE 2 Exemple de matériel de sensibilisation 137
ANNEXE 3 Détails des mesures 138
ANNEXE 4 Caractérisation 2021 des ordures à destination du lieu d'enfouissement technique de Dégelis 173
ANNEXE 5 Liste des ICI participants au programme de gestion des matières organiques mis en place par la RIDT 174
ANNEXE 6 Rapport de consultation sur le projet de PGMR 175
ANNEXE 7 Lexique 176

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Sources des données 13
Tableau 2 Répartition de la population par municipalité 20
Tableau 3 Projection démographique 22
Tableau 4 Population selon le groupe d'âge, sexes réunis (hab.) 23
Tableau 5 Nombre et types de logements présents sur le territoire 25
Tableau 6 Revenu médian après impôt des familles selon le type de famille au Témiscouata, 2016-2020 26
Tableau 7 Population de 15 ans et plus selon la participation au marché du travail, 2006 27
Tableau 8 Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et de fermes présentes dans chacune des municipalités locales, selon les sommaires du rôle d'évaluation 28

Tableau 9 Répartition des commerces par secteur d'activités, 2022 29
Tableau 10 ICI de 50 employés et plus sur le territoire 30
Tableau 11 Règlement sur la gestion des matières résiduelles en vigueur sur le territoire 34
Tableau 12 Règlement sur la vidange des boues d'installations septiques en vigueur sur le territoire 37
Tableau 13 Tarifs de taxation pour les services en lien avec la gestion des matières résiduelles et les boues d'installations septiques en 2022 40
Tableau 14 Pourcentage de répartition des quotes-parts municipales à la RIDT en 2022 41
Tableau 15 Sommaire de l'état des résultats vérifiés de la RIDT 2022 42
Tableau 16 Coûts nets des services 2022 42
Tableau 17 Usines de traitement des eaux usées 54
Tableau 18 Emplacement des dépôts municipaux 58
Tableau 19 Informations relatives aux friperies et comptoirs de linge 60
Tableau 20 Entreprises et organismes œuvrant en GMR et situés à l'extérieur du territoire de la MRC 63
Tableau 21 Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles – Année 2022 65
Tableau 22 Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2022) 66
Tableau 23 Comparaison de la génération des matières résiduelles par secteur au Témiscouata entre 2013 et 2022 69
Tableau 24 Comparaison de la génération et du taux de valorisation par type de matières résiduelles au Témiscouata entre 2013 et 2022 69
Tableau 25 Inventaire des matières recyclables du secteur résidentiel 2022 70
Tableau 26 Apports de matières recyclables au centre de tri de la Société VIA - Collecte en bacs roulants 71
Tableau 27 Inventaire des matières organiques du secteur résidentiel 2022 72
Tableau 28 Inventaire des encombrants du secteur résidentiel 2022 74
Tableau 29 Inventaire des résidus domestiques dangereux du secteur résidentiel 2022 75
Tableau 30 Inventaire par type des résidus domestiques dangereux recueillis dans les écocentres 2022 75
Tableau 31 Évolution des tonnages de déchets enfouis - Secteur résidentiel 2022 76
Tableau 32 Variation mensuelle des tonnages de déchets collectés - Collecte en bacs roulants 76
Tableau 33 Ventilation estimée par municipalité des tonnages de déchets - Secteur résidentiel 2022 77
Tableau 34 Composition moyenne par catégorie des déchets échantillonnés en 2021 78
Tableau 35 Estimation des quantités de textiles (2022) 80
Tableau 36 Estimation des quantités de véhicules hors d'usage (2022) 80
Tableau 37 Estimation des quantités de pneus usagés (2022) 81
Tableau 38 Estimation des quantités de contenants consignés (2022) 81
Tableau 39 Bilan des matières résiduelles du secteur résidentiel 2022 82
Tableau 40 Inventaire des matières recyclables du secteur ICI 2022 83
Tableau 41 Apports de matières recyclables au centre de tri de la Société VIA - Collecte en conteneurs 84
Tableau 42 Inventaire des matières organiques du secteur ICI 2022 85
Tableau 43 Inventaire des plastiques agricoles et acéricoles du secteur ICI 2022 86
Tableau 44 Évolution des tonnages de déchets enfouis - Secteur ICI 87

Tableau 45 Bilan des matières résiduelles du secteur ICI 2022 88
Tableau 46 Inventaire des matières du secteur CRD 2022 89
Tableau 47 Tonnages de matériel fin utilisé en recouvrement au LET de Dégelis 90
Tableau 48 Bilan des matières résiduelles du secteur CRD 2022 91
Tableau 49 Données sur le suivi des boues d'épuration municipales 92
Tableau 50 Inventaire des boues d'épuration municipale 2022 93
Tableau 51 Inventaire des installations septiques dans la MRC de Témiscouata 2022 94
Tableau 52 Inventaire des boues d'installations septiques 2022 95
Tableau 53 Bilan des matières résiduelles du secteur des boues municipales et d'installations septiques 2022 95
Tableau 54 Objectifs du PGMR 2016-2020 et performances 2022 98
Tableau 55 Bilan du dernier PGMR 99
Tableau 56 Synthèse des mesures pour l'orientation n°1 123
Tableau 57 Synthèse des mesures pour l'orientation n°2 126
Tableau 58 Synthèse des mesures pour l'orientation n°3 128
Tableau 59 Synthèse des mesures pour l'orientation n°4 130

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Carte de localisation de la MRC 15
Figure 2 Carte de localisation des municipalités et des villes de la MRC 16
Figure 3 Carte des principales affectations du sol de la MRC 18
Figure 4 Répartition de la population par municipalité (hab.) 21
Figure 5 Répartition des municipalités par superficie (km2) 21
Figure 6 Répartition des municipalités par densité de population (hab./km2) 21
Figure 7 Répartition des entreprises en fonction du nombre d'employés, 2020 31
Figure 8 Répartition des matières résiduelles générées par secteur au Témiscouata – Année 2022 67
Figure 9 Répartition par type de matières récupérées et éliminées au Témiscouata – Année 2022 68
Figure 10 Variation mensuelle des tonnages de matières recyclables collectées - Collecte en bacs roulants 71
Figure 11 Contenu moyen d'une poubelle au Témiscouata – Année 2021 79

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3RVE	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
ACDC	Programme d'aide au compostage domestique et communautaire
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole de Québec
CRD	Construction, rénovation, démolition
CSSFL	Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
Éq. CO^2	Équivalent de dioxyde de carbone
GES	Gaz à effets de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
IPC	Indice des prix à la consommation
IS	Installation septique
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la Statistique du Québec
kg	Kilogramme
LET	Lieu d'enfouissement technique
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministères des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MO	Matière organique
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des Transports du Québec
N.A.	Non applicable
N.D.	Non disponible
OBNL	Organisme à but non lucratif
OGD	Organisme de gestion désigné

PAV	Point d'apport volontaire en conteneur
PCVPM	Papier, carton, verre, plastique et métal
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
POE	Programme d'optimisation des écocentres
Politique québécoise	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RIDT	Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata
RDD	Résidus domestiques dangereux
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RRVPE	Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SSAD	Service Sanitaire Alain Deschênes
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
t. ou t.m.	Tonne métrique
t. mh	Tonne de matières humides
TIC	Technologie de l'information et des communications
TNO	Territoires non organisés
U.O.	Unités d'occupation
VHU	Véhicules hors d'usage

INTRODUCTION

La MRC de Témiscouata a adopté son dernier Plan de Gestion des Matières Résiduelles 2016-2020 le 15 octobre 2015 et il est entré en vigueur le 25 janvier 2017.

Il sert à dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, à déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et à identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

La MRC a pour objectif de s'assurer que la mise à jour du PGMR prendra en considération les réalités et les contraintes inhérentes à son territoire pour assurer une mise en œuvre adaptée, concrète et réaliste, tout en respectant les politiques et règlements applicables.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La MRC de Témiscouata a compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire. Elle a donc la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur un PGMR sur l'ensemble du territoire visé.

L'élaboration du PGMR 2024-2031 a été confiée à la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata qui possède l'ensemble des compétences pour la mise en œuvre des services en gestion des matières résiduelles au Témiscouata.

Le contexte réglementaire de la révision doit tenir compte de nombreux paramètres dans un cadre strict. Voici les principaux éléments dont la révision du PGMR a tenu compte :

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et plan d'action 2019-2024

La Politique québécoise a été adoptée par le gouvernement en février 2011 afin de donner un cadre à la gestion des matières résiduelles et d'établir l'objectif fondamental visant à n'éliminer que le résidu ultime au Québec.

La Politique québécoise vise notamment à répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

1. Mettre un terme au gaspillage des ressources;
2. Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
3. Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la GMR.

Le Plan d'action 2019-2024 qui y est associé intègre quatre grands objectifs à atteindre d'ici 2023 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Stratégie de valorisation des matières organiques

La Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) a été publiée en 2020 et vise à détourner de l'élimination toutes les matières organiques, comme les résidus alimentaires, les résidus verts, les boues municipales et de fosses septiques, de même que les boues de papetières.

La stratégie vise aussi à limiter l'enfouissement de matières par une augmentation significative des redevances à l'élimination dès 2023 et à leur indexation par la suite.

Le détournement de ces matières organiques permettra de les mettre en valeur tout en évitant l'émission de gaz à effet de serre (GES) liée à leur dégradation dans les lieux d'élimination.

Pour ce faire, quatre cibles ont été déterminées :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030;
- Réduire de 270 000 t équivalent CO2 les émissions de gaz à effet de serre en 2030.

Modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective

Le gouvernement met en œuvre une stratégie de modernisation de la gestion de la consigne et de la collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP). Cette approche permet de confier la gestion des produits visés, en fin de vie, aux personnes qui les commercialisent, les mettent en marché ou les distribuent.

Deux organismes de gestion, un pour la consigne et l'autre pour la collecte sélective, seront désignés par RECYC-QUÉBEC pour représenter les personnes visées dans leur obligation d'élaborer, de mettre en œuvre et de financer chacun des systèmes modernisés. Ils seront responsables d'encadrer et de soutenir la gestion des différents produits visés sur l'ensemble de la chaîne de valeur, sur le territoire québécois, jusqu'à leur valorisation.

L'objectif de la modernisation des deux systèmes est d'assurer la prise en charge efficace de l'ensemble des contenants, des emballages et des imprimés commercialisés, mis en marché ou distribués au Québec. Ces derniers seront dirigés vers des filières performantes de récupération et de valorisation.

La modernisation permettra, entre autres, de :

- Accroître la responsabilité des producteurs quant aux produits qu'ils mettent sur le marché;
- Réduire la vulnérabilité des acteurs de la chaîne de valeur au Québec face aux fluctuations des marchés;
- Harmoniser les activités de récupération et de valorisation sur tout le territoire du Québec;
- Réduire les quantités de contenants, d'emballages et d'imprimés éliminés, d'accroître leur taux de récupération et de valorisation et de maximiser les quantités valorisées localement;
- Favoriser l'écoconception des produits pour faciliter leur valorisation;
- Accroître la confiance des citoyens à l'égard du système;
- Accroître la traçabilité des matières jusqu'à leur destination finale, de faire un meilleur suivi et de favoriser une plus grande transparence.

Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques

Au Québec, les émissions de gaz à effet de serre relatives aux activités d'élimination du secteur des matières résiduelles représentent 6,1 % des émissions totales du Québec. Ces émissions proviennent notamment des biogaz générés par la décomposition des résidus organiques dans les lieux d'enfouissement technique (LET).

De ce fait, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques encadre l'action en matière de lutte contre les changements climatiques sur le territoire québécois. Pour les matières résiduelles, il vise notamment à soutenir les réductions d'émissions de GES associées à leur gestion.

Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises

Le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE) a été modifié en 2022. Il a pour but de réduire les quantités de matières résiduelles à éliminer en responsabilisant les producteurs à l'égard de la récupération et de la valorisation de certains produits qu'ils mettent sur le marché. Ces produits sont :

- Les produits électroniques;
- Les piles et batteries;
- Les lampes au mercure;
- Les peintures et leurs contenants;
- Les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres et contenants et les produits qui leur sont assimilables;
- Les appareils ménagers et de climatisation;
- Les produits agricoles;
- Les contenants pressurisés de combustibles;
- Les produits pharmaceutiques.

Les produits visés étaient auparavant pris en charge en fin de vie par les citoyens et les municipalités, mais ces dernières manquaient souvent de moyens pour en disposer en raison de l'absence de débouchés. En plus de contenir, pour la plupart, des composants dangereux ou parce que ce sont des produits encombrants, ils génèrent des risques pour la santé et l'environnement (contamination de l'eau, de l'air, du sol), et posent un défi économique important afin d'optimiser les ressources déjà extraites.

Règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles

Le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles a été modifié en mai 2022.

Entré initialement en vigueur en 2005, le régime de compensation oblige les ICI à assumer la charge financière inhérente à la collecte sélective municipale s'ils mettent sur le marché au moins l'une des trois catégories de matières suivantes : contenants et emballages, imprimés, journaux. L'objectif est que les municipalités soient indemnisées pour les coûts liés aux services de collecte des matières résiduelles.

Avec la modernisation du système de collecte sélective, la dernière modification du règlement prévoit des dispositions afin d'adapter le régime de compensation actuel d'ici à la fin 2024.

Réglementation municipale sur la gestion des matières résiduelles

Au niveau municipal, la gestion des matières résiduelles est encadrée par le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC auquel elles sont liées.

Elles peuvent adopter différents règlements municipaux en vertu de leurs compétences en matière d'environnement et des pouvoirs règlementaires prévus par la Loi sur les compétences municipales. La liste des règlements en vigueur sur le territoire est détaillée dans ce PGMR.

PROCESSUS DE RÉVISION DU PGMR

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), en vertu de l'article 53.23.1, prévoit que tout plan de gestion des matières résiduelles doit être révisé tous les sept ans par le conseil des Maires de la MRC visée.

MÉTHODOLOGIE

Mandatée par la MRC de Témiscouata, la RIDT a amorcé le processus de révision du PGMR en 2020. Celui-ci couvre exclusivement et totalement le territoire du Témiscouata.

Afin de mener à bien la mise à jour, la RIDT a participé à plusieurs études et ainsi pu bénéficier d'une multitude d'informations et de commentaires comme par exemple :

- Étude de caractérisation à destination des ordures au Témiscouata (2021);
- Portrait des gisements de plastiques agricoles au Bas-Saint-Laurent (2021);
- Portrait des textiles post-consommation des citoyens du Bas-Saint-Laurent (2022);
- Évènement de concertation des ICI du KRTB pour la révision du PGMR (2021);
- Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec de Recyc-Québec (2021);
- État des lieux et gestion des résidus ultimes au Québec du BAPE (2022).

Bien d'autres documents, énumérés dans le texte, ont permis de bonifier la mise à jour du PGMR.

Un lexique des différents termes utilisés est disponible à l'annexe 7 « Lexique ».

De façon générale, la méthodologie utilisée permet l'estimation réaliste des quantités générées en fonction des quantités connues éliminées et récupérées pour l'ensemble des catégories de matières résiduelles à partir de différentes sources et indicateurs.

CONTENU DU PGMR MIS À JOUR

Le contenu du PGMR respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement.

Il a été réalisé avec le souci d'identifier des solutions efficaces et avantageuses, tant du point de vue de l'environnement, que des aspects sociaux et économiques, en respect du principe du développement durable et de la réalité du milieu.

On retrouve donc à l'intérieur :

- Une description du territoire de planification;
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles;
- Un recensement des intervenants et des infrastructures reliés à la gestion des matières résiduelles;
- Un inventaire des matières résiduelles générées à prendre en compte dans la PGMR;
- Une identification des principaux enjeux qui y sont reliés;
- Un énoncé des orientations et objectifs pour ces matières résiduelles;
- Une proposition des mesures et actions visant à atteindre ces objectifs;
- Une évaluation des coûts et des échéanciers pour leur mise en œuvre;
- Un système de suivi et de surveillance.

SOURCE DES DONNÉES

L'année 2022 a été choisie comme référence pour les données relatives aux matières résiduelles.

Les données recueillies sont représentatives des années précédentes. Les données de 2023, disponibles à la fin du mandat du processus de révision, permettent de confirmer la fiabilité générale des informations de 2022.

Du fait de la régionalisation des services, une grande partie des données ne fait pas la distinction par municipalités, mais les pourcentages de répartition habituellement appliqués par la RIDT ont été utilisés.

Afin de refléter le contexte régional, l'utilisation de données réelles disponibles auprès de la RIDT a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire. En l'absence de données disponibles, les estimations ont été effectuées à partir des outils mis à disposition par Recyc-Québec ou par des études. Pour certaines matières, dont la mise à jour est facultative, les quantités peuvent ne pas être disponibles.

Tableau 1 Sources des données

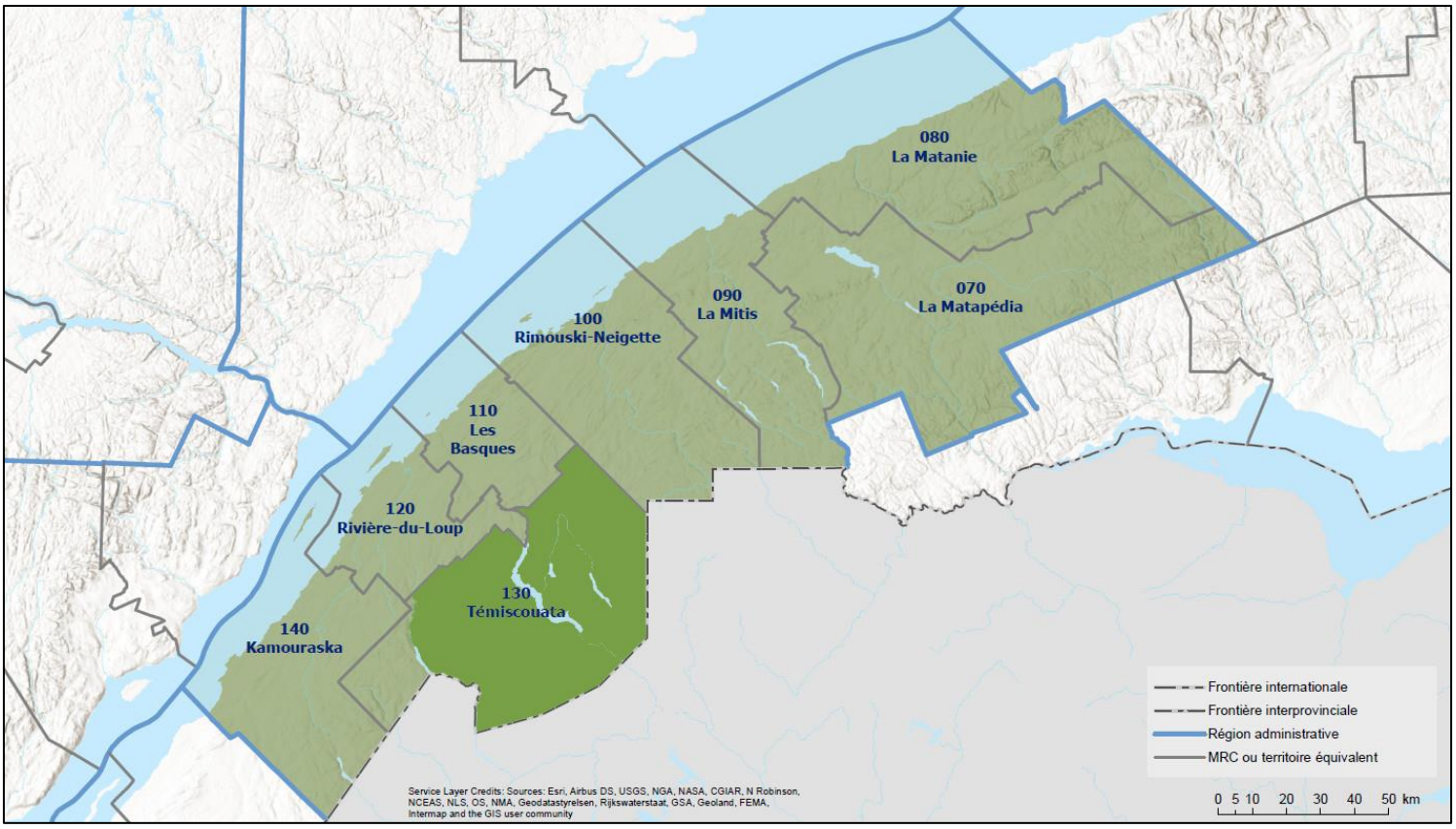
Type de matières résiduelles	Source des données	Méthode de calcul
Autres matières résiduelles *révision facultative* - *Contenants consignés* - *Pneus* - *Véhicules hors d'usage*	Recyc-Québec *(outil d'inventaire PGMR et compilation annuelle)*	Estimée *(génération)*
Boues d'installations septiques	Simetech Environnement	Pesée
Déchets incluant les déchets industriels	RIDT *(LET et étude de caractérisation)* MELCCFP *(données d'élimination)* Recyc-Québec *(outil d'inventaire PGMR)*	Pesée *(gestion)*
Encombrants	RIDT Recyc-Québec *(outil d'inventaire PGMR)*	Pesée
Matières organiques	SOLINOV RIDT *(écocentres et étude de caractérisation)* Recyc-Québec *(outil d'inventaire PGMR)*	Pesée *(gestion)* Estimée *(génération)*
Matières recyclables *révision facultative*	Société VIA RIDT *(étude de caractérisation)* Recyc-Québec *(outil d'inventaire PGMR)*	Pesée *(gestion)* Estimée *(génération)*
Matériaux de construction, rénovation et démolition	RIDT *(écocentres et étude de caractérisation)* Conteneurs KRT Recyc-Québec *(outil d'inventaire PGMR)*	Pesée *(gestion)* Estimée *(génération)*
Plastiques agricoles et acéricoles *révision facultative*	RIDT Élyme Conseils	Pesée *(gestion)* Estimée *(génération)*
Résidus domestiques dangereux	RIDT *(écocentres et dépôts municipaux)* Recyc-Québec *(outil d'inventaire PGMR)*	Pesée *(gestion)* Estimée *(génération)*
Textiles *révision facultative*	Livr'Avenir Comptoirs et friperies Co-éco et Synergie BSL Recyc-Québec *(outil d'inventaire PGMR)*	Pesée *(gestion)* Estimée *(génération)*

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

La MRC de Témiscouata fait partie de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Cette région comprend huit MRC : Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques, Témiscouata, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et La Matanie. La MRC de Témiscouata se situe au second rang au Bas-Saint-Laurent en matière de superficie et au cinquième rang sur le plan de la population.

Figure 1 Carte de localisation de la MRC

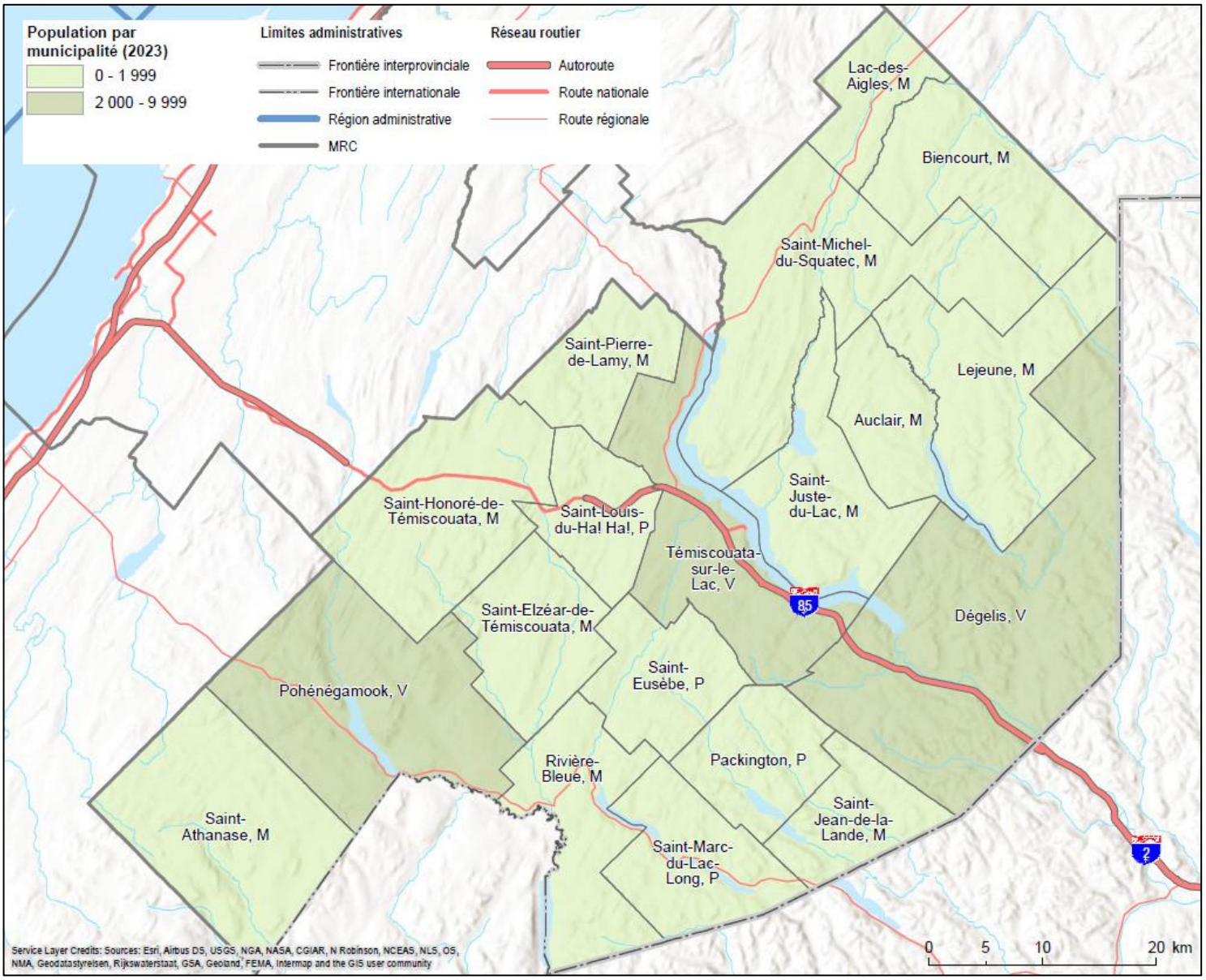


Frontalière du Nouveau-Brunswick et de l'état américain du Maine, la MRC de Témiscouata, bordée au Nord-Est par la MRC de Rimouski-Neigette et au Sud-Ouest par la MRC de Kamouraska, est traversée par un des principaux corridors routiers interprovinciaux du Québec, à savoir l'autoroute 85 et la route 185 qui forment un tronçon de la route Transcanadienne.

Cette route demeure la principale voie de circulation du territoire. Deux autres routes, relativement moins importantes au plan national, mais essentielles à la région, sont situées au sud et au nord de l'autoroute 85 et de la route 185 et plus ou moins parallèles à celle-ci : la route 289 au sud dessert le secteur du Transcontinental tandis que la route 295 au nord relie les secteurs de Saint-Michel-du-Squatec et du JAL (Saint-Juste-du-Lac, Auclair et Lejeune) à la ville de Dégelis. Les routes 289, 295 et l'autoroute 85 sont reliées entre elles par la route 232 qui traverse la MRC d'un bout à l'autre.

La superficie du territoire est de près de 3 921 km², pour une densité d'environ 5,7 hab./km². Les services et programmes de gestion des matières résiduelles mis en œuvre doivent donc s'adapter à cette situation, c'est-à-dire un vaste territoire avec des populations dispersées.

Figure 2 Carte de localisation des municipalités et des villes de la MRC



Les municipalités et les villes réparties sur le territoire de la MRC de Témiscouata sont au nombre de dix-neuf.

Le secteur du Transcontinental est composé de trois municipalités et d'une ville, à savoir les municipalités de Saint-Athanase, de Rivière-Bleue et de Saint-Marc-du-Lac-Long ainsi que de la ville de Pohénégamook.

Ensuite, le secteur du centre, celui réparti de part et d'autre de l'autoroute 85 et de la route 185, regroupe sept municipalités, à savoir les municipalités de Saint-Honoré-de-Témiscouata, de Saint-Pierre-de-Lamy, de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, de Saint-Eusèbe, de Packington et de Saint-Jean-de-la-Lande. De plus, ce même secteur regroupe deux villes, soit la ville de Témiscouata-sur-le-Lac et la ville de Dégelis.

Enfin, le secteur à l'est du lac Témiscouata rassemble six municipalités dont Lac-des-Aigles, Biencourt et Saint-Michel-de-Squatec en plus des trois municipalités formant le JAL, soit Saint-Juste-du-Lac, Auclair et Lejeune.

La MRC de Témiscouata comporte une importante zone agricole (zone verte). Selon les chiffres inscrits dans le rapport annuel de gestion de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec 2022-2023, la zone agricole permanente couvre une superficie de 122 776 ha[1]. La zone agricole témiscouataine a connu une croissance dans les dernières années d'environ 1750 ha, principalement dû à l'inclusion à la zone agricole d'érablière utilisée pour l'acériculture. La zone agricole représente près du quart de la superficie totale du territoire de la MRC. Cependant, l'utilisation de la zone agricole à des fins agricole n'est pas uniforme sur tout le territoire. En effet, la zone agricole se divise en deux parties, soit l'*affectation agricole 1* et l'*affectation agricole 2*. L'affectation agricole 1 (42 % de la zone agricole) correspond aux portions les plus fertiles et les plus dynamiques de la zone verte et elle comporte des activités agricoles plus traditionnelles. À l'inverse, l'affectation agricole 2 (58 % de la zone agricole) correspond à des segments de territoire moins fertiles pour les cultures traditionnelles et souvent recouverts de forêt résineuse aménagés et d'érablières.

Selon la dernière modification du schéma d'aménagement et de développement révisé en juillet 2023[2], près de 87 % de la superficie de la MRC est sous couvert forestier. Plus précisément, ce couvert forestier se divise, en dehors de la zone agricole, selon l'affectation forestière et selon l'affectation agroforestière. D'une part, l'affectation forestière correspond à la forêt publique et elle représente 162 268 ha. D'autre part, l'affectation agroforestière correspond à 81 541 ha. Une des particularités de la région est qu'elle ne possède aucun territoire non organisé (TNO) puisque l'ensemble des terres publiques est municipalisé.

Outre la zone agricole, les affectations forestière et agroforestière, le territoire de la MRC de Témiscouata est divisé en trois autres affectations. Ces dernières correspondent à l'affectation urbaine, à l'affectation récréative et à l'affectation de villégiature.

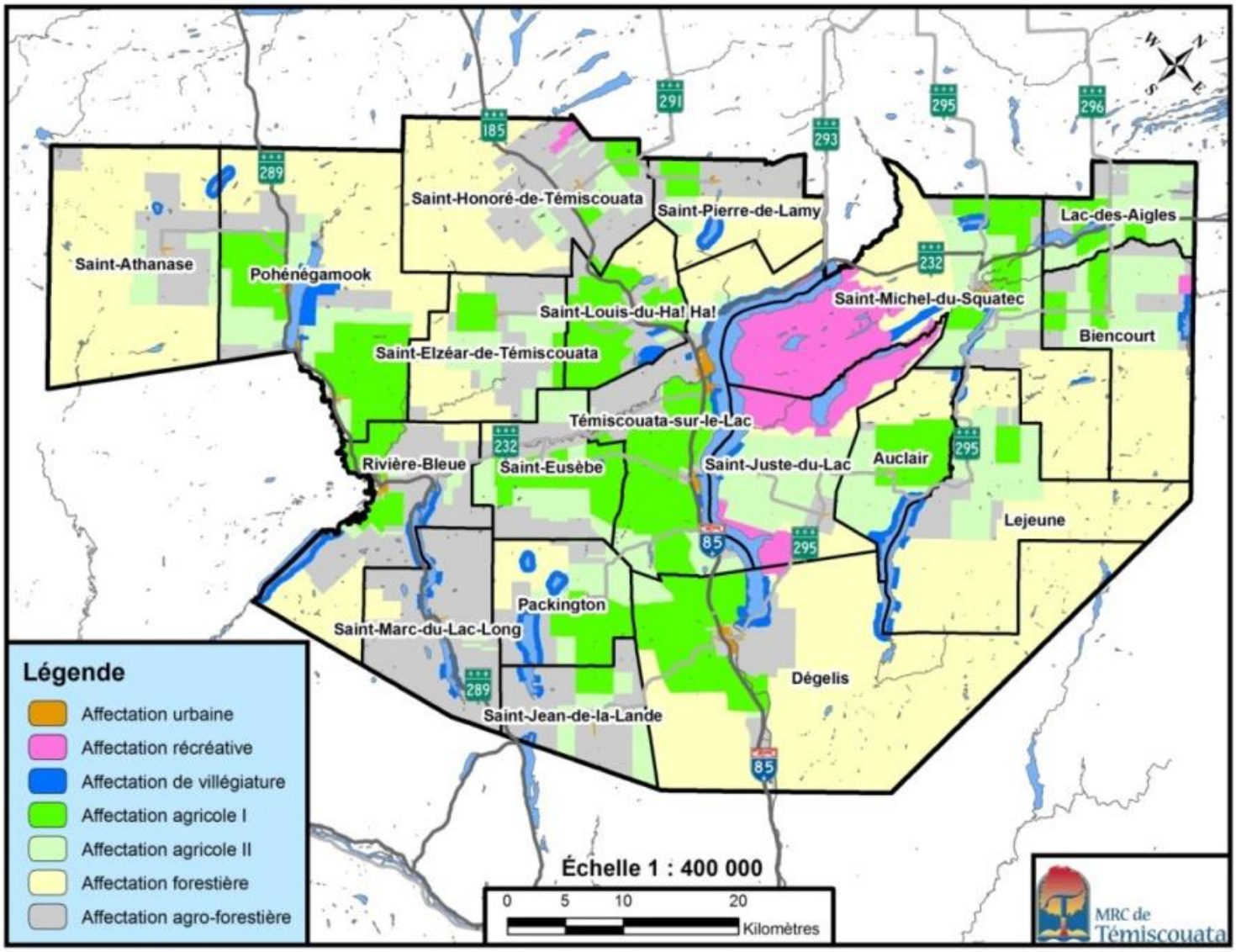
L'affectation urbaine se traduit concrètement par des périmètres urbains, parfois éclatés, qui sont au même nombre que les municipalités et les villes. Les superficies correspondant aux périmètres urbains deviennent les endroits privilégiés pour les fonctions urbaines.

L'affectation récréative désigne tout spécialement les superficies qu'occupent le Parc National du Lac Témiscouata et le Parc du Mont Citadelle.

Le territoire de la MRC de Témiscouata est parsemé de lacs. Les plus importants, comme le lac Témiscouata, le Grand lac Squatec et le lac Long, sont très prisés par les villégiateurs. L'affectation de villégiature correspond alors au pourtour des lacs les plus en demande pour le tourisme et le plein air. Elle prescrit des normes de développement qui tiennent compte de la fragilité de ces milieux naturels.

[1] Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, Annexe statistique 2022-2023 du rapport annuel de gestion
[2] MRC de Témiscouata, Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (Règlement 02-10-56)

Figure 3 Carte des principales affectations du sol de la MRC



Caractéristiques géographiques ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles

Les caractéristiques géographiques du territoire de la MRC de Témiscouata se transforment dans plusieurs cas en obstacles pour la gestion des matières résiduelles.

En premier lieu, les distances qui séparent les centres des municipalités du lieu d'enfouissement technique de Dégelis sont importantes. Par exemple, le centre de la municipalité de Saint-Athanase et celui de la municipalité de Lac-des-Aigles sont environ à 95 km et de 75 km du LET.

En deuxième lieu, la présence de monts et de vallées ainsi que de nombreux lacs et cours d'eau ont pour conséquence de rendre le réseau routier relativement sinueux. Il faut ajouter, en dernier lieu, que ce vaste réseau routier dessert une population de faible densité.

DESCRIPTION DÉMOGRAPHIQUE

Les dix-neuf municipalités de la MRC de Témiscouata accueillent un total, pour l'année 2022, de 19 615 personnes. Ce chiffre représente une légère hausse de 2 % comparativement à l'année 2018. Malgré un solde migratoire positif au niveau régional, les municipalités de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, de Saint-Michel-du-Squatec, Lac-des-Aigles, Lejeune, St-Marc-du-Lac-Long et de Packington ont enregistré une croissance de leur population entre 2018 et 2022.

Du point de vue de la démographie, les villes les plus importantes sont, en ordre décroissant : Témiscouata-sur-le-Lac avec 5 074 habitants; Dégelis avec 2 897 habitants et Pohénégamook avec 2 505 habitants. Du point de vue de la superficie, les villes les plus grandes sont, en ordre décroissant : Dégelis avec 571 km^2; Saint-Michel-du-Squatec avec 389 km^2 et Pohénégamook avec 351 km^2. Le croisement des données sur la population avec les données sur les superficies permet d'obtenir les densités de population de chacune des municipalités. Toujours en ordre décroissant, les municipalités les plus denses sont : Témiscouata-sur-le-Lac avec 20,5 hab./km^2; Saint-Louis-du-Ha! Ha! avec 11,4 hab./km^2 et Pohénégamook avec 7,1 hab./km^2.

La population totale de la MRC de Témiscouata est susceptible de connaître des variations au cours d'une année en raison de la population saisonnière. Cette dernière est associée aux villégiateurs qui résident à l'extérieur de la MRC et qui possèdent un chalet sur le territoire. Selon les estimations, la population saisonnière peut représenter de 4 % à 34 % de la population totale d'une municipalité. Considérant qu'il n'y a pas d'institution scolaire postsecondaire sur le territoire de la MRC, mise à part l'antenne collégiale offrant un nombre restreint de formations à de petits groupes. De ce fait, la clientèle potentielle de ce type d'établissement n'est pas en mesure de faire varier la population saisonnière de la MRC.

Tableau 2 Répartition de la population par municipalité

Municipalité	Population 2018[2]	Population 2022[3]	Variation quinquennale	Population saisonnière[4]	Population équivalente[5]	Superficie (km²)[6]	Densité de population (hab./km²)[7]	Longueur du réseau routier (km)[8]
Auclair	449	459	2 %	40	484	110	4,2	32,8
Biencourt	450	451	0 %	42	456	189	2,4	50,2
Dégelis	2 845	2 897	2 %	125	2 907	571	5,1	115,1
Lac-des-Aigles	513	504	-2 %	35	510	91	5,5	34,6
Lejeune	269	252	-6 %	55	266	275	0,9	43,0
Packington	608	597	-2 %	165	628	124	4,8	62,5
Pohénégamook	2 517	2 505	0 %	196	2 525	351	7,1	105,4
Rivière-Bleue	1 202	1 244	3 %	99	1 258	181	6,9	61,4
Saint-Athanase	301	318	6 %	55	397	292	1,1	41,5
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	331	318	-4 %	20	346	152	2,1	72,6
Saint-Eusèbe	580	608	5 %	24	649	132	4,6	61,3
Saint-Honoré-de-Témiscouata	742	759	2 %	77	783	264	2,9	68,8
Saint-Jean-de-la-Lande	240	251	5 %	86	262	110	2,3	64,4
Saint-Juste-du-Lac	567	586	3 %	125	635	189	3,1	43,7
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1 255	1 260	0 %	15	1 264	111	11,4	60,6
Saint-Marc-du-Lac-Long	389	378	-3 %	110	387	157	2,4	70,6
Saint-Michel-du-Squatec	1 069	1 028	-4 %	95	1 047	389	2,6	78,5
Saint-Pierre-de-Lamy	109	126	16 %	81	157	115	1,1	31,1
Témiscouata-sur-le-Lac	4 864	5 074	4 %	314	5 096	247	20,5	152,4
MRC	**19 300**	**19 615**	**2 %**	**1 759**	**20 054**	**3 921**	**5,0**	**-**

[2] ISQ, Tableau : Population totale, 2001-2022.

[3] *Ibid*. (données provisoires)

[4] L'estimation de la population saisonnière a été réalisée en soustrayant du nombre total de chalets présents sur le territoire d'une municipalité du nombre de chalets pour lesquels l'adresse postale du propriétaire se trouve à l'intérieur de la MRC de Témiscouata. Le résultat a par la suite été multiplié par 2,2, car il s'agit du nombre moyen de personnes qui constitue les ménages au Québec en 2021 (ISQ).

[5] L'estimation de la population équivalente a été réalisée en additionnant à la population de 2022 le quart de la population saisonnière afin que la durée de séjour de cette dernière représente trois mois.

[6] MAMH, Répertoire des municipalités.

[7] Population de 2022.

[8] MRC de Témiscouata, Plan d'invention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM), réseaux municipaux.

Figure 4 Répartition de la population par municipalité (hab.)

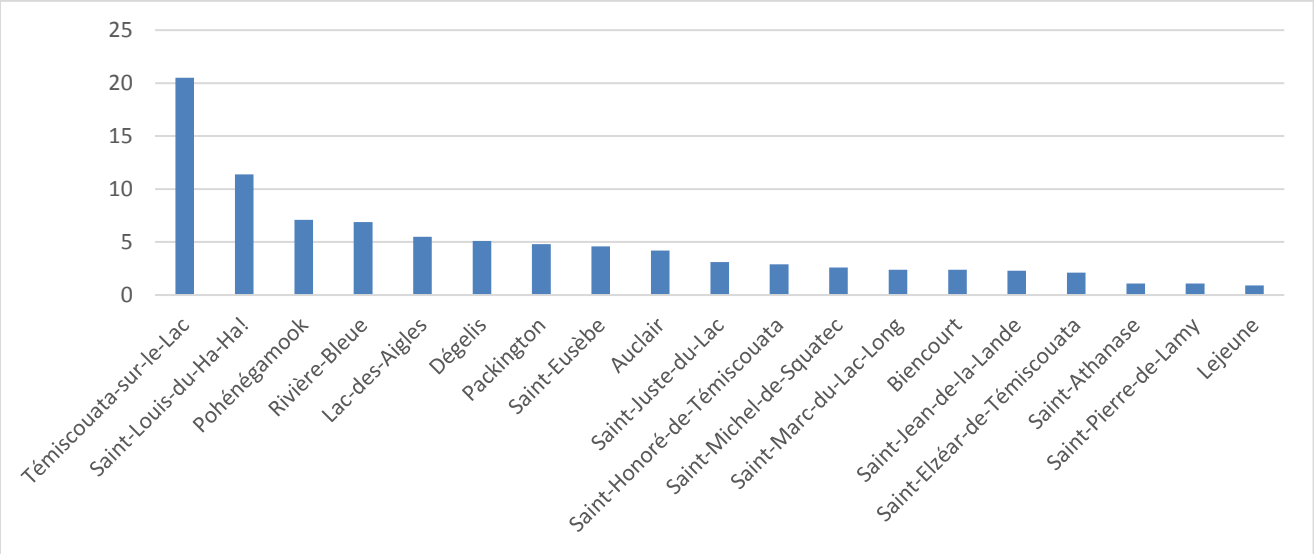


Figure 5 Répartition des municipalités par superficie (km2)

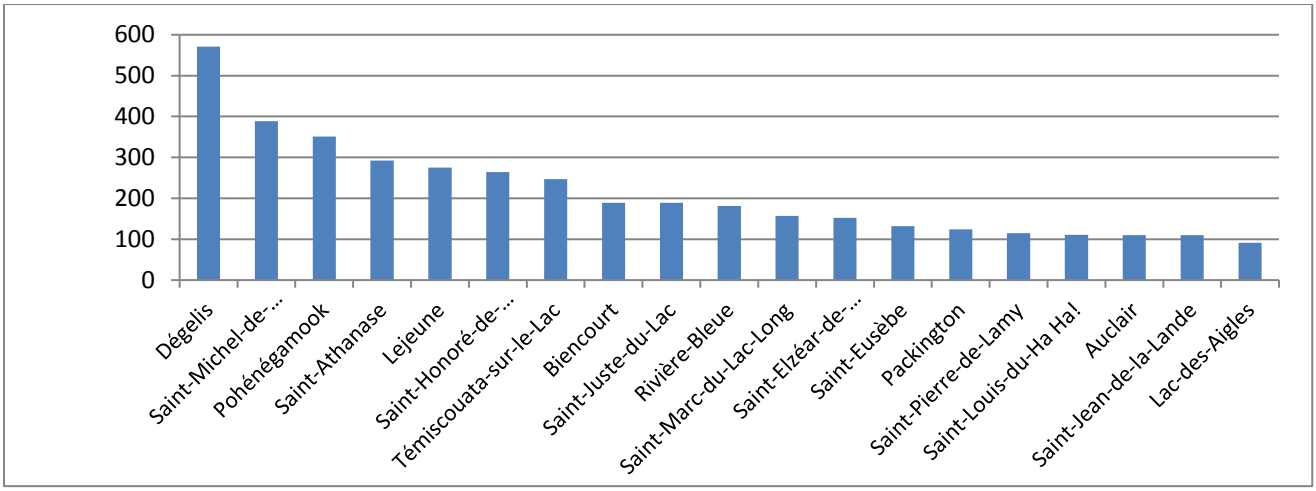
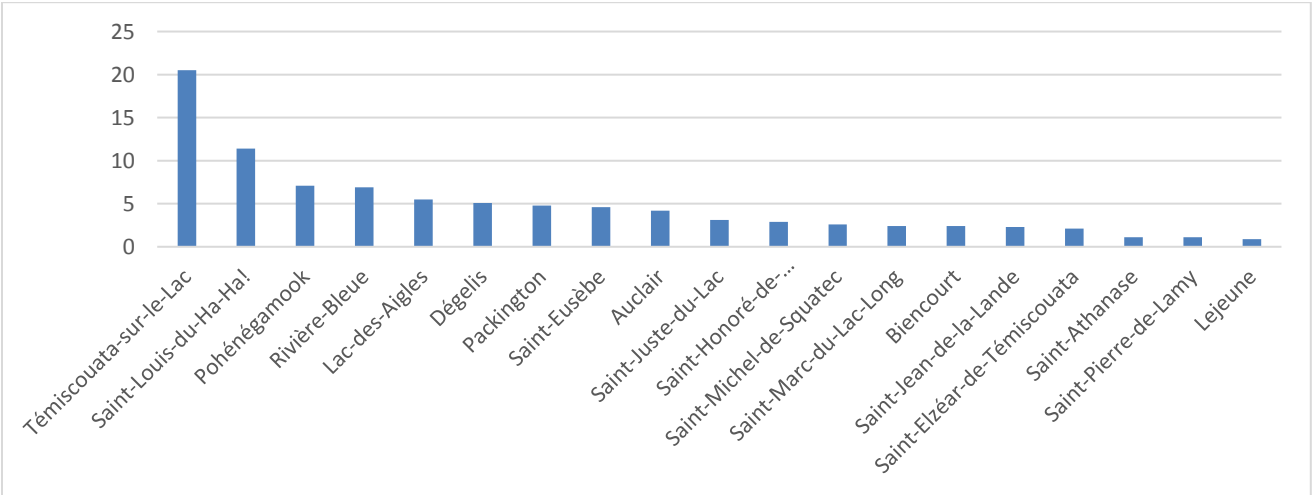


Figure 6 Répartition des municipalités par densité de population (hab./km2)



Projection démographique

Le solde migratoire positif des 5 dernières années semble avoir un lien avec la période pandémique et l'augmentation des possibilités de travail à distance. Le solde migratoire du Témiscouata suivait, avant la pandémie, une tendance démographique négative depuis la fin des années 1960. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance.

Un premier facteur à prendre en considération est la baisse du taux de natalité qui affecte non seulement la MRC de Témiscouata, mais encore presque l'ensemble des régions du Québec.

Ensuite, les changements structurels et conjoncturels dans l'économie et, d'une façon plus particulière, dans l'industrie du bois, forment un autre facteur qui permet d'expliquer le bilan démographique négatif. D'une part, l'amélioration des moyens technologiques dans le système productif fait en sorte qu'un nombre moins grand de travailleurs est requis pour faire un travail équivalent. D'autre part, des baisses de la demande pour le bois et des fermetures d'usines sont des exemples potentiels de changements conjoncturels qui peuvent avoir une répercussion directe sur le nombre d'emplois. Et le plus souvent, une baisse du nombre d'emplois se traduit par une baisse de la démographie.

Enfin, l'attrait qu'exercent les régions urbaines sur la jeune population forme un troisième facteur explicatif. Dans un premier temps, les régions urbaines sont souvent le siège d'institutions scolaires postsecondaires. Quiconque souhaite compléter ce type d'étude est alors contraint de quitter la région. Dans ces cas, les chances d'un retour en région suite à la diplomation ne sont pas assurées. Dans un deuxième temps, les entreprises qui évoluent dans les régions urbaines sont généralement en mesure d'offrir des salaires plus élevés à leurs employés, ce qui incite souvent les travailleurs à s'établir dans ces régions. Les projections démographiques qui suivent et qui concernent les petites municipalités comportent un facteur d'incertitude important, surtout en raison de la mobilité de la population.

La récente augmentation de la population pourrait trouver une explication, outre l'effet de la pandémie, dans la transition de certains travailleurs forestiers vers l'industrie acéricole et le fort développement de cette production dans les dernières années. Nous avons également observé un retour important de retraités natifs de la région.

Tableau 3 Projection démographique

Municipalités	2025	2030	2035	2041
Dégelis	2 859	2 767	2 680	2 562
Lac-des-Aigles	500	488	477	469
Packington	618	604	586	570
Pohénégamook	2 467	2 397	2 341	2 282
Rivière-Bleue	1 222	1 188	1 151	1 108
Saint-Eusèbe	605	601	603	601
Saint-Juste-du-Lac	591	580	562	536
Saint-Honoré-de-Témiscouata	776	788	803	833
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1 259	1 249	1 244	1 242
Saint-Michel-du-Squatec	1 027	972	913	844
Témiscouata-sur-le-Lac	5 060	5 032	4 976	4 884
Municipalité < 500 hab.	2 462	2 396	2 326	2 242

Source : ISQ, Population projeté par groupe d'âge, municipalités du Québec, 2011-2031

Âge de la population

Ventiler les données démographiques en fonction des groupes d'âge permet de tirer un constat général.

Tout d'abord, la population comprise dans les groupes d'âge allant de 0 à 24 ans est en forte baisse entre les années 2001 à 2014. Au total, il s'agit d'une baisse d'environ 45 %. Ensuite, entre les années 2001 et 2014, la population comprise dans les groupes d'âge de 65 ans et plus connait une hausse marquée de près de 35 %. Cette situation de déséquilibre témoigne donc du vieillissement de plus en plus marqué de la population.

Tableau 4 Population selon le groupe d'âge, sexes réunis (hab.)

	2000	2003	2006	2009	2012	2015	2018	2021
Témiscouata	**23 061**	**22 282**	**21 835**	**21 128**	**20 483**	**19 747**	**19 300**	**19 442**
0-14 ans	4056	3 630	3 283	3 059	2 854	2 592	2 473	2 430
15-24 ans	3 182	2 883	2 643	2 353	2 020	1 820	1669	1 646
25-34 ans	2 439	2 203	2 164	2 129	1 921	1 654	1 503	1 486
35-44 ans	3 862	3 411	2 888	2 319	2 160	2 111	2 040	1 989
45-54 ans	3 581	3 761	3 907	3 811	3 452	2 956	2 451	2 229
55-64 ans	2 493	2 794	3 191	3 472	3 761	3 874	3 969	3 798
65-74 ans	1 942	1 969	1 987	2 168	2 441	2 796	3 094	3 486
75 ans et plus	1 506	1 631	1 772	1 817	1 874	1 944	2 101	2 378

Source : ISQ, 2021

DESCRIPTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Catégories d'habitations

Les habitations unifamiliales forment le type de logement le plus répandu sur le territoire de la MRC de Témiscouata. Plus de 6 992 logements correspondent à des habitations unifamiliales.

Le reste des logements sont partagés entre de petits immeubles qui comptent de 2 à 9 logements et de plus gros immeubles qui comptent 10 logements et plus. Les petits immeubles totalisent 1 653 logements alors que les plus gros totalisent 668 logements.

Il est à noter que 9 municipalités, généralement de plus petite taille ne comptent aucun immeuble de 10 logements et plus.

La présence de chalets est non négligeable sur le territoire de la MRC. De façon absolue, il y a environ 1 204 chalets répertoriés. Dans certaines municipalités, le rapport entre le nombre de chalets et le nombre de logements est élevé.

Par exemple, sur le territoire des municipalités de Packington et de Saint-Pierre-de-Lamy, le nombre de chalets est dans une proportion de plus de 30 % comparativement au nombre de logements. Dans le même sens, sur le territoire des municipalités comme Lejeune et Saint-Athanase, le nombre de chalets est dans une proportion de plus de 20 % comparativement au nombre de logements.

Tableau 5 Nombre et types de logements présents sur le territoire

Municipalités	Nombre de logements					% de chalets sur le nombre de logements
	Unifamilial	Chalets	Petits multilogements (2 à 9 logements)	Grands multilogements (10 logements et +)	Logements Total	
Référence : Classification des usages au rôle d'évaluation (B00U)	1000 - 1211	1100	1000	1000	Colonnes B+C+D+E	Colonne B/F
Auclair	162	39	18	14	233	16,7
Biencourt	209	33	22	13	277	11,9
Dégelis	1 019	100	367	168	1 654	6,1
Lac-des-Aigles	222	18	27	10	277	6,5
Lejeune	112	45	12	0	169	26,6
Packington	227	122	28	0	377	32,3
Pohénégamook	949	113	203	50	1 315	8,6
Rivière-Bleue	490	85	107	44	726	11,7
Saint-Athanase	126	31	6	0	163	19,0
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	107	20	9	0	136	14,7
Saint-Eusèbe	220	17	18	0	255	6,6
Saint-Honoré-de-Témiscouata	270	48	66	0	384	12,5
Saint-Jean-de-la-Lande	116	49	11	0	176	27,8
Saint-Juste-du-Lac	227	87	45	12	371	23,5
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	427	15	132	25	599	2,5
Saint-Marc-du-Lac-Long	154	77	26	0	257	30,0
Saint-Michel-du-Squatec	394	67	74	38	573	11,7
Saint-Pierre-de-Lamy	49	44	8	0	101	43,6
Témiscouata-sur-le-Lac	1 645	194	474	294	2 607	7,4
MRC	7 125	1 204	1 653	668	10 650	11,3

Source : Rôle d'évaluation MRC de Témiscouata du 2024-01-31

Revenu des familles

Le tableau suivant présente le revenu médian après impôt des familles selon le type de famille pour la MRC.

Tableau 6 Revenu médian après impôt des familles selon le type de famille au Témiscouata, 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020	% TCAM[9]
Témiscouata	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**%**
Familles comptant un couple	**64 687**	**66 379**	**68 047**	**69 092**	**73 000**	**2.6**
Sans enfants	52 644	53 518	53 913	55 328	58 980	2,4
Avec 1 enfant	79 109	82 872	85 136	85 912	89 410	2,6
Avec 2 enfants	87 779	92 290	95 019	100 462	106 920	4,4
Avec 3 enfants et plus	89 122	94 341	96 141	102 065	110 520	4,8
Familles monoparentales	**43 858**	**45 826**	**46 439**	**47 786**	**52 860**	**4,1**
Avec 1 enfant	41 785	43 995	44 205	45 719	49 130	3,5
Avec 2 enfants	48 383	49 719	52 070	51 950	58 930	4,4
Avec 3 enfants et plus	48 711	49 677	50 639	53 523	60 870	5,0

Source : ISQ, 2015

Emploi

Le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage sont les principales statistiques utilisées pour tracer le portrait de l'emploi dans une région. Le taux d'activité représente le nombre de personnes actives sur le nombre total de la population en âge de travailler (15 ans et plus). Ce taux s'établissait à 55 % en 2006.

Il est parmi les plus bas taux en comparaison avec les chiffres des autres MRC de la région de Bas-Saint-Laurent. Le taux d'emploi représente le nombre de personnes occupées sur le nombre total de la population en âge de travailler. En 2006, ce taux s'établissait à 48,9 %. C'est donc dire qu'à cette date, moins d'une personne en âge de travailler sur deux possédait un emploi. Comparativement aux autres MRC de la région administrative, la MRC de Témiscouata possède le deuxième plus bas taux d'emploi.

Le taux de chômage représente le nombre de personnes sans emploi mais toujours actives sur le nombre total de la population en âge de travailler. Ce taux s'établissait à 12 % en 2006 et il était des plus élevés parmi les MRC du Bas-Saint-Laurent.

[9] Taux de croissance annuel moyen.

Tableau 7 Population de 15 ans et plus selon la participation au marché du travail, 2006

Municipalité ou MRC	Total (hab.)	Population active (hab.)			Population inactive (hab.)	Taux d'activité (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)
		Totale	Occupée	En chômage				
Kamouraska	18 315	10 900	10 085	815	7 415	59,5	55,1	7,5
La Matapédia	15 760	8 675	7 150	1 525	7 080	55,0	45,4	17,6
La Mitis	15 805	9 040	7 990	1 045	6 770	57,2	50,6	11,6
Les Basques	7 850	4 395	3 860	540	3 450	56,0	49,2	12,3
Matane	18 880	10 540	9 325	1 215	8 340	55,8	49,4	11,5
Rimouski-Neigette	44 470	28 125	25 880	2 250	16 350	63,2	58,2	8,0
Rivière-du-Loup	27 460	17 610	16 435	1 180	9 850	64,1	59,9	6,7
Témiscouata	**17 905**	**9 955**	**8 760**	**1 195**	**7 950**	**55,6**	**48,9**	**12,0**
Cabano	2 630	1 420	1 335	85	1 210	54,0	50,8	6,0
Dégelis	2 630	1 535	1 425	110	1 095	58,4	54,2	7,2
Notre-Dame-du-Lac	1 655	1 015	905	105	640	61,3	54,7	10,3
Pohénégamook	2 420	1 385	1 205	180	1 040	57,2	49,8	13,0

Source : ISQ, 2015

Structure économique

Comme il est mentionné dans le schéma d'aménagement et de développement révisé, l'économie de la MRC de Témiscouata peut être qualifiée « d'économie de région ». Cette expression sert à illustrer la réalité selon laquelle l'économie de la MRC repose en grande partie sur l'agriculture et sur l'exploitation des ressources naturelles, plus particulièrement sur l'exploitation forestière. Les tableaux et la figure qui suivent sont différentes façons de valider ce constat.

Le tableau illustre comment se répartissent les industries, les commerces et les institutions (ICI) pour chaque municipalité. Ce même tableau permet de mettre en évidence le fait que plusieurs municipalités possèdent plus de propriétés à vocation agricole enregistrées que d'industries, de commerces et d'institutions. L'agriculture devient dès lors un élément structurant pour l'économie de ces municipalités.

Tableau 8 Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et de fermes présentes dans chacune des municipalités locales, selon les sommaires du rôle d'évaluation

Municipalités	N^bre d'industries	N^bre de commerces	N^bre d'institutions	Propriétés agricoles	Total ICI
Sommaire du rôle d'évaluation (n° de ligne) – 2021	322	328 et 335 (imposable)	328 et 335 (non imposable) + 624	343	
Auclair	1	5	7	90	13
Biencourt	1	3	7	90	11
Dégelis	6	70	13	102	89
Lac-des-Aigles	2	18	6	50	26
Lejeune	0	5	5	89	10
Packington	1	2	6	65	9
Pohénégamook	3	84	16	161	103
Rivière-Bleue	3	20	11	63	34
Saint-Athanase	0	6	4	51	10
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	1	1	4	69	6
Saint-Eusèbe	7	7	7	78	21
Saint-Honoré	1	6	7	59	14
Saint-Jean-de-la-Lande	0	3	6	53	9
Saint-Juste-du-Lac	3	4	8	76	15
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	4	21	9	62	34
Saint-Marc-du-Lac-Long	2	3	5	38	10
Saint-Michel-du-Squatec	4	23	8	132	35
Saint-Pierre-de-Lamy	3	2	3	59	8
Témiscouata-sur-le-Lac	15	131	43	236	189
MRC	**57**	**414**	**175**	**1623**	**646**

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière de chacune des municipalités, 2021

À l'intérieur du tableau suivant, le nombre d'entreprises et le total des employés sont déclinés en fonction des catégories du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). À la lumière des informations qu'il contient, il est possible d'identifier les secteurs d'activités les plus structurants de l'économie de la MRC de Témiscouata. Le secteur d'activités qui comporte le plus d'entreprises est celui de l'*Agriculture, foresterie, pêche et chasse* avec un total de 253 entreprises.

Ce même secteur d'activités arrive en troisième position en ce qui a trait au nombre d'employés avec un total de 815 employés. Le secteur d'activités qui comporte plus d'employés est celui des *Soins de santé et assistance sociale* avec un total de 1 155 employés.

Toujours en regard du nombre d'employés, les autres secteurs d'activités les plus importants sont ceux de la *Fabrication* (31-33) avec 880 emplois, du *Commerce de détail* (44-45) avec 705 emplois et de *l'Hébergement et services d'enseignement* (61) avec 565 emplois.

Tableau 9 Répartition des commerces par secteur d'activités, 2022

Secteur d'activités		Nombre d'entreprises	Total d'employés
	SCIAN non-déterminé	21	0
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	253	815
21	Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	1	60
22	Services publics	1	25
23	Construction	72	215
31-33	Fabrication	47	880
41	Commerce de gros	19	70
44-45	Commerce de détail	96	705
48-49	Transport et entreposage	63	215
51	Industrie de l'information et industrie culturelle	2	10
52	Finance et assurances	12	135
53	Services immobiliers et services de location et de location à bail	14	30
54	Services professionnels, scientifiques et techniques	21	145
55	Gestion de sociétés et d'entreprises	3	0
56	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	24	120
61	Services d'enseignement	4	565
62	Soins de santé et assistance sociale	88	1 155
71	Arts, spectacles et loisirs	18	55
72	Hébergement et services de restauration	59	305
81	Autres services (sauf les administrations publiques)	82	270
91	Administrations publiques	21	315
Total		**921**	**6 095**

Source : Source : Banque du Registre des Entreprises (BDRE) de statistique Canada, décembre 2022 et Recensement 2021 de Statistique Canada

Le tableau ci-dessous présente une liste de 20 entreprises comportant 50 employés et plus. Ces entreprises correspondent aux plus gros employeurs de la MRC de Témiscouata. Les institutions publiques en lien avec le domaine de l'éducation et le domaine de la santé y sont bien représentés.

Sans surprise, plusieurs entreprises évoluant dans l'exploitation de la forêt et dans la transformation du bois font elles aussi partie de la liste des plus gros employeurs.

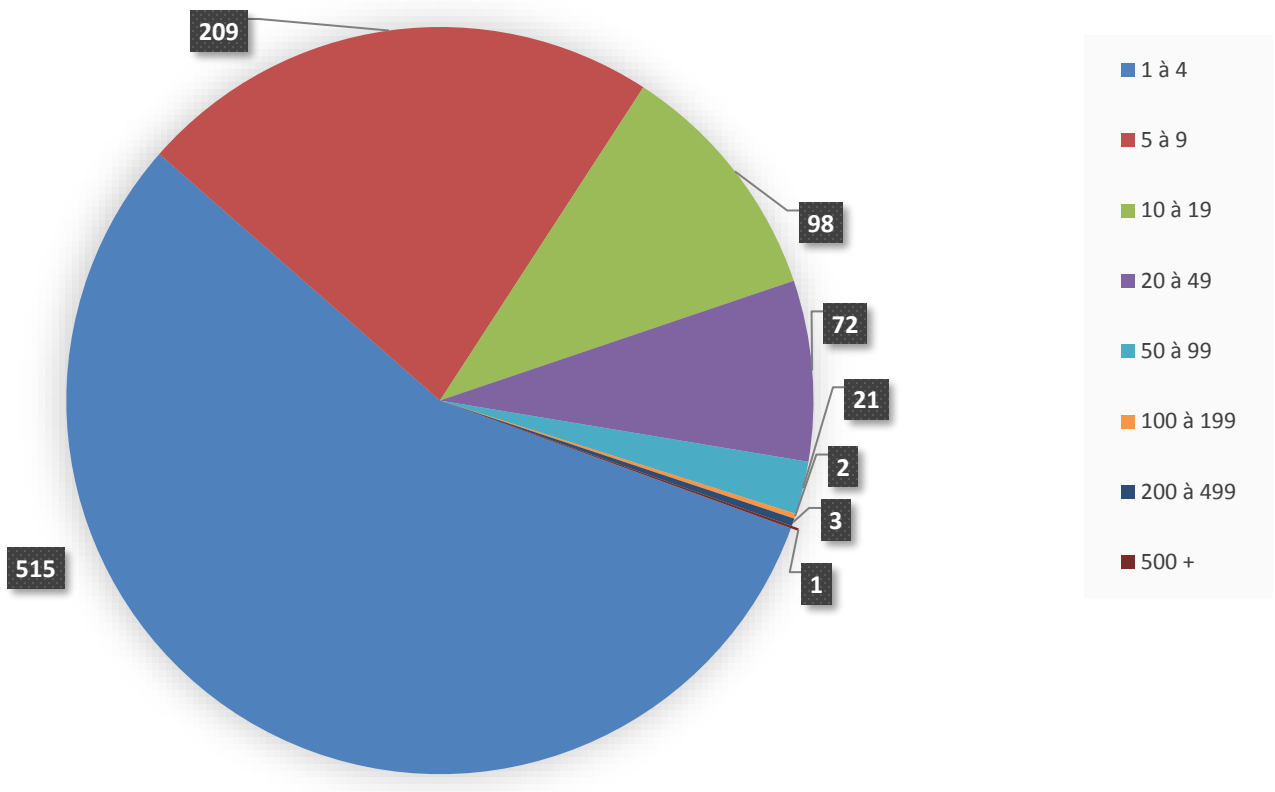
Tableau 10 ICI de 50 employés et plus sur le territoire

Entreprise	Code SCIAN	Municipalité	N^bre d'employés
Centre de Santé et de Services Sociaux de Témiscouata	622111	Témiscouata	200 à 499
Coopérative Forestière Haut-Plan-Vert	115310	Lac-des-Aigles	50 à 99
Bardeaux Lajoie inc. (Les)	321112	Saint-Eusèbe	50 à 99
Groupe NBG Inc.	321111	Rivière-Bleue	50 à 99
Transport Guy Levasseur inc.	484110	Pohénégamook	50 à 99
Bégin & Bégin unc.	321111	Saint-Juste-du-Lac	50 à 99
Groupe Lebel inc., div Dégelis	321111	Dégelis	50 à 99
Groupe Lebel inc.	321111	Saint-Michel-du-Squatec	50 à 99
Cascades Emballage Carton-Caisse - Cabano	322130	Témiscouata-sur-le-Lac	100 à 199
Glendyne inc.	327990	Saint-Marc-du-Lac-Long	100 à 199
Groupement Forestier de Témiscouata inc.	115310	Auclair	100 à 199
Ville de Dégelis	913910	Dégelis	50 à 99
Restaurants Dubillard inc. (Les)	722512	Témiscouata-sur-le-Lac	50 à 99
Hôtel 1212 inc.	721114	Dégelis	50 à 99
Centre d'Action Bénévole Région Témis inc.	813410	Dégelis	50 à 99
Pohénégamook Santé Plein Air 2.0 inc.	721113	Pohénégamook	50 à 99
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	611110	Témiscouata-sur-le-Lac	50 à 99
Marché du Témis (G.C.) inc.	445110	Dégelis	50 à 99
Alimentation Vincent Guay inc.	445110	Témiscouata-sur-le-Lac	50 à 99
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-lacs	611110	Témiscouata	100 à 199

Source : Services Québec, Répertoire des plus gros employeur, juillet 2020

À titre de complément du tableau, la figure permet d'illustrer la répartition des entreprises en fonction du nombre d'employés. Les entreprises qui comptent de 50 à 99 employés et celles qui comptent 99 employés et plus ne représentent qu'une mince portion du nombre total des entreprises. Cette figure permet de conclure, à l'inverse, que la grande majorité des entreprises témiscouataines comptent entre 1 et 4 employés.

Figure 7 Répartition des entreprises en fonction du nombre d'employés, 2020



GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ENTENTE INTERMUNICIPALE

Depuis mars 2007, l'ensemble des municipalités de la MRC de Témiscouata ont délégué toutes leurs compétences en gestion des matières résiduelles à la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT), créée en 1999. Celle-ci couvre ainsi l'ensemble du territoire de la MRC et exclusivement celui-ci.

Aucune autre entente ou délégation de compétence n'est en vigueur sur le territoire.

Les municipalités qui sont parties prenantes de l'entente, et qui sont aussi visées par le présent PGMR, sont :

- Auclair
- Biencourt
- Dégelis
- Lac-des-Aigles
- Lejeune
- Packington
- Pohénégamook
- Rivière-Bleue
- Saint-Athanase
- Saint-Elzéar-de-Témiscouata
- Saint-Eusèbe
- Saint-Honoré-de-Témiscouata
- Saint-Jean-de-la-Lande
- Saint-Juste-du-Lac
- Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- Saint-Marc-du-Lac-Long
- Saint-Michel-du-Squatec
- Saint-Pierre-de-Lamy
- Témiscouata-sur-le-Lac

L'entente intermunicipale, d'une durée de 40 ans, formant la RIDT a pour objet la gestion globale des matières résiduelles, y compris des boues d'installations septiques, notamment mais non limitativement, la conception, l'implantation, l'organisation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un service intermunicipal de gestion des matières résiduelles desservant les populations des municipalités membres. Ce service peut comprendre, entre autres, l'enlèvement, le transport, la récupération, le dépôt, l'entreposage, la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation, le traitement et l'élimination des matières résiduelles.

Les boues des stations municipales d'épuration ne font cependant pas partie de l'entente de la RIDT et leur gestion relève de chaque municipalité concernée.

Dans ce cadre, la RIDT opère, ou gère par le biais de contrats/entente, les services suivants pour le résidentiel et les ICI (autant ceux assimilés pour le service municipal et que les autres) :

- ✓ Collecte et transport des déchets, des encombrants, des matières organiques et du recyclage;
- ✓ Écocentres;
- ✓ Dépôts municipaux pour les résidus verts, les branches et les RDD;
- ✓ Points d'apports volontaires pour les matières organiques;
- ✓ Collecte, transport et disposition des boues de fosses septiques;
- ✓ Traitement des déchets;
- ✓ Traitement du recyclage;
- ✓ Traitement des matières organiques;
- ✓ Traitement des matériaux CRD;
- ✓ Traitement des matériaux recueillis dans les différents sites de dépôts mis en place;
- ✓ Traitement des tubulures d'érablières;
- ✓ Traitement des boues d'installations septiques;
- ✓ Accompagnement et service-conseil aux ICI;
- ✓ Tout autre projet visant les 3-RVE;
- ✓ Sensibilisation.

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Le Code municipal et la Loi sur les Cités et Villes accordent aux municipalités le pouvoir de légiférer sur la gestion des matières résiduelles produites sur leur territoire.

Chaque municipalité dispose d'un règlement en vigueur pour la gestion des matières résiduelles mais aucune modification ou harmonisation régionale n'ont été faites dans les dernières années.

Tableau 11 Règlement sur la gestion des matières résiduelles en vigueur sur le territoire

Municipalité	Titre	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé du règlement
Auclair	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	2000-02	10 mai 2000	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
Biencourt	Règlement ayant pour objet la prescription des modalités relatives à la gestion des matières résiduelles	182	19 décembre 2005	Ordures ménagères et matières recyclables	Indique que la municipalité fournit les bacs pour la collecte du recyclage, rappelle les obligations de la municipalité et de la RIDT. Les annexes mentionnent les contenants acceptés, les modalités de la collecte, les matières interdites.
Dégelis	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	490	3 avril 2000	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
Lac-des-Aigles	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	77-04	17 décembre 2004	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
Lejeune	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	130	13 avril 2000	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
Packington	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	202-00	1 mai 2000	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.

Municipalité	Titre	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé du règlement
Pohénégamook	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	P.-266	1 décembre 2003	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
Rivière-Bleue	Règlement numéro 2003-230 pour la gestion des matières résiduelles	2003-239	1 décembre 2003	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
St-Athanase	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	R-2003-118	1 décembre 2003	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
St-Elzéar-de-Témiscouata	Sans titre	197-2003	1er décembre 2003	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
St-Eusèbe	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	02-2000	3 avril 2000	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
St-Honoré-de-Témiscouata	Règlement sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata	252 (amende le 207)	13 octobre 2006	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
St-Jean-de-la-Lande	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	2000-107	3 avril 2000	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
St-Juste-du-Lac	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	2000-210	1 mai 2000	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.

Municipalité	Titre	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé du règlement
St-Louis-du-Ha! Ha!	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	303	7 juin 2004	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
St-Marc-du-Lac-Long	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	2004-02	2 février 2004	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
St-Michel-du-Squatec	La prescription des modalités relatives à la gestion des matières résiduelles	218	6 mars 2000	Ordures ménagères et matières recyclables	Indique les responsabilités de la municipalité et les pénalités aux contrevenants (citoyen ou personne morale). Les annexes décrivent les normes et procédures de collecte, et celles de protection de l'environnement.
St-Pierre-de-Lamy	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	02-2006	5 février 2007	Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.
Témiscouata-sur-le-Lac	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	314-00		Ordures ménagères et matières recyclables	Détermine les contenants acceptés pour la collecte et les modalités de celle-ci, les matières non admissibles et les pénalités.

Au niveau de la gestion des vidanges d'installations septiques, en 2008, un règlement type régional a été préparé par la RIDT et adopté de manière uniforme sur le territoire de chacune des 19 municipalités.

Tableau 12 Règlement sur la vidange des boues d'installations septiques en vigueur sur le territoire

Municipalité	Titre	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé du règlement
Auclair	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	2008-02	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
Biencourt	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	198	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
Dégelis	Sans titre	572	2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
Lac-des-Aigles	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	89-08	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
Lejeune	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	184	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
Packington	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	234-2008	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.

Municipalité	Titre	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé du règlement
Pohénégamook	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	P.-328	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
Rivière-Bleue	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	2008-293	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
St-Athanase	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	132-2008	10 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
St-Elzéar-de Témiscouata	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	Sans numéro	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
St-Eusèbe	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	03-2008	17 mars 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
St-Honoré-de-Témiscouata	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	262	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
St-Jean-de-la-Lande	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	2008-143	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.

Municipalité	Titre	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé du règlement
St-Juste-du-Lac	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	2008-236	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
St-Louis-du-Ha! Ha!	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	317	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
St-Marc-du-Lac-Long	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	2008-04	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
St-Michel-du-Squatec	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	278	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
St-Pierre-de-Lamy	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	046-2008	5 mai 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.
Témiscouata-sur-le-Lac	Règlement visant à établir l'état des lieux des installations septiques et des abords des cours d'eau ainsi qu'à pourvoir à la vidange des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout	421-08	7 avril 2008	Vidanges des boues d'installations septiques	Mandate la RIDT pour effectuer l'état des lieux des installations septiques, instaure un système de vidange des installations septiques.

Pour terminer au niveau de la réglementation locale, chaque municipalité adopte un règlement de taxation qui lui est propre afin de financer l'ensemble des services fournis en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, les tarifs varient sensiblement d'une municipalité à l'autre, même si les services sont identiques.

Il n'y a pas d'uniformité régionale dans les méthodes de calcul ou de répartition aux utilisateurs

Tableau 13 Tarifs de taxation pour les services en lien avec la gestion des matières résiduelles et les boues d'installations septiques en 2022

Municipalité	Matières résiduelles			Vidange des boues d'installations septiques	
	Maison unifamiliale	Chalet	Commercial	Maison unifamiliale	Chalet
Auclair	189,00 $	94,50 $	Équivalent volume	115,00 $	57,50 $
Biencourt	200.00 $	100,00 $	400,00 $	68,00 $	34,00 $
Dégelis	190,00 $	95,00 $	Équivalent Volume	102,50 $	51,25 $
Lac-des-Aigles	214,00 $	107,00 $	321,00 $	80,00 $	40,00 $
Lejeune	150,00 $	75,00 $	Équivalent volume	102,50 $	51,25 $
Packington	226,00 $	128,00 $	452,00 $	103,00 $	51,50 $
Pohénégamook	195,35 $	97,85 $	Variable 195 $- 8 680 $	105,00 $	52,50 $
Rivière-Bleue	192,00 $	192,00 $	Variable 192 $ - 950 $	102,34 $	51,17 $
Saint-Athanase	170,00 $	85,00 $	170,00 $	105,00 $	52,00 $
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	225,00 $	155,00 $	357,00 $	104,00 $	52,00 $
Saint-Eusèbe	265,00 $	132,50 $	Variable 180 $ / point	104,05 $	52,03 $
Saint-Honoré-de-Témiscouata *en attente d'infos à jour*	228,33 $	114,17 $	Variable 114 $ / point	99,05 $	49,53 $
Saint-Jean-de-la-Lande	232,69 $	157,62 $	Variable 383 $ - 683 $	102,50 $	51,25 $
Saint-Juste-du-Lac	248,00 $	248,00 $	248,00 $	105,00 $	105,00 $
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	229,00 $	122,00 $	229,00 $	101,85 $	50,95 $
Saint-Marc-du-Lac-Long	183,50 $	133,00 $	280,00 $	98,00 $	48,00 $
Saint-Michel-du-Squatec	201,05 $	100,52 $	Variable 201 $/point	66,65 $	33,30 $
Saint-Pierre-de-Lamy	225,00 $	112,50 $	225,00 $	105,00 $	52,50 $
Témiscouata-sur-le-Lac	225,00 $	112,50 $	Variable 225 $ / point	97,00 $	48,50 $

COÛTS LIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES MUNICIPALITÉS

Les coûts de gestion des matières résiduelles représentent une dépense importante pour chacune des municipalités. Celle-ci s'explique principalement par la faible densité de population à desservir sur de grandes distances, la géographie de la région et la réglementation contraignante à respecter, dans un contexte de faible concurrence, pour mettre en œuvre les services requis.

Le regroupement sous forme de régie permet cependant à chaque municipalité de bénéficier de services de qualité et de proximité à un coût uniformisé et contrôlé. Le calcul de répartition des quotes-parts est fonction de la richesse foncière (pour 50 %) et de la population de chacune des municipalités (pour 50 %).

Tableau 14 Pourcentage de répartition des quotes-parts municipales à la RIDT en 2022

	Richesse foncière uniformisée	Population *(décret 2021)*	Base de calcul 2022
Auclair	44 749 417 $	444	**2.37573 %**
Biencourt	38 126 212 $	432	**2.16373 %**
Dégelis	225 866 531 $	2 848	**13.56888 %**
Lac-des-Aigles	42 000 490 $	509	**2.46964 %**
Lejeune	30 372 585 $	258	**1.49978 %**
Packington	64 721 986 $	598	**3.32127 %**
Pohénégamook	233 505 307 $	2 469	**12.79228 %**
Rivière-Bleue	93 315 591 $	1 211	**5.69523 %**
St-Athanase	26 056 934 $	306	**1.50673 %**
St-Elzéar-de-Témiscouata	30 317 444 $	313	**1.64124 %**
St-Eusèbe	56 329 157 $	589	**3.06875 %**
St-Honoré-de-Témiscouata	63 332 282 $	739	**3.64983 %**
St-Jean-de-la-Lande	32 749 997 $	231	**1.49450 %**
St-Juste-du-Lac	61 285 329 $	575	**3.16767 %**
St-Louis-du-Ha! Ha!	87 397 652 $	1 237	**5.60126 %**
St-Marc-du-Lac-Long	45 498 563 $	382	**2.23503 %**
St-Michel-du-Squatec	91 081 979 $	1 043	**5.19758 %**
St-Pierre-de-Lamy	18 471 700 $	117	**0.80839 %**
Témiscouata-sur-le-Lac	546 341 235 $	4 935	**27.74248 %**
TOTAL	**1 831 520 388 $**	**19 236**	**100.00000 %**

Source : Budget RIDT 2022

Le bilan financier 2022 pour la gestion des matières résiduelles au niveau municipal est le suivant :

Tableau 15 Sommaire de l'état des résultats vérifiés de la RIDT 2022

Dépenses		
Administration, gestion et sensibilisation	399 484 $	8 %
Achat de contenants GMR	62 546 $	1 %
Collecte et transport des déchets	607 303 $	13 %
Lieu d'enfouissement technique	1 187 131 $	25 %
Collecte et transport du recyclage	723 484 $	15 %
Centre de tri	280 735 $	6 %
Écocentres	892 957 $	19 %
Gestion des matières organiques	85 007 $	2 %
Vidange des installations septiques	500 393 $	11 %
	4 739 041 $	
Revenus		
Quotes-parts municipales	2 693 572 $	56 %
Subventions et programmes gouvernementaux	1 119 881 $	23 %
dont compensation de la collecte sélective	*931 168 $*	
dont redistribution des redevances à l'enfouissement	*95 705 $*	
Ventes de matériaux	150 803 $	3 %
Facturation aux utilisateurs	883 886 $	18 %
	4 848 143 $	

Source : État des résultats vérifiés de la RIDT au 31 décembre 2022

Si on rapporte les coûts nets des services rendus au prorata du nombre d'occupations desservies, on obtient des indicateurs intéressants pour justifier l'objectif de diminution des matières enfouies.

Les coûts nets sont ceux qui restent à la charge des municipalités membres une fois les subventions et autres revenus déduits. Les frais d'administration, de gestion et de sensibilisation à parts égales entrent chaque service.

Tableau 16 Coûts nets des services 2022

Service	Coûts nets ($)	Tonnage (tonnes)	Coût par U.O.* ($)	Coût par tonne ($)
Collecte et traitement des déchets	1 526 180 $	7 508 t.	130 $	203 $
Collecte et traitement des matières recyclables	153 390 $	2 282 t.	13 $	67 $
Écocentres	690 340 $	5 592 t.	59 $	123 $
Collecte et traitement des matières organiques	91 808 $	N.D. début en 2022	8 $	N.D. début en 2022

** basé sur 11 119 U.O. résidentielles et 610 U.O. ICI desservis*

RECENSEMENT DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE

RÉSUMÉ DES SERVICES DISPONIBLES AU TÉMISCOUATA

o Collecte des déchets en bacs roulants et en conteneurs	SSAD – responsable RIDT
o Collecte des matières recyclables en bacs roulants et en conteneurs	SSAD – responsable RIDT
o Collecte des matières organiques en conteneurs	SSAD – responsable RIDT
o Collecte des encombrants	SSAD – responsable RIDT
o Réseau d'écocentres	RIDT
o Dépôts municipaux	Municipalités – responsable RIDT
o Compostage domestique	Citoyens – responsable RIDT
o Réseau de points d'apports volontaires pour les matières organiques	RIDT
o Traitement des déchets au lieu d'enfouissement régional	RIDT
o Traitement des matières recyclables au centre de tri	Société VIA – responsable RIDT
o Traitement des matières organiques au centre de biométhanisation	SÉMER – responsable RIDT
o Transport et traitement des matériaux CRD au centre de tri	Matrec
o Traitement des agrégats	Gestion BCK
o Traitement des encombrants	MATREC – responsable RIDT
o Réseau de points de dépôts pour différents types de matériaux	Divers – responsable RIDT
o Entreposage et traitement des tubulures d'érablières	Environek- responsable RIDT
o Mise en valeur du textile et de petits articles de maison	Comptoirs de linge et friperies
o Mise en valeur des meubles et articles usagés	Service Accès Emploi
o Service de transport de matériaux en conteneurs roll-off	Matrec
o Gestion des matières résiduelles dans les ICI	Divers
o Vidange des installations septiques	Simetech Environnement – responsable RIDT
o Traitement des boues d'installations septiques	Simetech Environnement
o Traitement des eaux usées et des boues municipales	Municipalités
o Autres services visant les 3-RVE	Divers
o Information, sensibilisation et éducation	RIDT

COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

La collecte des déchets et du recyclage est en place sur l'ensemble du territoire, tant au niveau résidentiel qu'au niveau des ICI assimilables au résidentiel ou des ICI avec des plus gros volumes. Il en va de même pour les chalets et autres occupations saisonnières ainsi que pour les territoires publics (Parc National et ZEC OWEN).

Les aires publiques municipales (intérieurs ou extérieures) sont aussi desservies pour les déchets et le recyclage, car les municipalités ont implanté un certain nombre d'îlots de tri.

Les bacs roulants ou les conteneurs à chargement avant pour les ICI ou les regroupements de logements, sont obligatoires pour la collecte. Une quantité maximale par adresse civique pour chaque type de contenant est en vigueur. Les contenants destinés aux déchets sont à la charge de chaque propriétaire alors que ceux à recyclage sont mis à disposition sans frais par chaque municipalité, afin d'inciter le maximum d'utilisateurs à participer au tri.

En règle générale, les bacs roulants sont d'une capacité de 360 litres et la couleur bleue (cuve et/ou couvercle) est réservée exclusivement pour le recyclage.

La même règle de couleur s'applique pour les conteneurs à chargement avant qui ont des volumes compris entre 2 et 8 vg³.

La RIDT gère un seul contrat pour l'ensemble du territoire et les mêmes règles s'appliquent pour les 19 municipalités membres. Le contrat en vigueur, avec l'entreprise Services Sanitaires Alain Deschênes (SSAD), a débuté le 2 décembre 2019 et est valide pour une durée de 5 ans. Il se terminera donc le 1er décembre 2024.

D'une valeur annuelle de 1 340 463 $ avant taxes (année 2023), les différents services compris sont :

- Collecte des déchets en bac roulant (aux 2 semaines toute l'année, soit 26 collectes/an)
- Collecte du recyclage en bac roulant (aux 2 semaines, toute l'année, soit 26 collectes/an)
- Collecte des encombrants (1 fois par année, en juillet, sur inscription seulement)
- Collecte des déchets et du recyclage en conteneurs (chaque semaine toute l'année, avec ajustement de la fréquence par RIDT selon les saisons et/ou les besoins des utilisateurs)

Le contrat contient plusieurs clauses d'indexation : nombre d'unités d'occupation, indice des prix à la consommation et coût du carburant diesel.

La RIDT a exigé de l'entrepreneur la mise en place de plusieurs éléments afin d'assurer un suivi plus efficace aux utilisateurs. Les camions doivent donc être équipés d'un GPS associé à une plateforme web pour faire le suivi en temps réel. Ils ont aussi un système de caméras (pare-brise, bras hydraulique et benne) avec enregistrement sur



carte mémoire qui permet de consulter les images de la collecte au besoin (suivi de collecte pour réclamations en cas de bris, de contamination ou autre).

Les camions à chargement latéral disposent de capteurs sur le bras hydraulique qui permettent de géolocaliser et de dater chaque levée de bac roulant, même s'ils n'ont pas de puces RFID (logiciel Géotrac de Innovasuite).

Les camions à chargement avant disposent d'un lecteur de puces RFID (logiciel Innovatrac de Innovasuite). La RIDT a équipé chaque conteneur à chargement avant d'une puce RFID ce qui permet une lecture lors de la collecte (géolocalisation, date et erreur). La facturation pour cette partie du contrat est effectuée en fonction du nombre réel de conteneurs levés par mois.

Avec ces systèmes, en cas de besoin, les chauffeurs peuvent indiquer directement à la RIDT les exceptions qui peuvent s'appliquer lors de la collecte (bris, contamination, non-accès, …). Ces exceptions apparaissent alors directement sur la plateforme web et la RIDT peut les consulter en temps réel à partir des bureaux pour faire le suivi à la clientèle.

COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Depuis l'été 2022, l'ensemble des ICI générant des matières organiques (100 %) sont desservis par un service de collecte en conteneur à chargement avant.

Ils avaient été ciblés dans le cadre du projet mené par la RIDT avec le programme MOICI de Recyc-Québec. Tous les entreprises, commerces ou institutions qui génèrent des matières organiques lors de leurs opérations avaient été listés puis contactés directement. Ainsi, les épiceries, restaurants, cantines, cafétarias, maisons de retraite dans le secteur privé, le réseau de la santé et le réseau de l'éducation sont maintenant tous équipés pour participer au tri des matières organiques. La liste des 123 ICI participants est jointe en annexe 5.

De plus, la RIDT a mis en place un réseau de conteneurs qui sert de points d'apports volontaires publics pour ce type de matières.

Pour cette collecte, la RIDT gère un seul contrat pour l'ensemble du territoire et les mêmes règles s'appliquent donc pour les 19 municipalités membres. Le contrat en vigueur, avec l'entreprise Services Sanitaires Alain Deschênes (SSAD), a débuté le 27 juin 2022 et est valide pour une durée de 29 mois. Il se terminera donc le 1er décembre 2024.

D'une valeur annuelle de 203 458 $ avant taxes (année 2023), il prévoit la collecte des conteneurs à matières organiques chaque semaine toute l'année, avec ajustement de la fréquence par RIDT selon les saisons et/ou les besoins des utilisateurs

Le contrat contient plusieurs clauses d'indexation : indice des prix à la consommation et coût du carburant diesel.

COLLECTE ET TRANSPORT DES ENCOMBRANTS

Un service de collecte des encombrants est disponible, une fois par année, pour tous les propriétaires de résidences permanente ou saisonnière. Les ICI n'ont pas accès à ce service.

L'inscription, par internet ou téléphone, est obligatoire avant une date limite pour bénéficier du service qui est inclus dans la taxe de service municipale.

Quelques règles s'appliquent comme un maximum de 4,5 m³ par adresse et un maximum de 8 pneus avec ou sans jante par adresse. Certains matériaux sont interdits lors de cette collecte :

- Les résidus verts (pelouse, feuilles, déchaumage et branches);
- Les matériaux de construction et les agrégats (brique, ciment, terre, etc.);
- Les objets trop lourds pour être soulevés par 2 personnes;
- Les bouteilles de propane et autres déchets dangereux (peinture, huile, etc.);
- Les sacs ou les bacs de déchets.

Les collectes sont effectuées avec des camions à chargement avant équipés d'une benne adaptée qui tient sur les fourches et qui permet le chargement des encombrants par deux personnes. La collecte est effectuée en répartissant les secteurs sur un total de 6 journées, au début de l'été.

Cette collecte d'encombrants est une option incluse dans le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles entre la RIDT et SSAD. Elle a une valeur annuelle de 16 573 $ avant taxes (année 2023).

RÉSEAU D'ÉCOCENTRES

Devenu un service essentiel pour éviter l'enfouissement d'une multitude de matériaux, la RIDT dispose de quatre écocentres : Témiscouata-sur-le-Lac, Squatec, Pohénégamook et Dégelis qui ont été construits en 2008-2009.

Ouverts toute l'année, accessibles gratuitement et sans limites, ils permettent d'offrir un service de proximité simple grâce à leur répartition géographique et leur facilité d'accès.

Les ICI y ont aussi accès mais des frais leur sont facturés pour quelques matières (déchets, bois et CRD). Pour toutes les autres matières, l'accès est aussi gratuit pour eux.

Les utilisateurs doivent obligatoirement trier leurs matières selon les consignes pour bénéficier de la gratuité, et les déposer dans des compartiments identifiés. Plus de 94 % des matériaux peuvent ensuite être acheminés pour valorisation ou recyclage et éviter l'enfouissement.

Aucune preuve de résidence n'est requise mais l'employé sur place prend en note quelques informations pour fin de statistiques (municipalité, type de véhicule et de matières apportées).

La récupération de matériaux sur place n'est pas autorisée pour des raisons opérationnelles et de sécurité. Les matériaux qui sont encore en bon état sont généralement mis de côté et envoyés à la boutique du réemploi de Service-Accès-Emploi à Témiscouata-sur-le-Lac.

Aucun véhicule lourd n'est autorisé dans les écocentres à l'exception du site de Dégelis. Tous les véhicules ou remorques lettrés ou plaqués F sont considérés comme étant des utilisateurs commerciaux.

Les matériaux acceptés sont très variés, en voici des exemples :

- Bois mélangé : tous les bouts de bois, rip pressée, contreplaqué ou veneer, palette, copeaux. Avec ou sans clous, naturel, peint ou teint, trait ou non sain ou pourri;
- Matériaux de construction triés : bardeau d'asphalte, gypse, porcelaine, cramique, verre, vitre ou miroir, mélamine, MDF, sheeting noir, plancher flottant, porte et fenêtre;
- Encombrants : matelas, sommier, divan, fauteuil ou causeuse;

- Matériaux réutilisables : toutes les choses encore en bon état et qui peuvent être encore utiles;
- Métaux mélangés : barbecue et chauffe-eau, vélo et roue, électroménager (sauf réfrigérant), four à micro-ondes, tôle et structure, vis et clous, tondeuse et souffleuse (sans huile et essence), petit appareil électrique, tuyau et câble divers, calorifère, clôture;
- Métaux spécifiques : fil électrique, tuyau de cuivre, batterie et radiateur d'automobile, évier en métal;
- Aluminium : gouttière, soffite, fascia, cadre de moustiquaire, revêtement extérieur;
- Matériel réfrigérant : Gros appareil frigorifique : réfrigérateur et congélateur, petit appareil frigorifique : climatiseur, déshumidificateur, cellier, distributeur d'eau. Séparer les deux catégories lors du déchargement;
- Matériel électronique et informatique : ordinateur et écran, téléviseur, téléphone, cellulaire et répondeur, système audio et vidéo, périphérique d'ordinateur et de console de jeux, imprimante et photocopieur;
- Mini-collecte : cartouche d'encre, attache à pain, goupille en aluminium, lunette, casquette, pile, cellulaire;
- Matières recyclables : carton, journal, revue, papier déchiqueté (en sac transparent), contenant, bouteille ou flacon en plastique (sauf n°6), bouteille ou bocal de verre, boîte de conserve ou canette en aluminium;
- Résidus verts : gazon, feuille morte, résidu de jardinage, terre d'empotage, résidu de raclage de terrain;
- Branches : aucune autre matière que des branches. Mettez les souches de côté lors du déchargement;
- Agrégats : béton, brique, asphalte, roche. Séparer les catégories lors du déchargement;
- Peintures : apprêt, peinture latex, alkyde, émail ou autre, peinture à métal ou antirouille, peinture aluminium, vernis, teinture, laque, aérosol, produit pour traitement du bois, scellant. Seulement dans des contenants étanches et identifiés. Aucun format de plus de 5 gallons;
- Huiles : huile pour moteur à essence ou diesel, huile pour transmission, engrenage ou différentiel, huile pour système de réfrigération ou hydraulique, huile végétale ou alimentaire. Seulement dans des contenants étanches et identifiés. Aucun format de plus de 5 gallons;
- Lampes au mercure : tube fluorescent, lampe fluocompacte, lampe UV et germicide, lampe à décharge haute intensité, lampe à haute performance à arc mercure. Pas de lampe à incandescence, halogène ou DEL (va aux déchets);
- Bouteilles de propane : petite bouteille de 1 lb à mettre dans les barils, grosse bouteille de 10, 20, 30, 50 ou 100 lb à mettre dans la cage grillagée;
- Autres produits dangereux : produit ménager, eau de javel, aérosol divers, débouche-tuyau, pile, antigel, essence, nettoyant, décapant, dissolvant, produit pour piscine, acide, base, pesticide et herbicide, oxydant. Seulement dans des contenants étanches et identifiés. Aucun format de plus de 5 gallons;
- Pneus avec ou sans jantes : déposez séparément pneu d'automobile, pneu de camion, pneu de moto/vélo. Aucun pneu sale ou coupé en morceaux. Seulement moins de 48'' de diamètre;
- Tubulures d'érablière : tuyau 5/16 ou maître-ligne avec ou sans raccord, chalumeaux. Aucun tuyau avec du fil métallique et aucun autre équipement acéricole;
- Déchets ultimes : toile de piscine, laine isolante, PVC ou styromousse, plastique n°6, caoutchouc, tapis ou moquette, prélart.

Certains matériaux sont refusés dans les écocentres :

- Contenants de plus de 5 gallons, sauf s'ils n'ont pas contenu de produits dangereux et s'ils sont complètement vides et secs;
- Matériaux susceptibles de laisser écouler un produit dangereux;
- Produits non identifiés, dans un contenant non étanche ou d'origine industrielle;
- Pneus surdimensionnés (plus de 48,5"), coupés en morceaux ou trop sales;
- Armes | Munitions | Explosifs | Produits radioactifs;
- Carcasses d'animaux | Espèces ou plantes exotiques envahissantes;
- Amiante | Terre contaminée | Produits contenant des BPC.

Divers contrats/ententes sont conclus avec des fournisseurs pour assurer le transport et le traitement des matériaux recueillis. En voici quelques-uns :

- ARPE recyclage des équipements électroniques
- Comptoirs de linge / Friperies / Livr'Avenir récupération des surplus de textiles
- Environek recyclage des tubulures d'érablières
- Fondation Clermont Bonnenfant recyclage des attaches à pain et des goupilles en aluminium
- Fondation MIRA recyclage des cartouches d'encre
- Gorecycle recyclage des électroménagers contenant des halocarbures
- Groupement forestier valorisation des branches
- JM Bastille recyclage des métaux et des batteries
- Matrec transport et traitement de différents matériaux des écocentres
- Peintures Récupérées recyclage des résidus domestiques dangereux
- RapidGaz recyclage des bouteilles de propane de 20 lbs et plus
- Re/sources recyclage des résidus domestiques dangereux
- Recycfluo recyclage des tubes fluorescents et des ampoules
- Recyc-Québec recyclage des pneus
- RPM Environnement recyclage des contenants vides d'huile
- Service Accès-Emploi mise en valeur des meubles et d'articles usagés

Afin d'optimiser les opérations dans ses 4 écocentres, la RIDT a soumis une demande d'aide financière au programme d'optimisation du réseau d'écocentres québécois de Recyc-Québec à la fin 2021. Suite à l'acceptation du projet, les actions prévues sont toujours en cours de réalisation et devraient se terminer au printemps 2024. Ainsi, les principales zones de dépôts auront été équipées de dalles de béton pour améliorer la propreté et la qualité des matériaux qui y sont déposés en évitant de recharger de la terre ou du sable. Les encombrants sont maintenant mis de côté pour être valorisés au lieu d'être enfouis. Enfin, l'affichage sur les sites a été revu au complet afin de donner des consignes de tri plus claires aux utilisateurs et ainsi améliorer la séparation des matières.

DÉPÔTS MUNICIPAUX

À l'exception des municipalités où se trouvait déjà un écocentre, la RIDT a mis en place, en 2021-2022, un dépôt municipal dans chaque milieu. Ainsi, 16 dépôts sont maintenant accessibles gratuitement à tous les citoyens pour leur offrir un service de proximité pour quelques matériaux.

Il ne s'agit pas d'écocentres donc les possibilités sont plus limitées mais chaque dépôt dispose d'espaces bien identifiés pour recevoir des quantités raisonnables de :

- Résidus verts : gazon, feuille morte, résidu de jardinage, terre d'empotage, résidu de raclage de terrain;
- Branches : aucune autre matière que des branches;
- Peintures : apprêt, peinture latex, alkyde, émail ou autre, peinture à métal ou antirouille, peinture aluminium, vernis, teinture, laque, aérosol, produit pour traitement du bois, scellant. Seulement dans des contenants étanches et identifiés. Aucun format de plus de 5 gallons;
- Huiles : huile pour moteur à essence ou diesel, huile pour transmission, engrenage ou différentiel, huile pour système de réfrigération ou hydraulique, huile végétale ou alimentaire. Seulement dans des contenants étanches et identifiés. Aucun format de plus de 5 gallons;
- Matières recyclables : carton, journal, revue, papier déchiqueté (en sac transparent), contenant, bouteille ou flacon en plastique (sauf n°6), bouteille ou bocal de verre, boîte de conserve ou canette en aluminium.

Les ICI n'ont pas accès à ces dépôts et, pour les plus gros volumes, les utilisateurs doivent utilisés un des écocentres.

Chaque municipalité effectue un suivi de l'état du dépôt et elle avise la RIDT pour tout besoin de collecte.

La RIDT supervise l'ensemble des dépôts et gère les collectes et le traitement des matériaux qui y ont été apportés. Les différentes matières qui y sont déposées sont orientées vers des filières reconnues. Les peintures et les huiles sont gérées par Laurentides Ressources (REP), les matières recyclables suivent leur chemin vers le centre de tri de la Société VIA, les résidus verts et les branches sont transférés vers l'écocentre de Dégelis. Une fois rendu à Dégelis, les résidus verts sont compostés en tas, comme pour les résidus similaires apportés dans les écocentres. Les branches sont accumulées et broyées afin de servir de biomasse pour de la valorisation énergétique à l'usine Cascades Emballages carton-casses Cabano.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Les enjeux techniques de la gestion des matières organiques chez les citoyens sont nombreux et variés tels que les grandes distances de collecte sur le territoire, la faible densité d'unités d'occupation à desservir, le tonnage de matières peu important, les coûts récurrents impliqués et la capacité de payer des utilisateurs.

Après avoir analysé les exigences gouvernementales et évalué les différents scénarios qui s'offraient à la région, la RIDT a décidé de privilégier une approche différente en optant pour une solution adaptée à la réalité régionale aussi bien écologiquement qu'économiquement.

Le compostage domestique a donc été mis en place dans plus de 9 600 unités d'occupation, sur l'ensemble du territoire en juin 2022. Cette gestion in-situ des matières organiques d'origine végétale à plusieurs avantages :

Écologique

- ✓ En valorisant les matières organiques directement chez les gens;
- ✓ En limitant l'émission des gaz à effets de serre de la collecte;
- ✓ En offrant aux citoyens différentes solutions pour qu'ils choisissent celle qui leur convient le mieux.

Économique

- ✓ En détournant du bac à déchets et du lieu d'enfouissement technique les matières organiques;
- ✓ En éliminant une troisième collecte et ses coûts associés;
- ✓ En évitant d'avoir à traiter beaucoup de matières avec un système de compostage industriel;
- ✓ En prolongeant la durée de vie du lieu d'enfouissement technique.

La distribution de composteurs domestiques et de récipients de cuisine a été faite de manière systématique pour 100 % des unités d'occupation de 5 logements et moins (résidences et chalets). Les 6 logements et plus peuvent utiliser les points d'apport volontaires ou faire du compostage domestique, s'ils en font la demande.

RÉSEAU DE POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES

Chaque municipalité dispose d'un ou de plusieurs points d'apports volontaires pour les matières organiques qui sont accessibles facilement. Il s'agit de conteneurs à chargement avant, identiques à ceux utilisés dans les ICI, mais à usage public et qui peuvent donc être utilisés par tout le monde, toute l'année. Idéal pour :

- o Ceux qui ne souhaitent pas faire de compostage domestique;
- o Ceux qui font du compostage mais veulent apporter leurs résidus alimentaires d'origine animale;
- o Ceux qui ne veulent pas composter l'hiver;
- o Ceux qui ont beaucoup de matières organiques.

Afin de faciliter le transport des matières vers ces points d'apport volontaire, les citoyens peuvent utiliser leur récipient de cuisine (livré avec le composteur) ou une chaudière de stockage de 5 gallons qui dispose d'un couvercle vissable, facile à ouvrir, donnée elle aussi gratuitement par la RIDT.

Les matières organiques sont collectées par le même camion qui dessert les ICI. Ce réseau complémentaire permet donc de maximiser le transport en nécessitant seulement un circuit de camion pour collecter toutes les matières organiques triées au Témiscouata.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

La RIDT possède et opère son propre lieu d'enfouissement technique (LET) qui a été mis aux normes, selon le REIMR, en 2008 et dont les opérations ont commencé en janvier 2009.

Seuls les déchets provenant des municipalités membres sont acceptés d'office dans le LET et son utilisation est liée à 85 % aux services municipaux rendus par la RIDT.

Une description plus détaillée de cette installation est présentée plus loin dans le document.

TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

La RIDT donne à contrat le traitement et la mise en marché de ses matières recyclables.

Pour ces opérations, la RIDT gère un seul contrat pour l'ensemble des matières recyclables. Le contrat en vigueur, avec la Société VIA, a débuté le 1er décembre 2018 et est valide pour une durée de 5 ans. Il se terminera donc le 30 novembre 2023 et est d'une valeur annuelle de 214 700 $ avant taxes (année 2023).

TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Les matières organiques, collectées par le service de la RIDT en conteneurs, sont envoyées à la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER). Ces installations de biométhanisation combinent sur le même site des équipements de captation de gaz de site d'enfouissement, de réception de matières résiduelles organiques, de digestion anaérobie, de purification du biogaz et de liquéfaction du biométhane.

La RIDT a signé un contrat avec la SÉMER et celui-ci a débuté en juillet 2022 et se terminera le 30 novembre 2024. Il est d'un montant annuel de 44 522 $ avant taxes (année 2023) et est facturé au réel, à la tonne livrée aux installations.

TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATÉRIAUX CRD

Les écocentres acceptent différentes catégories de matériaux secs et ceux-ci sont transportés et traités en dehors du Témiscouata, au seul centre de tri de matériaux secs autorisé dans la région par le MELCCFP.

La RIDT gère un seul contrat pour l'ensemble des matériaux secs recueillis dans les 4 écocentres. Le contrat en vigueur, avec l'entreprise Matrec (anciennement Conteneurs KRT), a débuté le 1er janvier 2023 et est valide pour une durée de 2 ans. Il se terminera donc le 31 décembre 2024.

D'une valeur annuelle de 555 969 $ avant taxes (année 2023), il prévoit le transport et le traitement de différents types de matériaux secs et encombrants. Le contrat contient une clause d'indexation liée au coût du carburant diesel.

L'entreprise offre aussi directement le même service à tous les citoyens et entreprises qui souhaitent disposer de quantités importantes de matériaux secs.

TRAITEMENT DES AGRÉGATS

Au Témiscouata, un seul site d'entreposage et de concassage d'agrégats est en fonction et autorisé par le MELCCFP. Il est situé à Témiscouata-sur-le-Lac et appartient à l'entreprise Construction BCK de St-Simon-de-Rimouski.

La RIDT y envoie les matériaux de type béton, briques ou asphalte qui ont été apportés par les citoyens dans les écocentres, en petit volume. Lorsque les volumes sont plus importants, les utilisateurs doivent aller les apporter directement au site de concassage.

TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

Suite à la collecte des encombrants qui est effectuée une fois par année, l'ensemble des matériaux sont déchargés dans une section de la cellule d'enfouissement du site de la RIDT à Dégelis.

Sur place, des employés procèdent au tri de toutes les matières grâce à une pelle mécanique. Ils mettent de côté tous les éléments métalliques, les pneus, les matelas, sommiers, divans et autres fauteuils, les matières recyclables ainsi que les morceaux de bois les plus importants. Toutes ces matières sont pesées et retournées vers l'écocentre par la suite. Le restant des matières est enfoui directement sur place, dans la cellule qui est en opération.

Durant l'année, tous les encombrants non métalliques reçus dans les écocentres sont mis de côté et transférés vers le centre de tri des matériaux secs de Matrec à Rivière-du-Loup. L'entreprise les traite pour en valoriser le maximum de matières.

Ce traitement est une option, avec un coût à la tonne, qui fait partie du contrat signé entre la RIDT et Matrec pour le transport et le traitement des CRD.

RÉSEAU DE POINTS DE DÉPÔTS POUR DIFFÉRENTS TYPES DE MATÉRIAUX

Afin de rendre un service de proximité, la RIDT supervise un réseau de points de dépôts pour les matières plus ponctuelles.

Chaque école et bureau municipal dispose de petits contenants identifiés pour le service de la « Mini-Collecte ». Ce projet vise à récupérer certaines matières pouvant permettre d'aider des organismes ou qui sont dangereuses pour l'environnement. Les boîtes permettent de recueillir :

- Les cartouches d'encre, envoyées à l'association MIRA;
- Les lunettes et les casquettes, envoyées à Optométriste sans Frontières;
- Les goupilles de canettes en aluminium et les attaches en plastique de sac à pain;
- Les piles et petites batteries;
- Les téléphones cellulaires.

ENTREPOSAGE ET TRAITEMENT DES TUBULURES D'ÉRABLIÈRES

Le Témiscouata est la plus importante MRC productrice de sirop d'érable du Bas-Saint-Laurent, et la seconde au Québec, avec plus de 300 entreprises acéricoles et quelque 5,5 millions d'entailles. La collecte de l'eau d'érable, essentielle à la production du sirop, nécessite une quantité importante de tubulures d'érablières qui doivent être renouvelées régulièrement.

Depuis 2010, les acériculteurs peuvent apporter leurs tubulures dans un des écocentres de la RIDT. Toutes les tubulures de type 5/16 ou collecteur (main) sont acceptées gratuitement du moment qu'elles sont séparées, « propres » et sans fils métalliques dessus. Les unions et les chalumeaux peuvent rester sur les tubulures.

La RIDT effectue par la suite des transports vers l'usine d'Environek en Beauce où les matières seront triées, séparées et granulées pour être recyclées.

MISE EN VALEUR DU TEXTILE ET DE PETITS ARTICLES DE MAISON

La région compte 7 comptoirs de linge ou friperies qui permettent aux citoyens de disposer de leurs textiles ou petits objets encore réutilisables. Suite au tri effectué par leur personnel, une partie est mise en vente dans leur boutique et les surplus encore utilisables sont transférés vers le système mis en place par la RIDT pour en assurer la réutilisation. Tout leur textile non utilisable est envoyé aux déchets pour être enfoui, comme ceux jetés directement par les citoyens dans les déchets.

En partenariat avec les comptoirs de linge et l'organisme Livr'Avenir, la RIDT effectue la collecte de tous les surplus de textiles et petits articles de maison non redistribués par les comptoirs de linge. Une fois déposés chez Livr'Avenir, ceux-ci sont triés, emballés et envoyés vers des entreprises qui en feront la revente ou la valorisation.

MISE EN VALEUR DES MEUBLES ET ARTICLES USAGÉS

Service Accès-Emploi, par un projet préparatoire à l'emploi, a ouvert une boutique de meubles usagés et de réemploi à Témiscouata-sur-le-Lac.

La RIDT met de côté certains biens ou meubles qui sont apportés par les utilisateurs dans ses écocentres et les transferts vers la boutique. De plus en plus de citoyens y apportent aussi directement leurs biens usagés.

Au lieu d'être broyés, recyclés ou enfouis, tous ces matériaux peuvent avoir une nouvelle vie et être achetés à bas coût par d'autres utilisateurs. Avec ce service de boutique-atelier, les utilisateurs des écocentres ont donc toujours accès aux biens et meubles usagés, mais d'une manière différente et plus structurée.

SERVICE DE TRANSPORT DE MATÉRIAUX EN CONTENEURS ROLL-OFF

Quelques entreprises effectuent la location de contenants et le transport de matières pour les citoyens ou entreprises. Il s'agit principalement de Matrec et, dans une moindre mesure, de Conteneur Perreault Gagné et Conteneur Bedo.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES ICI

L'ensemble des ICI de la MRC est desservi par la collecte sélective des matières recyclables qui s'apparente aux matières résidentielles. Il en va de même pour la collecte des déchets et celle des matières organiques.

Par contre, chacune doit gérer selon ses propres moyens les autres résidus de productions non assimilables à des matières domestiques (métaux, déchets en quantités importantes, CRD, autres,etc.).

Pour cela, certains services municipaux leur sont accessibles moyennant des frais (LET, écocentres, etc.) ou bien ils font affaire avec des entreprises privées dans le domaine visé.

La RIDT offre aux ICI qui ont des quantités plus importantes, un service de collecte sur appel pour une variété de matériaux sous REP comme le matériel électronique et informatique, les lampes au mercure, etc. ou la Mini-Collecte.

VIDANGES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La vidange des boues d'installations septiques est sous la responsabilité de la RIDT depuis 2008.

La RIDT gère un seul contrat pour l'ensemble du territoire et les mêmes règles s'appliquent donc pour les 19 municipalités membres. Le contrat en vigueur, avec l'entreprise Simetech Environnement, a débuté le 1er janvier 2023 et est valide pour une durée de 5 ans. Il se terminera donc le 31 décembre 2027.

D'une valeur annuelle de 614 827 $ avant taxes (année 2023), le service prévoit :

- Collecte des boues d'installations septiques selon le calendrier de la RIDT et la réglementation en vigueur;
- Transport des boues vers le lieu de disposition de l'entreprise;
- Traitement des boues et valorisation par compostage pour fin d'amendement agricole.

Le contrat contient une clause d'indexation liée au coût du carburant diesel.

La RIDT et la MRC de Témiscouata ont constitué une base de données (BORIS) regroupant l'ensemble des propriétés visées par le contrat. Les informations liées aux permis et aux travaux de vidanges y sont compilées pour être accessibles facilement sur une plateforme web.

La RIDT effectue la planification annuelle de toutes les vidanges à effectuer et elle gère les urgences au cas par cas. Les vidanges sélectives sont toujours priorisées, quand l'état de l'installation septique le permet, car cela évite de transporter trop d'eaux usées et procure d'autres avantages au système septique (stabilité de la fosse, présence de bactéries, etc.).

Durant la saison (mai à octobre), l'entreprise utilise une autre plateforme web (Progression) afin de compiler tous les travaux effectués et les documente systématiquement avec des photos conservées dans l'historique.

TRAITEMENT DES BOUES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

L'entreprise Simetech Environnement possède un centre de gestion et de déshydratation des boues situé dans le quartier Notre-Dame-du-Lac de Témiscouata-sur-le-Lac. Il reçoit les boues issues des fosses septiques municipales, résidentielles et commerciales.

L'entreprise indique que la totalité des boues déshydratées est valorisée et qu'aucune n'est enfouie.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DES BOUES MUNICIPALES

On compte 11 stations d'épuration des eaux usées municipales sur le territoire ainsi que des étangs aérés pour le pré-traitement des eaux du lieu d'enfouissement technique.

Toutes les municipalités ne procèdent pas de manière régulière au retrait des boues. Des suivis sont effectués pour évaluer les volumes et trouver des moyens de les sortir des étangs et de les valoriser tout en évitant l'enfouissement.

Tableau 17 Usines de traitement des eaux usées

Municipalité	Type de station	Date de mise en opération	Débit moyen (m.cu./d)
Auclair	EA	11-2008	190,3
Dégelis	EA	08-1986	3350
Lac-des-Aigles	ERR	04-2001	270
Pohénégamook	EA	07-1985	1600
Rivière-Bleue	EA	11-1993	1043
Saint-Eusèbe	EA	07-2010	69
Saint-Honoré-de-Témiscouata	EA	01-2005	254
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	EA	01-2004	1491
Saint-Michel-du-Squatec	ERR	12-2001	846
Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano)	EA	02-1993	2955
Municipalité	**Type de station**	**Date de mise en opération**	**Débit moyen (m.cu./d)**
Témiscouata-sur-le-Lac (Notre-Dame-du-Lac)	BA-Q	01-1984	1350
RIDT – Lieu d'enfouissement technique Dégelis	EA	01-2009	N.A.

EA : Étangs aérés ERR : Étangs à rétention réduite BA-Q : Boues activées

AUTRES SERVICES VISANT LES 3-RVE

Plusieurs autres initiatives visant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage ou la valorisation (3-RVE) ont été mis en place dans la région.

Par exemple, au niveau de la RIDT, deux services sont accessibles :

- Prêt de vaisselle lavable

  Mis gratuitement à la disposition de la population et des organismes de la région, les Éco-kits, sont des boîtes contenant de la vaisselle réutilisable pour 50 personnes. Disponible sur réservation dans les 4 éco-centres du territoire, la RIDT dispose ainsi de vaisselle pour desservir jusqu'à 700 personnes.

- Prêt de contenants pour la gestion des matières lors d'évènements

  Tous les évènements et festivals se déroulant sur la MRC de Témiscouata peuvent bénéficier, sur réservation, de prêt gratuit de contenants pour faciliter la gestion des matières résiduelles.

L'organisme Livr'Avenir, situé à Témiscouata-sur-le-Lac, offre un service de vente de vaisselle compostable à l'ensemble de la population et des ICI qui le souhaitent.

Plusieurs entreprises ont mis de l'avant des actions pour limiter la quantité de déchets produits : épicerie écologique en vrac, station de remplissage pour lave-glace, recharge de produits plus écologiques, etc.

De nombreux organismes communautaires effectuent des collectes de contenants consignés pour leur financement, d'autres prennent des vieux textiles pour confectionner des sacs réutilisables, etc.

La majeure partie de ces démarches est mal recensée, car issue d'activités personnelles ou de projets ponctuels au niveau scolaire ou communautaire. La RIDT, dès qu'elle en a l'occasion, accompagne les personnes désireuses de mettre en place des projets en lien avec les 3-RVE.

La sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs à une saine gestion des matières résiduelles et une bonne utilisation des services disponibles et est essentiel pour atteindre l'objectif de limiter l'enfouissement.

La RIDT et les municipalités effectuent de nombreuses actions en ce sens en diffusant des informations ou en organisant des activités (séance d'information sur le compostage domestique, Bazar Écolo, etc.). Quelques exemples sont disponibles en annexe 2 « Matériel disponible pour la sensibilisation ».

La RIDT effectue aussi du service-conseil, auprès des ICI qui le souhaitent, afin d'améliorer leur tri des matières résiduelles.

C'est aussi la RIDT qui effectue l'ensemble du suivi du PGMR et fournit à la MRC les différentes informations et documents à entériner quand cela est nécessaire.

INTERVENANTS ET INSTALLATIONS SUR LE TERRITOIRE

Plusieurs acteurs publics ou privés de la gestion des matières résiduelles œuvrent sur le territoire de la MRC.

Les principaux intervenants sont décrits en détail alors que les autres récupérateurs sont décrits de façon sommaire.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

La RIDT dispose de plusieurs installations sur le territoire afin d'offrir un service de proximité le plus complet possible à la population. Elle possède la compétence en gestion des matières résiduelles et dessert les 19 municipalités du territoire. Pour ce faire, elle dispose de :

- Un bureau administratif
- Un lieu d'enfouissement technique
- Quatre écocentres
- Un centre de transbordement des matières recyclables

La RIDT peut compter sur 13 employés permanents ainsi que sur le support de 4 autres employés occasionnels.
La mise en œuvre de certains services est donnée à contrat à des entreprises, suite à divers processus de soumissions, même si le suivi est assuré par la RIDT.
La RIDT est attestée au niveau « Performance » dans le cadre du programme de reconnaissance ICI on recycle +.

Lieu d'enfouissement technique 297, route 295

Le LET est situé à Dégelis et est en opération toute l'année de 13h à 16h le lundi et de 8h00 à 12h et 13h à 16h du mardi au vendredi.

Il a été mis aux normes selon le REIMR en 2008 et les opérations ont commencé en janvier 2009. On trouvait un LES exploité depuis 1979 sur les mêmes terrains auparavant.

Les déchets provenant des municipalités membres sont acceptés dans le LET. Le certificat d'autorisation permet un volume d'enfouissement total de 532 956 m³ et, à la fin 2022, 201 994 m³ avait été utilisé. Avec une moyenne de 10 000 tonnes de déchets enfouis annuellement, la durée de vie totale du LET devrait s'étirer jusqu'en 2046.

Entre 2009 et 2022, la RIDT a utilisé environ 3 415 tonnes de matériel de recouvrement journalier annuellement pour respecter les exigences du MELCCFP en lien avec les opérations du LET.

Les eaux de lixiviation du LET sont collectées et prétraitées sur le site grâce à un système d'aération. Par la suite, les eaux sont rejetées vers le réseau d'égout de la ville de Dégelis. En saison froide, soit de novembre à avril, les eaux de lixiviation sont stockées dans un bassin d'accumulation. Les effluents sont analysés régulièrement et sont conformes aux normes de rejets de l'entente industrielle en vigueur avec la ville de Dégelis et à celle du MMELCCFP.

Un système de suivi environnemental complet, entre autres constitué de piézomètres, permet de s'assurer que les activités n'ont pas d'impact sur l'environnement. Compte tenu du petit volume d'enfouissement, les biogaz ne sont pas captés mécaniquement mais simplement orientés vers 2 torchères à flamme nue qui les brûlent, sans récupération d'énergie ou système de suivi.

Écocentres

Quatre écocentres sont accessibles à tous les citoyens et entreprises de la région. Ils sont en opération toute l'année mais les horaires d'ouverture varient en fonction des saisons, de 1 à 6 jours par semaine selon le cas.

Les citoyens, du moment qu'ils trient au maximum leurs matières n'ont pas de limite d'apports ou de visite et l'accès est sans frais. Pour les ICI, ils sont aussi acceptés mais des frais s'appliquent pour certains matériaux. Le calcul est basé en fonction du poids ou du volume dépendamment de l'écocentre choisit et de la disponibilité d'une balance ou non.

Écocentre secteur Dégelis : 297, route 295

- Avril à Novembre : ouvert de 13h à 16h le lundi, de 8h à 12h et 13h à 16h du mardi au vendredi et de 8h à 12h le samedi;
- Décembre à Mars : ouvert de 13h à 16h le lundi et de 8h à 12h et 13h à 16h du mardi au vendredi.

Situé à l'entrée du LET, il est le seul qui dispose d'une balance et qui permet une facturation plus précise des intrants pour les ICI.

Contrairement aux autres écocentres, les ICI peuvent y déposer des matériaux de construction mélangés non triés. Ces matériaux sont systématiquement renvoyés vers un centre de tri des matériaux de construction au lieu d'être enfouis.

Aucun matériau de type CRD apporté par les ICI ne peut être enfoui directement à Dégelis. Ils doivent obligatoirement être déposés à l'écocentre, à moins qu'ils ne soient pas valorisables (matériaux trop brûlés, contenant de l'amiante ou du créosote)

Grâce à sa disposition à l'entrée du LET, aucun citoyen n'a besoin d'aller au lieu d'enfouissement. S'ils ont des déchets, ils les déposent à l'écocentre et ceux-ci seront transférés au LET après.

Écocentre secteur Pohénégamook : 480, rue du Parc Industriel
Écocentre secteur Squatec : 90, route 295 nord
Écocentre secteur Témiscouata-sur-le-Lac : 53, route 232

- Avril à Novembre : ouvert de 8h à 12h et 13h à 16h le mardi, vendredi et samedi et de 13h à 16h le jeudi
- Décembre à Mars : ouvert de 8h à 12h et 13h à 16h le samedi.

Centre de transbordement des matières recyclables

En 2020, la RIDT a construit, sur son site de Dégelis, un bâtiment de type dôme afin de permettre au transporteur d'effectuer du transbordement de matières recyclables vers le centre de tri de la Société VIA à Rivière-du-Loup. L'entretien du bâtiment est sous la responsabilité de la RIDT mais toutes les opérations (accès, chargement, transport des matières, nettoyage) sont sous la responsabilité du transporteur.

L'utilisation du transbordement a plusieurs avantages comme :

- Permettre de faire un pré-tri sur les erreurs les plus évidentes avant le rechargement. Ces matières, non conformes dans la collecte sélective, sont envoyées vers l'écocentre ou au lieu d'enfouissement qui sont à proximité immédiate;
- Assurer une capacité d'entreposage temporaire (environ 2 semaines) en cas de problématique au centre de tri;
- Offrir l'opportunité d'envoyer les matières recyclables dans un autre centre de tri, en cas de besoin;

- Limiter le nombre de transports par camion pour aller vers le centre de tri à Rivière-du-Loup. Le transbordement nécessite 244 voyages de remorque 53' au lieu de 680 voyages de camion de collecte;
- Limiter les distances parcourues en transport. On estime à 54 000 km/an l'économie de transport en effectuant le transbordement.

MUNICIPALITÉS DU TÉMISCOUATA

Depuis 2022, chacune des municipalités qui n'a pas d'écocentre sur son territoire, plus le quartier Notre-Dame-du-Lac de Témiscouata-sur-le-Lac, dispose d'un dépôt municipal qui est accessible en tout temps à ses citoyens.

Ils sont réservés à des matériaux d'origine résidentielle en quantité raisonnable comme les résidus verts, les branches, les matières recyclables en vrac, les peintures et les huiles.

Tableau 18 Emplacement des dépôts municipaux

Municipalité	Informations	Adresse du dépôt municipal
Auclair	Garage municipal	192, route 295
Biencourt	Terrain municipal	57, chemin de la Rivière-Horton
Lac-des-Aigles	Près de la caserne incendie	15, rue Bélanger
Lejeune	Près du garage municipal	rue St-Laurent
Packington	Garage municipal	49, rue Principale
Rivière-Bleue	Terrain à côté du jardin communautaire	49, rue des Loisirs
Saint-Athanase	Garage municipal	1156, route de Picard
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	Terrain municipal	rue Morin
Saint-Eusèbe	Près de l'entrepôt à sel	295, route Principale
Saint-Honoré-de-Témiscouata	Garage municipal	180, rue Principale
Saint-Jean-de-la-Lande	En arrière du centre des Loisirs	824, rue Principale
Saint-Juste-du-Lac	Garage municipal	42, chemin Principal
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	Garage municipal	174, rue Raymond
Saint-Marc-du-Lac-Long	Terrain en arrière du bureau municipal	en arrière du 12, rue de l'Église
Saint-Pierre-de-Lamy	Garage municipal	137, rue du Moulin
Témiscouata-sur-le-Lac	Terrain municipal Notre-Dame-du-Lac	au fond de la rue des Innovateurs

SIMETECH ENVIRONNEMENT

L'entreprise Simetech Environnement est installée au Témiscouata depuis de nombreuses années et fait partie d'un groupe d'entreprise appartenant à Campor inc. situé à Rivière-du-Loup.

Simetech Environnement fournit les services de vidange de fosses septiques et puisards ainsi que le nettoyage de canalisation souterraine. Elle dispose aussi d'unité d'urgence contre les déversements de produits pétroliers ou toutes autres substances nocives pour l'environnement.

Au niveau du traitement des boues, l'entreprise dispose d'un centre intégré de gestion des boues de fosses septiques. Celui-ci est situé au 769, rang des Fondateurs à Témiscouata-sur-le-Lac et permet de valoriser en amendement agricole toutes les boues recueillies. Il comprend toutes les installations nécessaires pour faire le traitement complet des boues de fosses septiques : usine de déshydratation, bassin de traitement des eaux, plateforme de compostage des boues, etc.

Le filtrat (eau de rejet) est rejeté dans les bassins aérés de la municipalité de Témiscouata-sur-le-Lac.

Les installations, datant de 1995, ont une capacité annuelle de 10 500 m³ selon le certificat d'autorisation du MELCCFP datant de 2004.

CASCADES EMBALLAGE CARTON-CAISSE CABANO

L'entreprise Cascades Emballages carton-casses Cabano, situé au 520, rue Commerciale nord à Témiscouata-sur-le-Lac, produit du papier cannelure à partir de fibres vierges et recyclées. L'usine possède son propre système de gestion des matières résiduelles dû aux quantités très importantes de résidus produits.

Au niveau du traitement des eaux résiduaires, le traitement produit des boues primaires et des boues secondaires. Les boues primaires, composées de fibres et d'écorces, sont valorisées par combustion dans la chaudière à écorces. Les boues secondaires sont valorisées de deux façons : 75 % par une valorisation énergétique et 25 % sur des terres agricoles et forestières situées dans la région.

L'entreprise possède son propre lieu d'enfouissement utilisé exclusivement pour ses résidus de production non valorisables ou non recyclables. Elle apporte cependant les boues issues de son système de filtre-presse Copeland au lieu d'enfouissement technique de la RIDT, car elles ne sont pas acceptables dans leur propre lieu d'enfouissement.

Il faut noter que les boues de papetières ne sont plus visées par la révision des PGMR puisque la Stratégie de Valorisation de la Matière Organique prévoit des mesures ciblées pour les fabriques de pâtes et papiers, dont une responsabilité à l'égard de la planification de la gestion de leurs matières résiduelles incluant un taux de diversion de l'élimination spécifique.

La RIDT portera quand même une attention particulière à la gestion de ces résidus, car leur apport au LET de Dégelis a une incidence importante sur ses tonnages enfouis et ses revenus de facturation.

CONSTRUCTION BCK

Un centre de conditionnement des agrégats (stockage et concassage) est autorisé sur le territoire de la MRC depuis 2013. Il est situé au 55, route 232 à Témiscouata-sur-le-Lac et appartient à l'entreprise Gestion BCK (9110-9991 Québec inc.).

FRIPERIES ET COMPTOIRS DE LINGE

La MRC de Témiscouata peut compter sur 7 organismes qui gèrent des comptoirs de linge et souvent d'autres services à la population.

Tableau 19 Informations relatives aux friperies et comptoirs de linge

Organismes	Coordonnées	Heures d'ouverture	Dons acceptés	N'accepte pas...
Re-Source Familles	1, Carré Fraser Témiscouata-sur-le-Lac 418-854-6567	Lundi : 13h30 à 16h30 Mardi : 9h00 à 12h00 / 13h30 à 16h30 Mercredi : 9h00 à 12h00/ 13h30 à 16h30 Jeudi : 9h00 à 16h30 Vendredi : 9h00 à 16h30 Samedi : 9h00 à 12h00	Vêtements, souliers, Draps, tapis etc. Jouets et accessoires pour enfants	Meubles Vaisselles Décorations
Maison de la famille du Témiscouata	2 rue Principale Est Biencourt 418-499-2633	Lundi : Fermé Mardi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30 Mercredi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30 Jeudi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30 Vendredi : 8h30 à 12h00	Vêtements et accessoires Articles de maison et de décoration (bibelots, stores, rideaux, etc.) Jouets et articles pour enfants Meubles Livres	Électroménagers
Acti-Familles	474, rue des Étudiants Pohénégamook 418-893-5389	Lundi : 9h00 à 12h00 / 13h00 à 16h00 Mardi : 9h00 à 12h00 / 13h00 à 16h00 Mercredi : 9h00 à 12h00 / 13h00 à 16h00 Jeudi : 9h00 à 12h00 / 13h00 à 16h00 Vendredi : 9h00 à 12h00 / 13h00 à 16h00 Samedi : 9h00 à 12h00	Vêtements, souliers, Draps, tapis etc. Jouets et accessoires pour enfants Petits meubles Vaisselle Décorations	Gros meubles
RASST	465-B, avenue Principale Dégelis 418-853-2975 1-888-224-2982	Lundi au vendredi de 9h30 à 16h30	Vêtements et accessoires Articles de maison et de décoration Jouet et articles pour enfants Meubles et électroménagers	Vêtements endommagés Articles brisés Matelas Électroménagers non fonctionnels
Comptoir à La Boutonnière	Sous-sol de l'Église St-Juste-du-Lac 418-899-0492	Toute l'année Les jeudis, vendredis et samedis De 13h00 à 15h00	Vêtements et accessoires Également comptoir alimentaire et vente de nourriture bio	Meubles

Organismes	Coordonnées	Heures d'ouverture	Dons acceptés	N'accepte pas...
Friperie St-Marc-du-Lac Long	5, rue de la Marina 418 893-1936	Toute l'année Les mardis de 12h30 à 16h00 Salle communautaire (entrée de côté)	Vêtements et accessoires Meubles et jouets	Électroménagers Matériaux de construction et Produits mécaniques
Comptoir Lejeune	69, rue de la Grande Coulée 418 855-2428	Toute l'année, sauf en période estivale Tous les mardis de 12h00 à 15h00	Vêtements et accessoires	Gros meubles

SERVICE ACCÈS-EMPLOI ET LIVR'AVENIR

Service Accès-Emploi a mis en place depuis 2017 ce projet de préparation à l'emploi en récupération qui est situé au 851, rue Commerciale nord à Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Cabano. L'organisme gère aussi Livr'Avenir, dans le même bâtiment qui est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00.

Voici les services fournis :

- Livr'Avenir. Tri des surplus de textiles provenant des friperies et comptoirs de linge et vente de livres, CD, vinyles, cassettes, DVD et vidéos cassettes, jeux de société et casse-tête.
- Boutique-Atelier. Mise en valeur et vente de matériaux de construction, meubles, vaisselle et accessoires de cuisine, électroménagers, décorations, jouets, appareils et accessoires de sport, bijoux, etc.

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DE TÉMISCOUATA

Ayant à cœur le développement de la région de façon durable, la SADC travaille de concert avec différents partenaires afin de sensibiliser les entrepreneurs aux opportunités qu'offre le développement durable pour ainsi les mener vers des actions écoresponsables qui feront une réelle différence.

Une des actions posées en gestion des matières résiduelles est la participation au programme Synergie BSL qui vise à mieux utiliser les ressources déjà existantes sur le territoire en intégrant plus de circularité dans l'économie du Bas-Saint-Laurent grâce à des stratégies de réduction, de réemploi, de recyclage et de revalorisation des matières résiduelles des industries, des commerces et des institutions.

JARDINS COLLECTIFS : UN JARDIN POUR DEMAIN

Soutenu par la direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, le projet Jardins collectifs : Un jardin pour demain améliore l'accès à des fruits et légumes frais. Vingt et un jardins collectifs sont maintenant installés à travers les 19 municipalités de la MRC de Témiscouata grâce à l'accompagnement de la Maison des Jeunes Entre-Deux de Témiscouata-sur-le-Lac.

De plus, installés un peu partout sur le territoire du Témiscouata, les réfrigérateurs libre-service serviront à diminuer le gaspillage alimentaire et à donner au suivant en permettant d'avoir accès à des aliments frais. Les gens sont invités à déposer leurs produits frais dans les frigos.

CUISINES COLLECTIVES

Plusieurs organisations sont présentes sur le territoire pour offrir de l'aide alimentaire aux personnes qui en ont besoin. Elles peuvent bénéficier de différents dons de nourriture qui proviennent des épiceries afin de couvrir une partie des besoins. En plus d'être utiles, ces actions évitent le gaspillage alimentaire de ressources.

Voici les organismes en question :

- Cuisines collectives Cabano
- Cuisines collectives Dégelis
- Cuisines collectives du Haut-Pays
- La petite bouffe des Frontières

AUTRES INTERVENANTS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

Plusieurs entreprises et organismes qui sont situés en dehors du territoire de planification donnent des services en lien avec la gestion des matières résiduelles. Cependant, même si une partie du territoire est limitrophe du Nouveau-Brunswick, le transit de matériaux entre les 2 provinces est très limité par les réglementations en vigueur et les limitations qui en découlent.

Les principales entreprises à l'extérieur du territoire ayant un lien en GMR avec le Témiscouata sont les suivantes :

Matrec – Centre de tri de matériaux secs

Ce centre de tri des matériaux secs est situé au 10, rue Charles-St-Pierre à Rivière-du-Loup. Auparavant propriété de Conteneur KRT inc., il a été racheté en mars 2023 par la multinationale Matrec, qui fait également la location de conteneurs.

Les matières traitées proviennent principalement des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, Témiscouata et Les Basques, mais également des autres MRC du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie.

Les résidus de construction, rénovation et démolition y sont triés et conditionnés afin d'être recyclés ou valorisés, avec un taux de récupération de 85 %. Les activités incluent entre autres le broyage et le tamisage des résidus de CRD. Les installations fonctionnent actuellement à capacité maximale, mais, avant la vente à Matrec, l'entreprise planifiait de faire l'acquisition de terrain supplémentaire pour répondre aux besoins futurs.

Société VIA – Centre de tri des matières recyclables

Une nouvelle usine neuve a été construite, au 42 rue Henry-Percival-Monsarrat, pour y recevoir toutes ses opérations auparavant effectuées dans un autre bâtiment dans la ville.

Le processus de tri y est nettement modernisé et hautement performant, notamment grâce au tri optique. Le taux de recyclage devrait être amélioré par la récupération de certaines matières actuellement problématiques, comme le verre cassé. D'une capacité sera de 20 000 t/an, elle offrira la possibilité d'augmenter la production en ajoutant des équipements de tri supplémentaires au besoin.

Les matières traitées proviennent de la MRC de Rivière-du-Loup et de la MRC du Témiscouata, un peu de la MRC de Kamouraska et du Nouveau-Brunswick. Des matières en provenance de Montmagny, de L'Islet ou d'autres municipalités sont maintenant ajoutées grâce à la nouvelle usine.

SÉMER – Usine de biométhanisation des matières organiques

L'usine de biométhanisation est située au 1000, rue du Dépotoir à Cacouna, sur la même propriété que le lieu d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup. L'usine peut ainsi capter les gaz du LET pour les traiter. La ville et la MRC de Rivière-du-Loup en sont les actionnaires majoritaires, en partenariat avec Terix Envirogaz.

L'usine a débuté ses activités en 2015 et est autorisée à traiter 25 000 tonnes par an de matières organiques. Elle reçoit le contenu des bacs bruns des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, Les Basques, La Mitis et La Matapédia ainsi que de plusieurs clients ICI. Toutes les matières organiques collectées dans les conteneurs à chargement avant du Témiscouata sont envoyées à cette usine pour y être traitées.

Voici un résumé des entreprises situées hors du Témiscouata mais qui sont susceptibles d'y intervenir.

Tableau 20 Entreprises et organismes œuvrant en GMR et situés à l'extérieur du territoire de la MRC

Organisme Entreprise	Adresse	Type	Secteur d'activité et description	Matières visées	Clientèles visées
Campor environnement	98, des Équipements, Rivière-du-Loup	Privée	Collecte et traitement boues de fosses septiques et de déchets dangereux	Boues RDD Déchets industriels	Citoyens Entreprises Municipalités
Conteneur Bedo	41, rue d'Auteuil St-Jean-de-Dieu	Privée	Location et transport de conteneurs roll-off	CRD Déchets industriels	Citoyens Entreprises Municipalités
Conteneur Perreault Gagné	195, route de la Montagne Notre-Dame-du-Portage	Privée	Location et transport de conteneurs roll-off	CRD Déchets industriels	Citoyens Entreprises Municipalités
JM Bastille	396, rue Témiscouata Rivière-du-Loup	Privée	Collecte et traitement	Métaux	Citoyens Entreprises Municipalités
Matrec	10, rue Charles St-Pierre Rivière-du-Loup	Privée	Location, vente et transport de contenants Centre de tri CRD	CRD Déchets industriels	Citoyens Entreprises Municipalités
Récupération des Basques	2, route à Cœur Trois-Pistoles	OBNL	Centre de tri	Recyclage	Entreprises Municipalités
Récupération Rivière-du-Loup et KRTB	50, rue du Havre Rivière-du-Loup	Privée	Collecte et traitement	Cartons et plastiques	Citoyens Entreprises
Sanimax	2001, avenue de la Rotonde Charny	Privée	Collecte et traitement de résidus agro-alimentaires	Déchets industriels	Entreprises
SÉMER	1000, rue du Dépotoir Cacouna	Privée	Biométhanisation	Matières organiques	Entreprises Municipalités
Services Sanitaires Alain Deschênes	3, route à Cœur Trois-Pistoles	Privée	Collecte et transport des matières résiduelles	Déchets et recyclage	Entreprises Municipalités
Société VIA	42, rue Henry-Percival-Monsarrat Rivière-du-Loup	OBNL	Centre de tri	Recyclage	Entreprises Municipalités
Véolia	Rue de l'Etchemin Lévis	Privée	Collecte et traitement de déchets dangereux	Déchets industriels	Entreprises

INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES

L'information présentée dans les tableaux suivants reflète, de manière adéquate, l'inventaire des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Témiscouata. En effet, bien que non exhaustives, ces informations proviennent en grande partie des données liées aux services rendus par la RIDT.

Rappelons que les services de la RIDT desservent l'ensemble des générateurs du territoire pour les déchets, le recyclage, les matières organiques et les boues d'installations septiques. Il n'y a pas ou très peu d'autres services privés offerts pour ce type de matières et toutes les matières gérées par la RIDT sont pesées et suivies.

Pour les résidus de CRD, la RIDT dessert aussi tous les types de générateurs (par ses 4 écocentres) et l'entreprise Matrec (anciennement Conteneurs KRT, par son service de roll-off) dessert directement les plus gros générateurs.

Ainsi grâce à l'évaluation et l'inventaire des différents types de matières résiduelles générées au Témiscouata, il est possible de dresser le bilan général suivant :

Tableau 21 Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles – Année 2022

MATIÈRES	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Matières recyclables	2 278 t.	1 603 t.	3 881 t.	**59 %**	75 %
Matières organiques	1 335 t.	2 185 t.	3 520 t.	**38 %**	60 %
Résidus CRD	7 276 t.	2 172 t.	9 448 t.	**77 %**	70 %
Encombrants	763 t.	85 t.	848 t.	**90 %**	N.D.
Résidus domestiques dangereux	124 t.	65 t.	189 t.	**66 %**	N.D.
Autres matières*	1 573 t.	284 t.	1 857 t.	**85 %**	
Déchets	0 t.	3 853 t.	3 853 t.	**N.D.**	
TOTAL	**13 349 t.**	**10 247 t.**	**23 596 t.**	**57 %**	
Boues municipales et d'installations septiques	342 t.	0 t.	342 t.	**100 %**	60 %

** Les autres matières comprennent les textiles, les véhicules hors d'usage, les pneus usagés, les contenants consignés et les plastiques agricoles et acéricoles*

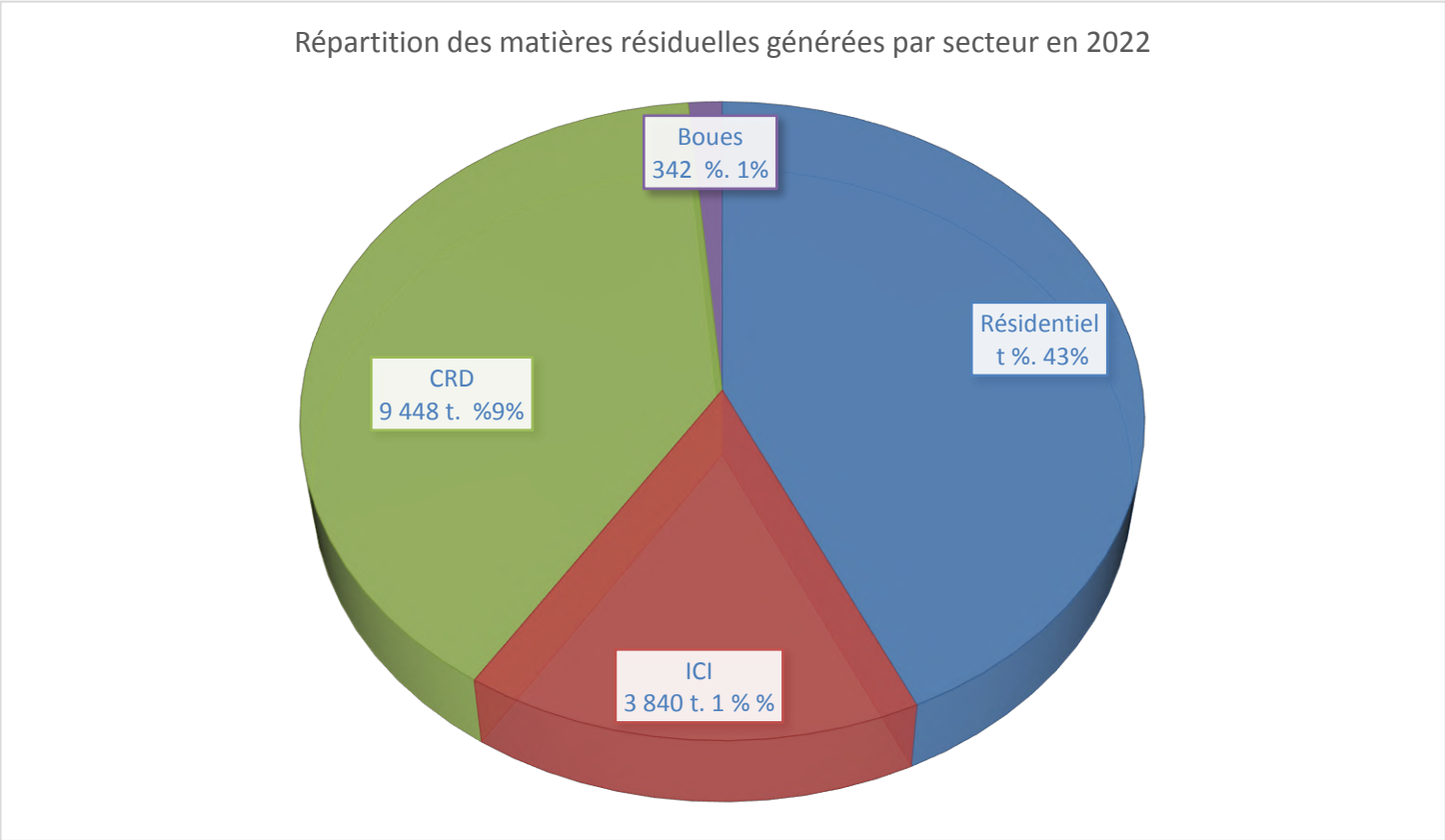
Tableau 22 Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2022)

SECTEUR	Quantité (t/an)			Taux de valori-sation	Ratio d'enfouissement
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Résidentiel	4 957 t.	5 351 t.	10 308 t.	48 %	274 kg/hab./an
ICI	1 116 t.	2 724 t.	3 840 t.	29 %	140 kg/hab./an
CRD	7 276 t.	2 172 t.	9 448 t.	77 %	111 kg/hab./an
Boues	342 t.	0 t.	342 t.	100 %	0 kg/hab./an
TOTAL	**13 691 t.**	**10 247 t.**	**23 938 t.**	**57 %**	525 kg/hab./an

Comme on peut le constater, les matières résiduelles générées par le secteur résidentiel représentent près de la moitié des quantités totales (43 %) suivies par le secteur CRD (39 %).

Cependant, le secteur ICI possède le taux de valorisation le plus bas (29 %) et les matières enfouies de ce secteur sont donc les moins bien triées dans la région.

Figure 8 Répartition des matières résiduelles générées par secteur au Témiscouata – Année 2022

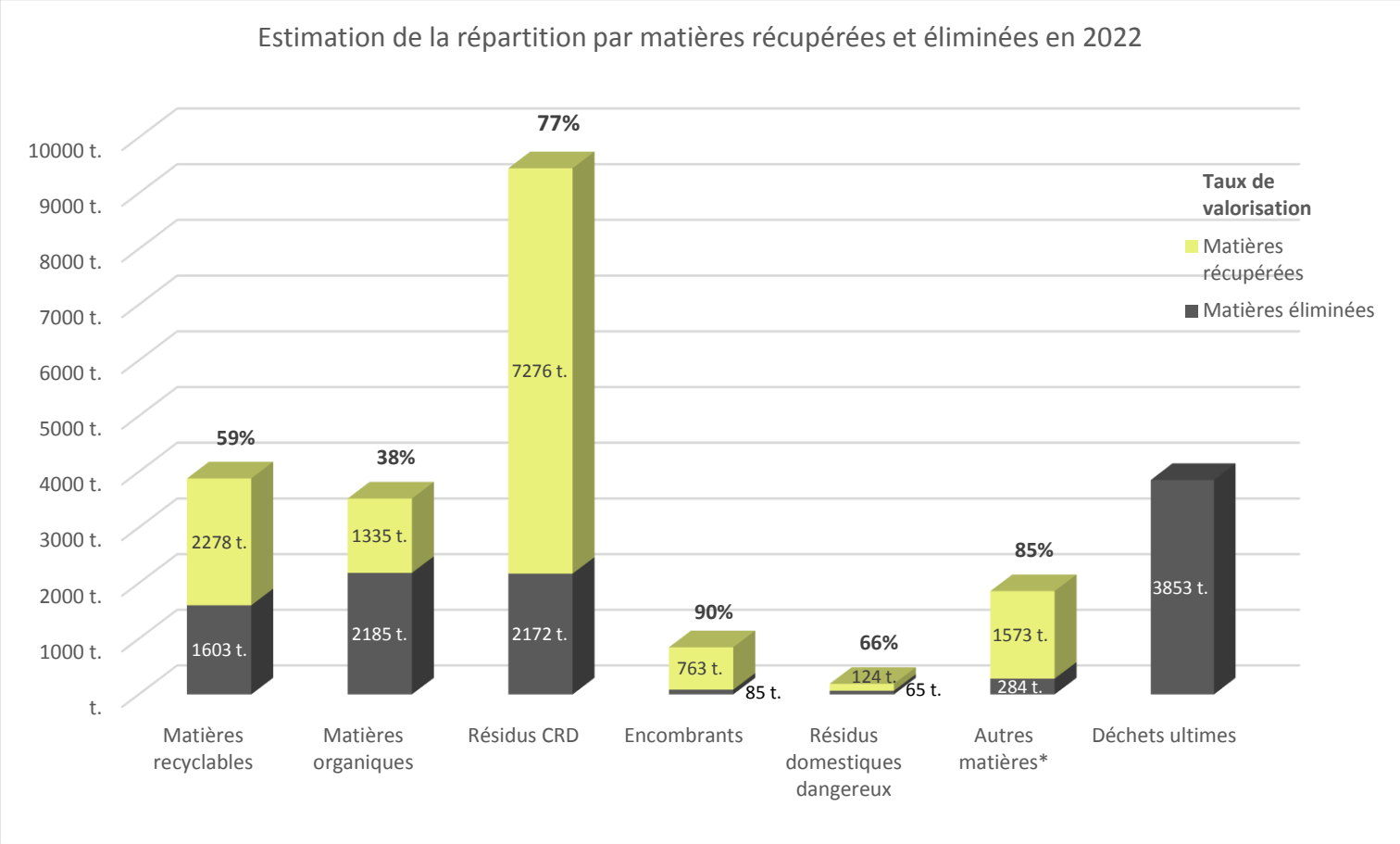


La figure suivante illustre les performances 2022 de récupération/valorisation de la MRC de Témiscouata pour les différentes matières, tous secteurs confondus.

On note que les services mis en place pour détourner les résidus de CRD et les encombrants du LET portent fruit, car le taux de valorisation est respectivement de 77 % et 90 %. C'est une bonne nouvelle, car ces matières sont généralement celles qui prennent le plus de place lors des opérations d'enfouissement.

Pour plusieurs autres matières, même s'il reste des efforts importants à faire pour arriver aux objectifs fixés, on note que l'on récupère plus que l'on enfouit. C'est le cas pour les matières recyclables (59 %), les résidus domestiques dangereux (66 %), les textiles (56 %) et les plastiques agricoles et acéricoles (55 %).

Figure 9 Répartition par type de matières récupérées et éliminées au Témiscouata – Année 2022



COMPARAISON AVEC LE PRÉCÉDENT PGMR

La mise à jour du PGMR doit permettre de voir l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire depuis le dernier exercice. Pour la MRC de Témiscouata, on note des changements suivants :

- Les méthodes de calculs de l'inventaire et la précision des données recueillies (tonnages pesés, caractérisation, etc.) permettent d'avoir un portrait plus réaliste de la gestion des matières résiduelles dans la MRC de Témiscouata en 2022 qu'en 2013.

- **La quantité totale de matières résiduelles <u>générées</u> est en hausse d'environ 13 %** à 23 938 tonnes.
    - Le secteur CRD est en hausse de 63 %
    - Le secteur ICI est en hausse de 28 %
    - Le secteur résidentiel est en baisse de 10 %

Tableau 23 Comparaison de la génération des matières résiduelles par secteur au Témiscouata entre 2013 et 2022

SECTEUR	Résidentiel	ICI	CRD	Boues	Total
2013	11 398 t.	2 991 t.	5 780 t.	930 t.	21 099 t.
2022	10 308 t.	3 840 t.	9 448 t.	342 t.	23 938 t.
Variation	**-1 090 t.** -10 %	**849 t.** 28 %	**3 668 t.** 63 %	**-588 t.** -63 %	**2 839 t.** 13 %

- **La quantité totale de matières résiduelles <u>récupérées</u> est globalement en hausse de 41 %** et atteint 13 349 tonnes en 2022 (9 461 tonnes en 2013).
  - Les matières recyclables récupérées sont en baisse de 243 t. (- 10 %)
  - Les matières organiques récupérées sont en hausse de 145 t. (+ 12 %)
  - Les encombrants récupérés sont en hausse de 730 t. (+ 2 178 %)
  - Les RDD récupérés sont en hausse de 39 t. (+ 46 %)
  - Les résidus CRD récupérés sont en hausse de 3 052 t. (+ 72 %)

- **Le ratio global d'enfouissement** pour 2022 est de 525 kg/hab./an (10 247 t.) alors qu'il était de 522 kg/hab./an (10 786 t.) en 2013. **Il reste donc stable malgré l'augmentation des tonnages générés**.
  - Pour le secteur résidentiel baisse de 22 % *274 kg/hab./an (2022) contre 315 kg/hab./an (2013)*
  - Pour le secteur ICI hausse de 9 % *140 kg/hab./an (2022) contre 128 kg/hab./an (2013)*
  - Pour le secteur CRD hausse de 48 % *111 kg/hab./an (2022) contre 75 kg/hab./an (2013)*

Tableau 24 Comparaison de la génération et du taux de valorisation par type de matières résiduelles au Témiscouata entre 2013 et 2022

SECTEUR		Matières recyclables	Matières organiques	Encombrants	RDD	CRD	Autres matières*	Déchets
2013	Généré	4 081 t.	5 582 t.	372 t.	153 t.	5 780 t.	2 168 t.	2 111 t.
	Valorisé	62 %	21 %	9 %	56 %	73 %	65 %	N.A.
2022	Généré	3 881 t.	3 520 t.	848 t.	189 t.	9 448 t.	1 857 t.	3 853 t.
	Valorisé	59 %	38 %	90 %	66 %	77 %	85 %	N.A.
Variation du tonnage généré		**-200 t.** -5 %	**-2 062 t.** -37 %	**476 t.** 128 %	**36 t.** 24 %	**3 668 t.** 63 %	**-311 t.** -14 %	**1 742 t.** 82 %

* Les autres matières sont constituées des textiles, des pneus, des contenants consignés, des véhicules hors d'usage et des plastiques agricoles et acéricoles.

INVENTAIRE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les matières résiduelles générées par le secteur résidentiel sont produites par les résidents permanents et saisonniers et recueillies par les services municipaux rendus par la RIDT.

Les petits ICI assimilables sont aussi intégrés aux services municipaux de gestion des matières résiduelles.

Il faut distinguer différents services afin de bien quantifier les matières générées :

- Matières recyclables;
- Matières organiques;
- Encombrants;
- Résidus domestiques dangereux;
- Déchets;
- Autres matières.

MATIÈRES RECYCLABLES

Avec la prise en charge prochaine de l'ensemble des activités liées aux matières recyclables par Éco-Entreprise Québec (ÉEQ), les démarches de caractérisation pour ce type de matières n'ont pas été poussées plus loin.

De même l'inventaire n'a pas été détaillé par type de matières qui constituent la collecte sélective, car de nombreux facteurs vont influencer les performances futures (ajout et uniformisation des matières acceptées, modernisation de la consigne, etc.). De plus, ÉEQ, qui est l'organisme de gestion désigné pour cette REP, sera responsable de l'atteinte de performances fixées par le Gouvernement.

Pour la MRC de Témiscouata, la RIDT effectuera l'ensemble des suivis nécessaires avec ÉEQ pour s'assurer de la poursuite du service et de la bonification de celui-ci en fonction des nouveaux paramètres. Il sera important de s'assurer qu'il n'y aura pas de perte de service par rapport à ceux existant déjà.

Tableau 25 Inventaire des matières recyclables du secteur résidentiel 2022

MATIÈRES	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Matières recyclables	1 384 t.	1 173 t.	2 557 t.	54 %	75 %

Matières recyclables collectées

Les matières recyclables collectées en bacs roulants sont attribuées au secteur résidentiel même si elles contiennent aussi les matières des petits ICI assimilables, qui bénéficient du même service.

Les matières recyclables d'origine résidentielle représentent, en moyenne, 61,84 % de l'ensemble des matières de la collecte sélective apportées au centre de tri.

En prenant en compte les 6 dernières années, on constate que les tonnages collectés en bacs roulants sont assez stables d'année en année. Ceci peut probablement s'expliquer par différentes raisons, notamment par la diminution des imprimés et la réduction du poids des contenants et emballages mis sur le marché, comme le mentionnait déjà Recyc-Québec dans son bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

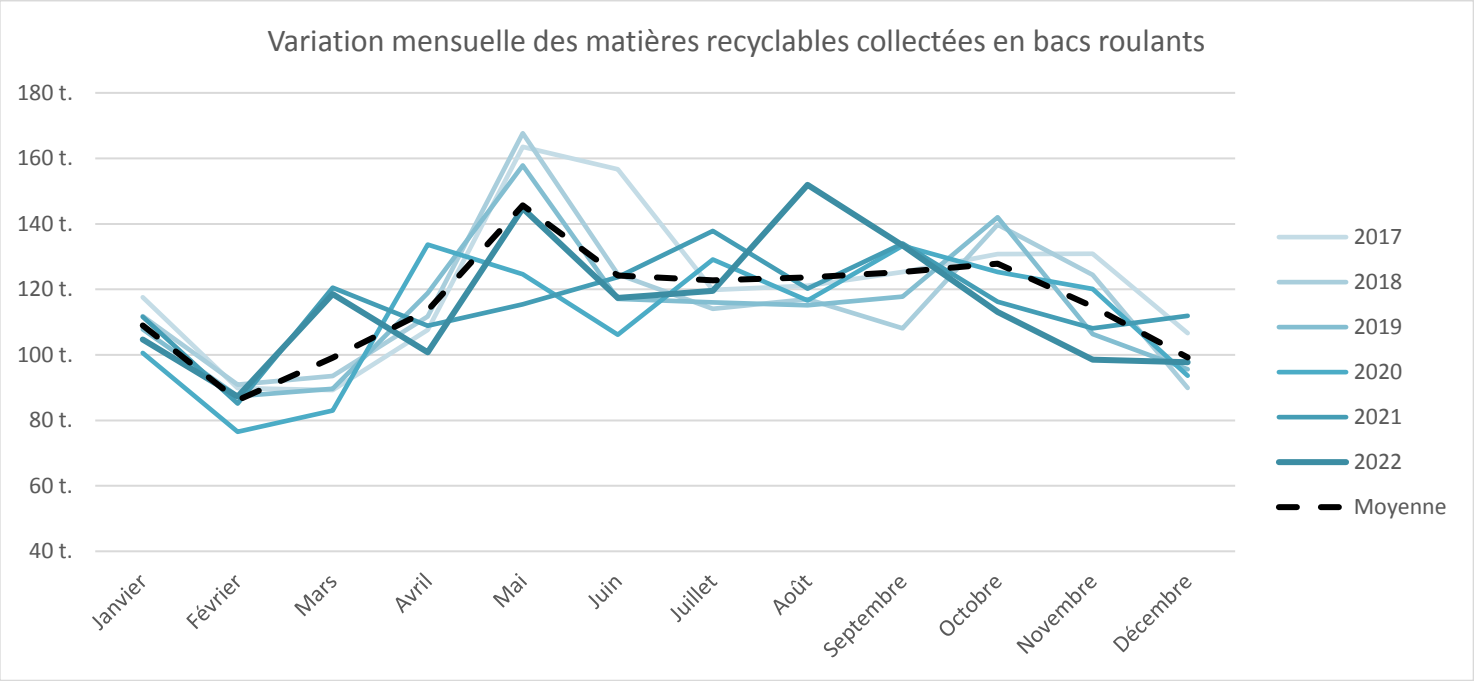
Tableau 26 Apports de matières recyclables au centre de tri de la Société VIA - Collecte en bacs roulants

en tonnes	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	**1 458.87**	**1 393.51**	**1 371.29**	**1 342.64**	**1 393.56**	**1 387.62**

Source : Facturation de la Société VIA à la RIDT

Au niveau de la saisonnalité des tonnages collectés, on constate que les tonnages sont toujours plus élevés au mois de mai alors qu'il y a une baisse régulière en décembre et en février.

Figure 10 Variation mensuelle des tonnages de matières recyclables collectées - Collecte en bacs roulants



Matières recyclables éliminées et générées

La Société VIA effectue des caractérisations ponctuelles de temps à autre sur les matières déchargées par les camions provenant du Témiscouata. Le taux moyen de rejets sur ces caractérisations est d'environ 17 %. Les variations constatées sont cependant trop importantes pour être en mesure de les utiliser afin d'être représentatif. De plus, avec la modernisation de la collecte sélective, les changements à venir par Éco-Entreprise Québec et du fait que l'inventaire des matières recyclables de la collecte sélective est facultatif, aucun taux de rejet n'a été appliqué dans la révision du PGMR, pour les matières recyclables collectées par le service de la RIDT.

La RIDT a procédé à une étude de caractérisation sur les matières enfouies à son lieu d'enfouissement technique. Il apparaissait alors que la part des matières recyclables dans les déchets collectés en bacs roulants pouvait représenter environ 10,5 % des déchets.

En utilisant l'outil d'inventaire 2022 de Recyc-Québec, on estime que les matières recyclables éliminées seraient de l'ordre de 1 173 tonnes/an, ce qui ajouté aux matières collectées, indiquerait que le total de matières recyclables générées par le secteur résidentiel serait de 2 557 tonnes/année.

MATIÈRES ORGANIQUES

Il n'y a pas de collecte porte-à-porte des matières organiques, de résidus verts ou de sapins de Noël en place sur le territoire de la MRC de Témiscouata.

Cependant, depuis l'été 2022, avec le soutien du programme ACDC de Recyc-Québec plusieurs systèmes différents ont été mis à la disposition des citoyens pour éviter l'enfouissement de matières organiques :

- Compostage domestique;
- Promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage;
- Point d'apport volontaire pour les résidus alimentaires d'origine végétale et animale;
- Dépôts municipaux et écocentres pour les résidus verts et les branches.

Conformément aux objectifs de la SVMO, la gestion des matières organiques est donc instaurée sur 100 % du territoire municipal avec des moyens disponibles pour tous les types d'unités d'occupation (permanent, saisonniers et multi-logements).

De plus, la collecte des bacs roulants étant mécanisée, aucun sac ou en surplus déposé à côté des bacs roulants n'est ramassé. Cela limite de manière importante les quantités de résidus verts mis aux déchets et incite les citoyens à utiliser les services existants.

Tableau 27 Inventaire des matières organiques du secteur résidentiel 2022

MATIÈRES	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Matières organiques	1 243 t.	1 486 t.	2 729 t.	45 %	60 %

Matières organiques valorisées

Les tonnages de branches et de résidus verts recueillis dans les écocentres sont comptabilisés depuis plusieurs années.

Les informations pour les matières déposées dans les 16 dépôts municipaux n'étaient pas disponibles pour l'année 2022, car le service venait d'être mis en place. Il en est de même pour les matières organiques déposées dans les points d'apports volontaires dont la comptabilisation est intégrée dans les tonnages des conteneurs pour les ICI.

Au niveau du compostage domestique, de l'herbicyclage et du feuillicyclage, les quantités détournées sont difficiles à estimer de par la nature du moyen mis en œuvre (gestion in-situ) mais aussi, car la distribution des 9 611 composteurs et la sensibilisation importante qui a été faite ont couvert seulement 6 mois sur l'année 2022. Afin de faire une estimation, on peut se baser sur une note méthodologique de 2015 de Recyc-Québec qui mentionne un taux de détournement de 100 kg/unité/an grâce au compostage domestique et de 2 % de la valeur des résidus verts générés pour l'herbicyclage.

Extrait de la note méthodologique

> Afin de calculer les quantités de matières organiques détournées de l'élimination par le compostage domestique et l'herbicyclage, les hypothèses suivantes ont été retenues :
>
> - Compostage domestique = 100 kg/unité/an[8] de résidus alimentaires végétaux recyclés par composteur domestique distribué depuis le début du programme ou en place sur le territoire. Ce taux de recyclage tient compte de divers facteurs de variabilité, dont l'abandon ou la baisse de la participation, particulièrement en hiver, les fluctuations climatiques et les quantités plus importantes de résidus verts dans certains secteurs semi-urbains.
> - Herbicyclage : Plusieurs facteurs, tels que la surface du terrain, les conditions climatiques, le type de graminée et la fréquence de coupe, peuvent influencer la quantité de gazon recyclée sur place par la pratique de l'herbicyclage. Toutefois, selon les efforts entrepris par l'organisation municipale, divers scénarios peuvent être envisagés afin de déterminer une proportion de gazon recyclée :
>
>   **Scénario A** : Activités de sensibilisation seulement = 2 % de la valeur des résidus verts générés ;
>
>   **Scénario B :** Activités de sensibilisation et réglementation interdisant le gazon dans la collecte des résidus verts = 10 % de la valeur des résidus verts générés ;

Pour 2022, les tonnages de matières organiques résidentielles valorisées sont estimés à 1 243 tonnes

- Branches (écocentres) 329 tonnes
- Résidus verts (écocentres) 421 tonnes
- Résidus verts et alimentaires (in-situ) 493 tonnes (sur 6 mois) dont :
  - 480 tonnes par le compostage domestique
  - 13 tonnes par l'herbicyclage et le feuillicyclage

Aucun taux de rejets n'a été appliqué sur les tonnages mentionnés précédemment car les branches et les résidus verts sont exempts de rejets (tri à la source supervisé).

Matières organiques éliminées et générées

Une étude, réalisée en 2015 par SOLINOV pour le compte de la RIDT, visait à estimer les quantités de matières organiques générées qui seraient à traiter sur un site qui aurait pu être construit à l'écocentre de Dégelis. Il est ressorti, pour le secteur résidentiel, une estimation à 1 250 t/an de résidus verts et à 1 284 t/an de résidus alimentaires pour un total généré de 2 534 t/an de matières organiques d'origine résidentielle.

L'étude de caractérisation des déchets enfouis à Dégelis a permis de mettre en lumière le fait qu'une proportion de 41,50 % des matières résidentielles enfouies était des matières organiques. En extrapolant, cela indiquerait une quantité totale de matières organiques enfouies de 2 063 tonnes. Si on y ajoute les tonnages de branches et de résidus verts traités par les écocentres (service déjà existant lors de l'étude en 2021), la quantité de matières organiques d'origine résidentielle générées serait alors de 2 823 t/an.

L'outil d'inventaire de Recyc-Québec 2022 établit un tonnage généré suggéré de 2 514 t/an pour ces résidus verts et ces résidus alimentaires plus 1 113 t/an pour d'autres résidus organiques, mais qui ne sont pas définis.

Dans le cadre de la mise à jour du PGMR, la moyenne des tonnages générés dans les deux études sera utilisée soit 2 729 t/an.

ENCOMBRANTS

Les résidus encombrants sont divisés en deux catégories : les résidus encombrants non métalliques (meubles, matelas, etc.) et les résidus encombrants métalliques (électroménagers, vélos, etc.).

Tableau 28 Inventaire des encombrants du secteur résidentiel 2022

MATIÈRES	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Encombrants	763 t.	85 t.	848 t.	90 %	N.D.
Encombrants métalliques	*445 t.*	*40 t.*	*485 t.*	*92 %*	*N.D.*
Encombrants non-métalliques	*318 t.*	*45 t.*	*363 t.*	*88 %*	*N.D.*

Encombrants valorisés

Les 4 écocentres de la RIDT récupèrent tous les métaux qui peuvent être recyclés, incluant les encombrants métalliques.

Pour l'année 2022, 445 tonnes de métaux ont été traitées par les entreprises qui en font le recyclage pour le compte de la RIDT.

Depuis quelques années, toutes les matières de la collecte d'encombrants sur inscription sont déchargées au LET et retriées avant que les déchets non valorisables soient enfouis. De plus, en 2022, la mise en valeur des encombrants apportés dans les écocentres a débutée, encore une fois pour diminuer au maximum les quantités de matières enfouies. Les encombrants mis de côté sont traités par le centre de tri de Matrec qui gère aussi les CRD des 4 écocentres.

Pour l'année 2022, 318 tonnes d'encombrants non métalliques ont été valorisées.

Encombrants éliminés et générés

Bien qu'il soit difficile d'estimer précisément les quantités d'encombrants enfouies et générées, on peut penser que la ventilation proposée par l'outil d'inventaire 2022 de Recyc-Québec est acceptable au niveau des encombrants éliminés. Cela donne donc 40 t/an d'encombrants métalliques et 45 t/an d'encombrants non-métalliques.

En ajoutant ces quantités éliminées aux encombrants réellement valorisés, les tonnages générés seraient de :

- Encombrants métalliques 485 tonnes
- Encombrants non-métalliques 363 tonnes

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Les données réelles, quant aux quantités de RDD et de produits visés par les programmes de responsabilités élargies des producteurs (REP) récupérées en 2022, sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 29 Inventaire des résidus domestiques dangereux du secteur résidentiel 2022

MATIÈRES	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Résidus domestiques dangereux	124 t.	65 t.	189 t.	66 %	N.D.

Ces données proviennent des rapports transmis à la RIDT par les différents fournisseurs de service (Laurentides Re/sources, ARPE, Campor, Rapidgaz, Recyc-Fluo, RPM Éco, etc.) et incluent le matériel électronique et informatique apporté dans les écocentres.

Tableau 30 Inventaire par type des résidus domestiques dangereux recueillis dans les écocentres 2022

Type de RDD	Quantités recueillies dans les écocentres
Huiles usées et assimilés	56 556 kg
Peintures et assimilés	19 030 kg
Matériel électronique et informatique	37 580 kg
Piles	2 961 kg
Produits dangereux divers (acide, bas, organique, toxique, antigel, etc.)	8 120 kg
Tubes et ampoules fluorescents	32 200 pieds linéaires 8 345 u.
Chaudière d'huile vide	6 200 u.
Bouteilles de propane (plus de 20 lb)	275 u.

La quantité de RDD éliminée est établie selon l'outil de calcul de l'inventaire 2022 de Recyc-Québec et basée sur une proportion de 1,3 % des déchets enfouis provenant du secteur résidentiel.

Il est important de noter que les ICI ont aussi accès aux installations de la RIDT pour disposer de leurs produits sous REP, ce qui peut faire varier les statistiques par rapport à l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

DÉCHETS

Tous les déchets générés dans la MRC de Témiscouata sont enfouis au LET de Dégelis.

Pour le secteur résidentiel, ils proviennent en majeure partie des collectes des bacs roulants mais aussi des déchets non valorisables apportés dans les écocentres et des encombrants enfouis.

Comme le service de collecte des bacs roulants est régionalisé, les petits ICI sont intégrés dans le flux résidentiel.

Tableau 31 Évolution des tonnages de déchets enfouis - Secteur résidentiel 2022

En tonnes	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	**5 721 t.**	**5 621 t.**	**5 613 t.**	**5 696 t.**	**5 597 t.**	**5 351 t.**
Déchets - Bacs roulants	5 070 t.	5 013 t.	5 004 t.	5 180 t.	5 247 t.	4 971 t.
Déchets - Encombrants	30 t.	31 t.	53 t.	17 t.	25 t.	22 t.
Déchets - Écocentres	621 t.	577 t.	556 t.	499 t.	325 t.	358 t.
Variation annuelle Total		-2 %	0 %	1 %	-2 %	-4 %

Source : Statistiques LET de la RIDT

Chaque année, on constate une augmentation importante de la quantité de déchets collectés en bacs roulants et enfouis en mai et juin avec une diminution graduelle jusqu'en hiver. La période du printemps correspond à un moment de l'année ou les citoyens font leur ménage de terrain après l'hiver.

Comme constaté au lieu d'enfouissement c'est donc une période où on retrouve beaucoup de résidus verts (déchaumage) et de terre-sable mélangé (nettoyage de terrain) dans les bacs roulants.

Tableau 32 Variation mensuelle des tonnages de déchets collectés - Collecte en bacs roulants

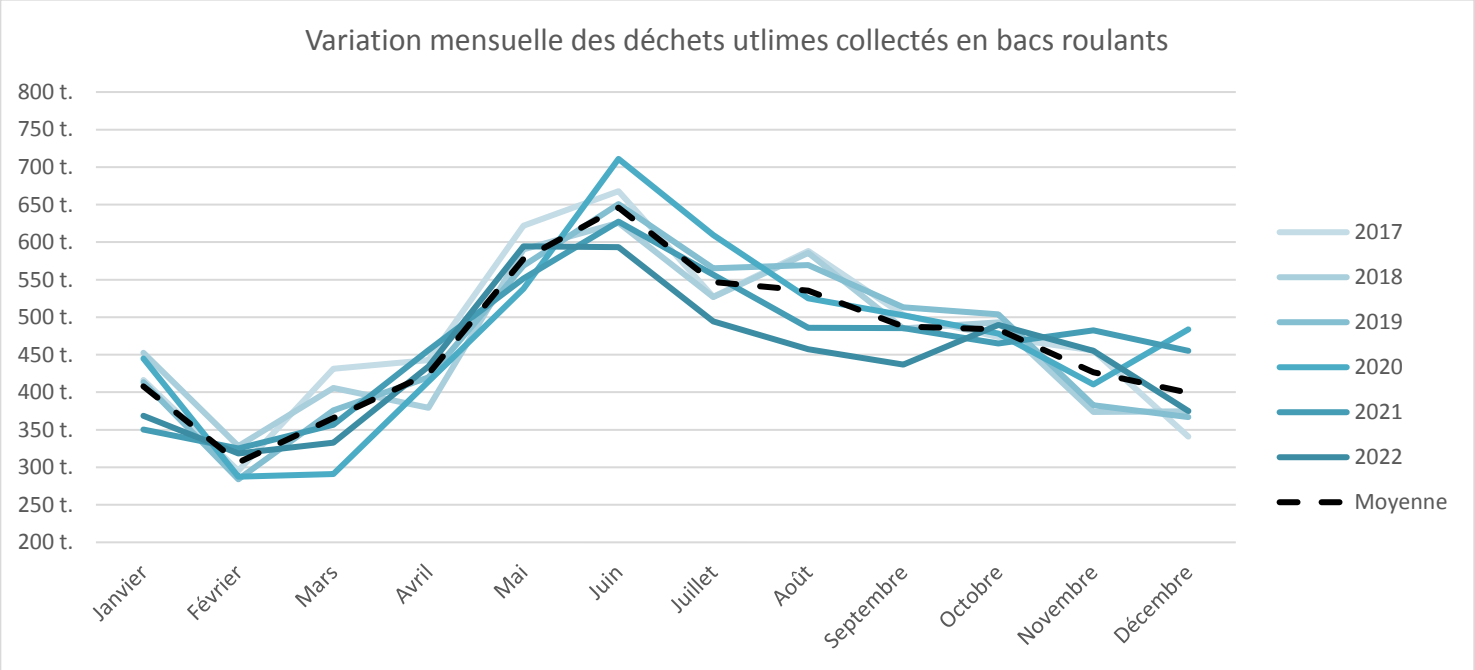


Tableau 33 Ventilation estimée par municipalité des tonnages de déchets - Secteur résidentiel 2022

en tonnes	Déchets du secteur résidentiel		Déchets du secteur résidentiel
Auclair	127,12 t.	**St-Eusèbe**	164,20 t.
Biencourt	115,78 t.	**St-Honoré-de-Témiscouata**	195,30 t.
Dégelis	726,05 t.	**St-Jean-de-la-Lande**	79,97 t.
Lac-des-Aigles	132,15 t.	**St-Juste-du-Lac**	169,50 t.
Lejeune	80,25 t.	**St-Louis-du-Ha! Ha!**	299,71 t.
Packington	177,72 t.	**St-Marc-du-Lac-Long**	119,59 t.
Pohénégamook	684,49 t.	**St-Michel-du-Squatec**	278,11 t.
Rivière-Bleue	304,74 t.	**St-Pierre-de-Lamy**	43,26 t.
St-Athanase	80,62 t.	**Témiscouata-sur-le-Lac**	1 484,46 t.
St-Elzéar-de-Témiscouata	87,62 t.	**TOTAL**	**5 350,84 t.**

Source : Statistiques LET de la RIDT

Les tonnages ne peuvent être ventilés réellement par municipalité, car les camions collectent sur le territoire de plusieurs municipalités lors d'un même circuit.

La répartition indiquée dans le tableau précédent est effectuée avec la même méthode que celle utilisée pour le rapport annuel du LET transmis au MELCCFP et est approximative.

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES DÉCHETS AU LET

En juin 2021, la RIDT a fait réaliser une étude de caractérisation à destination des ordures municipales au LET, afin d'avoir un portrait plus juste du type de matières enfouies suite à la collecte des bacs roulants (secteur résidentiel) et à celle des conteneurs à chargement avant (secteur ICI).

L'étude complète est disponible en annexe 4.

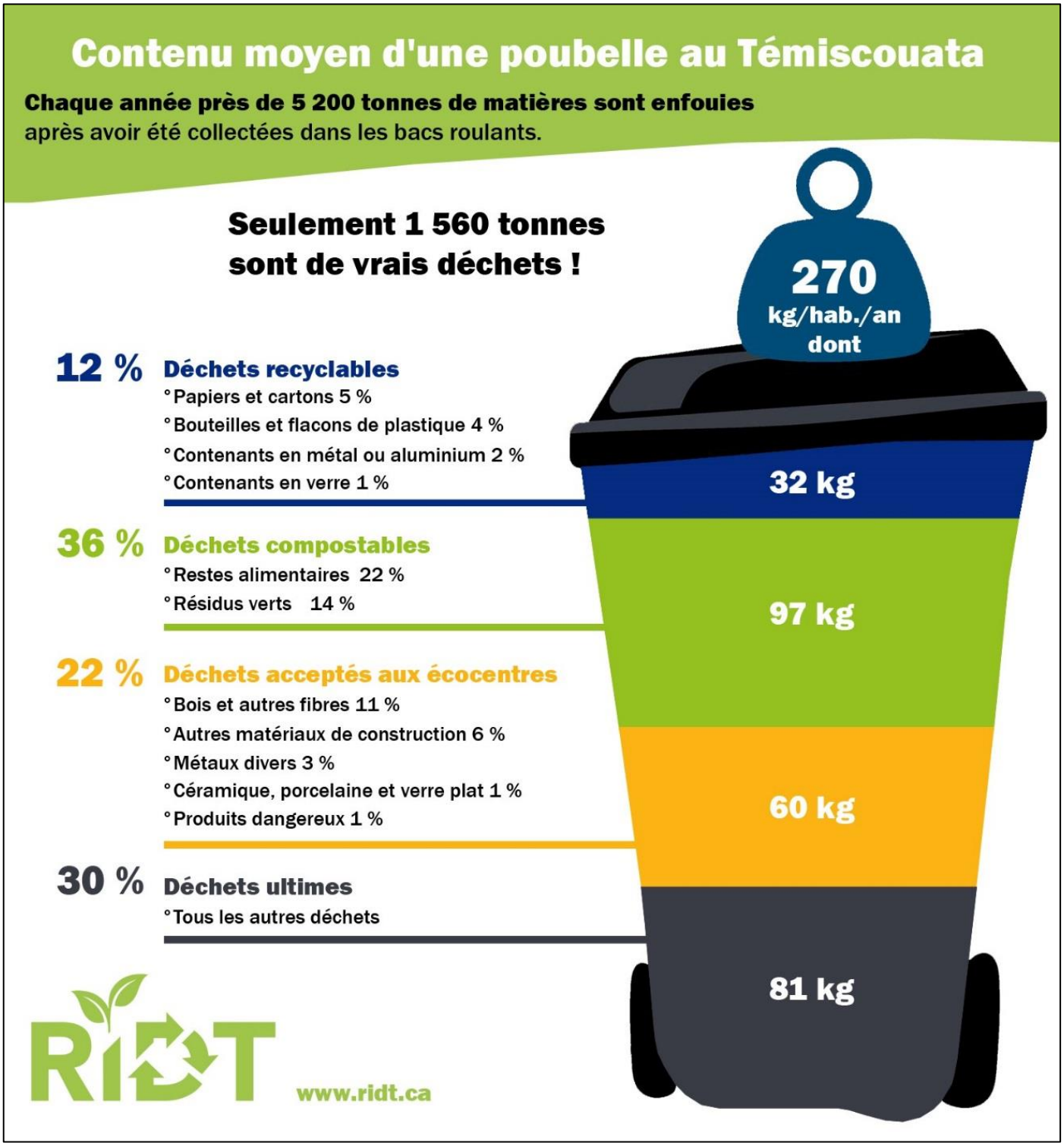
Voici un résumé de la composition moyenne par catégorie des déchets échantillonnés.

Tableau 34 Composition moyenne par catégorie des déchets échantillonnés en 2021

Provenance des matières	Total collectes municipales du Témiscouata	dont Bacs roulants	dont Conteneurs à chargement avant
Matières acceptées dans la collecte sélective	**12.31 %**	**10.56 %**	**17.09 %**
Papier	2.51 %	2.32 %	3.04 %
Carton	2.82 %	1.97 %	**5.12 %**
Contenants multicouches	0.31 %	0.19 %	0.65 %
Plastique rigide #1 à #5 et #7	2.48 %	2.49 %	2.45 %
Pellicule plastique	1.72 %	1.42 %	2.53 %
Contenants en verre	1.26 %	1.00 %	1.95 %
Aluminium	0.82 %	0.68 %	1.22 %
Métal	0.39 %	0.48 %	0.14 %
Matières acceptées dans les écocentres	**22.43 %**	**18.51 %**	**33.11 %**
Bois et autres fibres	11.89 %	**8.72 %**	**20.50 %**
Pièces de métal	2.60 %	2.79 %	2.09 %
Verre plat, porcelaine, céramique	0.57 %	0.70 %	0.22 %
Autre CRD	6.38 %	**5.37 %**	**9.13 %**
RDD	0.99 %	0.93 %	1.16 %
Matières organiques	**35.69 %**	**41.59 %**	**19.62 %**
Matières organiques	22.69 %	**25.06 %**	**16.26 %**
Résidus verts	12.99 %	**16.53 %**	**3.37 %**
Résidus ultimes	**29.57 %**	**29.35 %**	**30.18 %**
Autres matières	26.42 %	27.00 %	24.85 %
Plastique #6	0.70 %	0.54 %	1.13 %
Plastique agricole	2.45 %	1.81 %	4.20 %
Total trié	**100.00 %**	**100.00 %**	**100.00 %**

L'illustration qui suit est simplifiée mais représente le contenu moyen d'un bac roulant à déchets.
Elle est utilisée afin de sensibiliser les élus et citoyens à diminuer les quantités de matières enfouies.

Figure 11 Contenu moyen d'une poubelle au Témiscouata – Année 2021



AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Bien que leur prise en compte dans l'élaboration de la mise à jour du PGMR soit facultative, plusieurs autres matières méritent une attention particulière dans leur mode de gestion.

TEXTILES

Seuls les tonnages recueillis par la collecte des surplus de friperies, mis en place par la RIDT, sont réellement connus. En 2022, 47,55 tonnes ont ainsi évité l'enfouissement, en plus de ce qui est revendu dans les boutiques des organismes.

Une étude, réalisée en 2022 par Co-éco et Synergie BSL, a permis de dresser le portrait des textiles post-consommation des citoyens du Bas-St-Laurent. Pour l'ensemble du Bas-St-Laurent, 2 750 tonnes de textiles sont générées et 56 % seraient récupérées par les friperies ou les écocentres.

Rapporté à la population de la MRC de Témiscouata, le textile généré représenterait 267 tonnes, chiffre qui se rapproche de celui de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec (298 tonnes).

En gardant les mêmes proportions, on peut estimer que les textiles récupérés par les comptoirs de linge et friperies du Témiscouata sont de l'ordre de 150 tonnes.

Tableau 35 Estimation des quantités de textiles (2022)

En tonnes	Quantité récupérée	Quantité éliminée	Quantité générée
Textiles	150 t.	117 t.	267 t.

Source : Outil d'estimation de l'inventaire PGMR – Recyc-Québec 2022 et données RIDT 2022

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)

La RIDT ne possède pas de données spécifiques au sujet des véhicules hors d'usage (VHU). Celles présentées sont donc tirées de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec 2022.

Actuellement, aucune matière de ce type n'est éliminée dans le lieu d'enfouissement régional.

La MRC de Témiscouata ne s'est pas fixé d'objectifs particuliers pour cet inventaire qui fait partie des mises à jour facultatives.

Tableau 36 Estimation des quantités de véhicules hors d'usage (2022)

En tonnes	Quantité récupérée	Quantité éliminée	Quantité générée
Véhicules hors d'usage	912 t.	0 t.	912 t.

Source : Outil d'estimation de l'inventaire PGMR – Recyc-Québec 2022

PNEUS USAGÉS

Grâce aux données fournies par Recyc-Québec, on connaît la quantité de pneus récupérés dans la MRC de Témiscouata qui est de 284 tonnes en 2022 répartis en 19 744 pneus d'automobile et 1 661 pneus de poids lourds.

La MRC de Témiscouata ne s'est pas fixé d'objectifs particuliers pour cet inventaire qui fait partie des mises à jour facultatives.

Tableau 37 Estimation des quantités de pneus usagés (2022)

en tonnes	Quantité récupérée	Quantité éliminée	Quantité générée
Pneus usagés	284 t.	N.D.	284 t.

Source : Données Recyc-Québec 2022

CONTENANTS CONSIGNÉS

Grâce aux données fournies par Recyc-Québec, on estime la quantité de contenants consignés récupérés dans la MRC de Témiscouata à 96,60 tonnes en 2022. Bien que cette donnée soit extrapolée à partir de la moyenne québécoise, aucune autre information réelle n'est disponible pour la région.

La MRC de Témiscouata ne s'est pas fixé d'objectifs particuliers pour cet inventaire qui fait partie des mises à jour facultatives.

Tableau 38 Estimation des quantités de contenants consignés (2022)

En tonnes	Quantité récupérée	Quantité éliminée	Quantité générée
Contenants consignés	96.60 t.	61.20 t.	157.80 t.

Source : Données Recyc-Québec 2022

BILAN DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Comme on peut le constater, les différents services mis à la disposition des citoyens dans la région permettent d'éviter l'enfouissement d'une multitude de matières et les performances sont variables mais le taux de valorisation moyen est de 48 %.

Des efforts de tri et d'utilisation des services restent à faire au niveau des matières recyclables et des matières organiques pour atteindre les cibles fixées par le Gouvernement. La gestion du textile peut aussi être améliorée.

Les quantités enfouies dans la MRC de Témiscouata étant bien connues, l'inventaire a été ajusté en fonction de celles-ci mais aussi en tenant compte de la répartition de la caractérisation faite au LET de Dégelis. Quand les données n'étaient pas disponibles, l'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été utilisé.

Pour les calculs de l'année 2022, les tonnages éliminés déjà évalués pour chaque type de matières (matières recyclables, matières organiques, encombrants, RDD, textiles, pneus et contenants consignés, etc.) sont soustraits du total des déchets enfouis en bacs roulants pour ne pas être comptabilisés en double dans l'élimination résidentielle.

Tableau 39 Bilan des matières résiduelles du secteur résidentiel 2022

En tonnes	Récupéré		Éliminé		Généré		Taux de mise en valeur
Matières recyclables	1 384 t.	71 kg/hab./an	1 173 t.	60 kg/hab./an	2 557 t.	131 kg/hab./an	54 %
Matières organiques	1 243 t.	63 kg/hab./an	1 486 t.	77 kg/hab./an	2 729 t.	140 kg/hab./an	45 %
Encombrants	763 t.	39 kg/hab./an	85 t.	4 kg/hab./an	848 t.	43 kg/hab./an	90 %
RDD	124 t.	6 kg/hab./an	65 t.	3 kg/hab./an	189 t.	9 kg/hab./an	66 %
Autres matières	1 443 t.	74 kg/hab./an	178 t.	Kg/hab./an	1 621t.	83 kg/hab./an	89 %
Textiles	*150 t.*	*8 kg/hab./an*	*117 t.*	*6 kg/hab./an*	*267 t.*	*14 kg/hab./an*	*56 %*
Véhicules hors d'usage	*912 t.*	*47 kg/hab./an*	*0 t.*	*0 kg/hab./an*	*912 t.*	*47 kg/hab./an*	*100 %*
Pneus usagés	*284 t.*	*15 kg/hab./an*	*0 t.*	*0 kg/hab./an*	*284 t.*	*15 kg/hab./an*	*100 %*
Contenants consignés	*97 t.*	*5 kg/hab./an*	*61 t.*	*3 kg/hab./an*	*158 t.*	*8 kg/hab./an*	*61 %*
Déchets	0 t.		2 364 t.	121 kg/hab./an	2 364 t.	121 kg/hab./an	
Déchets – Bacs roulants	*0 t.*		*1 984 t.*	*102 kg/hab./an*	*1 984 t.*	*102 kg/hab./an*	
Déchets – Encombrants	*0 t.*		*22 t.*	*1 kg/hab./an*	*22 t.*	*1 kg/hab./an*	
Déchets - Écocentres	*0 t.*		*358 t.*	*18 kg/hab./an*	*358 t.*	*18 kg/hab./an*	
TOTAL	**4 957 t.**	**254 kg/hab./an**	**5 351 t.**	**275 kg/hab./an**	**10 308 t.**	**529 kg/hab./an**	**48 %**

INVENTAIRE DU SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

Comme la plupart des ICI de la MRC de Témiscouata sont intégrés dans la collecte municipale, il n'est pas possible de dresser un bilan précis de ce secteur d'activité, à l'exception des tonnages collectés en conteneurs ou apportés directement par les ICI dans les installations.

Pour les ICI qui effectuent une gestion séparée du municipal, les données ne sont pas nécessairement disponibles, notamment pour les RDD ou d'autres résidus de production plus spécifiques.

Les boues de papetières provenant de l'entreprise Cascades ne sont plus visées par la révision du PGMR puisque la SVMO prévoit des mesures ciblées pour les fabriques de pâtes et papier. Les tonnages liés à ce type de matière sont donc soustraits des calculs de performances pour l'atteinte des objectifs fixés.

Il faut distinguer différents services afin de pouvoir quantifier les matières générées :

- Matières recyclables
- Matières organiques
- Plastiques agricoles et acéricoles
- Déchets

MATIÈRES RECYCLABLES

Comme mentionné précédemment, avec la prise en charge prochaine de l'ensemble des activités liées aux matières recyclables par Éco-Entreprise Québec (ÉEQ), les démarches de caractérisation pour ce type de matières n'ont pas été poussées plus loin.

Tableau 40 Inventaire des matières recyclables du secteur ICI 2022

MATIÈRES	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Matières recyclables	894 t.	430 t.	1 324 t.	67 %	75 %

Matières recyclables collectées

Les matières recyclables collectées en conteneurs à chargement avant sont attribuées au secteur ICI et celles-ci représentent, en moyenne, 38,16 % de l'ensemble des matières de la collecte sélective apportées au centre de tri.

À priori, seules trois entreprises confient leurs matières recyclables directement à d'autres recycleurs, hors RIDT, ceux sous bannière Métro à Témiscouata-sur-le-Lac, Dégelis et Rivière-Bleue. Malheureusement, aucune donnée n'est disponible pour ces ICI.

Entre 2017 et 2022, les tonnages de matières recyclables collectées en conteneurs dans les ICI semblent, eux aussi, assez stables même si l'année 2022 montre une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente. Il faudrait vérifier cette tendance sur le long terme.

Tableau 41 Apports de matières recyclables au centre de tri de la Société VIA - Collecte en conteneurs

en tonnes	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	**852.82**	**862.30**	**889.78**	**854.49**	**859.8**	**894.08**

Source : Facturation de la Société VIA à la RIDT

Au niveau de la saisonnalité des tonnages collectés, on constate que les tonnages sont assez constants chaque mois, même s'il y a une légère baisse pendant l'hiver.

Matières recyclables éliminées et générées

Dans son étude de caractérisation sur les matières enfouies, la RIDT a constaté une proportion de 17,1 % de matières recyclables dans les déchets collectés en conteneurs. Pour 2022, en considérant le tonnage réel enfoui de déchets collectés en conteneurs de 2 515 tonnes, cela représenterait 430 tonnes de matières recyclables éliminées.

Si on utilise l'outil d'inventaire 2022 de Recyc-Québec les matières recyclables éliminées seraient de l'ordre de 1 482 tonnes/an. Ces données sont cependant calculées à partir d'information théorique qui ne sont pas forcément représentative du Témiscouata où les ICI sont systématiquement desservis gratuitement par la collecte sélective.

Dans le cadre de la mise à jour du PGMR, les données issues de la caractérisation de la RIDT rapportées aux tonnages enfouis au LET seront utilisées.

MATIÈRES ORGANIQUES

La région ne compte aucune grande entreprise de transformation alimentaire susceptible de générer des matières organiques. Les principaux producteurs sont les épiceries, les restaurants et hébergements de tailles plus importantes et les établissements du réseau de la santé et de l'éducation bénéficiant de cafétéria.

Durant le printemps 2022, la RIDT a mis en place un nouveau service, tous les ICI produisant potentiellement des matières organiques alimentaires ont été approchés pour évaluer leurs besoins, comme mentionné précédemment.

À l'été, tous les ICI générant ce type de matières ont ainsi été équipés gratuitement avec différents contenants de collecte pour leur permettre de faire le tri des matières organiques produites et auparavant jetées aux déchets.

À noter que tous les autres ICI peuvent aussi bénéficier gratuitement des services disponibles pour les citoyens, lorsqu'ils ont des matières organiques assimilables, comme cela peut-être le cas pour des bureaux ayant une salle de pause pour les employés ou d'autres cas de ce type.

Conformément aux objectifs de la SVMO, la gestion des matières organiques est donc instaurée dans 100 % des industries, commerces et institutions du territoire grâce aux services municipaux rendus par la RIDT.

Tableau 42 Inventaire des matières organiques du secteur ICI 2022

MATIÈRES	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Matières organiques	92* t.	699 t.	791 t.	12 %	60 %

* Sans tenir compte des dons de nourriture des épiceries aux organismes communautaires et cuisines collectives

Matières organiques valorisées

Les matières organiques inclues dans l'inventaire au niveau des ICI sont les résidus alimentaires seulement.

En effet, les résidus verts générés par les ICI ne représentent pas des tonnages significatifs et leur gestion peut facilement s'intégrer et s'effectuer avec ceux du secteur résidentiel, par l'herbicyclage, le feuillicyclage ou l'apport dans les écocentres ou dépôts municipaux. L'outil d'inventaire de Recyc-Québec évalue à 108 t/an ce type de matière organique.

Suite à la mise en place de ce nouveau service, lors des 6 derniers de l'année 2022, la collecte des conteneurs de matières organiques implantée auprès des ICI et des points d'apports volontaires a permis d'envoyer 92 tonnes à l'usine de biométhanisation de la SÉMER. Les échanges entre la SÉMER et la RIDT démontrent une belle qualité de la matière reçue et aucun taux de rejets n'a été fourni par la SÉMER ou appliqué par la RIDT dans l'inventaire.

Les principaux supermarchés et épiceries effectuent aussi des dons de nourriture à des organismes du milieu, mais les quantités détournées de l'enfouissement ne peuvent pas être évaluées.

Matières organiques éliminées et générées

Dans l'étude de SOLINOV pour la RIDT, la quantité de résidus alimentaires générés provenant des ICI est de 675 t/an.

L'outil d'inventaire de Recyc-Québec 2022 estime le tonnage généré à 907 t/an pour les résidus alimentaires et les autres résidus organiques.

Dans le cadre de la mise à jour du PGMR, la moyenne des tonnages générés dans les deux outils sera utilisée soit 791 t/an.

PLASTIQUES AGRICOLES ET ACÉRICOLES

Les plastiques agricoles et acéricoles font partie des matières résiduelles qui posent un défi important dans la région du Témiscouata.

En effet, les plastiques agricoles, bien que ne représentant pas un tonnage important, sont difficiles à gérer lors de l'enfouissement, car ils se compactent mal et s'enroulent dans les équipements.

Au niveau des plastiques acéricoles, le Témiscouata est la seconde région productrice de sirop d'érable au Québec et les quantités de tubulures et accessoires à disposer sont importantes et très volumineuses. Depuis 2010, la RIDT a mis en place des moyens afin d'assurer leur recyclage avec pour but d'éviter leur enfouissement mais aussi d'éviter que ces matières restent en forêt.

Tableau 43 Inventaire des plastiques agricoles et acéricoles du secteur ICI 2022

MATIÈRES	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Plastiques agricoles et acéricoles	130 t.	106 t.	236 t.	55 %	N.D.
Plastiques agricoles	*0 t.*	*72 t.*	*72 t.*	*0 %*	*N.D.*
Plastiques acéricoles	*130 t.*	*34 t.*	*164 t.*	*79 %*	*N.D.*

Plastiques agricoles et acéricoles valorisées

En 2022, il n'y avait aucun service de recyclage en place pour les plastiques agricoles comme les pellicules, les sacs-silo pour ensilage, les bâches, les petits ou gros sacs vides de semences ou pesticides ou encore les ficelles, cordes ou filets.

Grâce aux matières apportées par les acériculteurs dans les 4 écocentres de la RIDT, 130 tonnes de tubulures d'érablières et de chalumeaux ont été récupérées en 2022.

En 2023, le gouvernement a mis en place une nouvelle REP et l'Organisme AgriRÉCUP a été mandaté comme organisme de gestion désigné pour ces types de plastiques.

La RIDT collabore déjà avec AgriRÉCUP pour les plastiques acéricoles depuis 2022 et fera de même au niveau de tous les autres plastiques sous REP afin de mettre en place les services requis et éviter au maximum l'enfouissement de ces matières.

Plastiques agricoles et acéricoles générés

De manière générale, il est assez difficile d'évaluer précisément les quantités de matières résiduelles générées dans le milieu agricole et acéricole notamment par la complexité de communiquer et de collecter des informations auprès des entreprises ou de leur regroupement.

Afin d'évaluer les tonnages de ce type de matière, la RIDT s'est basée sur les informations présentées dans le portrait du gisement de l'entreprise agricole au Bas-St-Laurent au récupérateur (Élyme conseils 2021).

Les plastiques agricoles générés représenteraient donc 72 t/an de matières et les plastiques acéricoles 164 t/an. Le total généré serait donc de 236 t/an dans la MRC de Témiscouata

DÉCHETS

Comme mentionné auparavant, tous les déchets générés dans la MRC de Témiscouata sont enfouis au LET de Dégelis.

Pour le secteur ICI, ils proviennent en majeure partie des collectes des conteneurs mais aussi des déchets apportés directement par les ICI. Ceux-ci peuvent être de différentes natures mais sont identifiés lors de leur déchargement dans la cellule d'enfouissement :

- Déchets industriels
- Déchets CRD enfouis
- Carcasses d'animaux
- Matériaux contenant de l'amiante
- Matériel à risque spécifié (MRS)
- Boues de pâtes et papier

Tableau 44 Évolution des tonnages de déchets enfouis - Secteur ICI

en tonnes	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	**3 086 t.**	**3 368 t.**	**3 633 t.**	**2 688 t.**	**2 882 t.**	**3 074 t.**
Déchets collecte en conteneurs	2 779 t.	2 692 t.	2 671 t.	2 372 t.	2 581 t.	2 506 t.
Déchets industriels	220 t.	297 t.	522 t.	230 t.	230 t.	204 t.
Déchets CRD enfouis	75 t.	129 t.	374 t.	52 t.	17 t.	350 t.
Carcasses d'animaux	11 t.	13 t.	11 t.	7 t.	9 t.	9 t.
Matériaux contenants de l'amiante ou MRS	0 t.	237 t.	55 t.	27 t.	45 t.	5 t.
Les boues de pâtes et papier ne sont pas comptabilisées dans le total						
Boues de pâtes et papier	678 t.	588 t.	765 t.	946 t.	1 186 t.	1 949 t.

Source : Statistiques LET de la RIDT

BILAN DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR ICI

Comme pour le secteur résidentiel, pour les calculs de l'année 2022, les tonnages éliminés déjà évalués pour chaque type de matières (matières recyclables, matières organiques et plastiques agricoles) sont soustraits du total des déchets enfouis en conteneurs pour ne pas être comptabilisés en double dans l'élimination par les ICI. Les tonnages de déchets de type CRD enfouis sont aussi retirés, car ils sont comptabilisés dans l'évaluation de l'inventaire du secteur CRD.

Tableau 45 Bilan des matières résiduelles du secteur ICI 2022

en tonnes	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de mise en valeur
Matières recyclables	894 t. 46 kg/hab./an	430 t. 22 kg/hab./an	1 324 t. 68 kg/hab./an	67 %
Matières organiques	92 t. 5 kg/hab./an	699 t. 35 kg/hab./an	791 t. 40 kg/hab./an	12 %
Plastiques agricoles et acéricoles	130 t. 7 kg/hab./an	106 t. 5 kg/hab./an	236 t. 12 kg/hab./an	55 %
Déchets	0 t.	1 489 t. 76 kg/hab./an	1 489 t. 76 kg/hab./an	
Déchets collecte en conteneurs	0 t.	1 271 t. 65 kg/hab./an		
Déchets industriels	0 t.	204 t. 10 kg/hab./an		
Carcasses d'animaux	0 t.	9 t. 0.5 kg/hab./an		
Matériaux contenants de l'amiante ou MRS	0 t.	5 t. 0.3 kg/hab./an		
TOTAL	**1 116 t. 57 kg/hab./an**	**2 724 t. 140 kg/hab./an**	**3 840 t. 197 kg/hab./an**	**29 %**
Déchets CRD enfouis	0 t.	350 t. 18 kg/hab./an		

INVENTAIRE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Le secteur de la construction, rénovation et démolition comprend l'ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux dans les ICI et sur les chantiers d'infrastructures.

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

Les résidus CRD sont composés principalement d'agrégats (brique, béton et asphalte), de bois, de gypse, de bardeaux d'asphalte et d'un ensemble de matériaux de construction mélangés (mixtes).

La région est desservie par un seul centre de tri de CRD (Conteneurs KRT-Matrec), qui a fourni quelques informations sur les matières en provenance du territoire. De même, les tonnages reçus par le seul centre de conditionnement d'agrégats situé dans la MRC ont été fournis par l'exploitant, Construction BCK.

Les écocentres desservent plutôt la clientèle résidentielle alors que le centre de tri de CRD reçoit plutôt celle en provenance des ICI, même s'ils sont quand même acceptés dans les écocentres, avec certaines conditions.

Bien que la RIDT dispose de données précises sur les quantités qui transitent par ses 4 écocentres, peu de données réelles sont disponibles sur la répartition entre les différentes matières.

Tableau 46 Inventaire des matières du secteur CRD 2022

MATIÈRES	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Résidus CRD	7 276 t.	2 172 t.	9 448 t.	77 %	70 %
Agrégats	1 376 t.	N.D.	1 376 t.	N.D.	N.D.
Bois de construction	603 t.	N.D.	603 t.	N.D.	
Gypse	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	
Bardeaux d'asphalte	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	
CRD mixtes (écocentres et LET)	2 322 t.	1 647 t.	3 969 t.	59 %	
CRD mixtes (centre de tri)	2 975 t.	525 t.	3 500 t.	85 %	

En 2022, les écocentres ont reçu 89 tonnes d'agrégats, 603 tonnes de bois et 2 322 tonnes de CRD mixte. Toutes ces matières ne contiennent pas de déchets car elles sont triées à la source par les utilisateurs des écocentres. Leur traitement par les centres de tri d'agrégats ou de CRD ne génère donc pas de rejet donc aucun taux n'a été appliqué.

Le centre de tri CRD mentionne avoir reçu directement 3 500 tonnes, sans compter les matières des écocentres reçues par la RIDT. Le taux de rejets moyen donné par l'exploitant était de 15 % (525 tonnes).

Le centre de conditionnement d'agrégats mentionne avoir reçu un total de 1 376 tonnes d'agrégats (173,84 t. d'asphalte, 6,25 t. de briques, 85,25 t. de béton armé et 1 111,06 t. de béton non-armé).

La caractérisation effectuée par la RIDT à son LET signalait la présence de CRD dans les déchets collectés en bacs ou en conteneurs. La proportion moyenne était de 22 % (18 % dans les bacs roulants et 33 % dans les conteneurs), ce qui peut représenter 1 647 tonnes dans l'année. Au niveau des CRD enfouis directement au lieu d'enfouissement, on comptait 350 tonnes en 2022 qui peuvent être considérées comme faisant partie du tonnage mentionné précédemment.

Aucun agrégat n'est enfoui directement au LET car ils sont détournés à l'entrée, par l'écocentre. Une certaine quantité peut cependant être retrouvée dans les déchets collectés mais l'estimation est incluse dans la proportion de 22 % mentionnée précédemment.

MATÉRIEL DE RECOUVREMENT ALTERNATIF UTILISÉ AU LET DE DÉGELIS

Le Plan d'action 2019-2024 comprend une cible qui vise à réduire de 10 % d'ici 2024 la quantité de matériaux alternatifs utilisés en recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement (excluant sols propres et contaminés) par rapport au total de 2015. La SVMO, quant à elle, vise à ce que l'utilisation de quantités excessives de matériaux de recouvrement soit évitée dans les lieux d'enfouissement.

À l'exception de la terre contaminée, utilisée lors d'apports ponctuels, la RIDT utilise presque exclusivement du matériel de recouvrement alternatif provenant de résidus CRD fin de criblage et de tamisage du centre de tri de Matrec à Rivière-du-Loup.

Comme on peut le constater, une attention particulière est portée afin de limiter l'utilisation de ce type de matériel de recouvrement aux tonnages réellement nécessaires pour respecter les règles d'exploitation fixées par le REIMR. L'évolution des tonnages de résidus fins utilisés et leur proportion par rapport aux déchets enfouis est détaillée dans le tableau ci-dessous

Tableau 47 Tonnages de matériel fin utilisé en recouvrement au LET de Dégelis

	Tonnage	Taux d'utilisation par rapport aux déchets enfouis
2015	3 701 t.	36 %
2016	3 479 t.	37 %
2017	2 685 t.	28 %
2018	2 934 t.	31 %
2019	3 033 t.	29 %
2020	2 525 t.	27 %
2021	2 590 t.	27 %
2022	2 552 t.	25 %

BILAN DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR CRD

Le manque de données précises dans la répartition des principales matières constituant les CRD empêche de faire une ventilation réaliste.

Les données fournies par l'outil d'inventaire de Recyc-Québec comportent une très grande marge d'erreur par rapport aux données réelles collectées et elles ne peuvent donc pas être utilisées.

Tableau 48 Bilan des matières résiduelles du secteur CRD 2022

en tonnes	Récupéré		Éliminé		Généré		Taux de mise en valeur
Résidus CRD	7 276 t.	373 kg/hab./an	2 172 t.	111 kg/hab./an	9 448 t.	485 kg/hab./an	77 %
TOTAL	**7 276 t.**	**373 kg/hab./an**	**2 172 t.**	**111 kg/hab./an**	**9 448 t.**	**485 kg/hab./an**	**77 %**

INVENTAIRE DU SECTEUR DES BOUES MUNICIPALES ET D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

Les boues peuvent se diviser en 2 portions distinctes dans la région :

- Boues d'épuration municipale
- Boues d'installations septiques

BOUES D'ÉPURATION MUNICIPALE

Les 11 stations d'épuration ou assimilés sont utilisées par 10 municipalités et les boues provenant de leur exploitation ne sont pas retirées régulièrement.

Tableau 49 Données sur le suivi des boues d'épuration municipales

Municipalité	Date dernière vidange	Volume / Tonnage de boues retirées	Lieu de disposition	Estimation date prochaine vidange
Auclair	Jamais	N.A.	N.A.	Mesurage fait 2021 moins de 20 % de boues
Dégelis	2008	662.63 tmh	LES Dégelis	2024 Mesurage fait 2021 entre 20 % et 33 % de boues
Lac-des-Aigles	2021	53 m³	Terres agricoles autorisées	2024 Mesurage fait 2023 entre 7 % et 15 % de boues
Pohénégamook	2018	211.04 tmh	Terres agricoles autorisées	2026 Mesurage fait 2022 entre 10 % et 14 % de boues
Rivière-Bleue	Jamais	N.A.	N.A.	2025 Mesurage fait 2022 entre 3 et 33 % de boues
Saint-Eusèbe	Jamais	N.A.	N.A.	2023 Mesurage fait 2022 entre 9 % et 25 % de boues
Saint-Honoré-de-Témiscouata *en attente d'infos à jour*	Jamais			2019 environ 1000 m³
Saint-Louis-du-Ha! Ha! *en attente d'infos à jour*	Jamais			2016
Saint-Michel-du-Squatec *en attente d'infos à jour*	05-2015	N.D.	Sani-Lang	2021
Témiscouata-sur-le-Lac (quartier Cabano)	Jamais	N.A.	N.A.	N.D. Mesurage fait 2022 entre 12 % et 20 % de boues
Témiscouata-sur-le-Lac (quartier Notre-Dame-du-Lac)	2022	80 m³	Simetech Environnement par épandage agricole	2023 vidange annuelle du digesteur n°2

Les études réalisées par les municipalités, dans le cadre des attestations d'assainissement municipales, permettront d'évaluer les années où les vidanges seront nécessaires ainsi que les volumes à prévoir.

Rappelons qu'un plan d'action concernant la planification de la vidange des boues de l'étang doit être transmis au ministre lorsque le volume mesuré des boues est supérieur à 15 % du volume liquide total de conception de l'étang. Cette planification doit tenir compte de la nécessité de procéder à la vidange des boues, dans un délai maximal de 2 ans, lorsqu'un ou plusieurs critères publiés par le ministre sont atteints.

L'objectif est de ne pas enfouir ces boues mais plutôt de les déshydrater, les composter et les valoriser sous forme de fertilisants sur des terrains aptes à les recevoir. D'autres solutions de valorisation pourront aussi être analysées, selon le cas.

Tableau 50 Inventaire des boues d'épuration municipale 2022

MATIÈRES	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Boues d'épuration municipale	135 t.	0 t.	135 t.	100 %	60 %

Les travaux de disposition de boues d'épuration municipale ont été les suivants dans les dernières années :

- 2022 : 80 m³ de Témiscouata-sur-le-Lac quartier Notre-Dame-du-Lac;
- 2021 : 145 m³ de Lac-des-Aigles;
- 2020 : 180 m³ de Témiscouata-sur-le-Lac quartier Notre-Dame-du-Lac.

** Une note de Recyc-Québec dans l'outil de compilation du portail SOMAEU pour les boues municipales indique une densité de 1 t./m³*

Toutes les boues générées ont été valorisées.

Dans le cadre du PGMR, la quantité de boues d'épuration municipale générée est évaluée à partir de la moyenne des 3 dernières années disponibles dans le portail SOMAEU, soit 135 t./an.

Aucun règlement interdisant le stockage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes n'est en vigueur sur le territoire et aucune boue n'a été enfouie directement au LET de Dégelis depuis son ouverture en 2009.

Le tonnage éliminé de ce type de boues est donc de 0 t./an

BOUES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

La RIDT effectue la vidange systématique des boues d'installations septiques depuis l'année 2010 sur le territoire des 19 municipalités de la MRC de Témiscouata. Au total, on dénombre 5 172 installations septiques qui font l'objet d'un suivi au niveau de l'entretien, aux 2 ans ou aux 4 ans, selon leur utilisation.

Tableau 51 Inventaire des installations septiques dans la MRC de Témiscouata 2022

Nombre d'installations septiques	Installation saisonnière	Installation permanente	Installations non-vidangeables	Total
Auclair	46	126	18	**190**
Biencourt	49	98	25	**172**
Dégelis	72	332	34	**438**
Lac-des-Aigles	20	74	23	**117**
Lejeune	52	134	15	**201**
Packington	132	276	9	**417**
Pohénégamook	62	270	22	**354**
Rivière-Bleue	70	237	26	**333**
Saint-Athanase	43	126	9	**178**
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	22	126	26	**174**
Saint-Eusèbe	21	188	15	**224**
Saint-Honoré-de-Témiscouata	30	118	23	**171**
Saint-Jean-de-la-Lande	51	128	14	**193**
Saint-Juste-du-Lac	61	251	57	**369**
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	6	203	5	**214**
Saint-Marc-du-Lac-Long	82	98	14	**194**
Saint-Michel-du-Squatec	67	154	24	**245**
Saint-Pierre-de-Lamy	40	60	7	**107**
Témiscouata-sur-le-Lac	187	661	33	**881**
Total général	**1 113** **22 %**	**3 660** **71 %**	**399** **8 %**	**5 172** **100 %**

Le service de vidanges des boues d'installations septiques étant géré exclusivement par la RIDT, les quantités sont bien connues pour l'ensemble du territoire. Dans tous les cas possibles, les vidanges sélectives sont priorisées, afin de limiter la quantité de liquide à transporter et à traiter.

En 2022, 2 071 installations septiques ont fait l'objet d'une vidange, dont 190 vidanges en urgence.
De ce nombre, 633 ont été faites par une vidange complète (30 %) et 1 438 par une vidange sélective (70 %).

Le volume total de boues et liquides pompés a été de 5 857 m³ avec une siccité estimée de 3,5 %. Une fois déshydraté en vue de leur compostage et leur valorisation sur des terres agricoles, le taux de siccité était en moyenne de 22 %, selon Simetech Environnement. Le volume recueilli équivaut à environ 206,82 tonnes métriques humides, qui ont été valorisées sur les terres agricoles.

Aucune boue de ce type n'est enfouie sur le territoire, car l'ensemble est valorisé par épandage agricole.

Tableau 52 Inventaire des boues d'installations septiques 2022

MATIÈRES	Quantité (tmh/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Boues d'installation septiques	207 t.	0 t.	207 t.	100 %	60 %

BILAN DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR DES BOUES MUNICIPALES ET D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

La totalité des boues qui sont retirées des systèmes d'épuration municipale ou des installations septiques est valorisée et évite ainsi l'enfouissement.

Tableau 53 Bilan des matières résiduelles du secteur des boues municipales et d'installations septiques 2022

En tonnes	Récupéré		Éliminé		Généré		Taux de mise en valeur
Boues de stations d'épuration municipales	135 t.	7 kg/hab./an	0 t.	0 kg/hab./an	135 t.	7 kg/hab./an	100 %
Boues de fosses septiques	207 t.	11 kg/hab./an	0 t.	0 kg/hab./an	207 t.	11 kg/hab./an	100 %
TOTAL	**342 t.**	**18 kg/hab./an**	**0 t.**	**0 kg/hab./an**	**342 t.**	**18 kg/hab./an**	**100 %**

DIAGNOSTIC, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

BILAN DU PRÉCÉDENT PGMR 2016-2020

La seconde version du PGMR de la MRC de Témiscouata est entrée en vigueur en 2017 et couvrait une période de 5 ans se terminant en 2020. Plusieurs enjeux et objectifs avaient été ciblés et 39 mesures avaient été mises de l'avant afin de les atteindre.

La mise en œuvre du PGMR 2016-2020, depuis son entrée en vigueur, a permis d'atteindre la plupart des objectifs définis. Plus de 70 % des mesures prévues (28 mesures sur 39) ont été réalisées. Neuf (9) sont toujours en cours de réalisation et deux (2) n'ont pu être réalisées pour diverses raisons.

Rappelons que cette version précédente du PGMR avait ciblé comme orientations générales :

- Rendre disponible, sur l'ensemble du territoire, des services de proximité et de qualité qui permettent d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, tout en respectant la capacité financière des municipalités;

- Maximiser les retombées économiques et sociales locales pour les municipalités et les organismes du milieu et assurer une appropriation efficace des projets et services par les utilisateurs;

- Augmenter la diffusion des informations en lien avec la gestion des matières résiduelles et s'assurer d'effectuer de la sensibilisation en ce sens dans tous les types de milieu du territoire.

Afin de faciliter leur mise en œuvre, ces 3 orientations avaient été réparties en 6 orientations plus spécifiques permettant d'atteindre, notamment, les objectifs du plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise et de répondre aux objectifs d'un PGMR.

- Avoir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs du PGMR sur le territoire;
- Favoriser une gestion régionale et concertée sur les matières résiduelles qui permette une dynamique sociale et économique durable;
- Assurer l'efficience des actions prévues au PGMR;
- Accompagner les générateurs de matières résiduelles pour les sensibiliser à une gestion responsable de leurs matières;
- Promouvoir les objectifs à atteindre et sensibiliser la population sur les manières d'y arriver;
- Mettre en place et appliquer des mesures incitatives et coercitives afin d'atteindre les objectifs de la Politique.

Comme le prévoit la réglementation, un suivi du PGMR est effectué chaque année et le rapport est transmis au MELCCFP.

Dans les pages suivantes, le dernier résumé de l'avancement des 39 mesures qui a été transmis au MELCCFP est présenté.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des performances en 2022 par rapport aux objectifs fixés dans le PGMR 2016-2020.

Tableau 54 Objectifs du PGMR 2016-2020 et performances 2022

Objectifs du PGMR 2016-2020 de la MRC de Témiscouata	Performance 2022
Viser un objectif global d'enfouissement de 450 kg/pers/an, tous secteurs confondus (résidentiel, CRD, ICI, etc.), soit moins 10 % par rapport à 2013.	525 kg/hab./an
Récupérer 70 % du plastique, du verre et du métal acceptés par le centre de tri. Récupérer 100 % du papier et du carton potentiellement valorisable.	59 % N.D.
Détourner de l'enfouissement 75 % des matières organiques issues des différents secteurs d'activités. Valoriser 100 % des boues municipales et des installations septiques, dans la mesure où celles-ci respectent les critères de valorisation.	38 % 100 %
Récupérer et valoriser plus de 80 % des résidus de béton, brique, asphalte qui peuvent être valorisables.	N.D. mais probablement atteint
Récupérer et valoriser plus de 80 % des matériaux de type CRD. Obliger les utilisateurs à trier le bois et l'orienter vers les services prévus.	77 % Effectué
Mettre en place et gérer l'ensemble des services accessibles par le biais de la REP.	Effectué
Mettre en œuvre des systèmes de réemploi pour les différents types de matériaux, avec des partenaires.	Effectué mais amélioration nécessaire
Suivre l'évolution des actions prévues et diffuser les résultats.	Effectué mais amélioration nécessaire

Voici le code couleur utilisé pour identifier l'avancement des mesures dans les pages suivantes :



Mesure réalisée

Mesure encore en cours de réalisation

Mesure non mise en vigueur

Tableau 55 Bilan du dernier PGMR

Rapport 2022 pour le suivi du PGMR de la MRC de Témiscouata

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
Avoir les services et les infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs sur le territoire						
1	Continuer de desservir et accompagner toutes les clientèles dont les matières s'apparentent à celles gérées par le domaine municipal.	- Accueillir les matières issues des secteurs ICI et CRD dans les installations de la RIDT, avec des conditions particulières; - Répondre aux demandes ponctuelles des producteurs afin de les aider dans les démarches pour certains matériaux afin d'éviter l'enfouissement; - Renouvellement de certaines infrastructures dans les écocentres après avoir identifié les besoins spécifiques liés aux apports des ICI; - Offrir ponctuellement des possibilités d'accès aux ICI en dehors des heures habituelles d'opérations des services.	RIDT	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Accès dans les écocentres; - Visites d'entreprises et diagnostic; - Démarches pour trouver des filières spécifiques ponctuelles; - Collecte sur appel de produits sous REP dans certains ICI; - Participation à des comités sur l'économie circulaire.
2	Mettre en place une collecte spéciale et/ou des lieux de dépôts municipaux pour les résidus verts, les branches et les sapins de Noël afin de valoriser ces matières.	- Sensibilisation au 3RV (herbicyclage, feuillicyclage, compostage domestique); - Mise en place des 16 dépôts municipaux pour les résidus verts, les branches et les RDD - Obtention d'un certificat d'autorisation pour le broyage des branches à l'écocentre de Dégelis; - Suivi des collectes et information aux utilisateurs pour éviter l'enfouissement des résidus verts lors de leur collecte avec les déchets.	RIDT Municipalités	2018 et suivantes	**RÉALISÉ**	- Non-ramassage des branches et des résidus verts identifiables lors des collectes de déchets ou d'encombrants; - Mise en place de dépôts municipaux en lien avec la gestion des résidus verts.

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3	Conserver les points de collectes existants, tant pour les textiles que pour les produits visés par la REP et les bonifier au besoin.	- S'assurer que chaque municipalité dispose de points de dépôts facilement accessibles et bien identifiés pour certains matériaux sous REP et d'autres (peinture, huile, pneus, fluorescent, électronique, Mini-Collecte (piles, cartouches, etc.); - Augmenter le nombre de points de dépôt pour la mini-collecte; - Assister les comptoirs de linge pour les aider à couvrir le plus possible le territoire pour la récupération du linge.	RIDT Organismes	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Plus de 90 points de dépôts sur l'ensemble des 19 municipalités pour recueillir tous les matériaux visés; - Sept points de dépôts pour le textile en plus des 4 écocentres; - Ajout des services pour les nouveaux produits sous REP au fur et à mesure (ex. GoRecycle).
4	Collaborer avec les ICI pour assurer un service d'accueil des RDD et autres produits sous REP dans les écocentres et les orienter vers des services privés de valorisation pour ceux hors REP.	- Faire un inventaire des RDD produits dans certains types de ICI; - Informer les ICI sur les possibilités de dépôts accessibles facilement pour les produits sous REP et sur les services privés de gestion de RDD.	RIDT ICI	2017 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Tous les ICI peuvent déposer gratuitement les produits sous REP dans les écocentres (pneu, fluorescent, électronique, huile, peinture etc.).
5	Évaluer les scénarios applicables de gestion des matières organiques pour assurer leur collecte et leur valorisation.	- Trouver une solution efficace et adaptée au territoire pour la gestion des matières organiques des citoyens et des ICI.	RIDT Municipalités	2017 et suivantes	**RÉALISÉ**	- Mise en œuvre du plan de gestion des matières organiques.

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
6	Implanter le système choisi et la valorisation des matières organiques, y compris les infrastructures s'y rattachant au besoin.	- Mise en place d'un système complet et complémentaire priorisant la gestion in-situ des matières organiques; - Conforme aux normes édictées par le Gouvernement du Québec et bénéficiant du soutien financier des programmes ACDC et MOICI de Recyc-Québec.	RIDT Municipalités	2020, 2021, 2022	**RÉALISÉ**	- Distribution systématique de composteurs domestiques (9 611 unités) et de récipients de cuisine (10 396 unités) à toutes les unités d'occupation pour les résidus d'origine végétale; - 16 dépôts municipaux et 4 écocentres pour les résidus verts et les branches; - 51 points d'apports volontaires pour tous les résidus alimentaires (origines végétales et animales); - Tous les ICI produisant des matières organiques sont équipés de conteneurs dédiés pour les recevoir.
7	Évaluer les quantités et les scénarios applicables de valorisation des boues issues des stations d'épuration. Voir à la mise en application des solutions retenues.	- Effectuer un inventaire des besoins pour les boues de stations municipales; - Évaluer les possibilités de regroupement de service pour assurer le retrait et la gestion de ces boues.	Municipalités	2019 et suivantes	**EN COURS**	- Les municipalités ont en main les données relatives aux taux de remplissage des bassins par les boues; - Démarche en cours pour certaines pour planifier la vidange des boues et éviter leur enfouissement.
8	S'assurer de favoriser les vidanges sélectives d'installations septiques et une valorisation par compostage des boues recueillies.	- S'assurer que l'entrepreneur qui effectue les vidanges d'installations septiques effectue au maximum des vidanges sélectives afin de limiter la quantité d'eau transportée et à traiter; - Favoriser le compostage des boues et limiter leur enfouissement.	RIDT MRC de Témiscouata	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Contrat régional avec l'entrepreneur prévoit des clauses spécifiques pour cette mesure; - Système de suivi des vidanges en place pour favoriser ce type de travaux, lorsque possible.

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
9	Évaluer la nécessité et les possibilités de valorisation les plastiques agricoles et autres rejets du secteur agricole ou forestier.	- Participation aux rencontres de la table de concertation régionale sur les plastiques agricoles; - Explication pour la gestion *in situ* de la pierre de sucre; - Évaluer la mise en œuvre de service spécifique et des coûts rattachés.	RIDT Municipalités Producteurs	2017 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Poursuite des activités de recyclage de la tubulure d'érablière avec l'entreprise Environek; - Accompagnement pour favoriser l'implantation d'une usine de recyclage directement dans le Témiscouata pour limiter le transport des matières; - Démarches en cours avec Agri-Récup pour la mise en place de dépôts pour les plastiques agricoles qui seront visés par une REP.
10	Favoriser et mettre en place dans les lieux et/ou évènements publics des moyens pour faciliter la réduction à la source, le recyclage et le compostage.	- Soutenir les évènements et activités qui souhaitent effectuer une saine gestion des matières résiduelles.	RIDT Municipalités	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Prêts de contenants aux organismes par la RIDT pour effectuer le tri lors d'événements; - Prêt de vaisselle lavable par la RIDT; - Vente de vaisselle compostable par Livr'Avenir.

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
Favoriser une gestion régionale et concertée sur les matières résiduelles qui permette une dynamique sociale et économique durable						
11	Développer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché pour les matières recueillies dans les écocentres (meubles, objets, bois, agrégats etc.), y compris les infrastructures s'y rattachant au besoin.	- Procéder à la mise en valeur de différents matériaux déposés dans les écocentres par des partenariats variés.	RIDT Recycleurs ICI Recyc-Québec 3 RMCDQ Service accès emploi du Témiscouata	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Poursuite du partenariat avec Service Accès Emploi pour l'opération d'une boutique atelier à l'intérieur de laquelle les meubles et les objets recueillis dans les écocentres sont reconditionnés et vendus.
12	Accompagner les organismes et ICI du milieu qui souhaitent mettre en œuvre des actions en lien avec les 3-RV.	- Soutien à différents projets scolaires de mise en valeur de matériaux grâce à l'entrepreneuriat scolaire; - Soutien à des organismes communautaires en lien avec les jardins communautaires et le compostage domestique	RIDT MRC de Témiscouata	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	
13	Trier, réutiliser ou valoriser les encombrants recueillis par les collectes.	- Tous les déchets encombrants entrés au LET sont triés afin de séparer le métal, les pneus, le bois, etc. - Tous les matelas et les meubles rembourrés sont triés afin d'être valorisés par un fournisseur de la région.	RIDT	2017 et suivantes	**RÉALISÉ**	
14	Encourager l'herbicyclage et le compostage domestique.	- Encourager le compostage domestique; - Favoriser le déchiquetage du gazon et des feuilles par des lames spécifiques; - Effectuer de la sensibilisation.	RIDT Municipalités	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Se référer à la mesure n°6; - Tenue d'au moins une séance d'Information sur le compostage domestique dans chaque municipalité chaque année; - Nombreux articles et mentions dans les publications municipales pour traiter du sujet.

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
15	S'assurer de recycler ou valoriser les surplus de textiles non réutilisés sur le territoire.	- Aider les comptoirs de linge à se départir de leurs surplus invendus (textiles et autres objets); - Sensibiliser les citoyens à utiliser les services des comptoirs de linge.	RIDT Organismes Livr'Avenir	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Tous les comptoirs de linge mettent de côté leur surplus. La RIDT va les chercher et les livre à l'organisme Livr'Avenir qui en effectue la mise en valeur en dehors de la région; - 11 lieux de dépôts pour le textile des citoyens (incluant les 4 écocentres); - Participation à un comité régional de travail visant à trouver des solutions plus locales pour les textiles inutilisés.
16	Trouver des marchés d'utilisation pour le compost produit.	- Si la RIDT effectue du compostage dans ses infrastructures, elle devra trouver un moyen de l'écouler.	RIDT	2020, 2021, 2022	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Les solutions mises en place pour gérer les matières organiques permettent de ne pas produire directement de grandes quantités de compost en même temps; - - Le compostage domestique est géré directement chez les citoyens et les autres matières organiques collectées sont gérées par la SÉMER en biométhanisation; - Les petits volumes de compost produits par la RIDT dans ses écocentres sont utilisés pour ses besoin sur ses différents sites, dont le lieu d'enfouissement technique.
17	Favoriser la collaboration avec les MRC voisines et la région du nord-ouest du Nouveau-Brunswick en lien avec gestion des matières résiduelles.	- Le Témiscouata se situe à la frontière du Nouveau-Brunswick et du Maine (États-Unis), des liens et/ou opportunités sont possibles pour certains matériaux à mettre en valeur.	RIDT Municipalités	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Comité régional de l'Est-du-Québec des gestionnaires municipaux en gestion des matières résiduelles; - Échange d'informations, de débouchés et de services entre les MRC; - Échanges réguliers avec les intervenants en gestion des matières résiduelles du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick.

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
Assurer l'efficience des actions prévues au PGMR						
18	Effectuer des caractérisations des matières entrantes au LET et au centre de tri afin de mieux cibler les actions à entreprendre.	- Connaître la composition plus précise des matières résiduelles par flux (déchets enfouis de la collecte résidentielle et de la collecte commerciale, déchets encombrants et matières recyclables)	RIDT	2016 et suivantes	**RÉALISÉ**	- Caractérisation des déchets entrants au LET faite en 2021; - Quelques caractérisations ont été effectuées par la Société VIA au centre de tri des matières recyclables; - Encombrants valorisés et plus enfouis.
19	Assurer des fréquences de collectes adaptées pour les bacs roulants à déchets tout en évaluant la pertinence d'une collecte hebdomadaire pour la saison estivale.		RIDT	2016 et suivantes	**RÉALISÉ**	- Collecte en alternance toute l'année des déchets et du recyclage, soit une fois aux 2 semaines pour les bacs roulants.
20	Remplacer les 2 collectes d'encombrants par année par un système sur appel permettant le respect des 3-RV des matières collectées.	- Encourager les utilisateurs à aller le plus possible vers les écocentres, qui sont accessibles à l'année, pour se débarrasser de leurs encombrants; - Conserver un service de base de collecte des encombrants tout en ciblant les adresses visées pour éviter des déplacements inutiles pour les camions.	RIDT Municipalités	2017 et suivantes	**RÉALISÉ**	- Système d'inscriptions obligatoires pour la collecte des encombrant; - Une seule collecte des encombrants au printemps.
21	S'assurer, lors de la collecte, du respect de l'obligation de disposer de contenants conformes et en limiter le nombre en fonction des besoins.	- Géoréférencer l'ensemble des conteneurs à chargement frontal du territoire desservi et réaliser des inspections; - Instaurer un cadre d'intervention pour l'utilisation des conteneurs à chargement avant; - Signaler les bris constatés sur les contenants et assurer leur remise en état; - Limitation du nombre de contenants présentés et de leur volume pour qu'il soit adapté.	RIDT Municipalités	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Outil électronique d'inspection et de suivi de collecte (puces RFID et caméras embarquées); - Participation de l'entrepreneur et des municipalités pour signaler les problématiques; - Conversion de conteneurs à bacs roulants lorsque requis.

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
22	Continuer d'optimiser les circuits de collecte et de transport des matières résiduelles en bacs et en conteneurs.	- Intégration dans les camions de collecte de systèmes de suivi GPS beaucoup plus précis; - Téléchargement d'un ensemble de données GPS afin d'établir les parcours types; - Suivi des tonnages transportés par camion et par secteur; - Statistiques de levées des conteneurs à chargement avant	RIDT	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Puces RFID sur les conteneurs et géolocalisation liée au GPS des camions pour les bacs roulants; - GPS embarqués dans chaque camion pour les situer en temps réel; - Pesée de tous les contenus déchargés; - Comptabilisation des levées effectuées en conteneurs et en bacs, des temps de collecte et des kilométrages.
23	Améliorer la qualité des matières recyclables recueillies et évaluer la possibilité d'ajouter de nouvelles matières.	- Possibilité d'observer et de contrôler la qualité des matières recyclables placée dans les bacs roulants par l'installation de caméra dans les camions de collecte; - Effectuer de la sensibilisation sur les matières acceptées ou non; - Cibler les contenants qui pourraient être mal utilisés (accès publics etc.); - Surveiller l'évolution du recyclage de certaines matières pour les intégrer dans les consignes si le choix s'avère judicieux.	RIDT Municipalités	2017 et suivantes	**EN COURS**	- caractérisation des matériaux entrants au centre de tri par la Société VIA - retrait de contenants problématiques - publications diverses sur les consignes de tri
24	Favoriser la participation des ICI aux programmes existants sur les matières résiduelles.	- Rencontrer les ICI pour les informer des possibilités sur certaines matières; - Donner de l'information sur les programmes existants de type REP, ICI On Recycle; - Participer au Gala de l'entreprise.	RIDT Municipalités MRC de Témiscouata SADC	2016 et suivantes	**EN COURS**	- Recommandations à des ICI pour améliorer leur GMR : érablières, etc.

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
25	Tenir à jour l'inventaire des installations septiques.	- Colliger les informations des permis émis dans une base de données; - Colliger les informations des vidanges effectuées dans une base de données, y compris les photos des vidanges; - Faire le suivi des cas non conformes pour qu'ils soient corrigés.	RIDT MRC de Témiscouata Municipalités	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Utilisation par la RIDT de l'application de suivi des installations septiques en ligne BORIS et du système de suivi des travaux. Progression de l'entrepreneur; - Signalement aux municipalités/MRC des cas problématiques relevés lors des vidanges; - Compilation des informations dans BORIS lors de l'émission des permis par les municipalités/MRC; - Émission d'avis d'infraction dans les cas connus de non-conformité.
26	Mettre à jour le PGMR.	- Effectuer le suivi statistique et technique des mesures.	RIDT MRC de Témiscouata Municipalités	2016 et suivantes	**EN COURS**	- Suivi des mesures prévues; - Compilation des informations et rencontres d'échanges avec différents partenaires sur la mise à jour du PGMR qui devra être en vigueur au début de 2024.
27	Continuer le suivi des données de gestion des matières résiduelles provenant de tous les secteurs d'activité afin de maximiser la fiabilité du suivi des actions.	- Intégration de nouveaux systèmes de suivi des collectes dans les camions de collecte; - Compiler le nombre de levées quotidiennes de bacs roulants par camion; - Compiler les montants de tarification des municipalités pour la collecte et le traitement des matières résiduelles.	RIDT MRC de Témiscouata	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Suivi des données recueillies à partir de tous les outils disponibles (lecteurs, camions, balances, registres, etc.).

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
Accompagner les générateurs de matières résiduelles pour les sensibiliser à une gestion responsable de leurs matières						
28	Dresser un portrait de gestion des matières résiduelles dans les ICI (participation au recyclage, compostage et autre).	- Effectuer des visites d'ICI pour inventorier les matières résiduelles et sensibiliser à une saine gestion.	RIDT	2017 et suivantes	**EN COURS**	- Accompagnement individuel des ICI pour la gestion des matières organiques fait en 2022.
29	Organiser des journées d'information sur les programmes et les ressources disponibles à l'intention des ICI et des citoyens.		RIDT	2020 et suivantes	**Intérêt peu présent Mesure à revoir**	
30	Accompagner les festivals et autres évènements pour une gestion responsable de leurs matières.		RIDT	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Service disponible sur demande par la RIDT.

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
Promouvoir les objectifs à atteindre et sensibiliser la population sur les manières d'y arriver						
31	Se doter des ressources humaines nécessaires pour faire de l'ISÉ et produire un plan de communication en lien avec les actions du PGMR.		RIDT	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Création de partenariat avec d'autres organismes pour compléter l'expertise interne sur l'ISÉ en gestion des matières résiduelles.
32	Informer la population et les utilisateurs sur les enjeux de la Politique, les cibles à atteindre et le principe des 3-RV.	- Tenue de séance d'information; - Production de documents synthèses sur certains sujets.	RIDT MRC de Témiscouata Municipalités	2020 et suivantes	**EN COURS**	- Tenue de séances d'information publiques sur le compostage domestique et les enjeux de la GMR en 2022; - Nombreux articles dans les bulletins municipaux.
33	Informer les citoyens des différents points de collectes pour les produits visés par la REP et autres produits.	- Élaboration d'un plan de visibilité pour les comptoirs vestimentaires; - Développer un outil de signalement des dépôts sauvages sur le territoire.	RIDT	2016 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Nouveau site web de la RIDT; - Révision de la majorité des éléments de communication de la RIDT; - Implication accrue des 19 municipalités pour relayer les informations sur la GMR.
34	Publiciser de l'information sur les consignes et des astuces pour réduire les inconvénients reliés à la gestion des matières organiques.	- Développer un plan de communication en lien avec le scénario de gestion des matières organiques qui sera mis en place.	RIDT Municipalités	2020 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Multitude d'informations et de moyens utilisés lors de la mise en place du projet de compostage domestique en 2022 (papier, web, radio, présentiel, etc.).

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
35	Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI, des organismes et des événements à l'égard de la gestion des matières résiduelles.		RIDT MRC de Témiscouata	2019 et suivantes	**RÉALISÉ** Suivi effectué en continu	- Parutions fréquentes sur la page Facebook "RIDT Environnement" sur les bons coups en GMR réalisés dans la région par les ICI et les organismes du milieu.

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
Mettre en place et appliquer des mesures incitatives et coercitives afin d'atteindre les objectifs de la Politique						
36	Uniformiser les règlements municipaux visant à interdire l'enfouissement de certaines matières et à maximiser la récupération.	- Projet de règlement visant la refonte des règlements municipaux sur la gestion des matières résiduelles	Municipalités	2020 et suivantes	**EN COURS**	- Recueil d'informations et d'exemples sur les différentes formules existantes au Québec.
37	Rendre effectif le droit de regard sur l'enfouissement de déchets provenant de l'extérieur de la MRC.		MRC de Témiscouata	2020 et suivantes	**Non mis en vigueur Mesure à revoir**	
38	Analyser la possibilité d'une tarification uniforme pour les services en gestion des matières résiduelles sur le territoire.	- Établir un système de taxation basé sur le principe utilisateur-payeur en fonction du volume des conteneurs; - Réduire l'écart entre les montants de taxe de service pour la collecte et de traitement des matières résiduelles;	Municipalités	2020 et suivantes	**EN COURS**	- Recueil d'informations et d'exemples sur les différentes formules existantes au Québec.
39	Instaurer une obligation/incitatif de récupération et/ou de valorisation lors de l'émission des permis de construction et de démolition.	- Publiciser les informations utiles lors de travaux touchant des CRD ou d'autres matériaux (amiante, etc.).	MRC de Témiscouata Municipalités	2019 et suivantes	**EN COURS**	- Recueil d'informations et d'exemples sur les différentes formules existantes au Québec.

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX

Dans les dernières années, la RIDT et les 19 municipalités ont priorisé la mise en place de services de proximité facilement accessibles pour l'ensemble des utilisateurs.

- ✓ Chaque résidence ou ICI est donc desservi par la collecte des déchets et du recyclage;
- ✓ Tous ont accès aux moyens nécessaires pour trier et composter les matières organiques d'origine végétale ou animale, en petite ou grande quantité;
- ✓ Chaque municipalité dispose d'un site permettant de recevoir des quantités plus importantes de résidus verts, de branches ou de résidus domestiques dangereux;
- ✓ Pour toutes les autres matières, (CRD, encombrants, pneus, tubulures, etc.), l'ensemble des utilisateurs a accès à un réseau de quatre (4) écocentres ouverts à l'année et bien répartis sur le territoire.

Ainsi, chacun est en mesure de faire sa part dans le tri des matières résiduelles dans la région, que cela soit à la maison, au chalet, au travail, à l'école ou lors d'activités communautaires ou extérieures.

La RIDT reste toujours à l'affût de nouveaux services qu'il serait possible de mettre en place pour limiter les déchets enfouis dans son LET, mais il est nécessaire de prendre en compte de nombreux facteurs pour avoir une vision à long terme.

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME DE GESTION EN PLACE

Une analyse des forces et des faiblesses a été réalisée pour les différents secteurs afin d'anticiper au mieux les orientations à prendre et les objectifs à atteindre.

Secteur	Forces	Faiblesses
Résidentiel **ICI**	Collecte sélective bien implantée sur le territoire avec des bacs roulants et/ou des conteneurs à chaque unité d'occupation. Fonctionnement et consignes uniformes sur les 19 municipalités de la MRC.	Manque de cohérence dans les consignes de tri des matières recyclables entre les régions. Perplexité de nombreux citoyens sur le recyclage réel des matières triées à cause de la mauvaise presse régulière. Absence d'aires de tri dans les lieux publics. Changement de comportement et non-respect des consignes en dehors de la maison. Frais liés à l'achat des bacs roulants supplémentaires pour les utilisateurs qui en ont besoin de plusieurs. Modification de certains bacs à recyclage pour être utilisés pour les déchets. Contamination par des déchets qui se retrouvent avec le recyclage et beaucoup de recyclage qui se retrouve encore avec les déchets.

Secteur	Forces	Faiblesses
Résidentiel	Plusieurs comptoirs de linge couvrent le territoire. Boutique de réemploi pour les biens et les meubles provenant des écocentres jumelés à Livr'Avenir pour la mise en valeur des surplus de textile.	Absence de dépôts pour les textiles dans chaque municipalité. Manque d'espace, de personnel ou de ressource financière pour mener à bien la mission des friperies ou organismes en lien avec la GMR. Possibilités limitées pour le réemploi de divers biens et matériaux sur le territoire.
Résidentiel **ICI** **CRD**	Réseau de 4 écocentres bien répartis, accessibles gratuitement, sans limite et sans justificatif, toute l'année. Situés à 20 minutes ou moins au maximum. Contrat de traitement des CRD par appel d'offres avec un centre de tri reconnu par le programme de Recyc-Québec.	Absence de concurrence au niveau de plusieurs services (collecte, transport et traitement). Éloignement des grands centres et réglementation complexe limitent les possibilités de nouveaux débouchés ou augmentent leur coût.
Résidentiel **ICI**	Disponibilité et gratuité de tous les moyens pour gérer les matières organiques pour 100 % des unités d'occupation et 100 % des ICI	Utilisation des composteurs domestiques non systématique et plusieurs distribués ne sont pas utilisés. Manque d'habitude pour l'utilisation des conteneurs d'apports volontaires sur le territoire, surtout pour les multi-logements. Difficulté au niveau de plusieurs organisations gouvernementales (réseau scolaire et réseau de la santé) à intégrer le tri des matières organiques et même le recyclage pour certains. Manque d'exemplarité dans certaines municipalités ou organismes publics pour une saine gestion des matières résiduelles.
Résidentiel	Facilité d'accès et proximité de plusieurs services de base (résidus verts, branches, RDD, recyclage, etc.). Multitude des points de dépôts (16 municipaux, 4 écocentres et 60 mini-collecte)	Manque de suivi du fonctionnement des dépôts municipaux par le personnel municipal. Mauvaise utilisation des zones de tri par certains utilisateurs et difficulté à identifier les responsables. Multitude des sites à superviser par le personnel de la RIDT et réactivité des fournisseurs pour les vider.

Secteur	Forces	Faiblesses
Résidentiel **ICI**	Fréquence de collecte aux 2 semaines en alternance pour les bacs roulants à déchets et ceux à recyclage. Collecte des encombrants seulement une fois par année et sur inscription. Tri des encombrants déchargés au LET pour en valoriser le plus possible.	Augmentation constante des coûts de collecte. Difficulté d'accès à certains endroits pour les services de collecte et nécessité de mutualisation des contenants de collecte. Immensité du territoire et étalement des unités d'occupation à desservir obligent les camions à passer devant chaque unité d'occupation chaque semaine pour faire la collecte, même si certains ne sortent pas leur bac à chaque fois.
Résidentiel	Réglementation uniforme pour la gestion des vidanges d'installations septiques. Suivi régulier de la vidange des installations septiques. Compilation des informations dans des bases de données structurées. Aucun enfouissement de boue municipale ou d'installation septique.	Manque de suivi pour la conformité de nombreuses installations septiques. Manque de connaissance des propriétaires sur l'utilisation et l'entretien de leur système septique. Nécessité de faciliter et systématiser la transmission d'informations liée à l'émission des permis entre la MRC, les municipalités et la RIDT pour les installations septiques et leur entretien. Manque de concertation entre municipalités pour maximiser les travaux liés à la vidange des boues municipales.
Résidentiel **ICI**	Participation de la RIDT et mise en place sur le territoire de tous les services disponibles par le biais des REP existantes.	Difficulté de certains fournisseurs à rendre les services liés aux REP et obligation d'utiliser leurs services. Nécessité d'intégrer de nouveaux matériaux spécifiques sous des REP pour assurer leur valorisation.
Résidentiel	Efforts soutenus de communication et de sensibilisation par le biais de l'aide-mémoire de collecte, du site web ridt.ca, des réseaux sociaux et autres, de séances d'information sur le compostage domestique. Intérêt et participation croissante de la population à l'utilisation des services existants. Augmentation des utilisateurs dans les écocentres et des tonnages recueillis pour éviter l'enfouissement.	Manque de connaissance des citoyens concernant les services disponibles, les ressources existantes et les consignes de tri. Manque de connaissance des utilisateurs sur les enjeux liés à la GMR et les performances sur le territoire. Absence de sensibilisation scolaire pour aller rencontrer les jeunes adultes de demain. Absence de personnel terrain dédié à la sensibilisation et à l'utilisation des services en GMR.

Secteur	Forces	Faiblesses
Général	Regroupement de toutes les compétences et services régionaux en GMR au sein de la RIDT. Centralisation du suivi et des réclamations liés aux services à la RIDT. Concertation régionale régulière par le biais du conseil d'administration de la RIDT (19 élus) et par la table des officiers municipaux de la MRC de Témiscouata. Systèmes de suivis implantés pour le suivi des services (GPS, bordereau de travail, pesée, prise de photos, GPS, outils web (BORIS, Progression, Innovasuite). Réalisation d'une caractérisation des déchets à destination en 2021.	Certaines municipalités se sont beaucoup dégagées de la gestion des matières résiduelles auprès de leur population (sensibilisation, information, etc.). Absence de réglementation municipale à jour sur la gestion des matières résiduelles et les contenants. Manque de règles établies claires et de coercition pour les utilisateurs. Absence d'incitatif financier ou de programme de subvention aux citoyens pour éviter de tout mettre aux poubelles. Absence de sensibilisation au tri des CRD lors des émissions de permis municipaux.
Général	Présence d'un lieu d'enfouissement technique régional directement exploité par la RIDT. Présence d'un centre de transfert pour les matières recyclables appartenant à la RIDT et accessible au transporteur au besoin. Limitation de l'accès au lieu d'enfouissement aux déchets à enfouir grâce à l'obligation d'utiliser l'écocentre situé à l'entrée, y compris pour les CRD et les ICI.	Durée de vie limitée au volume maximum autorisé et aucune possibilité d'agrandissement. Utilisation principale pour les déchets provenant des services municipaux ce qui limite les sources de revenus d'exploitation. Absence de lieux de traitement pour les CRD et les matières organiques directement sur le territoire de la MRC de Témiscouata. Présence de plusieurs dépotoirs clandestins sur les terres publiques ou municipales. Manque d'information sur la gestion des espèces exotiques envahissantes.
ICI	Mise en place de différentes démarches de concertation des ICI dans le cadre de l'économie circulaire par la SADC et ses partenaires.	Intégration des tonnages enfouis de certains déchets industriels non valorisables (boues papetières) dans les calculs de performance du programme de redistribution des redevances à l'enfouissement pénalise la RIDT.

PISTE DES SOLUTIONS À PRIVILÉGIER POUR AMÉLIORER LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR LES DIFFÉRENTS UTILISATEURS

Avec les services accessibles actuellement, pour inciter les gens à mieux trier leurs matières résiduelles, plusieurs approches peuvent être efficaces. Bien que les motivations puissent varier d'une personne à l'autre, voici quelques éléments qui semblent être pertinents :

- Information claire et pertinente : Fournir des informations claires sur l'importance du tri des déchets, les avantages environnementaux et les conséquences financières d'une mauvaise gestion peut sensibiliser les gens et les encourager à agir.
- Sensibilisation par le biais des différents médias : Des campagnes de sensibilisation à plus grande échelle dans les médias ou dans les communautés locales, peuvent avoir un impact significatif en attirant l'attention sur l'importance du tri des déchets.
- Éducation dès le plus jeune âge : Intégrer des programmes éducatifs sur la gestion des matières résiduelles dans les écoles peut aider à créer une habitude dès le plus jeune âge, influençant positivement les gestes de tri tout au long de la vie.
- Facilité d'accès au tri : Rendre le processus de tri aussi facile que possible peut inciter les gens à participer. Des infrastructures bien conçues et pratiques d'accès ainsi que des contenants de tri clairement identifiés peuvent encourager les bons comportements.
- Incitations financières : Des incitations financières comme une tarification liée à l'utilisation du service ou la gratuité d'accès à certaines installations de tri peuvent être motivantes pour certains utilisateurs.
- Réglementation adaptée : Grâce à une réglementation adaptée aux nouveaux services et connue des utilisateurs, certaines mauvaises habitudes peuvent se transformer en bon geste.
- Responsabilisation sociale : Encourager un sentiment de responsabilité sociale ou de reconnaissance en montrant que le tri des déchets contribue à l'amélioration de la communauté et à la protection de l'environnement peut motiver les gens à adopter des pratiques de tri plus responsables.
- Engagement communautaire : Encourager la participation communautaire en organisant des événements de nettoyage, des journées de sensibilisation ou des initiatives de tri collectif peut créer un sentiment d'appartenance et d'engagement envers des pratiques durables.

En combinant ces approches, il est possible de créer un environnement propice au tri, encourageant ainsi une participation plus active de la part des utilisateurs.

PRINCIPAUX ENJEUX PRIS EN CONSIDÉRATION

Parmi la multitude de mesures prévues dans le PGMR, il apparaît que plusieurs enjeux principaux sont à prendre en considération pour l'atteinte des objectifs d'ici 2031 :

- L'adhésion des citoyens à la gestion de proximité pour leurs matières;
- Le maintien, l'optimisation et le développement des services et la mise en concurrences des fournisseurs;
- La multiplication des moyens de communication et d'accompagnement;
- L'implication et la responsabilisation des ICI dans la GMR;
- Le financement, l'acquisition de connaissances et les moyens de contrôle pour l'ensemble des services en GMR.

ADHÉSION DES CITOYENS À LA GESTION DE PROXIMITÉ POUR LEURS MATIÈRES

Comme cela a déjà été mentionné, du fait de l'étendue du territoire, de la faible densité d'unités d'occupation et des coûts liés aux collectes, une des orientations prises est d'inciter les utilisateurs à gérer le plus possible leurs matières résiduelles directement dans leur milieu de vie, en limitant les collectes.

Bac à recyclage, compostage domestique, herbicyclage, feuillicyclage, dépôts municipaux pour les résidus verts, les branches ou les RDD sont tous des moyens de proximité gratuits qui sont déjà en place.

Il faut cependant reconnaître que de nombreux utilisateurs ne connaissent pas encore bien ces possibilités ou les consignes qui y sont reliées, préférant déposer de nombreuses matières avec les déchets.

Les principes de réduction à la source et de réutilisation sont aussi trop méconnus du grand public, car les opportunités de les mettre en pratique dans leur milieu peuvent être assez limitées.

La région est aussi touristique et le nombre de villégiateurs qui proviennent de l'extérieur du territoire entraîne certains défis au niveau de l'utilisation des services mise en place, notamment car bien des gens se préoccupent moins de leurs habitudes en dehors du foyer.

Pour terminer, de grands territoires publics sont utilisés pour diverses activités récréatives et la gestion des matières résiduelles sur ceux-ci est compliquée. De nombreux dépôts sauvages de déchets en tous genres sont retrouvés régulièrement sur ces espaces.

MAINTIEN, OPTIMISATION ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET MISE EN CONCURRENCE DES FOURNISSEURS

Il y a peu de fournisseurs de services privés qui travaillent directement avec les citoyens ou les entreprises (à l'exception des CRD pour les entrepreneurs), car la très grande majorité des utilisateurs ont accès aux services municipaux.

La RIDT possède l'ensemble des compétences en gestion des matières résiduelles et gère donc tous les services mis en place. À part pour la gestion des dépôts municipaux, des écocentres et du lieu d'enfouissement technique, toutes les opérations de collecte, transport et traitement des matières résiduelles sont données à contrat, par appel d'offres public.

On constate depuis les dernières années, une réorganisation importante au niveau de ses fournisseurs qui se traduit par un nombre de soumissionnaires moins nombreux et des tarifs à la hausse.

Au fur et à mesure du renouvellement des contrats, il sera opportun d'analyser les avantages et inconvénients de revoir les modes de fonctionnement actuels afin d'optimiser les coûts des services rendus. Cela peut aussi se traduire par le développement de nouvelles méthodes ou débouchés qui permettrait de maximiser les retombées économiques et sociales dans la région.

De plus, les nombreuses modifications réglementaires récentes ou à venir, entraîneront de nouveaux services pour améliorer ou renforcer la gestion des matières résiduelles. On peut notamment penser à la modernisation du système de consignation, la mise en place de nouvelles REP ou l'uniformisation du système de la collecte sélective. Ces différents éléments devront être intégrés au mieux avec les services actuels.

MULTIPLICATION DES MOYENS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

La sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs est la pierre angulaire de la réussite pour les différents projets et services mis en œuvre. L'appropriation de ceux-ci par les utilisateurs est la clé du succès et chaque milieu doit être informé comme il se doit pour assurer une qualité de services et une qualité des matières recueillies.

Chacun ayant une sensibilité et une approche différente à l'égard de la gestion de ses matières résiduelles, il sera important de ne pas trop cibler précisément mais plutôt de faire de la sensibilisation par tous les moyens disponibles et dans tous les types de milieux.

La communication de proximité devra être privilégiée, car il semble qu'elle est la plus efficace, notamment par les bulletins municipaux ou bien par les organismes du milieu mais aussi par la présence de personnes-ressources sur le terrain, dans les écoles ou disponibles auprès des ICI.

Au niveau des messages à transmettre, pour permettre aux gens de se sentir impliqués, il faut communiquer sur des faits réels et concrets qui les touchent directement, tout en démystifiant certaines idées reçues. La simplicité des actions à poser, avec les services disponibles, et le fait que chaque petit geste compte devra aussi être mis de l'avant dans les communications.

IMPLICATION ET RESPONSABILISATION DES ICI DANS LA GMR

Les industries, commerces et institutions représentent près du tiers des matières résiduelles enfouies au Témiscouata, qu'elles soient collectées directement par les services municipaux ou apportées au LET par les ICI concernées.

Le type de matériaux générés et leur quantité varient grandement d'un type d'ICI à l'autre mais il est essentiel que chacune prenne les moyens nécessaires pour que leur personnel ou leurs clientèles fassent les bons gestes de tri.

Au Témiscouata, la RIDT devra continuer d'être la courroie de transmission pour les projets en lien avec la gestion des matières résiduelles. Elle servira de facilitateur pour que les organismes et entreprises du milieu prennent en main ces projets tout en s'assurant que les services répondent aux objectifs fixés.

Grâce à de l'accompagnement personnalisé, de nouveaux services ou débouchés pourraient être développés afin de répondre à des besoins plus spécifiques qui seraient mis en lumière.

Que cela soit dans les établissements municipaux, scolaires, dans le réseau de santé ou bien encore dans les commerces de proximité, les établissements de restauration, d'hébergement ou les industries, les bonnes pratiques de tri devront être mises de l'avant, avec des contenants adéquats et bien identifiés.

Pour les ICI qui ne participeraient pas aux efforts en lien avec la limitation de l'enfouissement, et ce malgré la sensibilisation et la présence de services nécessaires, des mesures réglementaires ou tarifaires pourraient être mises en œuvre, afin de les responsabiliser.

FINANCEMENT, ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET MOYENS DE CONTRÔLE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES EN GMR

Offrir des services diversifiés en gestion des matières résiduelles dans une région rurale représente un défi technique mais aussi financier. Les services municipaux doivent souvent pallier le manque de disponibilité des ressources privées.

Les différents programmes gouvernementaux de subvention ou de financement ainsi que la tarification des services de la RIDT ou des municipalités devront s'adapter pour s'arrimer aux différents enjeux et à la réglementation à jour.

En dehors des activités de collecte et de traitement, l'allongement de la durée de vie du LET situé à Dégelis doit être une priorité. En effet, moins y enfouir de déchets à un double avantage :

- En étirant les investissements pour la construction de cellules au LET et en limitant les montants versés en redevances à l'enfouissement cela permet de faire des économies réelles pour chaque année d'utilisation supplémentaire;
- En conservant la possibilité de gérer une grande partie des matières résiduelles directement dans la MRC de Témiscouata cela permet de garder le contrôle sur le choix des moyens à mettre en place pour la GMR en limitant la dépendance à d'autres fournisseurs.

Afin d'arriver à limiter les augmentations de coûts pour ces différents services, il sera nécessaire que ceux-ci soient optimisés et que leur utilisation soit maximisée.

À partir de l'ensemble des informations et données recueillies par les systèmes de suivi déjà en place (tonnage, GPS, registre d'utilisation, photos/vidéos), des orientations devront être prises pour mieux contrôler la gestion des matières résiduelles.

CAPACITÉS DES INSTALLATIONS

Dans la MRC de Témiscouata

Les 4 écocentres de la RIDT couvrent adéquatement le territoire et une mise à jour de leur fonctionnement et affichage a été faite récemment. Même si l'espace peut être restreint dans deux d'entre-eux, leur capacité est suffisante pour assurer leur mission lors des prochaines décennies.

Les 16 dépôts municipaux qui reçoivent certaines catégories de matériaux ont été installés en 2022. Leur conception minimaliste mais fonctionnelle devrait permettre de durer dans le temps sans nécessiter d'investissements importants.

Le lieu d'enfouissement technique de la RIDT situé à Dégelis répond à toutes les normes en vigueur et sa capacité devrait permettre de l'exploiter jusqu'en 2046. Si les objectifs de détournement de l'enfouissement prévus dans ce PGMR sont atteints, sa durée de vie pourrait s'allonger de quelques années.

La plateforme de gestion et de compostage des boues municipales et d'installations septiques de l'entreprise Simetech Environnement poursuit ses opérations régulières. L'entreprise prévoit d'y apporter certains ajustements et des investissements devront donc y être faits pour assurer la continuité.

En dehors du Témiscouata

Avec le nouveau fonctionnement de la collecte sélective et sa prise en charge par Éco-Entreprise Québec, la RIDT ne gérera plus le contrat de tri et de mise en marché des matières recyclables. On peut cependant penser que le nouveau centre de tri de la Société VIA qui a été construit en 2021 à Rivière-du-Loup saura répondre à la demande.

Pour les résidus organiques triés à la source, l'usine de biométhanisation de la SÉMER a la capacité de recevoir les matières en provenance de la MRC de Témiscouata. Il sera cependant important de s'assurer que les conditions d'accès soient cohérentes, tant au niveau du tarif facturé que pour s'assurer que les ROTS y seront bien valorisés, même en cas de difficulté de l'usine.

Le centre de tri de Conteneurs KRT, à Rivière-du-Loup, a été acheté récemment par Matrec (division de GFL) et sa capacité semble suffisante pour y recevoir l'ensemble des CRD générés dans la région.

DROIT DE REGARD

L'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet à une municipalité régionale de limiter ou d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire.

Le LET de la RIDT est exploité en vertu d'une autorisation de volume datant de 1979 et reçoit exclusivement des déchets à enfouir provenant de l'une ou l'autre des 19 municipalités de la MRC de Témiscouata. Lorsque le volume maximal d'enfouissement aura été atteint, le LET devra fermer ses portes et une autre solution pour l'enfouissement des déchets devra être trouvée.

Comme elle l'avait déjà exprimé dans son dernier PGMR adopté, et du fait de la capacité limitée de son lieu d'enfouissement technique régional, la MRC de Témiscouata entend interdire la mise en décharge sur son territoire des matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire.

La frontière avec le Nouveau-Brunswick d'un côté et la présence d'un important LET à Cacouna et d'un autre à Rimouski, qui desservent déjà l'ensemble des MRC limitrophes, permettent de croire qu'aucune matière provenant de municipalités extérieures à la MRC n'aurait de raison d'être enfouie au LET situé à Dégelis.

Pour cela, seules les matières résiduelles provenant des municipalités situées sur le territoire de la MRC seront acceptées. Le LET de Dégelis est cependant en mesure de continuer à recevoir différents matériels de recouvrement comme des sols contaminés ou autres, même s'ils viennent d'en dehors du territoire couvert.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PGMR

Comme cela a été décrit précédemment, l'objectif poursuivi par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, et les différents plans d'action, stratégies ou règlements qui y sont liés, est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Différents objectifs sont donc prévus par le plan d'action 2019-2024 et la SVMO et le PGMR de la MRC de Témiscouata devra permettre de les atteindre, voir de les dépasser lorsque possible.

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles *(résidus alimentaires, résidus verts et boues);*
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition;
- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030;
  (Résidus alimentaires, résidus verts, boues, bois, papier et carton)
- Réduire de 270 000 t équivalent CO^2 les émissions de gaz à effet de serre en 2030.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Afin de concourir à l'atteinte des objectifs visés par le gouvernement, dans le cadre de son PGMR, la MRC de Témiscouata a ciblé quatre (4) orientations stratégiques qui sont les suivantes :

1. Informer et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles;
2. Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire;
3. Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales;
4. Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation.

OBJECTIFS TERRITORIAUX VISÉS

La MRC de Témiscouata a fixé différents objectifs pour répondre aux orientations stratégiques prises.

- D'ici 2027 - Réduire à 450 kg/hab./an la quantité globale de matières éliminées;
  - Réduire à 250 kg/hab./an la quantité de matières éliminées du secteur résidentiel (moins 9 %);
  - Réduire à 125 kg/hab./an la quantité de matières éliminées du secteur ICI;
  - Réduire à 75 kg/hab./an la quantité de matières éliminées du secteur CRD;
- D'ici 2030 - Valoriser 60 % des résidus verts et des résidus alimentaires;
- D'ici 2025 - Valoriser 100 % des boues d'installation septiques et municipales;
- D'ici 2027 - Recycler ou valoriser 80 % des résidus de construction, rénovation et démolition;
- D'ici 2028 - Mettre en valeur ou recycler 75 % des textiles qui peuvent l'être.

PLAN D'ACTION ET MESURES 2024-2031

Le PGMR de la MRC de Témiscouata, qui constitue un tableau de bord à jour, inclut des mesures contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs nationaux, tels que la diminution des quantités de matières résiduelles éliminées, le respect de la hiérarchie des 3RV-E, l'inclusion de mesures d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) et le recyclage des matières organiques, et ce, pour tous les acteurs du territoire, incluant les générateurs ICI et le secteur CRD.

Les mesures prévues sont à considérer comme étant dynamiques et évolutives, notamment par rapport au raffinement des connaissances et aux données qui seront recueillies ainsi que des expériences locales et régionales.

De plus, la possible mise en œuvre par le gouvernement de certaines autres mesures favorisera l'atteinte des objectifs territoriaux de ce PGMR. On peut penser notamment à :

- La hausse du taux des redevances à l'enfouissement et l'instauration de nouvelles redevances pour le matériel de recouvrement alternatif ou les sols contaminés (SVMO);
- L'obligation, sous peine de pénalités, pour les ICI de se doter d'équipement pour récupérer le papier et le carton et les résidus alimentaires (SVMO);
- La reconnaissance des centres de tri de CRD par Recyc-Québec et le suivi des matières qui devront y transiter;
- L'élargissement de la responsabilité élargie des producteurs (REP) à certaines matières problématiques notamment les plastiques agricoles et acéricoles;
- La modernisation du système de consigne avec l'atteinte d'un taux de mise en valeur de 90 % en 2031;
- La modernisation de la collecte sélective qui visera, entre autres à favoriser l'écoconception des produits pour faciliter leur valorisation et accroître la confiance des citoyens à l'égard du système.

MESURES PRÉVUES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscouata, grâce à ses 21 mesures, implique de nombreuses actions qui touchent les différents domaines à couvrir (3RV-E, matières organiques, ICI, utilisateurs saisonniers, etc.) et qui devraient permettre une amélioration significative de la performance territoriale d'ici 2031.

Ces mesures sont articulées autour de 4 axes d'intervention :

- Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
- Services et infrastructures
- Règlements et politiques
- Acquisition de connaissances

Voici une liste, non exhaustive, de plusieurs actions qu'il est prévu de mettre en œuvre ou de bonifier pour atteindre les objectifs à terme. Les fiches détaillées des mesures sont consultables à l'annexe 3 du PGMR.

Afin de faciliter la compréhension, les mesures sont regroupées et présentées en fonction de leur lien avec les orientations du PGMR. D'autres pourront s'ajouter suite à des nouvelles opportunités ou idées émergents du milieu ou des actions précédentes :

Orientation 1

Informer et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles

Tableau 56 Synthèse des mesures pour l'orientation n°1

Mesures		Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
1-1	**Sensibiliser la population à une utilisation adéquate des différents services**	Réaliser une campagne d'information régionale sur l'ensemble des moyens existants pour détourner les matières de l'enfouissement.	2024	15 000 $
		Mettre à jour régulièrement le site web de la RIDT et avoir au moins un lien cliquable direct sur les sites web de toutes les municipalités de la MRC de Témiscouata pour qu'ils disposent d'informations à jour.	En continu	À l'interne
		Faire connaître la localisation et les modalités d'accès des différents points d'apports volontaires, dépôts et écocentres à proximité par diverses publications (journaux régionaux et site web, bulletins municipaux et page Facebook.	2024 et suivantes	À l'interne
		Expliquer et promouvoir les services disponibles en lien avec la responsabilité élargie des producteurs (REP) dans la région.	2024 et suivantes	À l'interne
		Mettre en place une brigade verte ou des agents de sensibilisation pour aller à la rencontre de la population à diverses occasions, notamment lors d'évènements communautaires.	2025 et suivantes	10 000 $
		Assurer une présence régulière et pertinente de la RIDT sur les médias sociaux et transmettre l'information aux municipalités pour qu'elles les relaient.	En continu	5 000 $
		Encourager l'utilisation des friperies, comptoirs de linge et boutique-atelier par la population pour favoriser la réutilisation des biens et textiles.	2025 et suivantes	5 000 $
		Sensibiliser les propriétaires d'installations septiques à une saine gestion de leur système par l'envoi une communication ciblée.	2026 et suivantes	5 000 $
1-2	**Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs**	Diffuser aux municipalités un bulletin mensuel sur les communications à privilégier en GMR.	2024 et suivantes	À l'interne
		Mettre à disposition une variété d'articles sur le site web de la RIDT.	2024 et suivantes	À l'interne
		Réaliser et diffuser de courtes vidéos sur la GMR et les services disponibles.	2025	7 500 $
		Mettre de l'avant différents moments dans l'année propice à la sensibilisation de la population (SQRD, Jour de la Terre, Journée mondiale du recyclage, de l'environnement, etc.).	2025	À l'interne

Mesures		Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
1-2	*(Suite)* **Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs**	Rédiger et diffuser différents rapports sur la gestion des matières résiduelles (rapport annuel PGMR, coûts des services et performances, etc.).	2024 et suivantes	À l'interne
		Participer à la diffusion des éléments de communication produits par Recyc-Québec, Éco-Entreprise Québec, l'AQRCB ou les autres organismes de gestion désignés pour des produits sous REP.	2025 et suivantes	À l'interne
		Aviser par courrier les utilisateurs concernés des situations problématiques lors des collectes et des moyens pour les corriger.	2025 et suivantes	À l'interne
1-3	**Promouvoir la gestion in-situ et de proximité pour les résidus verts et les autres matières organiques**	Organiser au moins une activité de sensibilisation à la gestion in-situ des matières organiques dans chacune des municipalités au profit des citoyens et ICI assimilables.	2024 et suivantes	9 000 $
		Effectuer la promotion du compostage domestique, de l'herbicyclage et du feuillicyclage.	2025 et suivantes	À l'interne
		Mettre à disposition de la population des trucs et astuces et des plans (sur le site web) ainsi que du bois réutilisable (dans les écocentres) afin de pouvoir construire des composteurs en bois adaptés à leurs besoins.	2025 et suivantes	À l'interne
		Réaliser un outil de communication qui expliquera simplement les moyens existants pour chaque type de matière, en priorisant les 3RV-E.	2025	10 000 $
1-4	**Planifier et réaliser des ateliers de sensibilisation dans le milieu scolaire et les camps de jours**	Effectuer une tournée annuelle des établissements scolaires en passant au moins une fois dans chaque milieu et dans les camps de jours intéressés.	2025 et suivantes	10 000 $
		Réaliser des partenariats avec des organisations environnementales qui souhaitent effectuer de la sensibilisation scolaire et le Centre de Service Scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.	2025	À l'interne
		Soutenir techniquement les projets scolaires en GMR (accompagnement, matériel récupéré, etc.).	2026	5 000 $
		Accueillir des groupes scolaires, ou d'autres publics, pour faire des visites d'installations de GMR et en améliorer la compréhension.	2025	À l'interne
1-5	**Accompagner les ICI et leurs employés dans la gestion de leurs matières**	Aller à la rencontre directe des ICI pour diagnostiquer leurs moyens mis en œuvre pour la GMR (matières, équipements et consignes/affiches/formation) et les assister dans les changements nécessaires.	2025 et suivantes	À l'interne
		Mettre de l'avant les initiatives et les bons coups provenant des ICI en GMR.	2025 et suivantes	5 000 $
		Collaborer avec les organismes de développement économique de la MRC afin d'intégrer la saine gestion des matières résiduelles dans les informations fournies aux entrepreneurs.	2025 et suivantes	À l'interne

Mesures		Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
1-5	*(Suite)* **Accompagner les ICI et leurs employés dans la gestion de leurs matières**	Instaurer un système permettant aux ICI qui ont des matériaux ou du matériel à donner de les mettre à disposition gratuitement des citoyens en les regroupant dans les écocentres.	2025 et suivantes	À l'interne
		Interpeller les producteurs agricoles et acéricoles, en collaboration avec l'UPA et AgriRÉCUP, pour les sensibiliser au fonctionnement de la nouvelle REP et aux services disponibles.	2024	À l'interne
		Assister les différents intervenants liés à l'économie circulaire pour en faire la promotion auprès des ICI.	2025 et suivantes	À l'interne
1-6	**Collaborer avec les acteurs de l'industrie touristique, communautaire et événementielle afin de favoriser le tri**	Mettre à disposition un kiosque mobile d'information pour les évènements.	2026	6 000 $
		Fournir un modèle d'affichage clair des consignes de tri à installer à proximité des contenants lors des évènements ou dans les gîtes ou locations à court terme.	2025 et suivantes	500 $
		Réaliser un outil de sensibilisation pour les utilisateurs des territoires publics pour mieux disposer de leurs matières résiduelles.	2025 et suivantes	1 000 $
		Réaliser des activités avec des organismes pour effectuer la promotion de la lutte au gaspillage alimentaire ou du concept Zéro Déchets par la population.	2025 et suivantes	3 000 $
		Réaliser des ateliers avec des organismes visant la réparation d'objets, leur réutilisation ou leur prêt par la population.	2025 et suivantes	À l'interne
		Mettre de l'avant les services de prêt de vaisselle réutilisable de la RIDT et/ou l'utilisation de vaisselle compostable à la place du styromousse lors d'activités publiques ou privées.	2025 et suivantes	À l'interne
1-7	**Sensibiliser les intervenants à l'amélioration de la gestion des CRD**	Dresser un portrait des possibilités alternatives à l'enfouissement pour ces matériaux.	2025	À l'interne
		Élaborer et diffuser un document de sensibilisation et des affiches sur les CRD.	2025	3 500 $
		Remettre le document au propriétaire lors de chaque émission de permis.	2025 et suivantes	À l'interne
		Envoyer le document de sensibilisation directement aux entrepreneurs.	2025 et suivantes	500 $

Orientation 2

Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire

Tableau 57 Synthèse des mesures pour l'orientation n°2

Mesures		Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
2-8	**Soutenir les organismes du milieu œuvrant en GMR**	Soutenir les friperies et comptoirs de linge dans leur mise en marché et la gestion de leurs surplus de matières par la poursuite des collectes des invendus/surplus, le développement de nouveaux débouchés et la réalisation d'une campagne d'information pour favoriser l'achat de textiles et de biens usagés.	2025	10 000 $
		Soutenir les initiatives d'organismes communautaires visant la lutte au gaspillage alimentaire en faisant la promotion de leurs activités et favoriser les dons de nourriture pour leurs opérations.	2026	7 500 $
		Favoriser la gestion des biens réutilisables déposés dans les écocentres par la boutique-atelier existante et y intégrer certains matériaux de construction réutilisables.	2024 et suivantes	25 000 $
		Améliorer ou mettre en place les services liés à l'entrée en vigueur des REP en s'assurant que leurs fonctionnements correspondent aux besoins de la région (nombre de points de dépôts, ajout de matières, diffusion des communications, etc.).	2024 et suivantes	À l'interne
2-9	**Provoquer, accompagner et mettre de l'avant les initiatives locales visant les 3RV-E**	Développer des moyens pour éviter la mise aux déchets des matières compostables, prioritairement dans le domaine de la restauration rapide (promotion de l'utilisation de la vaisselle compostable et des écokits, mise en place d'ilots de tri identifiés dans les restaurants, campagne de sensibilisation sur le bon tri des matières spécifiques à la restauration rapide).	2025	À l'interne
		Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire grâce aux interventions effectuées par l'agent de sensibilisation et d'accompagnement qui sera embauché.	2025 et suivantes	À l'interne
		Mettre en place des programmes de subvention pour les produits réutilisables ou l'herbicyclage.	2026	À l'interne
		Ajouter un conteneur pour les textiles usagés au dépôt municipal des municipalités non desservie directement par un comptoir de linge.	2025	15 000 $
		Mettre en place des îlots de tri hors foyer avec l'affichage de consignes claires et mettre à disposition de la vaisselle réutilisable ou compostable dans les installations municipales, les campings ou autres sites hors foyers.	2026	15 000 $
		Sensibiliser les responsables des territoires publics (ZEC Owen et SÉPAQ) à la présence d'installations adéquates pour la gestion des matières résiduelles pour leurs utilisateurs.	2026	5 000 $

Mesures		Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
2-10	**Établir des règles de conformité et d'utilisation claires et uniformes pour les contenants de collecte**	Mettre à disposition des contenants de collecte pour le recyclage et les matières organiques pour tous les types d'utilisateurs (citoyens, multi-logements, ICI, etc.) ainsi que des équipements de compostage domestique (municipalités).	2024 et suivantes	À l'interne
		Envoyer un courrier à chaque propriétaire de conteneurs pour l'aviser des règles de conformité et d'utilisation ainsi que des consignes de tri et responsabilité en cas de non-respect (RIDT).	2024	À l'interne
		Réaliser et apposer un autocollant spécifique pour les consignes de tri sur tous les conteneurs à chargement avant (RIDT), pour informer notamment sur l'interdiction de déposer des CRD.	2024	5 000 $
		Documenter et diffuser les différents moyens de verrouiller l'accès aux contenants de collecte, sans en empêcher la collecte (RIDT), pour éviter les dépôts non autorisés.	2024	À l'interne
2-11	**Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges sur la GMR**	Participer à la coopération régionale et interrégionale des acteurs en gestion des matières résiduelle, y compris avec le Nouveau-Brunswick.	2024 et suivantes	À l'interne
		Provoquer des rencontres d'échanges entre les organismes communautaires du milieu.	2025 et suivantes	À l'interne
		Effectuer des suivis réguliers à la table des officiers municipaux de la MRC de Témiscouata.	2024 et suivantes	À l'interne

Orientation 3

Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales

Tableau 58 Synthèse des mesures pour l'orientation n°3

Mesures		Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
3-12	Sonder la population sur les habitudes de tri et d'utilisation des services	Réaliser un sondage sur l'ensemble du territoire, principalement en lien avec la gestion des matières organiques.	2025	5 000 $
		Recueillir les commentaires sur l'utilisation des services lors de différentes activités de sensibilisation.	2025 et suivantes	À l'interne
3-13	Documenter les demandes d'informations et de réclamations liées aux services de la RIDT	Bonifier le système actuel de suivi des réclamations pour faciliter les compilations.	2025	À l'interne
		Cibler les problèmes de collecte, de contenants ou les erreurs de tri avec les outils mis en place dans les camions de collecte.	2025 et suivantes	À l'interne
3-14	Utiliser différents moyens techniques pour effectuer les suivis de collecte	Intégrer systématiquement dans les contrats de collecte les outils tels que GPS, plateforme web, prise de photo géolocalisée et enregistrement vidéo sur support consultable (RIDT).	2024	À l'interne
		Intégrer l'utilisation de ces moyens de suivis de collecte pour l'application des règlements municipaux (municipalités).	2024	À l'interne
3-15	Réaliser une étude de caractérisation à destination au LET de Dégelis	Photographier régulièrement les apports au LET pour dresser un portait réel des besoins de détournement.	2024 et suivantes	À l'interne
		Réaliser une étude de caractérisation des ordures ménagères à destination, au LET de Dégelis.	2025	30 000 $
3-16	Analyser les opportunités pour la réalisation des différentes opérations de collecte et de transport	Réaliser une étude pour effectuer l'ensemble des services de collecte en régie interne.	2024	65 000 $
		Documenter les secteurs où des points de regroupement en bacs roulants pourraient être pertinents pour limiter les distances de collecte parcourues.	2025	À l'interne
		Réduire la fréquence de collecte des bacs roulants à déchets pendant la période froide.	2025	À l'interne
		Répertorier, analyser et viser à réduire l'empreinte carbone des opérations en lien avec la GMR.	2026	10 000 $
		Optimiser des moyens de chargement dans les écocentres et les dépôts municipaux.	2025	À l'interne

Mesures		Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
3-17	**Analyser les synergies et opportunités pour le traitement de certains matériaux recueillis**	Trouver des solutions pour mettre en valeur certaines matières problématiques et sans débouchés comme le textile usé/non réutilisable ou certaines matières des scieries avec les bâches de plastiques tissées et les attaches-paquets en nylon, etc.	2025 et suivantes	À l'interne
		Améliorer le tri des CRD dans les écocentres en effectuant plus de séparation de matières (bois séparé en Q1, Q2 et Q3, gypse, bardeaux d'asphalte, vitre, etc.).	2025 et suivantes	À l'interne
		Réaliser une étude sur la valorisation du bois de CRD dans la région afin de documenter le potentiel et les coûts pour l'effectuer directement. En fonction des résultats, mettre en œuvre les solutions proposées au niveau de la MRC ou au niveau régional.	2024 et suivantes	5 000 $
		Combler les besoins en matériel alternatif de recouvrement journalier pour le LET.	2025	À l'interne
		Réaliser une étude pour la gestion du lixiviat du LET grâce à une plantation de saule osier.	2024	10 000 $
		Assurer une gestion cohérente et à moindre coût des biogaz émis par le LET.	2025	À l'interne
3-18	**Tenir à jour les infrastructures des écocentres et des dépôts municipaux**	Ajouter des espaces de tri supplémentaires pour mieux séparer les CRD dans les écocentres, en fonction des débouchés (RIDT).	2024 et suivantes	À l'interne
		Ajouter des espaces de réemploi directement dans les écocentres pour y déposer du bois de CRD et certaines pièces en métal afin que les utilisateurs puissent en bénéficier facilement.	2025 et suivantes	À l'interne
		Conserver et finaliser les dalles de béton dans les écocentres afin que les matières déposées, notamment les CRD, restent de bonne qualité et ne soit pas mélangées avec du gravier (RIDT).	2024	10 000 $
		Offrir un accès simplifié et gratuit aux ICI et aux entrepreneurs en construction dans les écocentres, comme c'est le cas actuellement pour les citoyens (RIDT).	2025	À l'interne
		Renouveler l'affichage dans les installations de la RIDT (RIDT).	2024	20 000 $
		Assurer l'entretien et l'accès aux dépôts municipaux toute l'année (municipalités).	2024 et suivantes	À l'interne

Orientation 4

Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation

Tableau 59 Synthèse des mesures pour l'orientation n°4

Mesures		Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
4-19	**Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouveaux enjeux de la GMR**	Mettre à jour, de manière uniforme, les 19 règlements municipaux de gestion des matières résiduelles en y intégrant les recommandations de la RIDT notamment sur les modes de collecte, la conformité des contenants et les consignes de tri.	2024	À l'interne
		Mettre à jour chaque réglementation municipale sur la tarification des services en GMR afin de prendre en compte l'utilisation du principe utilisateur-payeur.	2025	À l'interne
		Instaurer une limitation du nombre de contenants et une interdiction de certaines matières à la collecte des déchets, notamment les CRD.	2024	À l'interne
		Autoriser le stockage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) en zone agricole et maintenir la valorisation des boues des stations d'épuration des eaux.	2025	À l'interne
		Maintenir l'obligation de valorisation des boues de fosses septiques dans le contrat avec l'entrepreneur.	2025	À l'interne
		Intégrer aux permis de construction l'obligation de voir à la valorisation des résidus de CRD.	2025	À l'interne
		Créer une application mobile pour permettre aux citoyens d'identifier et de localiser les dépôts sauvages et contraindre les propriétaires à leur nettoyage.	2026 et suivantes	À l'interne
		Appliquer la réglementation de manière soutenue et coercitive.	2025 et suivantes	À l'interne
		Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions.	2025	À l'interne
		Mettre en œuvre le droit de regard sur l'enfouissement.	2025	À l'interne
4-20	**Inciter l'intégration de politiques ou programmes visant la réduction à la source ou la saine gestion des matières résiduelles**	Développer un guide pour l'approvisionnement responsable et le diffuser aux municipalités et autres ICI pertinents.	2026	À l'interne
		Accompagner les municipalités dans l'acquisition et la mise à disposition de matériel réutilisable et de contenants de tri pour les rassemblements et les évènements.	2026	À l'interne
		Adopter une politique sur la saine gestion des matières résiduelles applicables aux utilisateurs d'installations municipales lors des opérations régulières, des locations de salle ou d'évènements.	2025 et suivantes	10 000 $
		Mettre en place un budget participatif visant les bonnes pratiques en GMR sur le territoire	2026 et suivantes	5 000 $

Mesures		Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
4-21	**Communiquer régulièrement aux élus les informations de performance et les orientations à suivre en GMR**	Organiser des rencontres régulières du comité de suivi du PGMR (MRC de Témiscouata).	2024	À l'interne
		Produire un document de suivi annuel pour les services de la RIDT (RIDT).	2025 et suivantes	À l'interne
		Réaliser une revue de presse trimestrielle du domaine de la GMR au Québec ou ailleurs (RIDT).	2025 et suivantes	À l'interne
		Alimenter en informations diverses rencontres ou comités (RIDT).	2024 et suivantes	À l'interne

CADRE FINANCIER POUR LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures présentées, ainsi que des services déjà existants en gestion des matières résiduelles, occasionne des dépenses qui doivent être assumées par les municipalités et les autres utilisateurs.

Pour cela, plusieurs sources de revenus sont possibles :

- Quotes-parts municipales;
- Tarification à l'utilisation de certains services;
- Revente de matériaux détournés de l'enfouissement;
- Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;
- Compensation provenant des OGD responsables des REP mises en place;
- Tous les programmes de subvention qui pourraient s'appliquer aux projets ou services en GMR.

Chaque fiche détaillée par mesure fait un résumé des coûts par année d'application. Les montants seront bien sûr sujets à changement en fonction de la mise en œuvre choisie étape par étape. Ils ne constituent pas un engagement formel des instances municipales mais un ordre d'idée pour aider à la planification.

Les coûts totaux estimés pour la mise en œuvre des 21 mesures du PGMR sur 8 ans sont de 838 500 $, ce qui correspond à environ 104 810 $ par année d'application du PGMR d'ici 2031 ou 5,30 $/hab./année.

Mesures	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1-1	20 000 $	20 000 $	20 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $
Mesure 1-2		7 500 $						
Mesure 1-3	9 000 $	19 000 $	9 000 $	9 000 $	9 000 $	9 000 $	9 000 $	9 000 $
Mesure 1-4		10 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $
Mesure 1-5		5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
Mesure 1-6		4 500 $	7 500 $	1 500 $	1 500 $	1 500 $	1 500 $	1 500 $
Mesure 1-7		4 000 $	500 $	500 $	500 $	500 $	500 $	500 $
Mesure 2-8	25 000 $	35 000 $	32 500 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $
Mesure 2-9		15 000 $	20 000 $					
Mesure 2-10	5 000 $							
Mesure 2-11								

Mesures	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 3-12		5 000 $						
Mesure 3-13								
Mesure 3-14								
Mesure 3-15		30 000 $						
Mesure 3-16	65 000 $		10 000 $					
Mesure 3-17	15 000 $							
Mesure 3-18	30 000 $							
Mesure 4-19								
Mesure 4-20			15 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
Mesure 4-21								
Budget estimé annuel	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**
	169 000 $	**155 000 $**	**134 500 $**	**76 000 $**	**76 000 $**	**76 000 $**	**76 000 $**	**76 000 $**

Au niveau des revenus possibles pour financer les mesures, si on exclut les revenus internes d'opérations et les quotes-parts, les estimations sont les suivantes :

- Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
  Depuis 2022, les 19 municipalités de la MRC de Témiscouata sont admissibles à l'ensemble du programme grâce à la mise en place du système de gestion des matières organiques sur le territoire.
  On estime les revenus à environ 250 000 $/année.

- Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
  La RIDT est compensée depuis le début du régime pour ses coûts admissibles liés à la collecte des matières recyclables. À partir du facteur de performance habituellement utilisé, le maximum des coûts admissibles a toujours été compensé.
  On estime les revenus à environ 1 000 000 $/année, jusqu'à la prise en charge par ÉEQ au 1er janvier 2025.

SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR

La LQE mentionne qu'un PGMR doit prévoir à un système de suivi et de surveillance afin de mesurer périodiquement la mise en œuvre des mesures et l'atteinte des objectifs, les obstacles à la mise en œuvre ainsi que l'efficacité des mesures prévues au plan d'action et l'accessibilité des données de suivi.

En ce sens, la MRC de Témiscouata mettra en place un comité de suivi du PGMR qui regroupera différents membres. Par la tenue d'une rencontre annuelle, la RIDT pourra y faire le point sur l'avancement des mesures prévues. Au courant de l'année, différents autres comités seront mis à contribution pour prendre le pouls de certaines mesures (table des officiers municipaux, comité de vigilance du LET, conseil des Maires, etc.).

En plus de la transmission du rapport annuel du suivi au MELCCFP, et sa diffusion sur le site de la RIDT, le PGMR de la MRC de Témiscouata prévoit au moins 4 mesures plus spécifiques afin d'assurer la surveillance de la mise en œuvre.

- ✓ Mesure 1-2 - Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs
  Afin de pouvoir rédiger et diffuser les différents rapports sur la GMR, il sera nécessaire de colliger de nombreux éléments (coûts, performance, bons et mauvais coups, etc.) qui seront utiles au suivi de l'avancement du PGMR.

- ✓ Mesure 3-12 - Sonder la population sur les habitudes de tri et d'utilisation des services
- ✓ Mesure 3-13 - Documenter les demandes d'informations et de réclamations liées aux services de la RIDT
  Recueillir les commentaires et réclamations des utilisateurs sera un bon indicateur de suivi pour plusieurs mesures.

- ✓ Mesure 3-15 – Réaliser une étude de caractérisation à destination au LET de Dégelis
  Établir le portrait réel de ce qui est enfoui régionalement sera un des indicateurs principaux pour voir si les mesures ont une incidence sur les performances du PGMR.

ANNEXES

ANNEXE 1
DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA RIDT

Fonctionnement de la RIDT

1999 création par 7 municipalités le 8 décembre pour la gestion du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) situé à Dégelis

2003 devient « bras technique » de la MRC de Témiscouata suite à l'adoption du premier plan de gestion des matières résiduelles par les 20 municipalités

2007 modification de la RIDT par décret ministériel le 29 mars. La RIDT possède alors l'**ensemble des compétences pour la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la MRC de Témiscouata**

2008 ouverture du premier écocentre
début du contrat régional de vidanges des boues de fosses septiques

2009 ouverture du lieu d'enfouissement technique (LET) régional et construction de la cellule n°1
ouverture des trois autres écocentres

2010 réalisation de l'état des lieux des installations septiques de résidences isolées
début du contrat régional de collecte des matières résiduelles

2013 ouverture de l'entrepôt pour le pré-traitement des tubulures d'érablières

2020 construction de la cellule d'enfouissement n°2
ouverture du centre de pré-tri des matières recyclables à Dégelis

La RIDT dessert l'ensemble du territoire de la MRC de Témiscouata soit les **19 municipalités et 19 497 habitants**.
Cela inclut, pour certains services, les territoires forestiers comme le Parc National, la ZEC Owen ou les érablières soit 3 900 km² (45 fois plus étendu que le territoire de la ville de Rivière-du-Loup pour une population comparable).

Les orientations et décisions sont prises par un **conseil d'administration** formé d'un(e) représentant(e) par municipalité donc **19 délégué(e)s**. Ceux-ci élisent parmi les membres un président et un vice-président, le directeur général est le secrétaire-trésorier.

Une **quinzaine d'employé(e)s** sont répartis dans les différents services de la RIDT.

Contexte financier et statistique

Le **budget 2022** est **4 461 854 $** et les revenus proviennent pour 17 % de facturation de services, 23 % de subventions et 60 % de quotes-parts municipales. Ces quotes-parts sont facturées selon une répartition calculée à 50 % selon la richesse foncière uniformisée et à 50 % selon la population, excepté pour les vidanges des boues d'installations septiques facturées au réel.

Répartition des coûts des service pour 2022

Administration **Sensibilisation –PGMR**	**398 067 $** *soit 9 %*
Écocentres *incluant vente de bacs et autres*	**878 734 $** *soit 21 %*
Collecte du recyclage	**641 937 $** *soit 14 %*
Collecte des déchets	**574 796 $** *soit 12 %*
Centre de tri **des matières recyclables**	**283 900 $** *soit 6 %*
Lieu d'enfouissement	**1 029 409 $** *soit 23 %*
Matières organiques *ICI et dépôts*	**177 479 $** *soit 4 %*
Vidanges **installations septiques**	**477 532 $** *soit 11 %*

Autres données financières au 31 décembre 2021

Dettes à long terme	**4 202 100 $**
Écocentres	595 900 $
Lieu d'enfouissement technique	3 606 200 $
Surplus libre	**637 991 $**
Fond de roulement disponible	**98 073 $**
Placements à long terme	**462 284 $**
Lieu d'enfouissement technique	440 426 $
Anciens lieux d'enfouissement (2)	21 858 $

Exemple de répartition des coûts nets des services

	Déchets	Recyclage	Écocentres	Total
Total coûts nets *incluant collecte, traitement, administration, sensibilisation et taxes applicables*	**1 343 806 $**	**123 099 $**	**512 428 $**	**1 979 333 $**
	113 $/u.o.* 166 $/t	10 $/u.o.* 56 $/t	43 $/u.o.* 99 $/t	167 $/u.o.* 128 $/t

**en se basant sur le nombre de logements (9 946 unités d'occupation), de chalets (1 283 u.o.) et d'industries, commerces et institutions (626 u.o.)*

Comme on peut le constater, **le coût pour gérer les déchets enfouis est de loin le plus élevé**, même si l'utilisation du lieu d'enfouissement de Dégelis permet des économies non négligeables par rapport à un transfert des déchets en dehors de la région.

- Recycler une tonne de matières recyclables coûte 3 fois moins cher que de l'enfouir
- Valoriser une tonne de matières dans un écocentre coûte 1,5 fois moins cher que de l'enfouir

Il est donc primordial que les citoyens, entreprises et commerces participent adéquatement au tri de leurs matières résiduelles afin de limiter l'augmentation des coûts à moyen et long terme.

Évolution des tonnages de matériaux gérés pour le milieu municipal (hors industriel)

	2020	2010
Enfouissement *dont collecte des déchets* *dont écocentres*	8 070 tonnes *7 570 tonnes* *500 tonnes*	8 445 tonnes *7 925 tonnes* *520 tonnes*
Écocentres et points de dépôts	5 200 tonnes *87 % de valorisation*	2 218 tonnes *81 % de valorisation*
Centre de tri	2 198 tonnes *taux de rejets environ 15 %*	2 556 tonnes
Total tonnage géré dont recyclé ou valorisé	15 468 tonnes *7 398 tonnes (47 %)*	13 219 tonnes *4 774 tonnes (36 %)*
Vidanges d'installations septiques	2 052 unités 6 226 m³ de boues	2 019 unités 4 676 m³ de boues

Bilan des matières détournées de l'enfouissement

Matière	Tonnage cumulé entre 2010 et 2020
Bois	7 226 t.
Matériaux de construction triés	13 145 t.
Matériaux de construction non triés	4 099 t.
Branches	3 300 t.
Matériaux compostables	3 070 t.
Matériel électronique	468 t.
Métaux	3 061 t.
Pneus	1 087 t.
Résidus domestiques dangereux	551 t.
Surplus de textiles	526 t.
Tubulures	928 t.
Agrégats	2 276 t.
Matières recyclables	26 042 t.
TOTAL recyclé ou valorisé	**65 779 t.**

Contexte réglementaire

Au niveau provincial, de nombreuses lois et règlements encadrent la gestion des matières résiduelles

- Loi sur la qualité de l'environnement — LRQ, c. Q-2
- Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles
- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles — Q-2, r. 19
- Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés — Q-2, r. 18
- Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains — Q-2, r. 37
- Règlement sur les halocarbures — Q-2, r. 29
- Règlement sur les matières dangereuses — Q-2, r. 32
- Règlement sur les déchets biomédicaux — Q-2, r. 12
- Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage — Q-2, r. 20
- Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises — Q-2, r. 40.1
  (huile, peinture, lampe au mercure, pile, électronique, pneu, matériel réfrigérant)
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées — Q-2, r. 22

La RIDT bénéficie de diverses compensations financières pour les services mis en place

- Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles — Q-2, r. 10
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles — Q-2, r. 43

Au niveau fédéral, certains règlements s'appliquent aussi dont :

- Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (matières à risques spécifiées) — DORS/2018-108

Au niveau régional, la planification est prévue dans le **plan de gestion des matières résiduelles** (PGMR) de la MRC de Témiscouata 2016-2020 qui est vigueur depuis le 25 janvier 2017 et doit être révisé en 2022. Pour le Témiscouata, la RIDT est responsable de la rédaction et de la mise en œuvre du PGMR dont **les orientations générales** sont les suivantes :

- Rendre disponible, sur l'ensemble du territoire, des services de proximité et de qualité qui permettent d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, tout en respectant la capacité financière des municipalités.
- Maximiser les retombées économiques et sociales locales pour les municipalités et les organismes du milieu et assurer une appropriation efficace des projets et services par les utilisateurs.
- Augmenter la diffusion des informations en lien avec la gestion des matières résiduelles et s'assurer d'effectuer de la sensibilisation en ce sens dans tous les types de milieu du territoire (scolaire, communautaire, citoyen, ICI, …).

Les objectifs du PGMR ont été établis comme suit :

- Viser un objectif global d'enfouissement de 450 kg/pers/an, tous secteurs confondus (résidentiel, CRD, ICI, …), soit moins 10 % par rapport à 2013.
- Récupérer 70 % du plastique, du verre et du métal acceptés par le centre de tri
- Récupérer 100 % du papier et du carton potentiellement valorisable
- Détourner de l'enfouissement 75 % des matières organiques issues des différents secteurs d'activités
- Valoriser 100 % des boues municipales et des installations septiques, dans la mesure où celles-ci respectent les critères de valorisation
- Récupérer et valoriser plus de 80 % des résidus de béton, brique, asphalte qui peuvent être valorisables
- Récupérer et valoriser plus 80 % des matériaux de type CRD
- Obliger les utilisateurs à trier le bois et l'orienter vers les services prévus
- Mettre en place et gérer l'ensemble des services accessibles par le biais de la REP
- Mettre en œuvre des systèmes de réemploi pour les différents types de matériaux, avec des partenaires
- Suivre l'évolution des actions prévues et diffuser les résultats

Un plan d'action comportant 39 mesures a donc été accepté. Les orientations sont les suivantes :

- Avoir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs du PGMR sur le territoire
- Favoriser une gestion régionale et concertée sur les matières résiduelles qui permette une dynamique sociale et économique durable
- Assurer l'efficience des actions prévues au PGMR
- Accompagner les générateurs de matières résiduelles pour les sensibiliser à une gestion responsable de leurs matières
- Promouvoir les objectifs à atteindre et sensibiliser la population sur les manières d'y arriver
- Mettre en place et appliquer des mesures incitatives et coercitives afin d'atteindre les objectifs de la Politique

Contexte technique

Afin de gérer les matières résiduelles et voir à recycler ou valoriser un maximum de déchets, la RIDT a mis en place différents moyens et services :

- la collecte et le traitement des matières recyclables en bacs roulants ou en conteneurs
- la collecte et le traitement des déchets en bacs roulants ou en conteneurs
- les quatre écocentres
- la vidange des boues d'installations septiques
- le pré-tri des tubulures d'érablières avec la Société VIA
- la mise en valeur des biens usagés provenant des écocentres avec Service Accès Emploi
- la réutilisation des surplus de textiles avec les comptoirs de linge et Livr'Avenir
- le recyclage des vieux fils électriques avec l'école secondaire de Dégelis
- la Mini-collecte pour les cartouches d'encre, piles, goupilles d'aluminium, attaches à pains, lunettes, …
- la vente de bacs roulants et de pièces de remplacement
- la vente de vaisselle compostable et le prêt de vaisselle lavable

Depuis l'automne 2021, **16 dépôts municipaux** sont en place et permettent de recevoir dans chaque municipalité, les résidus verts, les branches et les produits dangereux d'origine résidentielle.

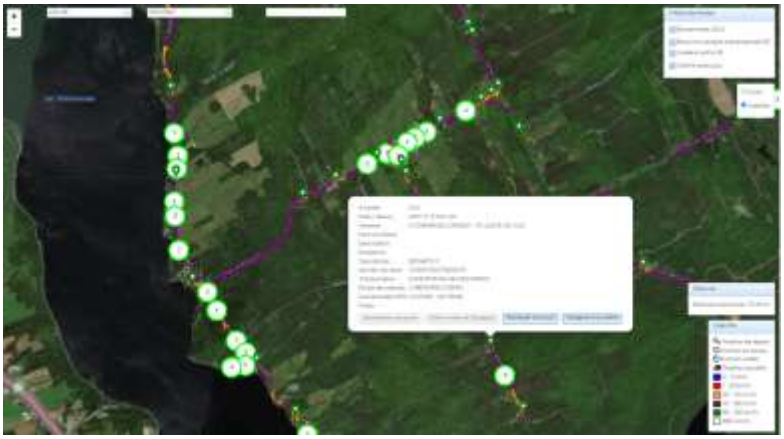
D'ici le début de l'été 2022, afin de gérer les matières organiques, la RIDT distribuera **à tous les foyers** de la région des **équipements de compostage domestique**. De plus, les industries, commerces et institutions qui produisent des matières organiques recevront un **conteneur spécifique** qui sera collecté une fois par semaine. Certains conteneurs similaires seront accessibles aux citoyens qui voudraient les utiliser. Les matières recueillies seront ensuite valorisées pour éviter leur enfouissement.

Collecte et transport des matières résiduelles

- contrat en sous-traitance à Service Sanitaire Alain Deschênes (SSAD) du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2024
- coût du contrat estimé : 6 598 000 $ sur 5 ans
- nécessite 5 camions (2 à chargement avant pour les conteneurs et 3 à chargement latéral pour les bacs roulants)
- 3 500 kms de collecte par semaine pour desservir environ 11 000 foyers et 600 commerces et institutions
- 12 000 bacs roulants et 800 conteneurs levés chaque semaine
- système de suivi des collectes : puces RFID sur les conteneurs, géolocalisation des levées de bacs roulants, enregistrements vidéo des collectes et suivi GPS en temps réel des camions

À prévoir en 2022

- une collecte d'encombrants sur inscription au printemps (mai)
- **pas de collecte des bacs roulants à déchets chaque semaine durant l'été**. Toute l'année en alternance avec recyclage.
- à partir de fin juin, ajout d'une collecte par semaine des nouveaux conteneurs pour les matières organiques







Lieu d'enfouissement technique - Dégelis

- mis aux normes en 2008 et construction de la cellule n°1 au coût de 4 774 000 $
- construction de la cellule n°2 en 2020 au coût de 1 683 000 $
- début de l'exploitation en janvier 2009 pour une durée de vie utile de 30 ans mais devrait atteindre 36 ans minimum
- autorisé par le MELCC en fonction d'un volume d'enfouissement total 532 956 m³
- système d'étanchéité à double niveau avec membranes
- collecte et traitement des eaux de lixiviation avant leur rejet dans le réseau d'égout de Dégelis
- captage et brûlage des biogaz, sans valorisation énergétique
- programme complet de suivi environnemental (eaux de surface, souterraines, lixiviats et biogaz) et comité de vigilance

Quelques données

- *moyenne annuelle de 10 100 tonnes de déchets enfouis et 3 400 tonnes de matériel de recouvrement utilisé*
- *environ 2 300 apports chaque année*
- *provenance des déchets*
  - *51 % résidentiel en bacs roulants*
  - *27 % commercial en conteneurs*
  - *7 % industriel en apport direct*
  - *5 % démolition en apport direct*
  - *5 % boues de papetière*
- *composition des déchets enfouis*
  - *30 % déchets non valorisables*
  - *22 % matières organiques alimentaires*
  - *13 % matières organiques résidus verts*
  - *12 % matières recyclables*
  - *12 % bois*
  - *11 % autres matériaux allant aux écocentres*







Écocentres - Dégelis, Pohénégamook, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac quartier Cabano

- construction des quatre écocentres au coût de 790 00 $ en 2008
- ouverts toute l'année selon des horaires saisonniers variables
- accès gratuit, sans limite et sans justificatif, pour les citoyens
- accessibles aux industries, commerces et institutions (ICI) moyennant certains frais
- tous les types de matériaux sont acceptés mais le tri est obligatoire

Quelques données

- *plus de 30 000 clients par an dont 10 % pendant la période hivernale*
- *5 200 tonnes de matériaux recyclés en 2020, autant que le contenu de tous les bacs à déchets enfouis dans l'année*
- *Plus d'une quinzaine de sous-traitant*
  - *Conteneurs KRT* — *transport et traitement des matériaux secs et des encombrants*
  - *JM Bastille* — *métaux ferreux et non ferreux*
  - *Groupement forestier de Témiscouata* — *branches*
  - *Service Accès Emploi* — *meubles usagés et accessoires*
  - *Environek* — *tubulures d'érablière*
  - *Gestion BCK* — *agrégats*
  - *Campor et RPM Environnement* — *huile usée et contenants vides*
  - *Laurentides Ressources* — *résidus domestiques dangereux*
  - *Rapidgaz* — *bouteilles de propane*
  - *Recyc-Fluo* — *fluorescents*
  - *GoRecycle* — *matériel réfrigérant*
  - *ARPE Québec* — *matériel électronique*
  - *Recyc-Québec* — *pneus*
  - *École secondaire Dégelis* — *fils électriques*
  - *Transport Hugo Beaulieu et Transport Guy Levasseur* — *chargement et transport de matériaux*







Traitement des matières recyclables

- contrat en sous-traitance à Société VIA du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023
  - tri et mise en marché des matières recyclables transférées au centre de tri de Rivière-du-Loup
  - pré-tri des tubulures d'érablières à l'écocentre de Dégelis
- coût du contrat estimé : 1 092 000 $ sur 5 ans

La RIDT a construit en 2020 un nouveau dôme sur son site de Dégelis afin de servir de centre de pré-tri pour toutes les matières recyclables collectées au Témiscouata, le tout avant leur envoi à la Société VIA à RDL.

- construction au coût de 446 500 $
- permet de trier les plus grosses erreurs de tri et bientôt de retirer le carton industriel pour ne pas les envoyer à RDL
- permet une capacité de stockage d'environ deux semaines en cas de problème au centre de tri de Société VIA
- permet d'envoyer les matières recyclables ailleurs qu'à RDL, au besoin
- toutes les matières sont rechargées dans des remorques par Exploitation JAFFA évitant ainsi plus de 54 000 kms de transport en camions chaque année (235 remorques de 53' au lieu de 670 petits camions de collecte)

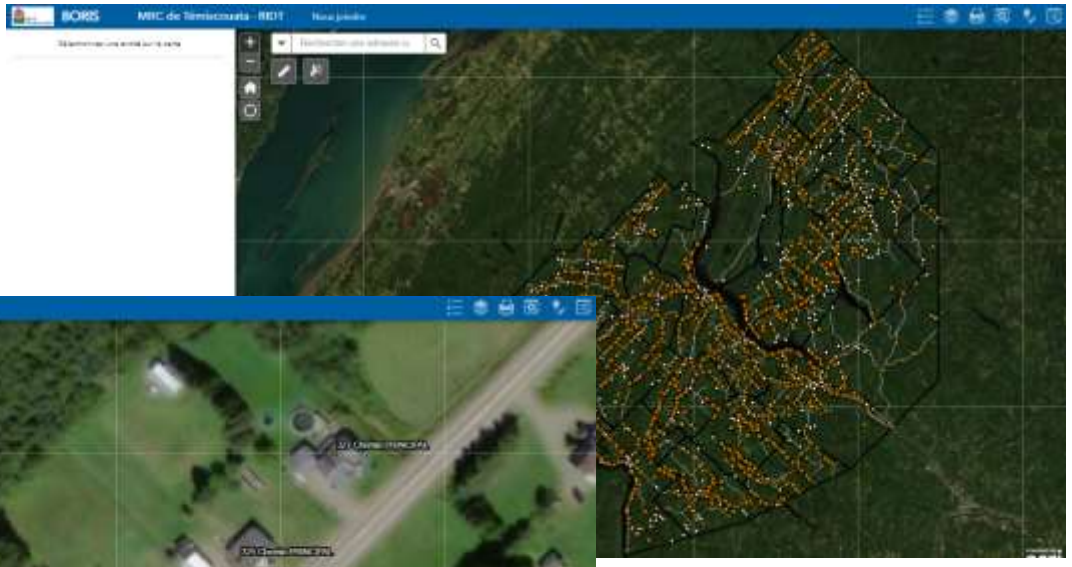




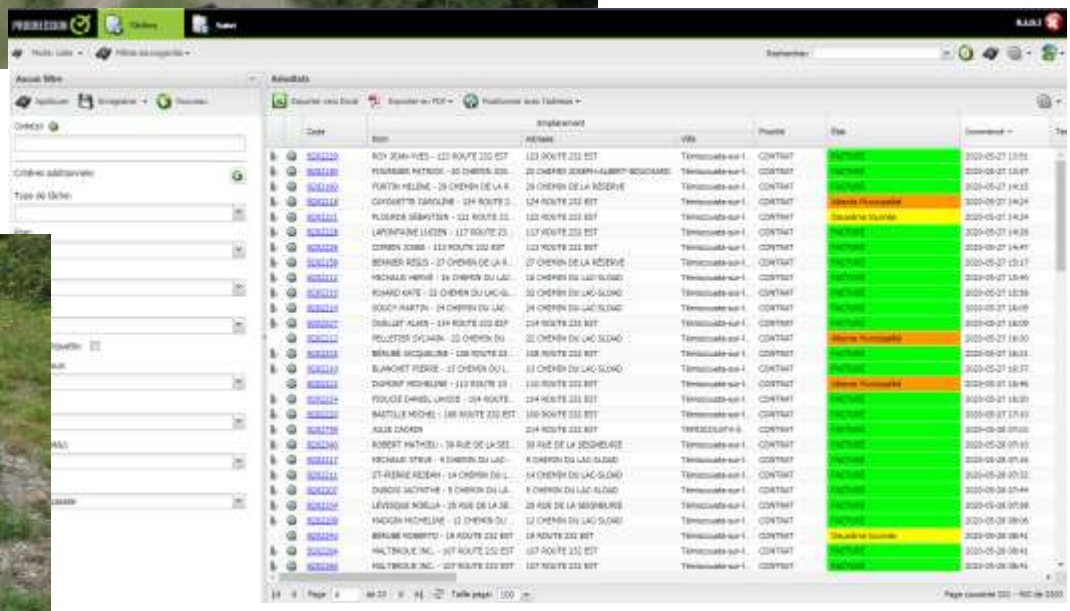


Vidanges des boues d'installations septiques

- contrat en sous-traitance à Simetech Environnement du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022
- coût du contrat estimé : 2 315 000 $ sur 5 ans
- près de 5 600 résidences isolées au Témiscouata
- vidange des boues d'installations par les taxes municipales de service aux deux ans pour une résidence permanente, aux 4 ans pour une résidence saisonnière et sur appel pour une installation étanche
- vidange d'urgence possible, lorsque requis
- environ 2 100 vidanges planifiées et 220 vidanges d'urgence par année
- environ 6 200 m³ de boues traitées par compostage avec valorisation agricole chaque année
- système de suivi des installations septiques : base de données géoréférencées BORIS 2.0, saisie des permis par la MRC, bordereau de vidange et prise de photos lors des travaux



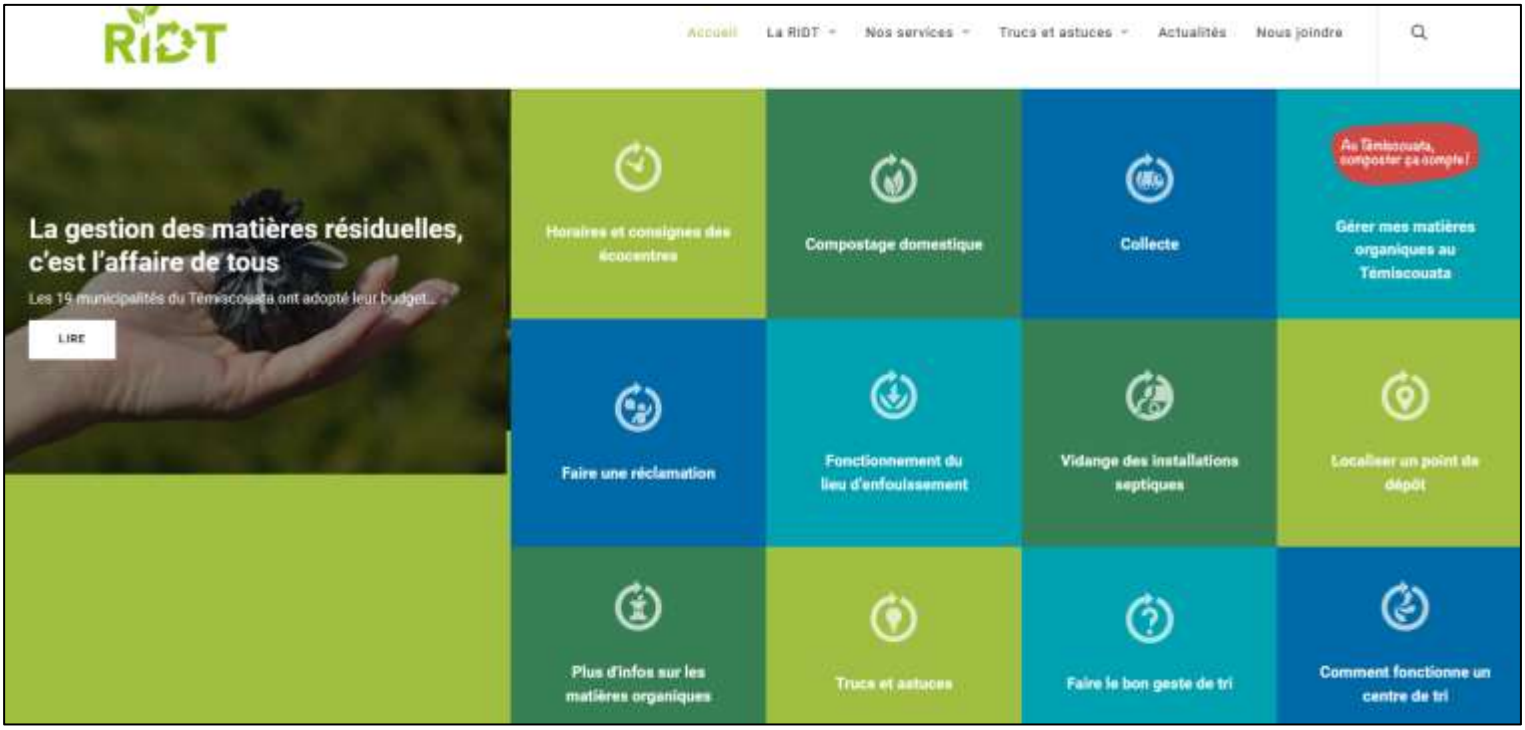






ANNEXE 2
EXEMPLE DE MATÉRIEL DE SENSIBILISATION

Site web de la RIDT



Gestion des matières organiques





Aide-mémoire de collecte





Affiches sur les consignes de tri

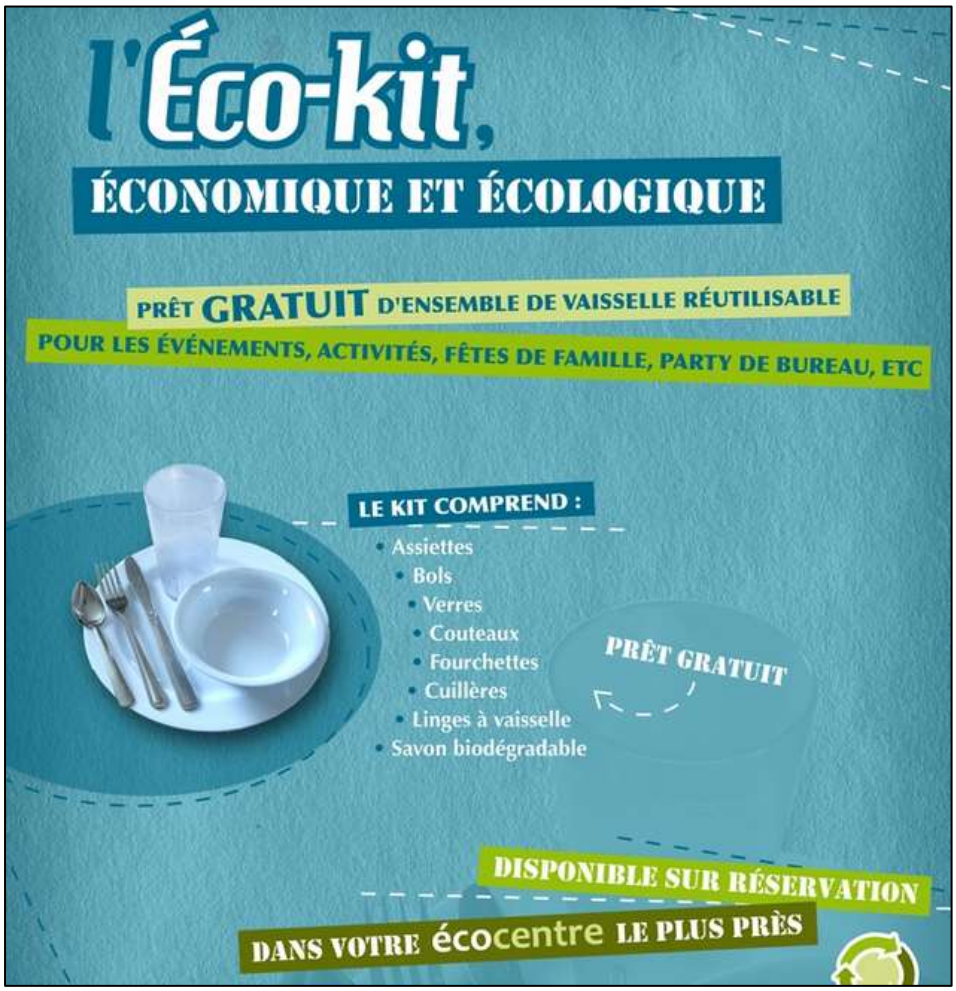








Affiche de promotion pour l'Écokit



Page Facebook de la RIDT





ANNEXE 3
DÉTAILS DES MESURES

Orientation n°1 Informer et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles

Mesure n°1-1
Sensibiliser la population à une utilisation adéquate des différents services

Description

Une multitude de services sont déjà accessibles aux différents utilisateurs afin de leur permettre de gérer leurs matières résiduelles. Il est primordial que les informations sur leur fonctionnement soient relayées régulièrement et de diverses manières afin de toucher le plus de gens possible tout en essayant de les impliquer dans les gestes quotidiens de tri à la source.

La communication de proximité devra être privilégiée pour toucher davantage les citoyens et tenter de les mobiliser dans l'utilisation de ces services.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Réaliser une campagne d'information régionale sur l'ensemble des moyens existants pour détourner les matières de l'enfouissement (RIDT)	2024
o Mettre à jour régulièrement le site web de la RIDT (RIDT) et avoir au moins un lien cliquable direct sur les sites web de toutes les municipalités de la MRC de Témiscouata (municipalités) pour qu'ils disposent d'informations à jour	En continu
o Faire connaître la localisation et les modalités d'accès des différents points d'apport volontaire, dépôts et écocentres à proximité par diverses publications (journaux régionaux et site web (RIDT), bulletins municipaux et page Facebook (municipalités)	2024 et suivantes
o Expliquer et promouvoir les services disponibles en lien avec la responsabilité élargie des producteurs (REP) dans la région (RIDT)	2024 et suivantes
o Mettre en place une brigade verte ou des agents de sensibilisation pour aller à la rencontre de la population à diverses occasions, notamment lors d'évènements communautaires (RIDT)	2025 et suivantes
o Assurer une présence régulière et pertinente de la RIDT sur les médias sociaux et transmettre l'information aux municipalités pour qu'elles les relaient	En continu
o Encourager l'utilisation des friperies, comptoirs de linge et boutique-atelier par la population pour favoriser la réutilisation des biens et textiles (RIDT)	2025 et suivantes
o Sensibiliser les propriétaires d'installation septique à une saine gestion de leur système par l'envoi d'une communication ciblée (RIDT)	2026 et suivantes

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☒ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☐ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☐ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mesure n°1-1

Sensibiliser la population à une utilisation adéquate des différents services

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	**Collaborateurs**
RIDT et municipalités	Organismes communautaires du milieu
Budgets prévisionnels 2024 : 20 000 $ 2025 : 20 000 $ 2026 : 20 000 $	2027 : 15 000 $ 2028 : 15 000 $ 2029 : 15 000 $ 2030 : 15 000 $ 2031 : 15 000 $

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de sites web municipaux ayant un lien vers le site de la RIDT (cible : 19)

Nombre d'articles publiés dans les bulletins municipaux ou régionaux ayant un lien avec les services (cible : 50 articles/an)

Nombre de participation à des évènements sur le territoire (cible : 10 évènements/an)

Mesure n°1-2

Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs

Description

Encore peu de gens dans la population sont au fait des enjeux liés à la gestion des matières résiduelles. Cela a généralement pour conséquence une démobilisation dans l'utilisation des services ou bien le fait de poser des gestes sans en comprendre la nécessité réelle.
Du côté des municipalités, il est parfois difficile de trouver les informations pertinentes à diffuser dans leurs communications.

Par la diffusion d'informations précises et de données réelles directement associées à la région du Témiscouata, la RIDT souhaite que les utilisateurs se rendent compte de l'impact concret des gestes qu'ils doivent poser et de leur bénéfice.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Diffuser aux municipalités un bulletin mensuel sur les communications à privilégier en GMR	2024 et suivantes
o Mettre à disposition une variété d'articles sur le site web de la RIDT	2024 et suivantes
o Réaliser et diffuser de courtes vidéos sur la GMR et les services disponibles	2025
o Mettre de l'avant différents moments dans l'année propice à la sensibilisation de la population (SQRD, Jour de la Terre, Journée mondiale du recyclage, de l'environnement, etc.)	2025
o Rédiger et diffuser différents rapports sur la gestion des matières résiduelles (rapport annuel PGMR, coûts des services et performances, …)	2024 et suivantes
o Participer à la diffusion des éléments de communication produits par Recyc-Québec, Éco-Entreprise Québec, l'AQRCB ou les autres organismes de gestion désignés pour des produits sous REP	2025 et suivantes
o Aviser par courrier les utilisateurs concernés de situations problématiques lors des collectes et des moyens pour les corriger	2025 et suivantes

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☒ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☐ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☐ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mesure n°1-2
Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	**Collaborateurs**
RIDT	Municipalités, partenaires ou fournisseurs de services

Budgets prévisionnels

2024 : à l'interne
2025 : 7 500 $
2026 : à l'interne
2027 : à l'interne
2028 : à l'interne
2029 : à l'interne
2030 : à l'interne
2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de publications du bulletin d'informations aux municipalités (cible : 10 à 12 bulletins/an)

Nombre d'éléments de communication disponibles (articles et vidéos) sur le site web de la RIDT (cible : 10 nouveaux/an)

Nombre de courriers envoyés aux utilisateurs pour les suivis de collecte (cible : lorsque que nécessaire)

Mesure n°1-3

Promouvoir la gestion in-situ et de proximité pour les résidus verts et les autres matières organiques

Description

Afin d'éviter les impacts de la mise en place d'une collecte spécifique des matières organiques en porte-à-porte dans le Témiscouata (émissions importantes de GES et coûts élevés), la région a fait le choix de favoriser la gestion in-situ par les utilisateurs, en complément avec les autres services existants (points d'apports volontaires et dépôts municipaux).

Ce changement d'habitude important dans le mode de gestion des matières organiques doit être soutenu par des activités de sensibilisation régulières et dans chaque milieu pour que les gens se sentent concernés. La simplicité des gestes à poser devra être mise de l'avant notamment pour l'herbicyclage et le compostage domestique.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Organiser au moins une activité de sensibilisation à la gestion in-situ des matières organiques dans chacune des municipalités au profit des citoyens et ICI assimilables	2024 et suivantes
o Effectuer la promotion du compostage domestique, de l'herbicyclage et du feuillicyclage	2025 et suivantes
o Mettre à disposition de la population des trucs et astuces et des plans (sur le site web) ainsi que du bois réutilisable (dans les écocentres) afin de pouvoir construire des composteurs en bois adaptés à leur besoins	2025 et suivantes
o Réaliser un outil de communication qui expliquera simplement les moyens existants pour chaque type de matière, en priorisant les 3RV-E	2025

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☐ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☐ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☐ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☐ Acquisition de connaissances

Matières visées

☐ Déchets
☐ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☐ Encombrants
☐ CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Collaborateurs
RIDT	Municipalités et organismes communautaires du milieu
Budgets prévisionnels 2024 : 9 000 $ 2025 : 19 000 $ 2026 : 9 000 $	2027 : 9 000 $ 2028 : 9 000$ 2029 : 9 000 $ 2030 : 9 000 $ 2031 : 9 000 $

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre d'activités de sensibilisation et de participants (cible : 19 activités/an)

Nombre de communications faisant la promotion de la gestion in-situ des matières organiques (cible : 6 publications/an)

Mesure n°1-4

Planifier et réaliser des ateliers de sensibilisation dans le milieu scolaire et les camps de jours

Description

La prise de conscience de l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles débute dès le plus jeune âge et les actions se poursuivent alors plus facilement à la maison et dans la vie quotidienne. Déjà plusieurs écoles du territoire posent des actions concrètes en ce sens mais chacune de leur côté.

L'embauche d'un agent de sensibilisation scolaire par la RIDT permettra de créer différents ateliers éducatifs sur la GMR pour le bénéfice des élèves. Ce programme éducatif pourra être bonifié avec l'offre d'autres organismes liés au développement durable (eau, forêt, énergie, etc.) avec pour objectif de faciliter le suivi des activités par le personnel enseignant.
Les installations du lieu d'enfouissement et de l'écocentre de Dégelis pourront être visitées par des groupes scolaires.
En fonction des besoins, la RIDT pourra accompagner la réalisation des idées et projets scolaires en lien avec la gestion des matières résiduelles. La diffusion de ses idées et résultats à l'ensemble des écoles du territoire permettra d'en augmenter les impacts.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Effectuer une tournée annuelle des établissements scolaires en passant au moins une fois dans chaque milieu et dans les camps de jours intéressés	2025 et suivantes
o Réaliser des partenariats avec des organisations environnementales qui souhaitent effectuer de la sensibilisation scolaire et le Centre de Service Scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	2025
o Soutenir techniquement les projets scolaires en GMR (accompagnement, matériel récupéré, …)	2026
o Accueillir des groupes scolaires, ou d'autres publics, pour faire des visites d'installations de GMR et en améliorer la compréhension	2025

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☐ Industries, commerces et institutions
☐ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☐ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☐ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mesure n°1-4

Planifier et réaliser des ateliers de sensibilisation dans le milieu scolaire et les camps de jours

Mise en œuvre de la mesure

Responsables RIDT	**Collaborateurs** Centre de service scolaire, municipalités et organismes du milieu.
Budgets prévisionnels 2024 : 0 $ 2025 : 10 000 $ 2026 : 15 000 $	2027 : 15 000 $ 2028 : 15 000 $ 2029 : 15 000 $ 2030 : 15 000 $ 2031 : 15 000 $

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de classes visitées et d'élèves sensibilisés (cible : 20 classes et 500 élèves/an).

Nombre d'ateliers éducatifs disponibles (cible : 3 nouveaux/an).

Nombre de visites des installations (cible : 3 visites/an).

Mesure n°1-5
Accompagner les ICI et leurs employés dans la gestion de leurs matières

Description

Bien que les ICI ne soient pas les plus importants générateurs de matières résiduelles dans la région, il a été constaté que le taux global de valorisation dans ce secteur est assez bas (29 %). Bien souvent, par manque d'information ou de temps, des mesures ou des changements d'habitude simples ne sont pas mis en place pour le bon tri des matières ou encore mieux, pour éviter d'avoir à gérer ces matières.

Un agent de sensibilisation et d'accompagnement de la RIDT se rendra directement dans les entreprises concernées afin de faire le point sur leur fonctionnement et pour les orienter vers les bonnes solutions à mettre en œuvre. En recueillant ces informations, les expériences des uns serviront d'exemples pour les autres afin de dupliquer les bons coups dans la région de manière simple. Certains secteurs d'activités comme les milieux agricoles et acéricoles seront interpelés par le biais de leurs organisations syndicales qui disposent des coordonnées nécessaires.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Aller à la rencontre directe des ICI pour diagnostiquer leurs moyens mis en œuvre pour la GMR (matières, équipements et consignes/affiches/formation) et les assister dans les changements nécessaires	2025 et suivantes
o Mettre de l'avant les initiatives et les bons coups provenant des ICI en GMR	2025 et suivantes
o Collaborer avec les organismes de développement économique de la MRC afin d'intégrer la saine gestion des matières résiduelles dans les informations fournies aux entrepreneurs	2025 et suivantes
o Instaurer un système permettant aux ICI qui ont des matériaux ou du matériel à donner de les mettre à disposition gratuitement des citoyens en les regroupant dans les écocentres	2025 et suivantes
o Interpeller les producteurs agricoles et acéricoles, en collaboration avec l'UPA et AgriRÉCUP, pour les sensibiliser au fonctionnement de la nouvelle REP et aux services disponibles	2024
o Assister les différents intervenants liés à l'économie circulaire pour en faire la promotion auprès des ICI	2025 et suivantes

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☐ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☐ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☐ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☐ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☐ Encombrants
☒ CRD

Mesure n°1-5

Accompagner les ICI et leurs employés dans la gestion de leurs matières

Mise en œuvre de la mesure

Responsables RIDT	**Collaborateurs** SADC et tables régionales d'experts UPA, AgriRÉCUP
Budgets prévisionnels 2024 : à l'interne 2025 : 5 000 $ 2026 : 5 000 $	2027 : 5 000 $ 2028 : 5 000 $ 2029 : 5 000 $ 2030 : 5 000 $ 2031 : 5 000 $

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de rencontres avec les entreprises (cible : 50 rencontres/an).

Nombre de publications visant les ICI (cible : 10 publications/an).

Nombre de rencontres avec les organisations syndicales du milieu agricole et acéricole (cible : 2 rencontres/an).

Mesure n°1-6

Collaborer avec les acteurs de l'industrie touristique, communautaire et événementielle afin de favoriser le tri

Description

De nombreux organismes proposent des événements ou des activités qui regroupent les citoyens de la région pour diverses occasions. Ces événements peuvent être un moment privilégié pour informer les gens sur des sujets comme la lutte au gaspillage alimentaire, le Zéro déchets ou simplement pour leur rappeler les bonnes habitudes de tri.

Le Témiscouata est aussi une région touristique où de nombreux visiteurs font escale, que ce soit pour faire des activités de plein air ou pour occuper des résidences saisonnières. Durant leur séjour, ils doivent pouvoir participer adéquatement à la gestion des matières résiduelles en ayant des consignes claires sur les bons gestes à poser.

La RIDT, grâce à différents moyens et à son personnel, pourra effectuer de la sensibilisation grâce à des collaborations lors des événements ou par le partage d'outils avec une multitude d'acteurs qui reçoivent ces utilisateurs.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Mettre à disposition un kiosque mobile d'information pour les évènements	2026
o Fournir un modèle d'affichage clair des consignes de tri à installer à proximité des contenants lors des évènements ou dans les gîtes ou locations à court terme	2025 et suivantes
o Réaliser un outil de sensibilisation pour les utilisateurs des territoires publics pour mieux disposer de leurs matières résiduelles	2025 et suivantes
o Réaliser des activités avec des organismes pour effectuer la promotion de la lutte au gaspillage alimentaire ou du concept Zéro Déchets par la population	2025 et suivantes
o Réaliser des ateliers avec des organismes visant la réparation d'objets, leur réutilisation ou leur prêt par la population	2025 et suivantes
o Mettre de l'avant les services de prêt de vaisselle réutilisable de la RIDT et/ou l'utilisation de vaisselle compostable à la place du styromousse lors d'activités publiques ou privées	2025 et suivantes

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☐ Industries, commerces et institutions
☐ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☐ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☐ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mesure n°1-6 **Collaborer avec les acteurs de l'industrie touristique, communautaire et événementielle afin de favoriser le tri**	
Mise en œuvre de la mesure	
Responsables RIDT	**Collaborateurs** Municipalités, organismes du milieu, Chambre de commerce, ZEC Owen et propriétaires de locatifs court terme.
Budgets prévisionnels 2024 : 0 $ 2025 : 4 500 $ 2026 : 7 500 $	2027 : 1 500 $ 2028 : 1 500 $ 2029 : 1 500 $ 2030 : 1 500 $ 2031 : 1 500 $
Résultats attendus et indicateurs de suivi Nombre de réservation pour le kiosque mobile d'information (cible : 6 réservations/an). Nombre d'activités de sensibilisation ou d'ateliers de réparation réalisés (cible : 4 ateliers/an). Nombre de prêts des Écokits de vaisselle réutilisable (cible : 40 boites prêtées/an). Nombre d'outils de communication produits et mis à disposition pour ce type de clientèle (cible : 3 outils/an).	

Mesure n°1-7

Sensibiliser les intervenants à l'amélioration de la gestion des CRD

Description

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition représentent encore une part importante du tonnage enfoui annuellement et ce, malgré les différents services existants pour éviter cette situation.

Afin de cibler directement les utilisateurs qui auront à gérer ce type de matières, la RIDT collaborera étroitement avec les municipalités pour transmettre de l'information lors de l'émissions de permis
En complément, la RIDT communiquera directement avec les entrepreneurs qui interviennent habituellement dans la région. Ils seront ciblés à partir des listes de clients utilisant déjà les services de la RIDT et ceux des fournisseurs de services.
Pour terminer, le document de sensibilisation et des affiches sur la gestion des CRD seront diffusés par la RIDT, notamment dans les quincailleries du territoire.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Dresser un portrait des possibilités alternatives à l'enfouissement pour ces matériaux (RIDT)	2025
o Élaborer et diffuser un document de sensibilisation et des affiches sur les CRD (RIDT)	2025
o Remettre le document au propriétaire lors de chaque émission de permis (municipalités)	2025 et suivantes
o Envoyer le document de sensibilisation directement aux entrepreneurs (RIDT)	2025 et suivantes

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☐ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☐ Résidentiel
☐ Industries, commerces et institutions
☒ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☐ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☐ Acquisition de connaissances

Matières visées

☐ Déchets
☐ Matières recyclables
☐ Matières organiques
☐ Encombrants
☒ CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Collaborateurs
RIDT et municipalités	Entrepreneurs en construction et quincailleries

Budgets prévisionnels

2024 : 0 $	2027 : 500 $
2025 : 4 000 $	2028 : 500 $
2026 : 500 $	2029 : 500 $
	2030 : 500 $
	2031 : 500 $

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de document transmis aux entrepreneurs (cible : tous).

Nombre de document remis lors de l'émission des permis (cible : tous).

Nombre de quincailleries participant à la diffusion des informations (cible : 5 quincailleries).

Orientation n°2 Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire

Mesure n°2-8
Soutenir les organismes du milieu œuvrant en GMR

Description

Plusieurs services de proximité sont mis en œuvre par des organisations qui ont des moyens et des ressources limités, ce qui peut rendre précaire la poursuite de leurs activités liées à la gestion des matières résiduelles. Friperies, comptoirs de linge ou cuisines collectives sont des maillons importants pour voir à la réutilisation des vêtements, des biens usagés ou même pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la région. Malgré leur bonne volonté, plusieurs défis se posent à eux comme la nécessité d'augmenter les ventes de biens réutilisables, le manque de débouchés pour les surplus de textiles ou pour les matières endommagées.

De son côté, la RIDT constate que de nombreux biens ou matériaux de construction encore réutilisables sont apportés dans ses écocentres.

La RIDT effectuera de la concertation avec ces différents organismes afin de cibler des besoins précis pour les appuyer et verra à mettre en œuvre les différentes actions qui auront été identifiées et qui sont en lien avec elle.
De nouveaux services pourront être développés en bonifiant ce qui existe déjà (matériaux de construction avec la boutique-atelier) ou en collaborant avec la mise en place de nouvelle REP, par exemple.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Soutenir les friperies et comptoirs de linge dans leur mise en marché et la gestion de leurs surplus de matières par la poursuite des collectes des invendus/surplus, le développement de nouveaux débouchés et la réalisation d'une campagne d'information pour favoriser l'achat de textiles et de biens usagés	2025
o Soutenir les initiatives d'organismes communautaires visant la lutte au gaspillage alimentaire en faisant la promotion de leur activités et de favoriser les dons de nourriture pour leurs opérations	2026
o Favoriser la gestion des biens réutilisables déposés dans les écocentres par la boutique-atelier existante et y intégrer certains matériaux de construction réutilisables	2024 et suivantes
o Améliorer ou mettre en place les services liés à l'entrée en vigueur des REP en s'assurant que leurs fonctionnements correspondent aux besoins de la région (nombre de points de dépôts, ajout de matières, diffusion des communications, etc.)	2024 et suivantes

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☐ Industries, commerces et institutions
☒ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☒ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☐ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mesure n°2-8 **Soutenir les organismes du milieu œuvrant en GMR**	
Mise en œuvre de la mesure	
Responsables RIDT	**Collaborateurs** Organismes du milieu et organismes de gestion désignés des REP.
Budgets prévisionnels 2024 : 25 000 $ 2025 : 35 000 $ 2026 : 32 500 $	2027 : 25 000 $ 2028 : 25 000 $ 2029 : 25 000 $ 2030 : 25 000 $ 2031 : 25 000 $
Résultats attendus et indicateurs de suivi Nombre de rencontres avec les organismes (cible : 4 rencontres/an). Augmentation des tonnages de textiles récupérés (cible : + 10 %/an). Nombre de matériaux de construction détournée par la boutique-atelier (cible : 300 éléments/an). Réalisation d'une campagne d'information (cible : 1 campagne/an). Disponibilité des services sous REP dans la région.	

Mesure n°2-9

Provoquer, accompagner et mettre de l'avant les initiatives locales visant les 3RV-E

Description

La multiplication des initiatives dans le milieu pour mieux gérer les matières permet de créer une dynamique intéressante et sensibilise encore plus les utilisateurs car ils sont interpellés dans différents aspects de leur vie courante.
De plus, en ciblant une multitude de domaine hors foyers (restauration rapide, évènements, territoires publics, parcs et bâtiments municipaux) et en facilitant l'utilisation des bonnes pratiques en GMR, la quantité de déchets collectés dans ces différents endroits devrait diminuer.

La RIDT et les municipalités joueront un rôle primordial pour favoriser ces initiatives que cela soit en prenant les devants pour diffuser de bonnes pratiques, en mettant à disposition du matériel ou encore par la mise en place des programmes d'aide pour en bénéficier. L'accompagnement et la diffusion des bons coups par la RIDT permettra d'augmenter le rayonnement de ces actions.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Développer des moyens pour éviter la mise aux déchets des matières compostables, prioritairement dans le domaine de la restauration rapide (promotion de l'utilisation de la vaisselle compostable et des écokits, mise en place d'ilots de tri identifiés dans les restaurants, campagne de sensibilisation sur le bon tri des matières spécifiques à la restauration rapide) (RIDT)	2025
o Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire grâce aux interventions effectuées par l'agent de sensibilisation et d'accompagnement qui sera embauché (RIDT)	2025 et suivantes
o Mettre en place des programmes de subvention pour les produits réutilisables ou l'herbicyclage (municipalités)	2026
o Ajouter un conteneur pour les textiles usagés au dépôt municipal des municipalités non desservie directement par un comptoir de linge (RIDT car supervise les dépôts municipaux)	2025
o Mettre en place des îlots de tri hors foyer avec l'affichage de consignes claires et mettre à disposition de la vaisselle réutilisable ou compostable dans les installations municipales, les campings ou autres sites hors foyers (municipalités)	2026
o Sensibiliser les responsables des territoires publics (ZEC Owen et SÉPAQ) à la présence d'installations adéquates pour la gestion des matières résiduelles pour leurs utilisateurs (RIDT)	2026

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☐ Industries, commerces et institutions
☐ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☒ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☐ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☐ Encombrants
☐ CRD

Mesure n°2-9

Provoquer, accompagner et mettre de l'avant les initiatives locales visant les 3RV-E

Mise en œuvre de la mesure

Responsables Municipalités et RIDT	**Collaborateurs** ZEC Owen, SÉPAQ Organismes communautaires ou promoteurs d'évènements Restaurants.
Budgets prévisionnels 2024 : 0 $ 2025 : 15 000 $ 2026 : 20 000 $	2027 : à l'interne 2028 : à l'interne 2029 : à l'interne 2030 : à l'interne 2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de restaurants rapides/cantines participant aux initiatives (cible : 8 restaurants rapides).

Nombre d'évènements participant aux initiatives (cible : 4 évènements/an).

Nombre de municipalités ayant un programme de subvention ou un incitatif (cible : 19 municipalités).

Nombre de conteneurs supplémentaires pour les textiles installés (cible : 7 conteneurs).

Mesure n°2-10
Établir des règles de conformité et d'utilisation claires et uniformes pour les contenants de collecte

Description

Afin de s'assurer que tous les utilisateurs puissent bien trier leurs matières recyclables et leurs matières organiques, il est essentiel que tous puissent bénéficier gratuitement du matériel adéquat, en quantité suffisante pour leurs besoins.

Chaque municipalité mettra à disposition gratuitement les contenants nécessaires pour ces matières. Les contenants à déchets resteront à la charge et sous la responsabilité de chaque utilisateur.
La RIDT s'assurera de l'uniformité et de la conformité de ceux-ci en regroupant les besoins municipaux et en régionalisant l'approvisionnement pour ces contenants. La signalisation pour les consignes de tri sera aussi uniformisée.

Les utilisateurs seront avisés des meilleures pratiques d'utilisation pour leurs contenants ou des choses à modifier si des problématiques sont identifiées lors des collectes.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Mettre à disposition des contenants de collecte pour le recyclage et les matières organiques pour tous les types d'utilisateurs (citoyens, multi-logements, ICI, etc.) ainsi que des équipements de compostage domestique (municipalités)	2024 et suivantes
o Envoyer un courrier à chaque propriétaire de conteneurs pour l'aviser des règles de conformité et d'utilisation ainsi que des consignes de tri et responsabilité en cas de non-respect (RIDT)	2024
o Réaliser et apposer un autocollant spécifique pour les consignes de tri sur tous les conteneurs à chargement avant (RIDT), pour informer notamment sur l'interdiction de déposer des CRD.	2024
o Documenter et diffuser les différents moyens de verrouiller l'accès aux contenants de collecte, sans en empêcher la collecte (RIDT), pour éviter les dépôts non autorisés	2024

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☐ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☒ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☒ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mesure n°2-10

Établir des règles de conformité et d'utilisation claires et uniformes pour les contenants de collecte

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	**Collaborateurs**
Municipalités et RIDT	
Budgets prévisionnels 2024 : 5 000 $ 2025 : à l'interne 2026 : à l'interne	2027 : à l'interne 2028 : à l'interne 2029 : à l'interne 2030 : à l'interne 2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Installation systématique d'autocollants sur les conteneurs à chargement avant collectés par les services de la RIDT.

Nombre de courriers d'information transmis aux utilisateurs (cible : au besoin).

Nombre de municipalités mettant à disposition gratuitement des contenants (cible : 19 municipalités).

Mesure n°2-11
Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges sur la GMR

Description

La multitude de moyens de communication et d'actions à mener impose une concertation des intervenants à plusieurs échelles. Que cela soit avec les municipalités, les organismes du milieu ou à un niveau plus régional, l'échange d'informations et la collaboration sur certains projets sera primordial.

Pour la gestion des matières résiduelles, la RIDT servira de courroie de transmissions au Témiscouata avec les différents intervenants. La table des officiers municipaux (direction générale de chaque municipalité de la MRC) servira aussi de tribune pour faire le point sur l'avancement des mesures prévues, en complément du comité de suivi PGMR qui sera mis en place.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Participer à la coopération régionale et interrégionale des acteurs en gestion des matières résiduelle, y compris avec le Nouveau-Brunswick	2024 et suivantes
o Provoquer des rencontres d'échanges entre les organismes communautaires du milieu	2025 et suivantes
o Effectuer des suivis réguliers à la table des officiers municipaux de la MRC de Témiscouata	2024 et suivantes

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☒ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☒ Services et infrastructures
☒ Règlements ou politiques
☒ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables
RIDT

Collaborateurs
Direction générale des municipalités et gestionnaires en GMR de l'Est-du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Budgets prévisionnels
2024 : à l'interne
2025 : à l'interne
2026 : à l'interne
2027 : à l'interne
2028 : à l'interne
2029 : à l'interne
2030 : à l'interne
2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Participer aux rencontres de la table des officiers municipaux.

Participer aux rencontres du comité Bas-St-Laurent en GMR.

Participer à des rencontres avec les organismes communautaires sur la GMR (cible : 4 rencontres/an).

Orientation n°3 Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales

Mesure n°3-12
Sonder la population sur les habitudes de tri et d'utilisation des services

Description

De nombreuses données quantitatives sont recueillies au travers des services rendus mais il est aussi important de connaitre les commentaires des utilisateurs en lien avec les services en GMR sur le territoire pour avoir une vision plus qualitative.

Le compostage domestique et la gestion in-situ étant les manières choisies pour gérer les matières organiques, il est aussi nécessaire de voir comment les citoyens gèrent ce type de matières chez eux.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Réaliser un sondage sur l'ensemble du territoire, principalement en lien avec la gestion des matières organiques	2025
o Recueillir les commentaires sur l'utilisation des services lors de différentes activités de sensibilisation	2025 et suivantes

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☐ Industries, commerces et institutions
☐ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☐ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☒ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Collaborateurs
RIDT	Municipalités
Budgets prévisionnels 2024 : 0 $ 2025 : 5 000 $ 2026 : à l'interne	2027 : à l'interne 2028 : à l'interne 2029 : à l'interne 2030 : à l'interne 2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de foyers sondés sur leurs habitudes en GMR (cible : 1 000 foyers soit environ 10 % des unités d'occupation).

Mesure n°3-13
Documenter les demandes d'informations et de réclamations liées aux services de la RIDT

Description

Afin d'améliorer la qualité des services et d'évaluer quels peuvent être les ajustements à apporter, le suivi des réclamations et les solutions apportées aux problèmes doivent être compilées adéquatement.

Les réclamations reçues par la RIDT, et transmises aux fournisseurs, seront colligées dans un système informatique qui permettra d'en faire des synthèses plus facilement.
D'un autre côté les fournisseurs alimenteront la RIDT avec les problèmes rencontrés lors des opérations. Les systèmes de suivi électronique dans les camions et les caméras embarquées permettront de mieux cibler les endroits où il faut accentuer la sensibilisation ou ceux où des problèmes de contenants ou de tri doivent être réglés.

Par exemple, dès qu'un chauffeur constatera la présence de bois ou de matériaux de construction dans un bac roulant ou un conteneur, il pourra le signaler aussitôt ce qui renseignera la RIDT avec les coordonnées GPS et une photo du problème. Les suivis nécessaires seront faits par la RIDT pour informer l'utilisateur concerné.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Bonifier le système actuel de suivi des réclamations pour faciliter les compilations	2025
o Cibler les problèmes de collecte, de contenants ou les erreurs de tri avec les outils mis en place dans les camions de collecte	2025 et suivantes

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☐ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☒ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☒ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Collaborateurs
RIDT	Partenaires ou fournisseurs de services.

Budgets prévisionnels

2024 : 0 $
2025 : à l'interne
2026 : à l'interne
2027 : à l'interne
2028 : à l'interne
2029 : à l'interne
2030 : à l'interne
2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Mise en place d'un système informatique de compilation des réclamations.

Envoi d'un courrier d'information aux utilisateurs faisant l'objet d'un signalement par un fournisseur de service.

Mesure n°3-14
Utiliser différents moyens techniques pour effectuer les suivis de collecte

Description

Les outils de suivis de collecte vont devenir indispensables pour améliorer la qualité des matières collectées et la sensibilisation en ciblant les endroits où des ajustements doivent être posés. Ils permettront aussi de s'assurer de la conformité des contenants de collecte ou de vérifier certaines situations en cas de bris.

Pour s'assurer d'un accès uniforme et facile aux données. la RIDT va intégrer dans ses appels d'offre l'obligation de disposer d'outils précis. Les chauffeurs devront aussi utiliser adéquatement et systématiquement les systèmes installés.
Lors de la refonte des règlements municipaux sur la collecte, il faudra s'assurer que ces outils puissent être utilisés pour l'application des différentes règles.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Intégrer systématiquement dans les contrats de collecte les outils tels que GPS, plateforme web, prise de photo géolocalisée et enregistrement vidéo sur support consultable (RIDT)	2024
o Intégrer l'utilisation de ces moyens de suivis de collecte pour l'application des règlements municipaux (municipalités)	2024

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☐ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☐ Information, sensibilisation et éducation
☒ Services et infrastructures
☒ Règlements ou politiques
☒ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Collaborateurs
RIDT et municipalités	Partenaires ou fournisseurs de services.

Budgets prévisionnels

2024 : à l'interne
2025 : 0 $
2026 : 0 $
2027 : 0 $
2028 : 0 $
2029 : 0 $
2030 : 0 $
2031 : 0 $

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Installation des systèmes de suivi dans tous les camions de collecte intervenant sur le territoire.

Nombre de règlements municipaux intégrant l'utilisation des systèmes de suivi (cible : 19 règlements municipaux).

Mesure n°3-15
Réaliser une étude de caractérisation à destination au LET de Dégelis

Description

Le type et la proportion des matières enfouies réellement au lieu d'enfouissement régional de la RIDT sont des données très importantes à connaitre. En effet, ces informations permettront de savoir encore plus exactement les efforts qui doivent être faits et quels pourraient être les services à ajouter/bonifier pour éviter l'enfouissement de certaines matières.

Une étude de caractérisation complète des ordures ménagères déchargées au LET fournira des données statistiques intéressantes. En complément, et pour voir l'évolution saison après saison, l'opérateur du lieu d'enfouissement documentera avec des photos tous les déchargements effectués à certaines périodes de l'année. Ces informations seront analysées par la suite.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Photographier régulièrement les apports au LET pour dresser un portait réel des besoins de détournement	2024 et suivantes
o Réaliser une étude de caractérisation des ordures ménagères à destination, au LET de Dégelis	2025

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☒ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☐ Information, sensibilisation et éducation
☐ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☒ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Collaborateurs
RIDT	
Budgets prévisionnels 2024 : à l'interne 2025 : 30 000 $ 2026 : à l'interne	2027 : à l'interne 2028 : à l'interne 2029 : à l'interne 2030 : à l'interne 2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Réalisation d'une étude de caractérisation.

Documenter, par des photos, les matières déchargées au LET (cible : 50 déchargements/saison).

Mesure n°3-16
Analyser les opportunités pour la réalisation des différentes opérations de collecte et de transport

Description

La collecte et le transport des matières résiduelles représentent une part importante des activités sur le territoire, que cela soit en termes de services aux citoyens et aux ICI, de coûts mais aussi par les grandes distances parcourues pour couvrir les municipalités. Le nombre de fournisseurs capables de rendre ce service est de moins en moins nombreux dans la région et il est nécessaire d'éviter d'en arriver à une situation de monopole pour ce service essentiel.
De nombreuses opérations pourraient aussi être optimisées pour réduire les distances parcourues, améliorer les bilans d'émission de GES, etc.

La RIDT effectuera différentes analyses pour améliorer la collecte, le chargement des matériaux tout en essayant de rationnaliser ces collectes. Cela passera notamment par la réduction de la fréquence de collecte des bacs roulants durant la période hivernale et par la réalisation d'une étude d'internalisation des services de collecte et de transport des matières résiduelles.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Réaliser une étude pour effectuer l'ensemble des services de collecte en régie interne.	2024
Suite à l'étude, et si la RIDT en fait le choix, il faudra débuter le processus d'acquisition de camions, de recrutement de personnel et de mise en œuvre de la collecte d'ici 2026	2025
Les coûts de mise en œuvre d'une éventuelle collecte en régie seront à déterminer avec l'étude	
o Documenter les secteurs où des points de regroupement en bacs roulants pourraient être pertinents pour limiter les distances de collecte parcourues	2025
o Réduire la fréquence de collecte des bacs roulants à déchets pendant la période froide	2025
o Répertorier, analyser et viser à réduire l'empreinte carbone des opérations en lien avec la GMR	2026
o Optimiser des moyens de chargement dans les écocentres et les dépôts municipaux	2025

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☒ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☐ Information, sensibilisation et éducation
☒ Services et infrastructures
☒ Règlements ou politiques
☒ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mesure n°3-16 **Analyser les opportunités pour la réalisation des différentes opérations de collecte et de transport**	
Mise en œuvre de la mesure	
Responsables RIDT	**Collaborateurs** Municipalités et partenaires ou fournisseurs de services
Budgets prévisionnels 2024 : 65 000 $ 2025 : à l'interne 2026 : 10 000 $	2027 : 0 $ 2028 : 0 $ 2029 : 0 $ 2030 : 0 $ 2031 : 0 $
Résultats attendus et indicateurs de suivi Réduction de la fréquence de collecte des bacs roulants à déchets durant la période froide. Réalisation d'une étude sur l'internalisation du service de collecte et de transport des matières résiduelles.	

Mesure n°3-17
Analyser les synergies et opportunités pour le traitement de certains matériaux recueillis

Description

La majorité des matériaux recueillis dans les installations de la RIDT sont par la suite envoyés à l'extérieur de la MRC pour être retriés et valorisés. De plus, beaucoup de matières enfouies pourraient être triées en amont si elles disposaient de débouchés intéressants.

La RIDT essayera de trouver des solutions pour diverses matières actuellement enfouies. En fonction des débouchés, elle modifiera aussi ses consignes pour mieux trier les CRD recueillis, multiplier les débouchés et améliorer leur taux de valorisation.
Plusieurs analyses seront faites pour assurer des opérations efficaces au LET comme l'approvisionnement en matériel de recouvrement, la gestion du lixiviat en évitant le rejet au réseau d'égout ou le torchage des biogaz.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Trouver des solutions pour mettre en valeur certaines matières problématiques et sans débouchés comme le textile usé/non réutilisable ou certaines matières des scieries avec les bâches de plastiques tissées et les attaches-paquets en nylon, etc.	2025 et suivantes
o Améliorer le tri des CRD dans les écocentres en effectuant plus de séparation de matières (bois séparé en Q1, Q2 et Q3, gypse, bardeaux d'asphalte, vitre, etc.)	2025 et suivantes
o Réaliser une étude sur la valorisation du bois de CRD dans la région afin de documenter le potentiel et les coûts pour l'effectuer directement. En fonction des résultats, mettre en œuvre les solutions proposées au niveau de la MRC ou au niveau régional.	2024 et suivantes
o Combler les besoins en matériel alternatif de recouvrement journalier pour le LET	2025
o Réaliser une étude pour la gestion du lixiviat du LET grâce à une plantation de saule osier	2024
o Assurer une gestion cohérente et à moindre coût des biogaz émis par le LET	2025

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☒ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☐ Information, sensibilisation et éducation
☒ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☒ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mesure n°3-17 **Analyser les synergies et opportunités pour le traitement de certains matériaux recueillis**	
Mise en œuvre de la mesure	
Responsables RIDT	**Collaborateurs** Partenaires ou fournisseurs de services.
Budgets prévisionnels 2024 : 15 000 $ 2025 : à l'interne 2026 : à l'interne	2027 : à l'interne 2028 : à l'interne 2029 : à l'interne 2030 : à l'interne 2031 : à l'interne
Résultats attendus et indicateurs de suivi Besoins en matériel de recouvrement alternatif comblés pour le LET. Ajout de catégories de tri pour des matières actuellement enfouies (cible : 3 matières supplémentaires). Ajout de catégories de tri pour les CRD actuellement acceptés aux écocentres (cible : 2 matières triées séparément en plus).	

Mesure n°3-18

Tenir à jour les infrastructures des écocentres et des dépôts municipaux

Description

Les différentes infrastructures de tri doivent être facilement accessibles et bien identifiées pour permettre aux utilisateurs de participer adéquatement en connaissant facilement les consignes à suivre.

L'ajout d'espace de tri, la simplification de l'accès pour les ICI / entrepreneurs en construction et la mise à jour des affichages dans les écocentres devraient permettre d'améliorer l'expérience-client des utilisateurs et assurera certainement une amélioration de la qualité et des quantités des matières déposées.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Ajouter des espaces de tri supplémentaires pour mieux séparer les CRD dans les écocentres, en fonction des débouchés (RIDT)	2024 et suivantes
o Ajouter des espaces de réemploi directement dans les écocentres pour y déposer du bois de CRD et certaines pièces en métal afin que les utilisateurs puissent en bénéficier facilement	2025 et suivantes
o Conserver et finaliser les dalles de béton dans les écocentres afin que les matières déposées, notamment les CRD, restent de bonne qualité et ne soit pas mélangées avec du gravier (RIDT)	2024
o Offrir un accès simplifié et gratuit aux ICI et aux entrepreneurs en construction dans les écocentres, comme c'est le cas actuellement pour les citoyens (RIDT)	2025
o Renouveler l'affichage dans les installations de la RIDT (RIDT)	2024
o Assurer l'entretien et l'accès aux dépôts municipaux toute l'année (municipalités)	2024 et suivantes

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☒ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☒ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☐ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mesure n°3-18

Tenir à jour les infrastructures des écocentres et des dépôts municipaux

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	**Collaborateurs**
RIDT et municipalités	Partenaires ou fournisseurs de services.
Budgets prévisionnels 2024 : 20 000 $ 2025 : à l'interne 2026 : à l'interne	2027 : à l'interne 2028 : à l'interne 2029 : à l'interne 2030 : à l'interne 2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Affichage renouvelé dans les 4 écocentres.

Ajout d'espace de tri pour les CRD dans les écocentres (cible : 2 matières triées séparément en plus).

Orientation n°4 Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation

Mesure n°4-19
Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouveaux enjeux de la GMR

Description

La mise à disposition de services simples d'utilisation ainsi que la sensibilisation des utilisateurs sont les premières étapes pour s'assurer que la gestion des matières résiduelles soit bien faite. Pour que les objectifs fixés dans le PGMR soient atteints, et que la quantité de matières enfouies diminue, l'ajout de mesures coercitives est nécessaire.

Les municipalités verront à mettre à jour, de manière uniforme, leur réglementation sur la gestion des matières résiduelles en fonction des orientations données par la RIDT.
Le système de tarification de services municipaux en GMR sera revu pour aller vers le principe d'utilisateur-payeur.
Plusieurs autres mesures structurantes seront mises en œuvre pour éviter l'enfouissement des matières organiques ou des CRD comme l'interdiction pour ces matières d'être déposées à la collecte des déchets et l'obligation de voir à la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction, rénovation ou démolition.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Mettre à jour, de manière uniforme, les 19 règlements municipaux de gestion des matières résiduelles en y intégrant les recommandations de la RIDT notamment sur les modes de collecte, la conformité des contenants et les consignes de tri (municipalités)	2024
o Mettre à jour chaque réglementation municipale sur la tarification des services en GMR afin de prendre en compte l'utilisation du principe utilisateur-payeur (municipalités)	2025
o Instaurer une limitation du nombre de contenants et une interdiction de certaines matières à la collecte des déchets, notamment les CRD (municipalités)	2024
o Autoriser le stockage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) en zone agricole et maintenir la valorisation des boues des stations d'épuration des eaux (municipalités)	2025
o Maintenir l'obligation de valorisation des boues de fosses septiques dans le contrat avec l'entrepreneur (RIDT)	2025
o Intégrer aux permis de construction l'obligation de voir à la valorisation des résidus de CRD (municipalités)	2025
o Créer une application mobile pour permettre aux citoyens d'identifier et de localiser les dépôts sauvages (RIDT) et contraindre les propriétaires à leur nettoyage (municipalités)	2026 et suivantes
o Appliquer la réglementation de manière soutenue et coercitive (municipalités)	2025 et suivantes
o Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions (RIDT)	2025
o Mettre en œuvre le droit de regard sur l'enfouissement (MRC de Témiscouata)	2025

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☒ Construction, rénovation et démolition

Mesure n°4-19

Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouveaux enjeux de la GMR

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☐ Services et infrastructures
☒ Règlements ou politiques
☒ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	**Collaborateurs**
Municipalités, MRC de Témiscouata et RIDT	
Budgets prévisionnels 2024 : à l'interne 2025 : à l'interne 2026 : à l'interne	2027 : à l'interne 2028 : à l'interne 2029 : à l'interne 2030 : à l'interne 2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de municipalités ayant adopter un nouveau règlement de gestion des matières résiduelles (cible : 19 municipalités).

Nombre de municipalités ayant adopter une tarification de service incitative (cible : 19 municipalités).

Nombre de municipalités intégrant l'obligation de voir à la valorisation des résidus de CRD (cible : 19 municipalités).

Nombre de dépôts sauvages identifiés et de démarches de nettoyage engagée (cible : 4 dépôts /an).

Mesure n°4-20

Inciter l'intégration de politiques ou programmes visant la réduction à la source ou la saine gestion des matières résiduelles

Description

Afin de favoriser la réduction à la source ou simplement pour mieux gérer les matières résiduelles chez différents types d'utilisateurs, il est pertinent d'ajouter certains incitatifs comme des politiques ou des programmes d'aide.

La RIDT verra donc à colliger diverses informations et les vulgariser pour faciliter la mise en place de certaines mesures dans les municipalités ou dans les ICI qui le souhaiteraient.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Développer un guide pour l'approvisionnement responsable et le diffuser aux municipalités et autres ICI pertinents (RIDT)	2026
o Accompagner les municipalités dans l'acquisition et la mise à disposition de matériel réutilisable et de contenants de tri pour les rassemblements et les évènements (RIDT)	2026
o Adopter une politique sur la saine gestion des matières résiduelles applicables aux utilisateurs d'installations municipales lors des opérations régulières, des locations de salle ou d'évènements (municipalités)	2025 et suivantes
o Mettre en place un budget participatif visant les bonnes pratiques en GMR sur le territoire (RIDT)	2026 et suivantes

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☒ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☒ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☒ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mesure n°4-20

Inciter l'intégration de politiques ou programmes visant la réduction à la source ou la saine gestion des matières résiduelles

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	**Collaborateurs**
RIDT et municipalités	Organismes communautaires du milieu et ICI
Budgets prévisionnels 2024 : 0 $ 2025 : à l'interne 2026 : 15 000 $	2027 : 5 000 $ 2028 : 5 000 $ 2029 : 5 000 $ 2030 : 5 000 $ 2031 : 5 000 $

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre d'installations municipales visées par des politiques de saine gestion des matières résiduelles (cible : 10 installations/an).

Nombre de municipalités mettant à disposition du matériel réutilisable et des contenants de tri pour les rassemblements et les évènements (cible : 19 municipalités).

Nombre de projets soumis pour bénéficier du budget participatif (cible : 5 projets/an).

Mesure n°4-21

Communiquer régulièrement aux élus les informations de performance et les orientations à suivre en GMR

Description

La mise en œuvre du PGMR s'étend sur une période de 7 années (2024-2031), il est donc tout aussi important de suivre l'évolution des mesures que de rendre compte aux élus des avancements.

En participant à différents comités ou tables et en publiant régulièrement des informations et données pour le suivi du PGMR, la RIDT pourra tenir au courant les différentes personnes impliquées dans le processus.

Pistes d'actions	Années de réalisation
o Organiser des rencontres régulières du comité de suivi du PGMR (MRC de Témiscouata)	2024
o Produire un document de suivi annuel pour les services de la RIDT (RIDT)	2025 et suivantes
o Réaliser une revue de presse trimestrielle du domaine de la GMR au Québec ou ailleurs (RIDT)	2025 et suivantes
o Alimenter en informations diverses rencontres ou comités (RIDT)	2024 et suivantes

Objectifs de la Politique

☒ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
☒ Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
☒ Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

☒ Résidentiel
☒ Industries, commerces et institutions
☒ Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

☒ Information, sensibilisation et éducation
☐ Services et infrastructures
☐ Règlements ou politiques
☒ Acquisition de connaissances

Matières visées

☒ Déchets
☒ Matières recyclables
☒ Matières organiques
☒ Encombrants
☒ CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Collaborateurs
RIDT et MRC de Témiscouata	

Budgets prévisionnels

2024 : à l'interne
2025 : à l'interne
2026 : à l'interne
2027 : à l'interne
2028 : à l'interne
2029 : à l'interne
2030 : à l'interne
2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Réaliser et diffuser aux élus une revue de presse sur la GMR (cible : 4 fois/an).

Réaliser et diffuser un document de suivi des services de la RIDT (cible : 1 fois/an).

ANNEXE 4
CARACTÉRISATION 2021 DES ORDURES À DESTINATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE DÉGELIS

29 septembre

2021



ÉTUDE DE CARACTÉRISATION À DESTINATION DES ORDURES MUNICIPALES JUIN 2021

MRC de Témiscouata

STRATZER

Version finale

Chamard
stratégies environnementales

STRATZER

Même vision. Même équipe. Nouveau nom.

Pour plus d'informations, visitez le site stratzer.ca

MONTRÉAL

5593, rue Fullum
Montréal (Québec) H2G 2H5
Tél. : 514 844-7111

info@stratzer.ca

QUÉBEC

3315, boul. Sainte-Anne
Québec (Québec) G1E 3K8
Tél. : 418 353-7177

stratzer.ca

TORONTO

70, Cambridge av., #524
Toronto (Ontario) MK4 2L5
Tél. : 647 849-1088

ÉQUIPE DE TRAVAIL

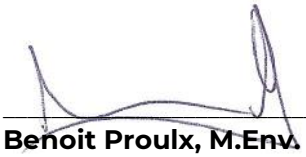
Coordonnateur de projets :	Jérôme Dubuc-Boutin
Délégués techniques :	Jean-Hughes Fradet, Catherine Pichette, Nayeli Cruz Garcia
Rédaction :	Catherine Pichette, Jérôme Dubuc-Boutin

REMERCIEMENTS

Stratzer tient à remercier ces personnes dont l'appui a rendu possible la réalisation de cette étude de caractérisation.

Nous aimerions d'abord souligner le soutien fort apprécié de M Maxime Groleau, directeur général de la Régie intermunicipale de déchets de Témiscouata.

Nos remerciements vont enfin à toutes les autres personnes impliquées de près ou de loin dans cette étude. Nous leur exprimons une sincère gratitude pour leurs efforts et leur constante collaboration.



Benoit Proulx, M.Env.
Directeur principal
Stratzer

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ANNEXES iv

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS 1

2. MÉTHODOLOGIE 3

2.1 Échantillonnage 3

2.2 Tri 7

3. DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS 9

3.1 Échantillonnage 9

3.2 Tri 9

4. COMPOSITION GLOBALE DES ÉCHANTILLONS 11

5. OBSERVATIONS SUR LES PLASTIQUES ET L'ALUMINIUM 15

6. OBSERVATIONS SUR LES PLASTIQUES AGRICOLES 17

7. OBSERVATIONS SUR LES RÉSIDUS ORGANIQUES 19

8. COMPARAISON DE LA COMPOSITION DES ORDURES SELON LE SECTEUR 21

9. COMPARAISON DE LA COMPOSITION SELON LE TYPE DE COLLECTE 23

10. CONCLUSION 25

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Page

TABLEAU 1 : RÉPARTITION DES ÉCHANTILLONS EN FONCTION DE LA PROVENANCE ET DU TYPE DE COLLECTE 4

TABLEAU 2: CALENDRIER D'ÉCHANTILLONNAGE 5

FIGURE 1. MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE DES 16 PARTS 6

FIGURE 2. COMPOSITION MOYENNE, PAR CATÉGORIE, DE L'ENSEMBLE DES ORDURES ÉCHANTILLONNÉES 11

FIGURE 3. COMPOSITION MOYENNE, PAR CATÉGORIE, DES ORDURES ÉCHANTILLONNÉES SELON LE SECTEUR DE PROVENANCE 21

FIGURE 4. COMPOSITION MOYENNE, PAR CATÉGORIE, DES ORDURES ÉCHANTILLONNÉES SELON LE TYPE DE COLLECTE 23

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A. Détail des catégories de matières

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de la révision de son PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles), la MRC de Témiscouata souhaite recueillir des informations pour mieux comprendre la composition des ordures de son territoire, dans un objectif principal de n'éliminer que les résidus ultimes. Pour ce faire, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) a mandaté Stratzer pour réaliser une étude de caractérisation des ordures des collectes municipales et commerciales, en recherchant une représentativité de l'ensemble de la MRC tout en limitant les coûts.

La réalisation de l'étude a eu lieu du 7 au 17 juin 2021.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 ÉCHANTILLONNAGE

Afin de permettre une représentativité des échantillons, l'échantillonnage s'est basé sur les paramètres suivants :

- 30 échantillons de 60 kg chacun;
- Analyse des ordures selon deux sources :
    - Collecte porte en perte de bacs résidentiels et petits ICI (Industries, commerces, institutions)
    - Collecte en chargement avant de conteneurs ICI;

La répartition des échantillons par municipalités a été réalisée proportionnellement à la population, à raison de 22 échantillons provenant de collecte à chargement latéral, et 8 provenant de collecte à chargement frontal. Il est important de noter que les camions à ordures ont des trajets très différents d'une semaine à l'autre et qu'il est normal de desservir plus d'un secteur lors de la même collecte. Ainsi, le choix des camions a été adapté lors des semaines d'échantillonnage en fonction des informations obtenues auprès des chauffeurs.

Le Tableau 1 présente les 30 échantillons selon leur provenance et le type de collecte.

Tableau 1. Répartition des échantillons en fonction de la provenance et du type de collecte

Secteur[1]	Municipalités	Résidentiel (chargement latéral)	ICI (chargement frontal)
Témiscouata	Témiscouata-sur-la-Lac	6	2
Dégelis	Dégelis	3	1
Secteur Nord-Est	Lejeune Saint-Juste-du-Lac Auclair Lac-des-Aigles Biencourt Saint-Michel-du-Squatec	4	2
Secteur Ouest	Pohénégamook Saint-Elzéar-de-Témiscouata	4	1
	Saint-Honoré-de-Témiscouata Saint-Pierre-de-Lamy	1	0
Secteur Sud	Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1	1
	Saint-Eusèbe Packington Saint-Jean-de-la-Lande Saint-Marc-du-Lac-Long	2	1
	Rivière-Bleu	1	

Le Tableau 2 présente le calendrier d'échantillonnage.

[1] Les municipalités ont été regroupées selon leur position géographique en secteur dans le rapport à des fins d'analyse.

Tableau 2. Calendrier d'échantillonnage

Semaine 1	Camion à chargement latéral		Camion à chargement frontal	
Lundi 7 juin 2021	Saint-Michel-du-Squatec Biencourt	1		
	Saint-Honoré-de-Témiscouata St-Pierre-de-Lamy	1		
Mardi 8 juin 2021	Pohénégamook Saint-Elzéar-du-Témiscouata	3	Saint-Michel-du-Squatec Auclair Lac-des-aigles Saint-Juste-du-Lac Lejeune	1
Mercredi 9 juin 2021	Dégelis	2	Témiscouata-sur-le-Lac	1
	St-Juste-du-Lac Auclair	1	Saint-Louis-du Ha! Ha! St-Eusèbe	1
Jeudi 10 juin 2021	Témiscouata-sur-le-Lac	2	Dégelis	1
	St-Louis-du-Ha! Ha!	1	Rivière-Bleu Packington St-Marc-du-Lac-Long	1
Vendredi 11 juin 2021	Témiscouata-sur-le-Lac	1		
	Rivière-Bleu	1		
	Packington St-Eusèbe St-Jean-de-la-Lande St-Marc-du-Lac-Long	2		
Semaine 2	**Camion à chargement latéral**		**Camion à chargement frontal**	
Lundi 14 juin 2021	Biencourt Lac-des-aigles	1		
Mardi 15 juin 2021	Pohénégamook	1	St-Michel-du-Squatec Auclair Lac-des-aigles Saint-Juste-du-Lac Lejeune Biencourt	1
Mercredi 16 juin 2021	Dégelis	1	Pohénégamook	1
	Lejeune St-Juste-du-Lac Auclair	1	Témiscouata-sur-le-Lac	1
Jeudi 17 juin 2021	Témiscouata-sur-le-Lac	3		

Les secteurs ciblés étaient choisis au préalable par le coordonnateur de Stratzer selon la journée de collecte. Le coordonnateur de Stratzer vérifiait les provenances des camions lors de leur arrivée sur le site. Les camions ciblés étaient ensuite invités à vider leur chargement à l'écart sur le site de déversement. Le chargement déversé en ondin était divisé en 16 cellules selon la méthode des 16 cellules. Une cellule était ensuite choisie de façon aléatoire pour être prélevée manuellement par l'équipe terrain. Une fois l'échantillonnage du chargement terminé, l'équipe terrain se coordonnait avec l'opérateur du compacteur pour disposer du reste des matières non sélectionnées.

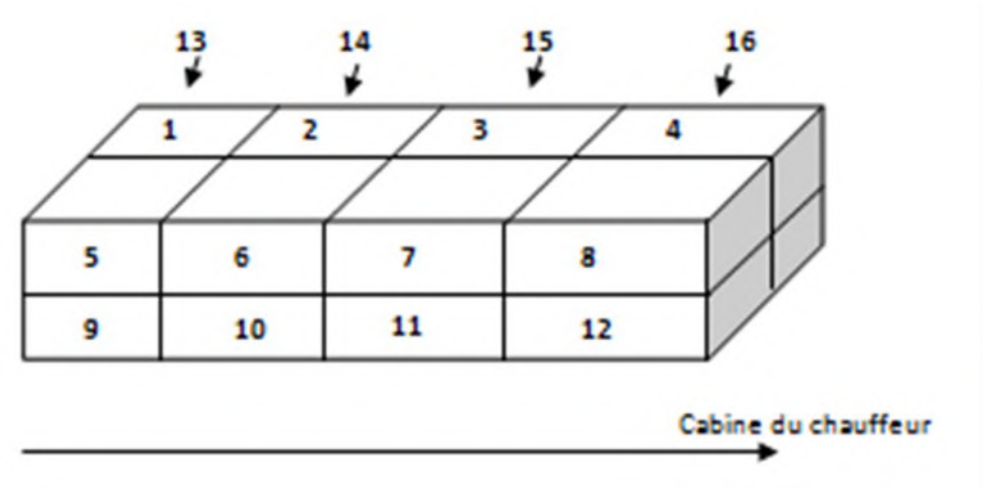


Figure 1. Méthode d'échantillonnage des 16 cellules

2.2 TRI

Le tri des matières résiduelles a été effectué selon 18 catégories de matières suivantes (voir les détails à l'annexe A) :

1. Carton
2. Papier
3. Contenants multicouches
4. Contenants en verre
5. Aluminium
6. Métal
7. Plastique #1 à #5 et #7 (sauf PLA)
8. Pellicule plastique
9. Polystyrène #6
10. Résidus alimentaires, résidus compostables en papier
11. Résidus verts
12. Bois et autres fibres
13. Pièces de métal
14. Verre plat, porcelaine et céramique
15. RDD
16. Plastique agricole
17. Résidus ultimes
18. Autres résidus de construction (CRD)

Lors de l'échantillonnage, la catégorie « Autres résidus de construction (CRD) » a été ajoutée étant donné l'importance de leur présence dans tous les chargements.

Les matières formant l'échantillon ont été séparées manuellement dans des bacs réutilisables de 58 litres selon les catégories préétablies de matières. Le poids de chacune de ces catégories a été évalué à l'aide d'une balance électronique précise à ±0,005 kg.

Les valeurs de chaque échantillon ont été saisies dans un tableur pour être analysées. Les données brutes sont fournies conjointement au présent rapport.

3. DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

3.1 ÉCHANTILLONNAGE

Lors de l'échantillonnage du dernier chargement visé, le camion a éprouvé des problèmes techniques, empêchant le déchargement total des matières. Seules les matières contenues à l'arrière du camion ont été déchargées au sol. L'échantillonnage s'est donc fait sur cette partie seulement, en effectuant une séparation et une sélection aléatoire en 4 parts plutôt que 16. Des photos ont été prises du déversement entier plus tard lorsque ce fût possible.

Autrement, les activités d'échantillonnage se sont déroulées sans anicroche et avec une excellente collaboration des opérateurs sur le terrain et des chauffeurs.

3.2 TRI

Le tri des échantillons s'est déroulé dans les délais escomptés sur le site du LET de Dégelis, dans un espace sécurisé du dôme de recyclage. La catégorie « autres résidus de construction (CRD) » a été ajoutée en cours de mandat puisque les matières ont un potentiel de valorisation et se retrouvaient en bonnes quantités dans les échantillons.

4. COMPOSITION GLOBALE DES ÉCHANTILLONS

Au total, l'échantillonnage a permis de caractériser 1879 kg d'ordures (moyenne de 62,63 kg par échantillon pour 30 échantillons).

La figure 2 précise la composition de l'ensemble des ordures, tous secteurs et type de collecte confondus. Les barres d'erreurs reflètent l'amplitude de l'intervalle de confiance, calculé selon la variabilité observée entre les échantillons.

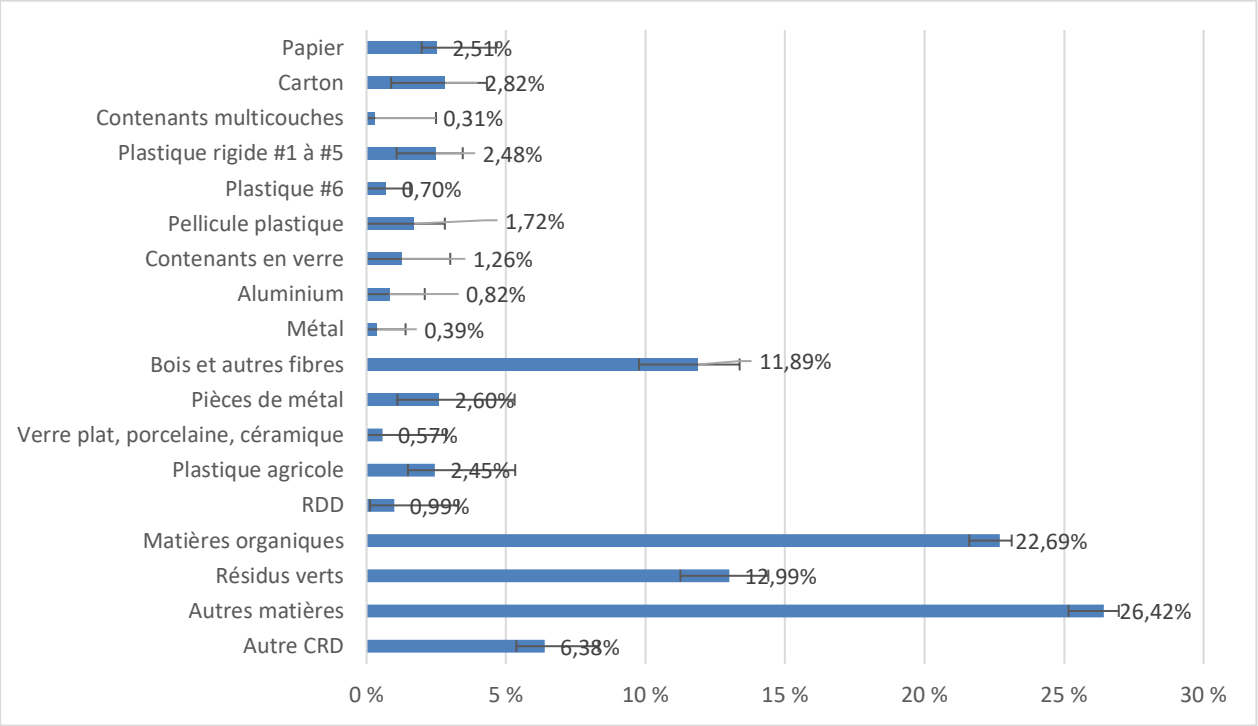


Figure 2. Composition moyenne, par catégorie, de l'ensemble des ordures échantillonnées

Les éléments suivants sont à retenir de la composition des ordures :

- Moins de 27 % du contenu de la voie des ordures sont des « vrais déchets » (déchets ultimes se trouvant dans Autres matières);
- Il y a plus de matières organiques (incluant les matières organiques et les résidus verts) avec plus de 35 % que de déchets ultimes (26,4 %);
- Les matières recyclables forment environ 12 % des ordures. La matière recyclable la plus présente est le carton (2,8 %) suivi de près par le papier (2,5%) et le plastique (2,5%).

Les intervalles de confiance démontrent hors de tout doute que **les matières organiques et les déchets ultimes sont les catégories les plus présentes** dans les ordures, suivies de « bois et autres fibres » (meubles, plinthes, plancher flottant…) ainsi que des résidus verts. Les contenants multicouches et le métal sont les moins présents.

Parmi les déchets ultimes retrouvés, on peut souligner la présence abondante (+++), régulière (++) et occasionnelle (+) de :

- Couches (+++)
- Pellicules souillées (+++)
- Dosette de café (+++)
- Textile (+++)
- Plastique laminé : emballage de friandise, emballage de fromage, sac de croustilles, sachets pour viande préemballée (+++)
- Papier laminé : contenants de mets surgelés, sacs de biscuits (++)
- Gants et masques jetables (++)
- Jouets (++)
- Litière (++) et excréments de chiens (+)
- Mégots de cigarette (+)
- Objet divers : Cheveux, cire, crayons, ustensiles et objets de cuisine, produits d'hygiène féminine, boyau d'arrosage, tapis, sac d'aspirateurs, etc.

 Résidus ultimes après tri contenant beaucoup de gobelets	 Beaucoup de textile	 Beaucoup de textile
 Résidus ultimes : beaucoup de pellicules souillées	 Beaucoup de RDD	

5. OBSERVATIONS SUR LES PLASTIQUES ET L'ALUMINIUM

Une attention particulière a été portée sur les plastiques et l'aluminium retrouvés dans les ordures. Les principaux constats sont les suivants :

- L'aluminium retrouvé dans les ordures était principalement composé de papier et d'assiette;
- Une grande part du métal retrouvé dans les ordures était des contenants souillés ou remplis de nourriture (ex. canne de conserve);
- Les plastiques #1 à # 5 et le # 7 étaient d'une assez bonne qualité (propre) pour avoir pu être mis dans une collecte de matières recyclables et il s'agissait souvent de contenants alimentaires;
- Plusieurs formes de polystyrène ont été retrouvées dans les ordures, notamment les barquettes de viande, les emballages alimentaires pour emporter, les pots de yogourt et une quantité infime de polystyrène d'emballage. Les barquettes de viande forment la grande majorité du plastique #6 observé.

	
Contenants en aluminium	Contenants consignés
	
Un peu de pellicules plastiques	Plastique #1 à #5 et #7 relativement propres
	
Polystyrène	Polystyrène

6. OBSERVATIONS SUR LES PLASTIQUES AGRICOLES

Le plastique agricole était présent dans la majorité des chargements audités, à savoir 14 des 22 camions à chargement latéral et les 8 camions à chargement frontal. Leur présence était surtout notable dans les chargements avant et les chargements latéraux provenant de secteurs très agricoles, mais n'était pas toujours incluse dans la cellule échantillonnée.

- Le type *wrapping* de plastique agricole était le plus souvent identifié dans les ordures, ainsi que la corde.
- La tubulure d'érablière n'était que très peu présente et n'a été remarquée qu'à deux reprises sur 30 échantillons.
- Le *wrapping* et la corde étaient souillés de brin de paille ou de boue.



Ballot / Wrapping



Tubulure



Corde agricole



Présence dans un chargement

7. OBSERVATIONS SUR LES RÉSIDUS ORGANIQUES

Un audit visuel plus poussé a été effectué sur la catégorie de matières organiques afin de déterminer la représentation des matières organiques végétales et non végétales.

- Une grande quantité de fibres compostables comme des mouchoirs, des papiers essuie-main et carton/papier souillé a été trouvée dans les échantillons, surtout dans ceux provenant de chargements frontaux.
- Une grande proportion du poids de cette catégorie est la présence de végétaux alimentaires (maïs, patate) et de leur retaille.
- Les restants alimentaires (nourriture jetée avec leur emballage) ont aussi été retrouvés en grande quantité.
- Très peu de plastique compostable (PLA) retrouvé dans les échantillons. La forme rigide a été aperçue, provenant de commerces ou restaurants. Le plastique compostable souple n'a pas été observé.
- Les résidus alimentaires non végétaux ont été vus en moins grande proportion par rapport aux résidus alimentaires végétaux.
- Le liquide a été rencontré en bonne quantité et presque toujours dans un contenant en plastique (bouteille de jus, d'eau, etc.).
- Les résidus verts sont très présents dans les collectes par bacs et représentent un pourcentage important des matières organiques. Le pourcentage est beaucoup plus faible pour les collectes par conteneurs.

 Essuie-main et fibre compostable	 Sac de résidus de légumes
 Aperçu de la catégorie matières organiques après tri	 Résidus verts
 Sac de légumes avec emballage	 Sac rempli de contenant plein (probablement un ménage de frigo)

8. COMPARAISON DE LA COMPOSITION DES ORDURES SELON LE SECTEUR

La figure 3 de visualiser les différences de composition des ordures échantillonnées selon le secteur de provenance.

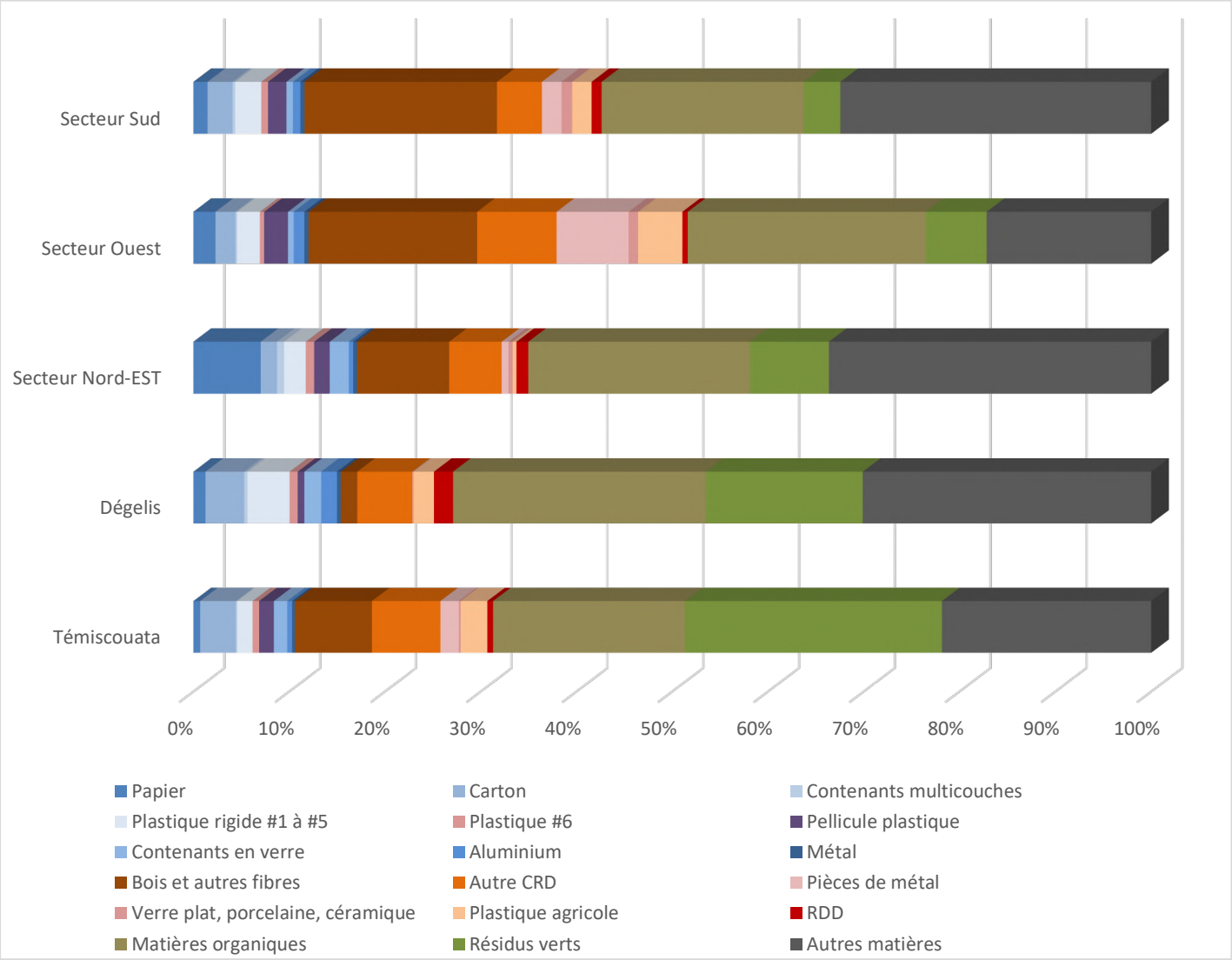


Figure 3. Composition moyenne, par catégorie, des ordures échantillonnées selon le secteur de provenance

Selon ces résultats, les éléments à souligner sont les suivants :

- Les matières recyclables (carton, papier, contenants multicouches, contenants en verre, aluminium, métal, plastique # 1 à # 5 et # 7, pellicules plastiques et polystyrène) dans les ordures sont en proportion similaires (entre 9 % et 16 %) dans les cinq régions;
- Il y a une importante disparité entre les régions pour les matières acceptées dans un écocentre (entre 11% à 39%);
- La proportion de matières organiques varie légèrement selon la région (entre 24% et 46%).

9. COMPARAISON DE LA COMPOSITION SELON LE TYPE DE COLLECTE

La figure 4 de visualiser les différences de composition des ordures échantillonnées selon le type de collecte (bacs ou conteneurs).

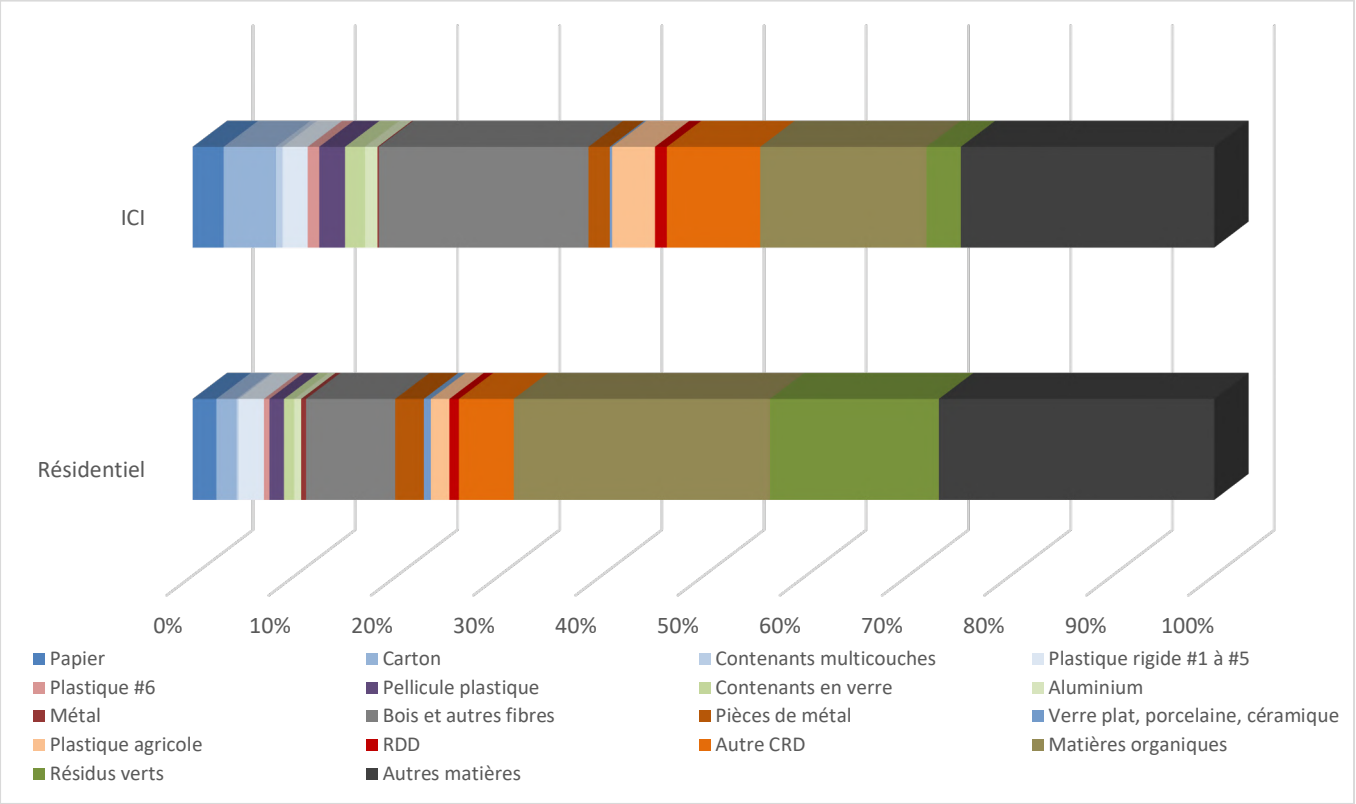


Figure 4. Composition moyenne, par catégorie, des ordures échantillonnées selon le type de collecte

On remarque plusieurs différences significatives entre les deux types de collecte :

- La part de matières recyclables dans les ordures est légèrement plus importante dans la collecte en conteneurs (17,1 %) que la collecte en bacs (10,5 %);
- Le pourcentage de matières organiques dans les ordures est beaucoup plus important dans la collecte en bacs (41,5%) que dans la collecte en conteneurs (19,6%);
- La proportion de résidus ultime (autres matières) est semblable dans les deux types de collecte (24,8% et 27%);
- Les matières acceptées à l'écocentre sont présentes en plus grand nombre dans les ordures provenant de la collecte en conteneurs (37,3%) que dans la collecte en bacs (20,3%), en particulier le bois et autres fibre (20,4% en conteneurs, 8,7% en bac).

10. CONCLUSION

Par cette étude de caractérisation des matières résiduelles, Stratzer souhaitait essentiellement dresser un portrait global de la composition des ordures municipales de la MRC de Témiscouata. Les principaux objectifs de ce mandat consistent à dresser un portrait de la génération des matières résidentielles et commerciales afin de mieux d'identifier des mesures à mettre en place pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Voici les faits saillants les plus importants à retenir de cette étude :

- Plus de 70 % des ordures correspondent à des matières pouvant être valorisées, en grande partie des matières organiques, ainsi que des matières recyclables et des résidus de construction;

- Les matières acceptées en écocentre représentent 37 % des ordures de la collecte en conteneur et 20 % des ordures de la collecte en bacs. En incluant les résidus verts, cela monte à 41 % et 37 % respectivement;

- On retrouve entre 25 % (secteur sud) et 47 % (Témiscouata-sur-le-Lac) de matières organiques dans les ordures selon les différents secteurs;

- La collecte en conteneurs se caractérise par la présence accrue de bois et autres fibres, de carton et de plastique agricole par rapport à la collecte en bacs roulants;

- La part des matières organiques retrouvée dans les ordures est plus importante dans la collecte en bacs que dans la collecte en conteneurs.

À la lueur de ces deux études de caractérisation, Stratzer suggère quelques pistes d'amélioration :

1. Encourager la récupération du carton dans les entreprises;
2. Déployer des efforts pour augmenter la récupération des matières organiques;
3. Évaluer la performance des écocentres quant à leur accessibilité et à l'information transmise à la population à leur sujet;
4. Procéder à un diagnostic des secteurs desservis en conteneurs, où les ordures renferment plus de matières recyclables et de bois.

ANNEXE A

DÉTAIL DES CATÉGORIES DE MATIÈRES

Carton	Carton plat et ondulé non ciré. Emballage cartonné.
Papier	Tout papier recyclable non souillé ou dont la souillure n'est pas reliée à son utilisation (Papier glacé, Enveloppe avec ou sans fenêtre (sauf enveloppe plastifiée et matelassée), Sacs en papier non souillés, Papillons adhésifs (« post-it »), Papier autocopiant.)
Contenants multicouches	Contenants multicouches aseptiques multicouches, Tetrapak.
Contenants en verre	Contenant de verre clair et coloré consigné ou non pour aliments et boissons, excluant le verre plat (vitre) et le Pyrex.
Aluminium	Canette en aluminium (boisson alcoolisée, boisson gazeuse, jus de légumes). Assiette d'aluminium, papier d'aluminium peu souillé.
Métal	Contenant de boisson et de nourriture en métal ferreux.
Plastique #1 à #5 et #7 (sauf PLA)	Contenants en plastique rigide (consigné ou non) portant un code compris entre #1 et #5 inclusivement, ainsi que #7 (exclus la pellicule plastique, la styromousse et les plastiques #6 et PLA).
Pellicule plastique	Plastique souple non souillé. Sacs de plastique d'épicerie, pellicule d'emballage (étirable ou non). Exclus la cellophane et la pellicule plastique souillée.
Polystyrène (# 6)	Tout produit relié à l'alimentation et portant le symbole #6, en particulier le polystyrène expansé (styromousse). Verre à café en styromousse. Contenant de nourriture pour emporter. Ustensile jetable. Paille à boire. Contenants individuels de lait et de crème vide. Polystyrène moulé utilisé pour protéger les produits lors de leur transport.
Résidus alimentaires, résidus compostables en papier	Résidus alimentaires. Fruits, légumes, lait, fromage, viande, oeuf, poisson. Marc de café et filtres, poche de tisane et de thé. Résidus gras. Résidus de consommation mélangée (ex. : salade, sandwich) Papier buvard brun ou blanc utilisée pour sécher les mains. Essuie-tout, mouchoirs, liquide.
Résidus verts	Gazon, feuilles, résidus de jardinage.
Autres CRD	Tout autre résidu de construction, rénovation et démolition valorisable. Mousse isolante, Bardeau d'asphalte,
Bois et autres fibres	Tout bois ou autre fibre acceptés dans un écocentre

Métaux (Écocentre)	Tout objet ou métal accepté dans un écocentre : Objet fait entièrement ou en grande partie de métal.
Verre plat, porcelaine, céramique	Tout objet ou débris d'objet en verre plat, céramique ou porcelaine.
RDD	Piles et batteries. Matériel électronique : ordinateur et périphériques (écran, souris, imprimante), appareils de communication (téléphone, GPS, radio, lecteur DVD, etc.). Textile. Bois. Cartouches d'encre. Tubes fluorescents et ampoules. Peinture.
Plastiques agricoles	Plastiques de différents types provenant d'exploitation agricole. Ballot, cordes, tubulure.
Résidus ultimes	De façon générale, toute autre matière qui ne se retrouve pas dans une des catégories ci-dessus : Produit d'hygiène, Couche, Sac à ordures (une fois le contenu trié), Emballage de barres tendres, sacs de croustilles, Plastique sans symbole du type de plastique, Cédérom et boîtier de cédérom, Céramique et verre de laboratoire, Papier composite (imperméabilisé par un film plastique) et papier carbone, Enveloppe de courrier en plastique ou matelassée, Produit composite (stylo, cartable, disquette, etc.), Matière contaminée non lavable et non compostable (papier d'aluminium en feuilles souillé, pellicule de plastique souillée, etc.), Contenant individuel de lait et de crème plein, Capsule de café jetable K-Cup (ex. Van Houtte).

STRATZER

ANNEXE 5
LISTE DES ICI PARTICIPANTS AU PROGRAMME DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES MIS EN PLACE PAR LA RIDT

Liste des industries, commerces et institutions participants au projet MOICI 2022

Municipalité	Intitulé	Domaine	Secteur de collecte
Auclair	Camping municipal - Cantine	Restauration	Vendredi
Auclair	Dépann-O-Max	Épicerie	Vendredi
Auclair	Resto chez Peggy	Restauration	Vendredi
Biencourt	Camping municipal - Cantine	Restauration	Vendredi
Biencourt	Centre de ski Mont Biencourt	Restauration	Vendredi
Biencourt	Cuisines collectives	Restauration	Vendredi
Biencourt	Épicerie chez Lelou	Épicerie	Vendredi
Dégelis	Auberge Rose de la Rivière	Hotellerie	Vendredi
Dégelis	Boulangerie Couleur de blé	Restauration	Vendredi
Dégelis	Café-boutique Tandem	Restauration	Vendredi
Dégelis	Cantine Chez Paul	Restauration	Vendredi
Dégelis	Centre communautaire - Aréna	Restauration	Vendredi
Dégelis	Cuisines collectives de Dégelis	Restauration	Vendredi
Dégelis	Dépanneur de l'Accueil	Restauration	Vendredi
Dégelis	Écocentre Dégelis	Autres	Vendredi
Dégelis	École secondaire Dégelis	Autres	Vendredi
Dégelis	Épicerie Maxym	Épicerie	Vendredi
Dégelis	Fleurs de rêves	Autres	Vendredi
Dégelis	Fritou Express	Restauration	Vendredi
Dégelis	Hôtel-restaurant 1212	Restauration	Vendredi
Dégelis	Manoir Rose-Marquis	Hotellerie	Vendredi
Dégelis	Marché Métro Dégelis	Épicerie	Vendredi
Dégelis	Pub Madawaska	Restauration	Vendredi
Dégelis	Résidence Dégelico	Hotellerie	Vendredi
Dégelis	Restaurant - Dépanneur Le Grand Arrêt Irving	Restauration	Vendredi
Dégelis	Restaurant de l'Accueil	Restauration	Vendredi
Dégelis	Restaurant Le P 'tit Rouet enr.	Restauration	Vendredi
Dégelis	Subway	Restauration	Vendredi
Dégelis	Tim Horton	Restauration	Vendredi
Lac-des-Aigles	Cantine chez Jim	Restauration	Vendredi
Lac-des-Aigles	Cuisines collectives du Haut-Pays	Restauration	Vendredi
Lac-des-Aigles	Restaurant Le Lou	Restauration	Vendredi
Packington	Camping municipal - Cantine	Restauration	Mardi
Packington	Épicerie des 4 Sous	Épicerie	Mardi
Packington	Julia Service Traiteur	Restauration	Mardi
Pohénégamook	Alimentation J.P. Labonté et fils	Épicerie	Mardi
Pohénégamook	Au coin cochon	Restauration	Mardi
Pohénégamook	Auberge du Village	Restauration	Mardi
Pohénégamook	Camping-plage Pohénégamook	Restauration	Mardi
Pohénégamook	Cantine Pitch	Restauration	Mardi
Pohénégamook	Casse-Croûte Chez Ti-Mat	Restauration	Mardi

Liste des industries, commerces et institutions participants au projet MOICI 2022

Municipalité	Intitulé	Domaine	Secteur de collecte
Pohénégamook	Écocentre Pohénégamook	Autres	Mardi
Pohénégamook	École secondaire Pohénégamook	Autres	Mardi
Pohénégamook	Forteresse de la Rive	Restauration	Mardi
Pohénégamook	La petite bouffe des Frontières	Restauration	Mardi
Pohénégamook	Les Habitations St-Vallier	Hotellerie	Mardi
Pohénégamook	Maison Jules Édouard	Hotellerie	Mardi
Pohénégamook	Marché du Village	Épicerie	Mardi
Pohénégamook	Microbrasserie Le Secret des Dieux	Restauration	Mardi
Pohénégamook	Petite usine alimentaire et marché mobile	Restauration	Mardi
Pohénégamook	Résidence Arc-en Ciel	Hotellerie	Mardi
Pohénégamook	Résidence Pohénégamook	Hotellerie	Mardi
Pohénégamook	Verger patrimonial et centre de formation professionnel CETTA	Autres	Mardi
Pohénégamook	Zèle Café	Restauration	Mardi
Rivière-Bleue	Centre d'hébergement Villa de la Rivière - CHSLD	Hotellerie	Mardi
Rivière-Bleue	Complexe sportif - Aréna	Restauration	Mardi
Rivière-Bleue	Manoir Alphonse-Beaulieu	Hotellerie	Mardi
Rivière-Bleue	Marché des Pins	Épicerie	Mardi
Rivière-Bleue	Resto Parc 2020	Restauration	Mardi
St-Athanase	Magasin général Au Cœur de l'Érable (AMI)	Épicerie	Mardi
St-Eusèbe	Épicerie L'Incontournable	Restauration	Mardi
St-Eusèbe	Résidence Oasis des Ainés	Hotellerie	Mardi
St-Honoré-de-Témiscouata	Marché N. Bourgoin	Restauration	Mardi
St-Honoré-de-Témiscouata	Mets Express chez Mel	Restauration	Mardi
St-Honoré-de-Témiscouata	Parc du Mont-Citadelle	Restauration	Mardi
St-Honoré-de-Témiscouata	Villa St-Honoré	Hotellerie	Mardi
St-Jean-de-la-Lande	Cantine Chez Rina	Restauration	Mardi
St-Jean-de-la-Lande	Épicerie des Lacs	Épicerie	Mardi
St-Juste-du-Lac	Camping municipal - Restaurant Fourchettes et tablier	Restauration	Vendredi
St-Juste-du-Lac	Casse-Croûte Resto-Lots	Restauration	Vendredi
St-Juste-du-Lac	Épicerie des 4 Saisons	Restauration	Vendredi
St-Louis-du-Ha ! Ha!	Alimentation Vimo	Épicerie	Mardi
St-Louis-du-Ha ! Ha!	Cantine Choupi	Restauration	Mardi
St-Louis-du-Ha ! Ha!	Centre d'hébergement Foyer Beauséjour - CHSLD	Hotellerie	Mardi
St-Louis-du-Ha ! Ha!	Résidence A. Parent	Hotellerie	Mardi
St-Michel-du-Squatec	Centre d'hébergement Domaine du Sommet - CHSLD	Hotellerie	Vendredi
St-Michel-du-Squatec	Cuisines collectives de Squatec	Restauration	Vendredi
St-Michel-du-Squatec	Dépanneur L.L. GEM	Restauration	Vendredi
St-Michel-du-Squatec	Écocentre Squatec	Autres	Vendredi
St-Michel-du-Squatec	École secondaire Squatec	Autres	Vendredi
St-Michel-du-Squatec	L'Intermarché Coop	Épicerie	Vendredi
St-Michel-du-Squatec	Restaurant Le Saint-Michel	Restauration	Vendredi

Liste des industries, commerces et institutions participants au projet MOICI 2022

Municipalité	Intitulé	Domaine	Secteur de collecte
St-Michel-du-Squatec	Villa des Pins	Hotellerie	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Amarante Épicerie écologique	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Aréna	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Auberge de la Gare	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Auberge Marie Blanc	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Auberge sur le Lac Témiscouata	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Boucherie des Lacs	Épicerie	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Boulangerie Tentations Gourmandes	Épicerie	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Cabano Fleuriste inc.	Autres	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Camping Cabano	Hotellerie	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Cantine chez France	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Cantine chez Raymonde	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Centre communautaire et récréatif	Autres	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Cuisines Collectives de Cabano	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Écocentre Témiscouata-sur-le-Lac	Autres	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	École secondaire Cabano	Autres	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Entrepôt Boulangerie Gailuron	Épicerie	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Épicerie chez Francis	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Fritou Bégin Express	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Fromagerie le Détour	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Hôpital Notre-Dame-du-Lac	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Intermarché Coop	Épicerie	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Jardins communautaires	Autres	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	La Maison du Lac	Hotellerie	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Les Jardins du Lac Témiscouata	Hotellerie	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Manoir de l 'Érable Argenté	Hotellerie	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Marina - Restaurant	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Marina Pomerlau	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	O 'P 'Ti-Bar Resto	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Poissonnerie De l'eau à la bouche	Épicerie	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Pub du Lac	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Restaurant l'Intrigue	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Restaurant Mc Donald 's	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Restaurant Mikes	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Resto Bar Le Stela	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Siège social CSFL	Autres	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Station-service Michaud	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Subway	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Supermarché Métro	Épicerie	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Tim Horton	Restauration	Vendredi
Témiscouata-sur-le-Lac	Villa de Cabano	Restauration	Vendredi

ANNEXE 6
RAPPORT DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE PGMR

CONSULTATION PUBLIQUE

MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

MRC de Témiscouata

Mise en contexte de la révision du PGMR 2024-2031

Au Témiscouata, **la MRC est responsable d'élaborer et de maintenir en vigueur un PGMR** sur l'ensemble du territoire.

La RIDT possède les compétences municipales pour la gestion des matières résiduelles et donc la mise en place d'une grande partie des mesures prévues au PGMR.

Le dernier PGMR est entré en vigueur le 25 janvier 2017 et doit être révisé 7 ans après.

Plusieurs enjeux à prendre en compte lors de la révision et de nombreux objectifs fixés par le gouvernement à atteindre

- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et plan d'action 2019-2024
- Stratégie de valorisation des matières organiques
- Modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective
- Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques
- Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises

Acronymes utilisés

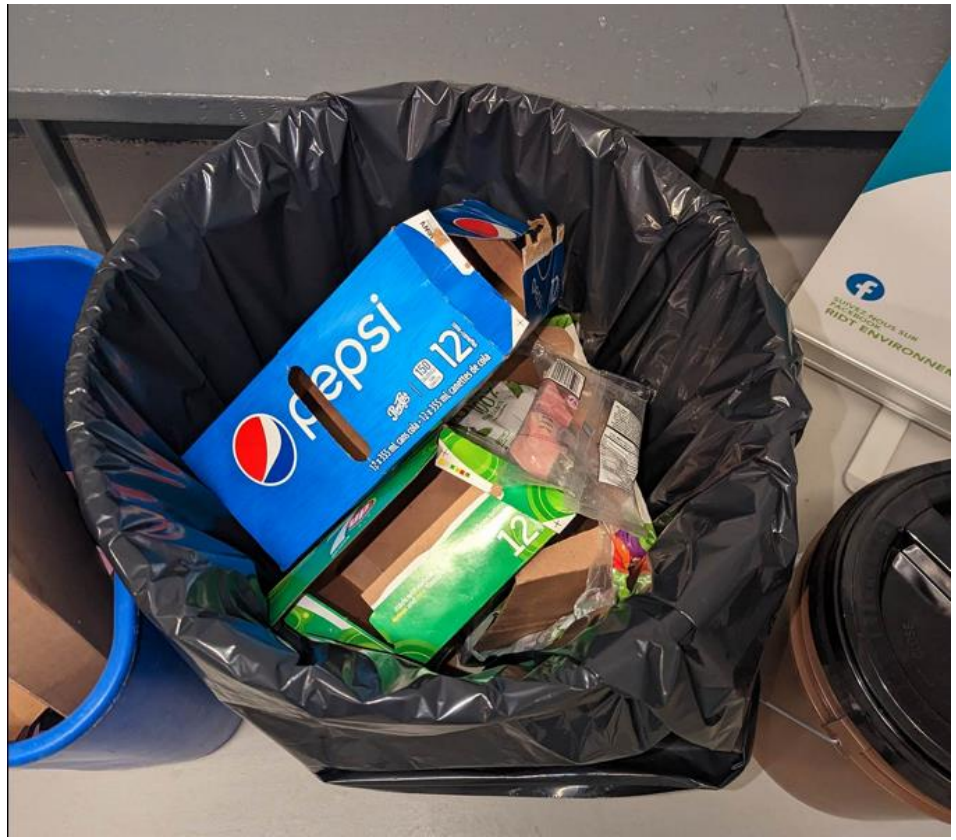
- *3-RVE* *Réduction, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination*
- *CRD* *Construction, rénovation, démolition*
- *GMR* *Gestion des matières résiduelles*
- *ICI* *Industries, commerces et institutions*
- *PGMR* *Plan de gestion des matières résiduelles*

RIDT

MRC de Témiscouata

Mise en contexte de la révision du PGMR 2024-2031

Exemple typique

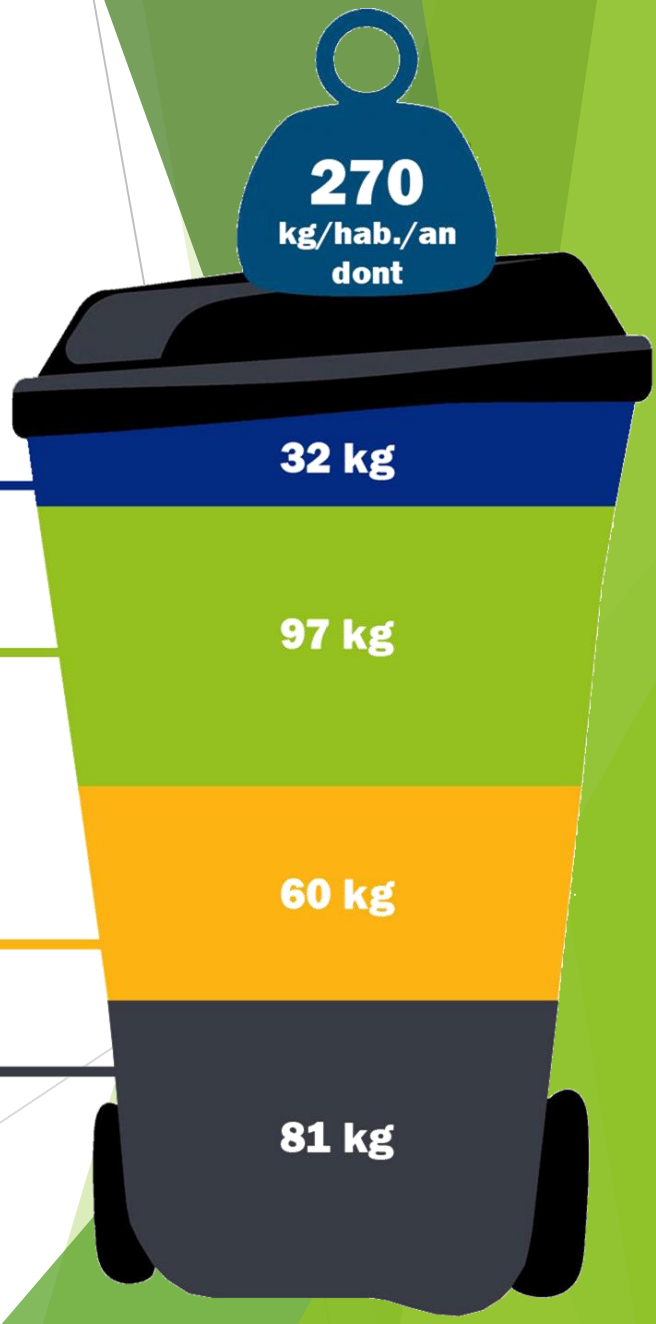


12 % Déchets recyclables
- Papiers et cartons 5 %
- Bouteilles et flacons de plastique 4 %
- Contenants en métal ou aluminium 2 %
- Contenants en verre 1 %

36 % Déchets compostables
- Restes alimentaires 22 %
- Résidus verts 14 %

22 % Déchets acceptés aux écocentres
- Bois et autres fibres 11 %
- Autres matériaux de construction 6 %
- Métaux divers 3 %
- Céramique, porcelaine et verre plat 1 %
- Produits dangereux 1 %

30 % Déchets ultimes
- Tous les autres déchets



RIDT

MRC de Témiscouata

Mise en contexte de la révision du PGMR 2024-2031

Quelques constats au niveau régional

- Augmentation des coûts liés à la GMR et à l'enfouissement
- Manque de concurrence pour les fournisseurs de service
- Nécessité des services de proximité du fait de l'étendue du territoire
- Besoin de rationaliser l'utilisation des services par les usagers
- Information et sensibilisation de la population et des ICI à bonifier







Portrait actuel de la GMR dans le Témiscouata

- ✓ Collecte des déchets en bacs roulants et en conteneurs
- ✓ Collecte des matières recyclables en bacs roulants et en conteneurs
- ✓ Collecte des matières organiques en conteneurs
- ✓ Collecte des encombrants
- ✓ Réseau d'écocentres
- ✓ Dépôts municipaux
- ✓ Compostage domestique
- ✓ Réseau de points d'apports volontaires pour les matières organiques
- ✓ Traitement des déchets au lieu d'enfouissement régional
- ✓ Traitement des matières recyclables au centre de tri
- ✓ Traitement des matières organiques au centre de biométhanisation
- ✓ Transport et traitement des matériaux CRD au centre de tri
- ✓ Traitement des agrégats

RIDT

MRC de Témiscouata

Portrait actuel de la GMR dans le Témiscouata

- ✓ Traitement des encombrants
- ✓ Réseau de points de dépôts pour différents types de matériaux
- ✓ Entreposage et traitement des tubulures d'érablières
- ✓ Mise en valeur du textile et de petits articles de maison
- ✓ Mise en valeur des meubles et articles usagés
- ✓ Service de transport de matériaux en conteneurs roll-off
- ✓ Gestion des matières résiduelles dans les ICI
- ✓ Vidange des installations septiques
- ✓ Traitement des boues d'installations septiques
- ✓ Traitement des eaux usées et des boues municipales
- ✓ Autres services visant les 3-RVE
- ✓ Information, sensibilisation et éducation

RIDT

MRC de Témiscouata

Portrait actuel de la GMR dans le Témiscouata

Coûts nets 2022 des services pour les municipalités

Au Témiscouata, il coûte 10 fois plus cher d'enfouir les déchets que de bien les recycler ou les apporter à l'écocentre.

Service	Coûts nets ($)	Tonnage (tonnes)
Collecte et traitement des déchets	1 526 180 $	7 508 t.
Collecte et traitement des matières recyclables	153 390 $	2 282 t.
Écocentres	690 340 $	5 592 t.
Collecte et traitement des matières organiques	91 808 $	N.D. début en 2022

Afin de payer l'ensemble des services rendus, les différentes sources de financement de la RIDT proviennent de :

Quotes-parts municipales	56 %
Subventions et programmes gouvernementaux	23 %
Vente de matériaux	3 %
Facturation aux utilisateurs	18 %

RIDT

MRC de Témiscouata

Inventaire des matières résiduelles

Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles 2022

MATIÈRES	Quantité générée (t/an)	Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
Matières recyclables	3 881 t.	**59 %**	75 %
Matières organiques	3 520 t.	**38 %**	60 %
Résidus CRD	9 448 t.	**77 %**	70 %
Encombrants	848 t.	**90 %**	N.D.
Résidus domestiques dangereux	189 t.	**66 %**	N.D.
Autres matières*	1 857 t.	**85 %**	
Déchets ultimes	3 853 t.	**N.D.**	
TOTAL	**23 596 t.**	**57 %**	
Boues municipales et d'installations septiques	342 t.	**100 %**	60 %

** les autres matières comprennent les textiles, les véhicules hors d'usage, les pneus usagés, les contenants consignés et les plastiques agricoles et acéricoles*

Inventaire des matières résiduelles

Bilan global de l'inventaire par secteur 2022

SECTEUR	Quantité générée (t/an)	Taux de valorisation	Ratio d'enfouissement
Résidentiel	10 308 t.	48 %	274 kg/hab/an
ICI	3 840 t.	29 %	140 kg/hab/an
CRD	9 448 t.	77 %	111 kg/hab/an
Boues	342 t.	100 %	0 kg/hab/an
TOTAL	**23 938 t.**	**57 %**	525 kg/hab/an

RIDT

MRC de Témiscouata

Inventaire des matières résiduelles

Comparaison de l'inventaire des PGMR en 2013 et en 2022

La quantité totale de **matières résiduelles <u>générées</u>** est en hausse d'environ 13 % à 23 938 tonnes.

SECTEUR	Résidentiel	ICI	CRD	Boues	Total
2013	11 398 t.	2 991 t.	5 780 t.	930 t.	21 099 t.
2022	10 308 t.	3 840 t.	9 448 t.	342 t.	23 938 t.
Variation	**-1 090 t.**	**849 t.**	**3 668 t.**	**-588 t.**	**2 839 t.**
	-10%	28%	63%	-63%	13%

La quantité totale de **matières résiduelles <u>récupérées</u>** est globalement en hausse de 41 % et atteint 13 349 tonnes en 2022 (9 461 tonnes en 2013)

- Les matières recyclables récupérées sont en baisse de 243 t.
- Les matières organiques récupérées sont en hausse de 145 t.
- Les encombrants récupérés sont en hausse de 730 t.
- Les résidus domestiques dangereux récupérés sont en hausse de 39 t.
- Les résidus CRD récupérés sont en hausse de 3 052 t.

RIDT

MRC de Témiscouata

Enjeux et orientations

Plusieurs enjeux principaux sont à prendre en considération pour l'atteinte des objectifs d'ici 2031

- Adhésion des citoyens à la gestion de proximité pour leurs matières
- Maintien, optimisation et développement des services ainsi que mise en concurrences des fournisseurs
- Multiplication des moyens de communication et d'accompagnement
- Implication et responsabilisation des ICI dans la GMR
- Financement, acquisition de connaissances et moyens de contrôle pour l'ensemble des services en GMR

Les 4 orientations stratégiques inscrites dans la mise à jour du PGMR

1. Informer et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles
2. Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire
3. Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales
4. Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation

RIDT

MRC de Témiscouata

Objectifs territoriaux

Le PGMR 2024-2031 fixe différents objectifs pour répondre aux 4 orientations stratégiques

- D'ici 2027 - Réduire à 450 kg/hab/an la quantité globale de matières éliminées
  - ✓ Réduire à 250 kg/hab/an la quantité de matières éliminées du secteur résidentiel (moins 9 %)
  - ✓ Réduire à 125 kg/hab/an la quantité de matières éliminées du secteur ICI
  - ✓ Réduire à 75 kg/hab/an la quantité de matières éliminées du secteur CRD
- D'ici 2030 - Valoriser 60 % des résidus verts et des résidus alimentaires
- D'ici 2025 - Valoriser 100 % des boues d'installation septiques ou municipales
- D'ici 2027 - Recycler ou valoriser 80 % des résidus de construction, rénovation et démolition
- D'ici 2028 - Mettre en valeur ou recycler 75 % des textiles qui peuvent l'être

Mesures et plan d'action

Le PGMR 2024-2031 prévoit 21 mesures regroupant 90 actions à mener

Orientation 1

Informer et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles

- Sensibiliser la population à une utilisation adéquate des différents services
- Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs
- Promouvoir la gestion in-situ et de proximité pour les résidus verts et les autres matières organiques
- Planifier et réaliser des ateliers de sensibilisation dans le milieu scolaire et les camps de jours
- Accompagner les ICI et leurs employés dans la gestion de leurs matières
- Collaborer avec les acteurs de l'industrie touristique, communautaire et événementielle afin de favoriser le tri
- Sensibiliser les intervenants à l'amélioration de la gestion des CRD

Orientation 2

Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire

- Soutenir les organismes du milieu œuvrant en GMR
- Provoquer, accompagner et mettre de l'avant les initiatives locales visant les 3RV-E
- Établir des règles de conformité et d'utilisation claires et uniformes pour les contenants de collecte
- Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges sur la GMR

RIDT

MRC de Témiscouata

Mesures et plan d'action

Orientation 3

Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales

- Sonder la population sur les habitudes de tri et d'utilisation des services
- Documenter les demandes d'informations et de réclamations liées aux services de la RIDT
- Utiliser différents moyens techniques pour effectuer les suivis de collecte
- Réaliser une étude de caractérisation à destination au LET de Dégelis
- Analyser les opportunités pour la réalisation des différentes opérations de collecte et de transport
- Analyser les synergies et opportunités pour le traitement de certains matériaux recueillis
- Tenir à jour les infrastructures des écocentres et des dépôts municipaux

Orientation 4

Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation

- Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouveaux enjeux de la GMR
- Inciter l'intégration de politiques ou programmes visant la réduction à la source ou la saine gestion des matières résiduelles
- Communiquer régulièrement aux élus les informations de performance et les orientations à suivre en GMR

RIDT

MRC de Témiscouata

Exemples d'action prévue

Information, sensibilisation et éducation

- Accueillir des groupes scolaires, ou d'autres publics, pour faire des visites d'installations de GMR et en améliorer la compréhension
- Aller à la rencontre directe des ICI pour diagnostiquer leurs moyens mis en œuvre pour la GMR (matières, équipements et consignes/affiches/formation) et les assister dans les changements nécessaires
- Aviser les utilisateurs concernés des situations problématiques lors des collectes et des moyens pour les corriger
- Encourager l'utilisation des friperies, comptoirs de linge et boutique-atelier pour favoriser la réutilisation des biens et textiles
- Faire connaître la localisation et les modalités d'accès des différents points d'apports volontaires, dépôts et écocentres
- Mettre en avant, dans les gîtes ou locations à court terme, des consignes de tri pour les matières résiduelles qui y sont habituellement générées
- Mettre en place une brigade verte ou des agents de sensibilisation pour aller à la rencontre de la population à diverses occasions
- Réaliser une campagne d'information sur l'ensemble des moyens existants dans la région pour détourner les matières de l'enfouissement

RIDT

MRC de Témiscouata

Exemples d'action prévue

Services

- Évaluer la possibilité d'ajouter un conteneur pour les textiles usagés dans chaque dépôt municipal pour chaque municipalité non desservie directement par un comptoir de linge
- S'assurer de la présence d'installations adéquates pour la gestion des matières résiduelles pour les utilisateurs des territoires publics
- Soutenir les friperies et comptoirs de linge dans leur mise en marché et la gestion de leurs surplus de matières
- Soutenir les initiatives d'organismes communautaires visant la lutte au gaspillage alimentaire
- S'assurer de l'entretien et de l'accès aux dépôts municipaux toute l'année
- Trouver des solutions pour mettre en valeur certaines matières problématiques et sans débouchés
- Accompagner les municipalités dans l'acquisition et la mise à disposition de matériel réutilisable et de contenants de tri pour les rassemblements et les évènements
- Mettre en place un budget participatif visant les bonnes pratiques en GMR

RIDT

MRC de Témiscouata

Exemples d'action prévue

Acquisition de connaissances

- Provoquer des rencontres d'échanges entre les organismes communautaires du milieu
- Cibler les problèmes de collecte, de contenants ou les erreurs de tri avec les outils mis en place dans les camions de collecte
- Évaluer des scénarios de réduction de la fréquence de collecte des déchets
- Évaluer les secteurs où des points de regroupement en bacs roulants pourraient être pertinents pour limiter les distances de collecte parcourues
- Réaliser un sondage sur l'ensemble du territoire
- Réaliser une étude pour effectuer l'ensemble des services de collecte en régie interne
- Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions
- Identifier les dépôts sauvages et contraindre les propriétaires à leur nettoyage

RIDT

MRC de Témiscouata

Exemples d'action prévue

Réglementation

- Développer des moyens pour éviter l'utilisation des plastiques à usage unique ou la mise aux déchets des éléments compostables, prioritairement dans le domaine de la restauration rapide
- Encourager la mise en place de programmes municipaux de subvention pour les produits réutilisables ou l'herbicyclage
- S'assurer que chaque municipalité donne l'exemple, dans ses installations, pour avoir des équipements de tri accessibles, bien identifiés et utilisés
- Instaurer une limitation du nombre de contenants et une interdiction de certaines matières aux déchets
- Mettre à jour chaque réglementation municipale sur la tarification des services en GMR afin de prendre en compte l'utilisation du principe utilisateur-payeur
- Mettre à jour, de manière uniforme, les 19 règlements municipaux de gestion des matières résiduelles en y intégrant les recommandations de la RIDT notamment sur les modes de collecte, la conformité des contenants et les consignes de tri
- S'assurer de l'application de la réglementation de manière soutenue et coercitive

RIDT

MRC de Témiscouata

Rappel des enjeux à prendre en compte

- Adhésion des citoyens à la gestion de proximité pour leurs matières
- Maintien, optimisation et développement des services ainsi que mise en concurrences des fournisseurs
- Multiplication des moyens de communication et d'accompagnement
- Implication et responsabilisation des ICI dans la GMR
- Financement, acquisition de connaissances et moyens de contrôle pour l'ensemble des services en GMR

Pour tous commentaires ou suggestions

info@ridt.ca

RIDT

MRC de Témiscouata

Rapport de consultation publique – PGMR MRC de Témiscouata

Modalités de la consultation publique

La consultation publique relative au projet de Plan de Gestion des Matières Résiduelles 2024-2031 de la MRC de Témiscouata s'est déroulée le 22 avril 2024 à Témiscouata-sur-le-Lac et en simultanée sur internet à l'aide d'une réunion TEAMS, en conformité avec les exigences de la Loi sur la qualité de l'Environnement.

1. Membres de la commission

La Commission était composée des membres suivants :

- Représentant du milieu des affaires
  - Pascal Dubé, Cascades inc.
- Représentant du milieu sociocommunautaire
  - Jean-Philippe Bélanger, Service accès -Emploi
- Représentant des groupes de protection de l'environnement
  - Blandine Barthod, Organisme de bassin versant du Fleuve St-Jean
- Représentants de la MRC de Témiscouata
  - Serge Pelletier, Préfet
  - Denis Ouellet, Directeur général
  - Mathieu Lehoux, Directeur du service d'aménagement
- Représentant des municipalités
  - Simon Grenier, Directeur général de la ville de Pohénégamook
  - Andrée Dubé, Mairesse de la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata
  - Claude H. Pelletier, maire de la municipalité de Rivière-Bleue et président de la RIDT
- Représentant de la RIDT
  - Maxime Groleau

M. Serge Pelletier agissait à titre de Président de la commission.
M. Maxime Groleau, directeur général de la RIDT, était mandaté afin de prendre part à la consultation, les animer, présenter le projet de PGMR et participer à la rédaction du rapport de consultation publique.

2. Invitations à la consultation et informations

Un avis public, accompagné d'un sommaire du projet de PGMR, a été publié le mercredi 28 février 2024 dans le journal Infodimanche, soit 54 jours avant la tenue de la consultation publique.

Sur la page Facebook de la MRC, quatre publications différentes ont été publiées pour sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles et les inviter à participer à la consultation publique en personne ou en ligne.

Un communiqué de presse de rappel a été transmis aux médias et relayé sur les médias sociaux.
Un courriel à des nombreux intervenants (municipalités, chambre de commerce, intervenants du milieu, organismes communautaires, …) a également été envoyé. Il contenait l'invitation complète et le lien de consultation du projet d PGMR.

L'information concernant les assemblées de consultation publique de même que le projet de PGMR ont été rendus disponibles dans tous les bureaux municipaux (version papier) et sur les sites web de la MRC et de la RIDT.

3. Déroulement de la rencontre

Les objectifs de l'assemblée de consultation publique étaient, entre autres, de fournir toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet de PGMR, d'entendre les personnes présentes et de répondre aux questions soulevées.
L'animation des rencontres était effectuée par M. Maxime Groleau et le déroulement était le suivant :

1. Mot de bienvenue
   M. Serge Pelletier a adressé un mot de bienvenue aux personnes présentes et expliqué la nécessité des consultations publiques. Il présentait le déroulement de la séance puis chaque membre de la commission se présentait.

2. Présentation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
   M. Maxime Groleau effectuait une présentation du projet de PGMR et répondait aux questions posées au fur et à mesure. Les membres de la commission demandaient aussi des précisions sur les questions/réponses par la même occasion.

3. Questions et commentaires du public / dépôt de mémoire
   Les personnes présentent pouvaient poser d'autres questions sur des sujets non abordés dans le projet de PGMR ou déposer des mémoires.

4. Conclusion
   M. Serge Pelletier résumait la rencontre et remerciait les participants.

Résumé des discussions

Au total, 11 personnes provenant de diverses municipalités ont participé à la consultation publique (8 en présence physique et 3 en ligne) et ont pu donner leur avis ou idées en lien avec celui-ci.
Les questions étaient nombreuses et ont été regroupées et résumées ci-dessous.

Enfouissement

- Est-ce que le lieu d'enfouissement technique (LET) est rentable ?

  Le LET ne dégage pas de profit en tant que tel mais permet de desservir l'ensemble des 19 municipalités du territoire par un service de proximité et à un coût net moindre pour les municipalités que si les déchets étaient envoyés vers un autre lieu situé à l'extérieur du territoire.

- Comment bien gérer les cendres domestiques ?

  Il faut bien faire la distinction entre les cendres d'origine industrielle (caractéristiques constantes) et les cendres domestiques (qualité très variable).
  Pour les cendres d'origine domestiques, les volumes sont ponctuels et éparpillés sur le territoire mais non caractérisés. Il est quasiment impossible de pouvoir les valoriser en les prenant en charge dans les écocentres et les consignes données sont, si les citoyens veulent

s'en débarrasser, d'attendre au moins 2 semaines avant de les mettre à la collecte des déchets, dans une boîte de carton. Le tout afin d'éviter les incendies dans les camions.

Réduction à la source

- Afin de réduire le volume de déchets dans les épiceries, est-ce qu'il y aurait un système d'incitatif aux dons alimentaires qui pourrait être mis en place ?

  Certaines épiceries effectuent déjà des dons aux cuisines collectives pour éviter en partie le gaspillage alimentaire.

  Il y a peu de données disponibles actuellement sur le fonctionnement et les impacts actuels. Encore beaucoup de denrées alimentaires sont quand même jetées aux poubelles par les épiceries.

  Certaines mesures prévues dans le PGMR (1-5 et 2-8) permettront de mieux accompagner les épiceries et les cuisines collectives pour essayer d'éviter une partie de ce gaspillage.

- Il faudrait faire de la sensibilisation auprès des organisateurs d'événement, ou lors de rencontres de comités, pour favoriser l'utilisation de bouteilles d'eau réutilisables, du compostage, de vaisselle lavable, etc.

  Certains évènements ont déjà fait des efforts en ce sens et certains matériels sont disponibles gratuitement auprès de la RIDT ou des municipalités pour faciliter une saine gestion des matières résiduelles durant ces activités.

  Plus de sensibilisation et des actions encore plus poussées pourraient voir le jour comme par exemple, les stations de remplissage pour l'eau, des abreuvoirs, guide d'organisation d'une fête d'enfants écolo, …

  Certaines mesures prévues dans le PGMR (1-6, 2-9 et 4-20) visent plus particulièrement la gestion des matières résiduelles hors foyer et lors de ces évènements.

Réutilisation

- Est-ce possible de rendre disponibles aux citoyens certains matériaux de construction réutilisable dans les écocentres ?

  Actuellement, il n'est encore pas possible de mettre de côté certains matériaux de construction du fait de certaines contraintes techniques.

  Quelques initiatives ont débuté dans le milieu comme une entreprise de maisons usinées qui a pris l'initiative de rendre disponible ses rebus de bois de production, qui sont sécuritaire pour le public, dans un bac accessible et prévu à cette fin.

  Cette initiative pourrait être mise de l'avant dans d'autres industries et commerces du Témiscouata.

  Certaines pistes d'actions du PGMR pourraient être ajustées et/ou revues pour mieux intégrer cet enjeu.

Recyclage

- Est-ce qu'il y aura des changements concernant les matières consignées avec les nouvelles orientations du gouvernement?

  Un organisme, l'AQRCB, est responsable de la consignation au Québec. Plusieurs webinaires ont eu lieu pour expliquer le futur fonctionnement mais aucune information claire et concrète n'est encore disponible pour la région du Témiscouata.

  Les dernières informations mentionnaient aux entreprises intéressées à servir de point de dépôt de s'inscrire auprès de l'AQRCB mais sans précision sur la suite.

Valorisation

- Les différents scénarios évalués pour la gestion des matières organiques soulèvent de nombreux questionnements et une discussion s'en suit. Les personnes présentes discutent des différentes façons possibles pour augmenter le volume de matière organique valorisé dans les conteneurs disponibles comme point d'apport volontaire. Il est question également d'augmenter le nombre de ces conteneurs.

- Est-ce qu'il serait possible d'augmenter les heures et journées d'ouverture des écocentres?

- Une discussion sur les points de dépôt municipaux à lieu. Il est question de la gestion de ces points et de la sensibilisation demeurant à faire pour s'assurer de l'utilisation adéquate de ce service.

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

- Sachant que certains changements de comportement dans la société passent souvent par la jeunesse, est-ce que vous envisagez de réaliser des activités de sensibilisation dans les écoles primaire et secondaire?

  Il est en effet très important d'effectuer de la sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles ou les autres endroits qu'ils fréquentent.
  Une mesure prévue dans le PGMR (1-4) vise spécifiquement la sensibilisation des enfants.

- Considérant qu'il y a plusieurs initiatives des ICI pour réduire à la source les matières résiduelles et que ces efforts ne sont pas toujours connus et comptabilisés au bilan du PGMR, est-ce qu'il serait pertinent de les comptabiliser et d'en faire la publicité?

  Il est prévu d'accompagner les ICI et leurs employés à une saine gestion des matières résiduelles (mesure 1-5).
  Ces rencontres seront l'occasion de mettre de l'avant leurs bons coups et d'essayer de les monitorer pour les comptabiliser, lorsque possible.

- Dans l'objectif de mettre en valeur les bons coups réalisés par les entreprises témiscouataines pour réduire la production de matières résiduelles, est-ce qu'un prix particulier pourrait être remis lors du gala annuel récompensant les entreprises du territoire?

  La RIDT commandite depuis de nombreuses années la catégorie « Développement durable » lors de l'activité qui sert de gala de l'entreprise.
  La formule et les nominations pour ce prix pourraient être ajustées avec l'organisme organisateur pour mettre un peu plus de l'avant la gestion des matières résiduelles.

- Afin de mieux quantifier les efforts et solutions à mettre en place pour la catégorie des industries, commerces et institutions, est-ce qu'il serait pertinent de décortiquer les chiffres pour chaque catégorie d'entreprise?

  L'inventaire des matières résiduelles par type d'ICI n'est pas prévu dans le processus mais il pourrait être intéressant, grâce aux visites d'entreprises qui seront faites, de bien documenter les situations par secteur d'activité.

- Une discussion est amorcée autour des moyens de communication déjà utilisés pour faire de la sensibilisation. Les personnes présentes signifient à la RIDT la grande qualité des outils d'information et de sensibilisation qu'elle offre déjà.

Collecte et transport

- Est-ce qu'en réduisant la fréquence des collectes des déchets les citoyens feraient plus de recyclage et de compostage pour éviter un débordement de leur bac à déchets?

  La réduction de la fréquence de collecte des bacs roulants durant la période hivernale (mesure 3-16) permettrait assurément d'inciter les utilisateurs à mieux trier leurs matières. Il faut cependant ajouter d'autres mesures pour s'en assurer comme de revoir la réglementation municipale pour limiter le nombre de bacs roulants présentés à la collecte et l'interdiction d'y déposer certaines matières (mesure 4-19).

- Est-ce que l'implantation d'un principe d'utilisateur-payeur (soit en fonction du poids ou du nombre de bac) pourrait permettre de réduire l'enfouissement?

  La mise en place d'une tarification municipale incitative pour la gestion des matières résiduelles, accompagnée des actions mentionnées précédemment, devrait permettre aux citoyens et aux entreprises de mieux trier donc de limiter l'enfouissement.
  Beaucoup de sensibilisation sera cependant nécessaire pour permettre aux utilisateurs de bien comprendre les enjeux.

Aucun mémoire ou autre document n'a été déposé durant les deux consultations ou par un autre moyen (poste, courriel, ...)

Recommandations de la commission

Toutes les discussions ou questions posées sont traitées par le biais d'une ou plusieurs mesures et relevaient plus de l'information.
Les 21 mesures prévues couvrent donc l'ensemble des préoccupations soulevées et les pistes d'actions sont variées et ajustées au besoin de la région.

À la lumière des discussions et avis qui ont été formulés par les citoyens lors des assemblées, les membres de la commission ne recommandent pas de modification significative des mesures prévues dans le projet de PGMR. Par contre elle recommande à la MRC, lors de la mise en œuvre de ces mesures, de bonifier les actions qui pourraient être posées avec les idées émanant des discussions lors des commissions de consultations publiques.

En général, il ressort de manière systématique que l'information, la sensibilisation et l'éducation doivent être des piliers pour une bonne réussite de la gestion des matières résiduelles, une fois les services mis en place. Les jeunes doivent être particulièrement ciblés pour diffuser les messages.

Conclusion

Les membres de la commission jugent que les objectifs de la consultation publique ont été atteints et ont été agréablement surpris par le contenu des discussions.
Le dépôt de ce rapport à la MRC met un terme à la démarche de consultation publique sur le projet de PGMR 2024-3031.

ANNEXE 7
LEXIQUE

AGRÉGATS

Matériaux secs (pierre, béton, gravier, asphalte, etc.) provenant du secteur de la construction, rénovation et démolition.

AUTRES MATIÈRES ORGANIQUES

Matières résiduelles d'origine domestique et potentiellement compostables, par exemple : fibres sanitaires (mouchoirs, papiers à main), cigarettes, cendre, litières et excréments d'animaux, etc.

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Terre, caoutchouc, verre plat, résidus des stations mécanisées, balayures de rue.

BAC ROULANT

Contenant sur roues conçues pour recevoir les matières résiduelles, les matières recyclables ou valorisables, muni d'un couvercle hermétique et d'une prise permettant de le verser dans un véhicule de collecte à l'aide d'un verseur automatisé ou semi-automatisé ou d'un bras automatisé ou semi-automatisé.

BIOGAZ

Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu à air raréfié.

BIOMÉTHANISATION

Procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de biogaz, mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé digestat.

BOIS

Contreplaqué, bois de construction, emballage de bois divers, palette, bois peint, traité, etc.

BOUES MUNICIPALES

Résidus provenant du traitement primaire ou secondaire des eaux usées ou de l'eau potable. Selon la nature des effluents et le type de traitement appliqué, les caractéristiques des boues sont variables d'une source à l'autre.

BRANCHES

Branches amassées lors de collectes municipales spéciales (incluant les arbres de Noël, lorsqu'applicables), lors de travaux d'émondage d'origine municipale ou par l'entremise des écocentres ainsi que de toute autre infrastructure de gestion.

CENTRE DE TRANSFERT

Lieu aménagé pour recevoir des chargements d'ordures ménagères, des matières recyclables, de CRD et de résidus encombrants, et autres en vue de leur transport vers un lieu d'élimination ou de valorisation. Également appelé « poste de transbordement ».

COLLECTE À TROIS VOIES

Terme qui inclut les collectes en bordure de rue : collecte des déchets, collecte sélective des matières recyclables et collecte des matières organiques.

COLLECTE SÉLECTIVE

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, écocentre ou ressourcerie) ou d'une collecte en porte à porte en bordure de rue.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Action, pour les occupants d'une résidence, de composter à leur domicile, les matières résiduelles organiques qu'ils génèrent.

CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES

Préparation des matières secondaires récupérées afin de les rendre conformes aux spécifications des recycleurs ou pour permettre leur transport. Pour les matières recyclables, le conditionnement de ces matières peut consister en la séparation du verre, la composition de « recettes » de fibres, le tri primaire de certains types de plastiques, etc. Pour les matières organiques, elle consiste à établir, dans un mélange de matières organiques, des conditions physiques, chimiques et biologiques propices à la dégradation biologique accélérée de la matière à des fins de compostage.

CONSIGNATION

Somme d'argent perçue à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

CONTENANT

Bac roulant, conteneur ou tout autre contenant autorisé par règlement sur le territoire.

DÉBRIS/RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION OU DE DÉMOLITION

S'entend des matières qui proviennent de travaux de construction, de réfection ou de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, notamment la pierre, les gravats ou plâtras, les pièces de béton, de maçonnerie ou de pavage, les matériaux de revêtement, le bois, le métal, le verre, les textiles et les plastiques.

ÉCOCENTRE

Lieu de dépôt volontaire de matières résiduelles qui ne sont pas collectées par la collecte régulière ou la collecte sélective en porte à porte. Y sont généralement acceptés, les résidus encombrants, les résidus domestiques dangereux et les matières résiduelles recyclables, réemployables ou valorisables.

ÉLIMINATION

Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

ENCOMBRANTS

Les encombrants sont des déchets non industriels qui à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières d'ordures ménagères ou de matières résiduelles. On peut distinguer deux catégories d'encombrants : métalliques et non métalliques.

ÉTANG AÉRÉ

Étang conçu pour offrir des conditions aérobies par injection d'air et d'énergie de brassage afin de maintenir les solides en suspension et assurer des conditions d'oxygène dissous en tout point. Technique de traitement d'eaux usées municipales dont résultent des boues.

FEUILLICYCLAGE

Recyclage des feuilles mortes au sol, préalablement déchiquetées afin de faciliter leur décomposition, plutôt que de les destiner à la valorisation ou à l'élimination.

FOSSE SEPTIQUE

Réservoir étanche destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères avant leur évacuation vers un élément épurateur, dont le recours est principalement attribuable aux résidences isolées et où des canalisations sanitaires ne sont pas présentes.

HALOCARBURES

Composés halogénés synthétiques qui regroupent des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) ainsi que les substances de remplacement. Ces dernières (HFC et PFC) n'ont aucun effet sur la couche d'ozone, mais constituent néanmoins des GES. Ces deux types de substances sont visés par le protocole de Kyoto, alors que les SACO sont couvertes par le protocole de Montréal.

HERBICYCLAGE

Recyclage du gazon tondu qu'on laisse se décomposer directement au sol plutôt que de le destiner à la valorisation ou à l'élimination.

HIÉRARCHIE DES 3RV-E

Selon l'article 53.4.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la hiérarchie des 3RV-E implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter dans le traitement des matières résiduelles dans l'ordre de priorité suivant : le réemploi; le recyclage, y compris le traitement biologique ou l'épandage sur le sol; toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières (valorisation matière); la valorisation énergétique; l'élimination.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de manière à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

MATÉRIAUX GRANULAIRES

Béton, brique, pierre, asphalte, gravier, roches, etc.

MATÉRIAUX SECS

Gypse, porcelaine, bardeaux d'asphalte, céramique, fenêtres, etc.

MATIÈRES EXPLOSIVES

Armes à feu et munitions, fusées routières, feux de Bengale, feux d'artifice, etc.

MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES

Résidus alimentaires et verts ainsi que les autres matières compostables (excluant les boues, papier, carton et bois), les boues municipales et les boues de fosses septiques.

MATIÈRES RECYCLABLES

Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectées selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

MÉTAL

Matières ferreuses ou non ferreuses, comme des canettes en aluminium, consignées ou non, du papier aluminium et des contenants de métal, des aérosols et tubes métalliques et d'autres métaux (clous, ustensiles, tuyaux, tôle, etc.).

MISE EN VALEUR

Utilisation de produits issus de matières résiduelles comme les matières récupérées ou conditionnées (déchiquetage, mise en ballots, broyage, etc.) en vue de leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Objectifs et orientations stratégiques visant la mise en valeur des matières résiduelles identifiées par le gouvernement dans le plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la Stratégie de valorisation des matières organiques.

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Végétaux introduits volontairement ou accidentellement hors de leur aire de répartition naturelle et qui ont des impacts majeurs sur le plan environnemental, social et économique, comme la renouée du Japon, le roseau commun, la berce du Caucase et les nerpruns.

PLASTIQUE

Matière souple ou rigide. Bouteilles de boissons consignées ou non, bouteilles et contenants alimentaires (#1, 2, 3, 4 et 5), seaux et chaudières, contenants et emballages PLA, contenants et emballages #6 (expansés ou non), pellicules et sacs d'emballages, films plastiques et laminés ainsi que tout autre plastique.

POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Emplacement en accès libre, équipé d'un ou de plusieurs contenants, destiné à permettre de déposer volontairement des matières préalablement triées par les utilisateurs.

RÉCUPÉRATION

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur valorisation.

RECYCLAGE

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol, le compostage et la biométhanisation.

RÉDUCTION À LA SOURCE

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

RÉEMPLOI

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

RÉSIDENCE ISOLÉE

Une habitation unifamiliale ou multifamiliale comprenant six chambres à coucher ou moins, et qui n'est pas raccordée à un système d'égout autorisé par le ministre en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c.Q-2).

RÉSIDU DOMESTIQUE DANGEREUX

Produit d'usage courant représentant un danger s'il est mis au rebut, comprenant de manière non exhaustive : acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine, etc.

RÉSIDU ENCOMBRANT MÉTALLIQUE

Gros électroménager (laveuse, réfrigérateur, sécheuse, tondeuse à gazon, lave-vaisselle, etc.) et petit électroménager (grille-pain, four à micro-ondes, bouilloire, etc.).

RÉSIDU ENCOMBRANT NON MÉTALLIQUE

Meuble en bois, antiquité, matelas, toile de piscine, meuble de jardin, etc.

RÉSIDU ULTIME

Résidu ou déchet n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

RÉSIDU VERT

Résidus de jardin, incluant les herbes, les feuilles, les brindilles, résidus de jardinage et retailles de haies, etc.

RÉSIDUS FINS

Aussi appelés résidus de tamisage, ils désignent un résidu hétérogène généré par les centres de tri de résidus CRD au cours de leurs activités de tri. Ce résidu possède actuellement comme seul débouché une valorisation de la matière en matériel de recouvrement alternatif dans les lieux d'élimination.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Principe par lequel les producteurs doivent organiser la récupération et le traitement de certains produits ciblés comme :

- Huiles usagées : huile de friture, huile d'automobile, antigel, liquide de refroidissement, nettoyant à frein et leurs contenants;
- Lampes au mercure : tubes fluorescents et ampoules fluocompactes;
- Peinture : sous forme liquide, en aérosol et leurs contenants;
- Piles et batteries : alcalines et rechargeables;
- Produits électroniques et informatiques : ordinateur et périphérique, portable, écran, cellulaire, téléviseur, équipement audio et vidéo, console de jeux vidéo, imprimante et cartouche d'encre, etc.

STATION D'ÉPURATION

Un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées utilisé pour le traitement des eaux usées avant leur rejet dans l'environnement, incluant un ouvrage connexe utilisé pour le traitement des boues, des déchets et de l'air, sauf si un tel ouvrage est de type « dégrilleur ».

TAUX DE MISE EN VALEUR / DE VALORISATION

Correspond au ratio des quantités de matières mises en valeur sur les quantités générées.

TAUX DE SICCITÉ

Correspond à la teneur en matière sèche des boues. Utilisé pour convertir les tonnes humides en tonnes sèches.

TEXTILE

Vêtement, drap, serviette, rideau, torchon, etc.

TRAITEMENT

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, produit une matière secondaire ou un produit manufacturé, réduit sa dangerosité ou facilite sa manipulation ou son transport, et permet sa réinsertion dans l'environnement ou son élimination.

TRI À LA SOURCE

Séparation des différents types de matières résiduelles au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination.

UNITÉ D'OCCUPATION

Logement, local, institution, édifice municipal, petit commerce, petit bureau d'affaires et autres identifiés par un numéro civique sur le territoire de la municipalité.

VALORISATION

Toute opération visant, par le recyclage, le traitement biologique (dont le compostage et la biométhanisation), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme de « valorisation ».

MRC de Témiscouata

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE TÉMISCOUATA TENUE À TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC, LE 9 SEPTEMBRE 2024, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE SERGE PELLETIER, PRÉFET, LES PERSONNES SUIVANTES ÉTAIENT PRÉSENTES :

Monsieur Bruno Bonesso (Auclair), Monsieur Gustave Pelletier (Dégelis), Monsieur Pierre Bossé (Lac-des-Aigles), Monsieur Pierre Daigneault (Lejeune), Monsieur Jules Soucy (Packington), Monsieur Benoit Morin (Pohénégamook), Monsieur Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue), Monsieur Mario Patry (Saint-Athanase), Monsieur Réjean Deschênes (Saint-Elzéar-de-Témiscouata), Monsieur Gaston Chouinard (Saint-Eusèbe), Monsieur Richard Dubé (Saint-Honoré-de-Témiscouata), Monsieur Alain Caron (Saint-Juste-du-Lac), Madame Mélissa Lord (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !), Monsieur Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec), Madame Francine Dubé (St-Pierre-de-Lamy), Monsieur Denis Blais (Témiscouata-sur-le-Lac)

RS-175-24 **Adoption Règlement numéro 06-24 Plan de gestion matières résiduelles révisés 2024-2031**

RÈGLEMENT NUMÉRO 06-24 LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2024-2031 DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux sept ans ;

CONSIDÉRANT QUE le 12 septembre 2016, est entré en vigueur le Plan de Gestion des Matières Résiduelles 2016-2020 de la MRC de Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Témiscouata a adopté, le 12 février 2024, par sa résolution n^{o} RS-027-024, son projet de PGMR ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la LQE, la MRC de Témiscouata a tenu une assemblée de consultation publique et a apporté les modifications nécessaires à son projet de PGMR ;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a émis, le 8 juillet 2024, un avis confirmant que le projet de PGMR est conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'article 53.20.3 de la LQE, l'adoption du présent règlement est requise afin que le PGMR entre en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 19 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et adopté le 19 août 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaston Chouinard
appuyé par monsieur Richard Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte le règlement 06-24 et il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT 06-24

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles, déclaré conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux orientations du gouvernement par RECYC-QUÉBEC, est adopté.

ARTICLE 3

Ce document, joint aux présentes, constitue le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2031 de la MRC de Témiscouata et fait partie intégrante du présent projet de règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 4

Conformément à l'article 53.20.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement,* le PGMR entrera en vigueur le jour de l'adoption du Règlement.

ARTICLE 5

Une copie du règlement sera transmise à RECYC-QUÉBEC afin d'attester de l'entrée en vigueur du PGMR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

(Signé) Serge Pelletier, préfet

(Signé) Denis Ouellet, directeur général & greffier-trésorier

---

Denis Ouellet
Directeur général & greffier-trésorier
MRC de Témiscouata

ce, 10 septembre 2024

(Extraction de la résolution du livre des délibérations)

Copie certifiée conforme sous réserve des approbations

RECYC-QUÉBEC
Québec

Bureau de la présidence

PAR COURRIEL
douellet@mrctemis.ca

Montréal, le 8 juillet 2024

Monsieur Denis Ouellet
Directeur général
MRC de Témiscouata
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 101
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) GOL 1XO

Objet : Avis de conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2024-2031 de la MRC de Témiscouata

Monsieur Ouellet,

À la suite de l'analyse sur la conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC et conformément à l'article 53.17 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, chapitre Q-2 (ci-après la « LQE »), nous avons le plaisir de vous informer que votre projet de PGMR révisé a été jugé conforme aux exigences de la LQE et aux orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique.

En vertu du 4e alinéa de l'article 53.17 de la LQE, le conseil de la MRC peut maintenant adopter par règlement ce projet de PGMR révisé, en tant que PGMR. Selon l'article 53.20.3 de la LQE, le PGMR entrera en vigueur le jour de son adoption ou à toute date ultérieure déterminée par le règlement. Vous devrez alors rendre publics, sur le site Internet de la MRC et par tout autre moyen que vous jugerez approprié, le PGMR ainsi que son sommaire et un avis faisant état de son entrée en vigueur.

Une copie de la résolution, du règlement d'adoption et du PGMR final devra être transmise à RECYC-QUÉBEC à l'adresse : pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Finalement, rappelons que les municipalités locales, qui seront liées par le PGMR adopté, seront tenues de prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre sur leur territoire. De plus, elles devront mettre leur réglementation en conformité avec ses dispositions dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur, comme mentionné à l'article 53.24 de la LQE.

Québec
500, Grande Allée Est, bureau 201
Québec (Québec) G1R 2J7
Téléphone : 418 643-0394
Télécopieur : 418 643-6507
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Montréal
141, avenue du Président Kennedy, 8e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 352-5002
Télécopieur : 514 873-6542

Par la révision et la mise en œuvre de votre PGMR, vous contribuez à faire du Québec une société sans gaspillage, en réduisant, réutilisant, recyclant et valorisant les matières résiduelles, dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.

Veuillez agréer, Monsieur Ouellet, l'expression de mes sentiments distingués.



Emmanuelle Géhin
Présidente-directrice générale

p. j. Grille d'analyse de conformité
c. c. Directions générales des MRC de Kamouraska, de Rimouski-Neigette, de Rivière-du-Loup et des Basques

LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031 DE LA MRC DE TÉMISCOUATA EST JUGÉ :

CONFORME ☒
NON CONFORME ☐

HISTORIQUE DES ÉTAPES DE RÉVISION DU PGMR

Date d'entrée en vigueur du PGMR actuel	25 janvier 2017
Date d'adoption du projet de PGMR	12 février 2024
Date de l'assemblée publique	22 avril 2024
Date de réception par RECYC-QUÉBEC du projet de PGMR et du rapport de consultation publique	26 juin 2024
Date maximale pour l'entrée en vigueur du PGMR révisé	25 janvier 2024 (échéance dépassée)

COMMENTAIRES PRINCIPAUX

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la MRC de Témiscouata (projet de PGMR) brosse un portrait clair et complet de la gestion des matières résiduelles (GMR) sur le territoire et présente un diagnostic précis de la situation. Le bilan de mise en œuvre du PGMR en vigueur indique que presque toutes les mesures ont été réalisées ou sont en cours. Plusieurs mesures exemplaires en GMR sont en place dans la MRC et la RIDT semble avoir déployé une offre de services large et diversifiée. Mentionnons par exemple que le réseau d'écocentres est accessible à la fois aux citoyens et aux industries, commerces et institutions (ICI) et est complété par un réseau de points de dépôt municipaux. De plus, les services de collecte sont offerts aux ICI selon des modalités favorisant leur adhésion. La vidange des boues d'installations septiques est gérée par la RIDT et ces boues sont recyclées. Également, aucun matériau de construction, rénovation et démolition (CRD) apporté par un ICI ne peut être enfoui au LET de Dégelis sans passer par un centre de tri ou un écocentre, sauf s'il n'est pas valorisable. De surcroît, les encombrants sont en grande partie valorisés.

Soulignons aussi qu'un des objectifs régionaux vise la récupération des textiles, en supplément aux objectifs découlant directement des orientations gouvernementales. Enfin, le plan d'action comprend un ensemble de mesures susceptibles d'améliorer de façon importante la performance territoriale en GMR et prévoit des indicateurs quantifiés pour mesurer le succès de sa mise en œuvre. À titre d'exemple, les parties prenantes prévoient aller à la rencontre des ICI pour les assister en GMR; cibler les activités d'accompagnement et d'application réglementaire auprès des générateurs spécifiques qui ne trient pas bien leurs matières grâce à l'utilisation d'outils de suivi des collectes et à la collaboration des fournisseurs de collecte; offrir un accès simplifié et gratuit aux ICI et aux entrepreneurs en construction dans les écocentres; mettre à jour uniformément les 19 règlements de GMR suivant les recommandations de la RIDT; mettre à jour chaque règlement municipal sur la tarification des services en GMR pour prendre en compte le principe d'utilisateur-payeur; et intégrer aux permis de construction l'obligation de veiller à la valorisation des résidus de CRD.

Points à analyser	Conformité		Commentaires
	Oui	Non	
DESCRIPTION DU SYSTÈME RÉGIONAL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES			
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION (Selon 53.9.1 : Le plan de gestion doit comprendre une description du territoire d'application.)			
1.1 Géographie			
1.1.1 Description et étendue du territoire	☒	☐	
1.1.2 Référence au schéma d'aménagement des MRC	☒	☐	
1.1.3 Autres éléments géographiques significatifs	☒	☐	
1.2 Démographie			
1.2.1 Répartition de la population	☒	☐	
1.2.2 Projection démographique (*facultative*)	☒	☐	
1.3 Caractéristiques socio-économiques			
1.3.1 Structure socio-économique (mise à jour, le cas échéant, des principaux secteurs économiques, des grandes industries, commerces et institutions (ICI), des catégories d'habitations, etc.)	☒	☐	
2. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS (Selon 53.9.2 : Le plan de gestion doit comprendre la mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles qui sont applicables sur la totalité ou une partie du territoire.)			
2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan			
2.1.1 Liste des municipalités visées et des municipalités environnantes	☒	☐	
2.2 Ententes intermunicipales			
2.2.1 Nom des municipalités visées	☒	☐	
2.2.2 Objet de l'entente	☒	☐	
2.2.3 Durée de l'entente	☒	☐	
2.2.4 Échéance ou renouvellement (date)	☒	☐	
2.3 Distribution des responsabilités			
2.3.1 Distribution des compétences entre les municipalités locales et la municipalité régionale	☒	☐	
2.3.2 Règlements municipaux qui encadrent la gestion des matières résiduelles	☒	☐	
RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE			
3. SERVICES OFFERTS - COLLECTES ET ÉQUIPEMENTS EN PLACE (Selon 53.9.3 : Le plan de gestion doit comprendre le recensement des organismes et entreprises qui oeuvrent sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles.)			

Points à analyser	Conformité		Commentaires
	Oui	Non	
(Selon 53.9.6 : Le plan de gestion doit comprendre un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire, le cas échéant la mention des nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs mentionnés selon 53.9.5 ainsi que, s'il en est, la possibilité d'utiliser des installations situées à l'extérieur du territoire.)			
3.1 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles			
3.1.1 Nom et localisation	☒	☐	
3.1.2 Description des activités	☒	☐	
3.1.3 Matières visées	☒	☐	
3.2 Recensement des installations présentes sur le territoire ou le desservant			
3.2.1 Nom et localisation	☒	☐	
3.2.2 Propriétaire et adresse	☒	☐	
3.2.3 Description, activités et clientèle	☒	☐	
3.2.4 Quantités annuelles de matières reçues, transférées, traitées, refusées ou rejetées (*si connues*)	☒	☐	
3.2.5 Capacités de traitement et capacités résiduelles (*si connues*)	☒	☐	
3.2.6 Durée de vie (LET)	☒	☐	
3.3 Modes de collectes – Description et fréquence (services offerts, équipements en place)			
3.3.1 Élimination	☒	☐	
3.3.2 Matières recyclables	☒	☐	
3.3.3 Matières organiques (résidus verts et alimentaires, boues)	☒	☐	
3.3.4 Résidus domestiques dangereux	☒	☐	
3.3.5 Autres, si applicable (encombrants, textiles, etc.)	☒	☐	

INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION			
4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES : DOMESTIQUE, ICI ET CRD (Selon 53.9.4 : Le plan de gestion doit comprendre un inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autres, en distinguant par type de matières.)			
4.1 Catégories de matières résiduelles			
4.1.1 Matières recyclables (papier, carton, verre, métal, plastique)	☒	☐	
4.1.2 Matières organiques (résidus verts et alimentaires, boues municipales et de fosses septiques et autres résidus organiques pouvant être recyclés notamment par épandage, compostage ou biométhanisation)	☒	☐	
4.1.3 Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) (agrégats, bois, gypse, bardeaux d'asphalte, autres résidus de CRD (céramique, plastique, etc.))	☒	☐	
4.1.4 Résidus de transformation industrielle	☒	☐	

Points à analyser	Conformité		Commentaires
	Oui	Non	
(boues industrielles, résidus et boues agroalimentaires, résidus marins, autres résidus de transformation gérés par les municipalités)			
4.1.5 Résidus domestiques dangereux (autres que ceux sous la Responsabilité élargie des producteurs)	☒	☐	
4.1.6 Matières résiduelles nécessitant des modalités de récupération particulières, si applicable (encombrants, plastiques agricoles, etc.)	☒	☐	
4.1.7 Autres, si applicable (matières dont la mise à jour est facultative, voir la section « Inventaire des matières résiduelles produites » du Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux[1])	☒	☐	Recommandation : à la page 90, clarifier si le matériel de recouvrement alternatif a été considéré comme récupéré ou comme éliminé dans le bilan des résidus de CRD (ligne « CRD mixtes »)
4.2 Description de la méthodologie utilisée et précision des données			
4.2.1 Source des données, hypothèses utilisées, données manquantes, limites et incertitudes			
a. Bilan municipal	☒	☐	
b. Bilan ICI	☒	☐	
c. Bilan CRD	☒	☐	
4.2.2 Unité de mesure utilisée et facteur de conversion	☒	☐	
4.2.3 Rejets et matières non traitées	☒	☐	
4.2.4 Saisonnalité et réalité régionale	☒	☐	

DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DESCRIPTION DES MESURES PRÉVUES			
5. ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS, PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET CALENDRIER (Selon 53.9.5 : Le plan de gestion doit comprendre un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, lesquels doivent être compatibles avec la politique gouvernementale prise en application de l'article 53.4, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs.) (Selon 53.9.7 : Le plan de gestion doit comprendre une proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.) (Selon 53.9.8 : Le plan de gestion doit comprendre des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre du plan.)			
5.1 Énoncé des orientations et des objectifs à atteindre			
5.1.1 Compatibilité avec la Politique, son plan d'action ainsi qu'avec la Stratégie de valorisation de la matière organique	☒	☐	
5.1.2 Cohérence régionale	☒	☐	

[1] Certaines matières sont maintenant considérées comme étant facultatives puisqu'elles font soit l'objet d'un système de gestion bien établi et qui n'est pas de la responsabilité de la MR ou les données ne sont pas disponibles. Toutefois, si la MR a accès aux données ou s'il existe une problématique particulière avec l'une de ces matières, la mise à jour de l'inventaire de celle-ci est à prévoir.

Points à analyser	Conformité		Commentaires
	Oui	Non	
5.1.3 Cohérence interne du PGMR	☒	☐	
5.1.4 Échéancier pour chaque objectif	☒	☐	
5.2 Description des mesures prévues			
5.2.1 Présentation des mesures prévues			
a. Résultats attendus de la mesure et intervenants visés	☒	☐	
b. Principales caractéristiques et responsable de la mise en œuvre	☒	☐	
c. Installations : capacités actuelles et besoins futurs	☒	☐	
d. Échéancier d'implantation et séquence de mise en œuvre	☒	☐	
e. Coûts des mesures, revenus et sources de financement (ex. : compensation de la collecte sélective (jusqu'à la mise en place du nouveau système de REP), redevances à l'élimination et redistribution reçue, PTMOBC, ACDC, Fonds municipal vert, etc.)	☒	☐	
5.2.2 Conformité avec la Politique, son plan d'action, ainsi qu'avec la Stratégie de valorisation de la matière organique			
1. Contribuer à l'atteinte de l'objectif national de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant	☒	☐	
2. Contribuer à l'atteinte de l'objectif national de recycler 75 % du PCVMP	☒	☐	
3. Contribuer à l'atteinte de l'objectif national de recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	☒	☐	
4. Contribuer à l'atteinte de l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique (matières organiques putrescibles)	☒	☐	
a. Contribuer à l'atteinte de l'objectif national de recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée (papier, carton, bois et matière organique putrescible)	☒	☐	
b. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal	☒	☐	

Points à analyser	Conformité Oui	Conformité Non	Commentaires
c. Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions	☒	☐	
d. Autre, le cas échéant	☐	☐	S. O.

DROIT DE REGARD			
6. DROIT DE REGARD (Selon 53.9 : Dans le cas où une municipalité régionale entend limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, elle doit faire état de son intention dans le plan et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées.)			
6.1 Le droit de regard est-il exercé? (limitation avec tonnage précisé ou interdiction)	☒	☐	Le droit de regard est exercé (interdiction). Il n'a toutefois pas encore été mis en vigueur par règlement. Le LET est géré par la RIDT.
6.1.1 Les municipalités visées par l'utilisation du droit de regard sont-elles identifiées?	☒	☐	
6.1.2 La capacité résiduelle des lieux d'élimination ayant été autorisée est-elle mentionnée?	☒	☐	
6.1.3 Des solutions alternatives, existantes ou possibles, sont-elles proposées pour les municipalités touchées par des limitations ou des interdictions?	☒	☐	
6.2 Quels sont les besoins en capacité d'élimination pour les municipalités visées par le droit de regard?			Analyse par RQ
6.3 Quels sont les impacts sur le tonnage, actuel et projeté, provenant des municipalités régionales de l'extérieur desservies par le site visé?			Analyse par RQ
6.4 Cette limitation ou interdiction est-elle susceptible de compromettre la santé ou la sécurité publique (art. 53.20 de la LQE)?			Analyse par RQ

SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN OEUVRE			
7. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI (Selon 53.9.9 : Le plan de gestion doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan prises, selon le cas, par la municipalité régionale ou les municipalités locales visées par le plan.)			
7.1 Programme de surveillance et de suivi			

Points à analyser	Conformité		Commentaires
	Oui	Non	
7.1.1 Est-il possible de vérifier périodiquement l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles et d'évaluer leur contribution à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan?	☒	☐	
7.1.2 Sera-t-il possible d'identifier les problèmes de mise en œuvre ou de fonctionnement?	☒	☐	
7.1.3 Est-ce que les données de suivi et les résultats seront accessibles au public?	☒	☐	

THÉMATIQUES (Il n'est pas obligatoire que les mesures touchent à toutes ces thématiques.)

Points à analyser	Présence	Absence	Commentaires
• Amélioration de la qualité des matières recyclables	☒	☐	
• Développement de nouveaux marchés, débouchés et symbioses industrielles encourageant l'économie circulaire	☒	☐	
• Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	☒	☐	
• Réduction du plastique et des produits à usage unique	☒	☐	
• Acquisitions responsables, contenu recyclé et écoconception	☒	☐	
• Récupération des matières recyclables hors foyer	☒	☐	
• Réduction du gaspillage alimentaire	☒	☐	
• Développement de débouchés pour les composts, digestats et matières résiduelles fertilisantes (MRF)	☒	☐	
• Optimisation des écocentres	☒	☐	
• Favoriser la prolongation de la durée de vie des produits	☒	☐	

• Amélioration de la performance de récupération et des débouchés pour les matières problématiques ou non ciblées par les systèmes actuels	☒	☐	
• Encourager la traçabilité des matières	☐	☒	
• Développement d'innovations technologiques	☐	☒	
• Détournement des matières de l'élimination	☒	☐	
• Gestion des résidus de CRD et recours à des centres de tri CRD reconnus	☒	☐	
• Recyclage des biosolides municipaux	☒	☐	